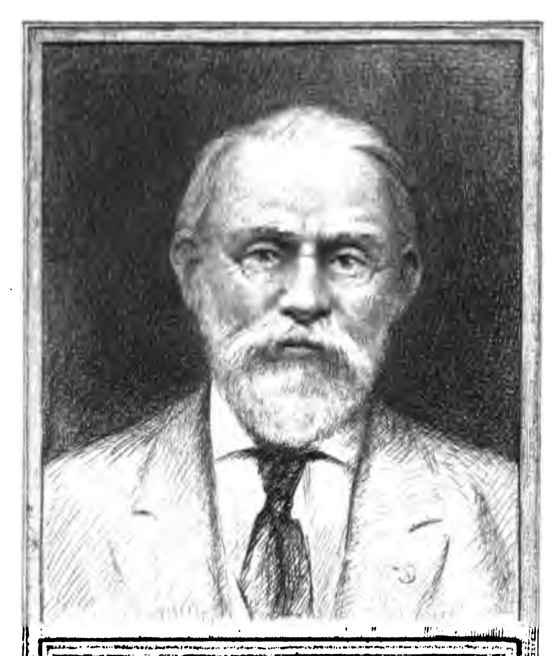


ARCHIVES CURIEUSES

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE BOURGOGNE ET MARTINET,
RUE DU COLOMBIER, 30.

ARCHIVES CURIEUSES

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LOUIS XI JUSQU'A LOUIS XVIII,

OU

COLLECTION DE PIÈCES RARES ET INTÉRESSANTES, TELLES QUE CHRONIQUES, MÉMOIRES, PAMPHLETS, LETTRES, VIES, PROCÈS, TESTAMENS, EXÉCUTIONS, SIÉGES, BATAILLES, MASSACRES, ENTREVUES, FÊTES, CÉRÉMONIES FUNÈBRES, ETC., ETC., ETC.,

PUBLIÉES D'APRÈS LES TEXTES CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE, ET ACCOMPAGNÉES DE NOTICES ET D'ÉCLAIRCISSEMENS;

Ouvrage destiné à servir de complément aux collections Guizot, Buchon, Petitot et Leber;

PAR L. CIMBER

ET

F. DANJOU,

EMPLOYÉ AUXILIAIRE A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE, MEMBRE DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

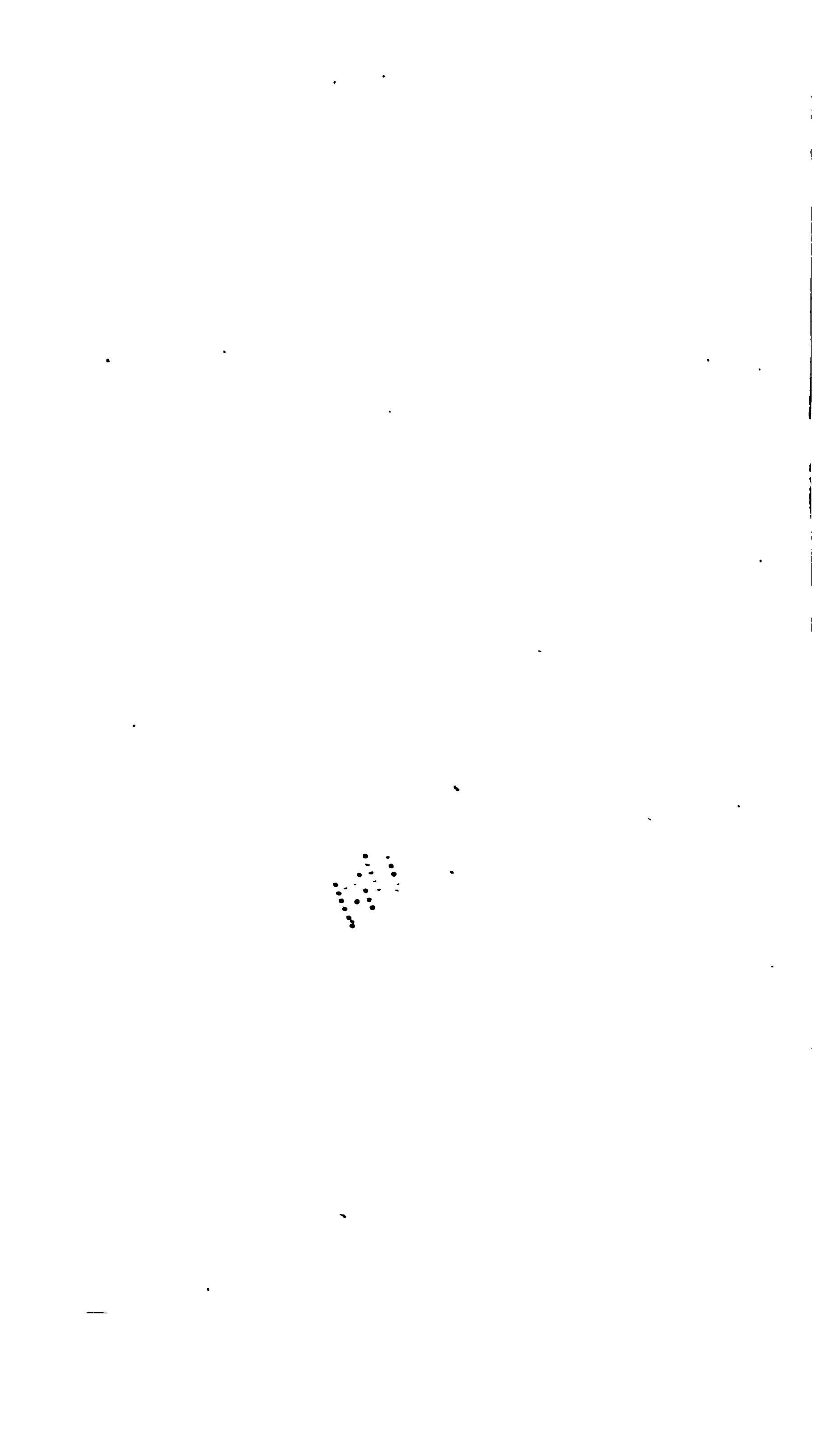
1re SÉRIE. — TOME 6e.

PARIS.

BEAUVAIS, MEMBRE DE L'INSTITUT HISTORIQUE,

Rue Saint-Thomas-du-Louvre, n° 26.

1835



LETTRES ANECDOTES

ÉCRITES AU CARDINAL BORROMÉE

PAR PROSPER DE SAINTE-CROIX,

ÉVÊQUE DE CHISAME, NONCE DU PAPE PIE IV
AUPRÈS DE CATHERINE DE MÉDICIS,

DEPUIS L'AN 1561 JUSQU'EN 1565.

AVERTISSEMENT.

Prosper de Sainte-Croix, évêque d'Albe, était de Rome et fils d'Antoine de Sainte-Croix, ami des Médicis; il étudia la jurisprudence à Padoue et fut pourvu à 22 ans d'une charge d'avocat consistorial par le pape Clément VII, puis d'un office d'auditeur de Rote, et enfin de l'évêché de Chisame en Candie. Dans la suite on distingua son mérite pour les négociations et les affaires d'état, et on l'envoya nonce en Allemagne, en Portugal, en Espagne et enfin en France, où il s'acquit tant de réputation que la reine Catherine de Médicis le fit nommer à l'archevêché d'Arles et obtint pour lui en 1565 le chapeau de cardinal, en récompense des services qu'il avait rendus pendant sa mission.

Après la mort de Pie V, le cardinal de Sainte-Croix assista au conclave où l'on fit l'élection de Grégoire XIII, et, 12 ans après, à celui où se fit celle de Sixte V à laquelle il contribua beaucoup. Il mourut le 2 octobre 1589, âgé de 76 ans, et fut enterré à Sainte-Marie-Majeure.

Les lettres suivantes sont celles que Prosper de Sainte-Croix écrivit au cardinal Charles Borromée pendant son séjour en France, depuis 1561 jusqu'en 1565; elles existaient dans la Bibliothèque royale (M. de Béthune, n° 8679), lorsqu'elles en furent enlevées avec plusieurs autres manuscrits par Jean Aymon, prêtre apostat, et publiées par le même dans le recueil intitulé *Tous les synodes nationaux des églises réformées de France*. La Haye, Charles Delo, 1710, 2 vol in-4°.

LETTRES

DE

PROSPER DE SAINTE-CROIX

AU CARDINAL BORROMÉE.

PREMIÈRE LETTRE.

Je suis arrivé dans cette ville de Paris plus tard que je ne le projettois, parce que j'ai trouvé le chemin non-seulement plus long et plus scabreux qu'on ne me l'avoit dit, mais aussi parce qu'il m'a fallu rester plusieurs jours à Burgos pour avoir un passeport, sans lequel on ne peut sortir d'Espagne.

J'ai trouvé sur ma route l'évêque d'Astorgue et celui de Léon, qui s'en vont au concile de Trente, et qui doivent être déjà arrivés à Lion. Ils disent que le Roi d'Espagne a commandé à tous ses prélats de s'en aller à Trente, sans aucune exception.

J'ai trouvé dans la Gascogne, et dans les autres lieux où j'ai passé, quelques hérétiques qui préchoient; mais je n'y ai pas vu des images déchirées, des croix rompues, ni des églises abandonnées, comme on me l'avoit dit, si ce n'est dans une bourgade nommée Ligur, où je vou-

lus faire paroître mon indignation au sujet de deux ou trois croix brisées, pour voir quelle seroit la contenance du peuple; et chacun me dit alors que c'étoit un très grand mal de les avoir rompues, et que cela ne pouvoit avoir été fait que par quelque scélérat; et quoique ceux qui parloient ainsi eussent peut-être d'autres sentimens, je vis néanmoins avec plaisir qu'ils avoient encore quelque retenue dans leurs discours.

Je ne saurois vous parler maintenant des affaires de ce pays, n'y étant arrivé que depuis deux heures.

J'ai envoyé un homme de ma suitte chez monsieur l'éminentissime cardinal de Ferrare (1), légat en cette cour de France, pour recevoir ses ordres touchant ce que je dois faire pour le service du Saint-Siége apostolique.

Cette lettre n'aboutit qu'à vous donner avis de mon arrivée et à supplier Votre Eminence de se donner la peine de faire mes excuses à Sa Sainteté touchant le retardement de mon voyage.

Il ne me reste plus maintenant autre chose à vous dire si ce n'est que je me recommande très humblement aux bonnes graces de Votre Eminence.

De Paris, le 16 octobre 1561.

DEUXIÈME LETTRE.

J'écrivis dernièrement à Votre Eminence par Niquet, et depuis ce temps-là m'étant trouvé un jour à disner chez monsieur le légat, la Reine me fit appeller, et me témoigna par un long discours qu'elle désire qu'on puisse

(1) Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, fils d'Alphonse d'Este et de Lucrèce Borgia. Il mourut le 2 décembre 1572, après avoir rempli les missions les plus importantes, et mérité, par son habileté et ses services éminents, la faveur des rois François Ier, Henri II, François II et Charles IX.

trouver quelque moyen d'accommoder les affaires de la religion, m'ayant exhorté d'y penser avec Son Eminence monseigneur le légat, afin qu'après avoir bien examiné les circonstances des temps, l'humeur et le génie des gens de ce roiaume, nous proposassions quelque expédient qui pût réussir.

Je répondis à Sa Majesté que je lui rendrois très volontiers service en tout, mais principalement en cela, et lui fis connoître en quel état il me sembloit d'avoir laissé la ville de Paris à mon départ, à savoir qu'il me paroissoit y avoir beaucoup plus de catholiques que de ces autres gens séduits en quelque manière contre leur volonté par quelques prédicateurs. Et je suppliai Sa Majesté de vouloir faire en sorte qu'il n'y eut plus dans la ville de Paris, capitale de son roiaume, aucun de ceux qui sèment une mauvaise doctrine pour corrompre les autres.

Sa Majesté me dit qu'elle avoit déjà fait de si bons réglemens pour cela qu'ils ne précheroient plus dans la ville, mais seulement dehors. A quoy ayant répondu qu'on ne pouvoit pas dire que ce fut un préservatif général, mais un remède particulier, et que la même autorité, dont on s'étoit servi pour leur défendre de prêcher dans la ville pouvoit aussi leur empêcher de le faire dehors, Sa Majesté me témoigna que son dessein tendoit à cela, mais qu'elle ne l'exécutoit que peu à peu, étant persuadée qu'il faut agir ainsi dans une affaire de cette nature.

Mais parce que j'avois entendu parler d'une certaine mascarade faite par le Roi son fils, qu'on avoit déguisé par un habit extraordinaire et en lui mettant je ne sai quoi sur la tête, que quelques-uns disoient être une mitre dont on se jouoit pour tourner le clergé en ridicule, je pris de là occasion d'en former quelques plaintes et de supplier Sa Majesté de ne point souffrir que son fils reçût une

telle éducation, et de ne donner pas ainsi lieu par cette tolérance d'interpréter les choses d'une manière contraire à ce que je savois fort bien que Sa Majesté en pensoit. Sur cela Sa Majesté me répondit que toutes ces choses n'avoient été que des badinages de petits enfans, et que ceux qui avoient donné à entendre qu'on y avoit employé une mitre l'avoient fait avec ce mauvais dessein qui les porte souvent à interpréter mal plusieurs autres choses; d'autant qu'il n'étoit jamais rien venu de semblable dans l'esprit du jeune Roi, ni dans la pensée de ceux qui badinoient avec lui dans cette sale; mais qu'attendu les grandes conséquences que j'en tirois, on ne le feroit plus. Et Sa Majesté me fit connoître par tous ses discours qu'elle a de fort bonnes intentions, et qu'elle désire de tout son cœur qu'on trouve quelques moiens de remédier aux inconvéniens qui se présentent de tous cotés.

Je fus ensuite chez monsieur le cardinal de Chastillon (1) pour apprendre le reste de ce qu'il promit de me dire la dernière fois que je lui rendis visite, et Son Eminence m'entretint plus de deux heures par un discours dont la substance aboutit à me témoigner en premier lieu sa bonne volonté, et à m'expliquer les propos sententieux qu'il avoit tenus en diverses occasions, touchant l'autorité du Saint-Siége. Après cela Son Eminence fit des

(1) Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, archevêque de Toulouse, évêque et comte de Beauvais. La lecture des ouvrages des réformateurs et l'ascendant de Dandelot, son frère, ébranlèrent ses convictions, et lors de la première guerre civile il se déclara ouvertement pour la réforme. Il épousa publiquement Elisabeth de Hauteville, qui fut présentée à la cour, et il parut même avec elle, en habit de cardinal, à la cérémonie pour la majorité de Charles IX. Le cardinal de Châtillon mourut empoisonné le 14 février 1571. Le parlement refusa à sa veuve le douaire qu'elle réclamait.

plaintes de ce qu'il y a des gens qui travaillent à le disgracier par de mauvais rapports, et à donner une bonne idée de M. de Lorraine, et il prit de là occasion de me dire plusieurs choses touchant ce cardinal, qui sont de grande importance pour ce qui concerne les affaires de la religion, et comme il avoit déclaré ouvertement en dernier lieu, à l'assemblée de Poissi, en présence de plus de vingt prélats, qu'ayant déjà manié les affaires d'état pendant seize années, il avoit toujours reconnu par expérience que les Papes ne vouloient point effectivement le concile, quoiqu'ils témoignassent le contraire par leurs discours, et qu'il s'apercevoit de cela maintenant plus que jamais. Il se mit ensuite à dire qu'il falloit nécessairement trouver un moien pour empêcher que ce mal de la religion ne passât plus avant dans ce roiaume; et il me représenta avec beaucoup d'emphase qu'il s'étendoit au long et au large, et prenoit tous les jours de nouvelles forces d'une manière surprenante, et qu'il lui sembloit que le peuple auroit une grande satisfaction de pouvoir chanter en langue françoise quelque chose de bon et de saint, qui fût aprouvé par le Pape; que la réformation du clergé lui paroissoit nécessaire, et qu'on lui devoit surtout diminuer ce grand nombre de messes qui se disent chaque jour dans une même église, parce que l'usage trop fréquent en fait concevoir du mépris aux hommes, et leur donne lieu de n'en faire pas tant de cas.

Son Eminence fit aussi connoître qu'outre cela il faloit abolir les priviléges qui sont accordés pour entendre la messe dans des maisons particulières, et ne permettre plus que ce saint sacrifice se fasse hors de l'église. Il ajouta quelques autres choses à ce discours, et m'offrit de les mettre par écrit si je voulois, et continua de blamer en beaucoup de choses la conduite de ces messieurs

trop rigides, qui ne veulent entendre les raisons de personne. Et sur cela il me dit que si l'assemblée de Poissi avoit eu plus de patience et voulu écouter ceux qui demandoient la réformation, en acquiesçant à ce qu'ils disoient de bon et en leur faisant comprendre les choses sur lesquelles ils erroient, et que les uns et les autres eussent remis à la correction du Pape toutes celles qui étoient douteuses, le succès en auroit été plus heureux et toutes ces choses en auroient pris un meilleur train. Mais que la sévérité de quelques-uns avoit porté ces gens-là à s'obstiner d'autant plus fortement dans leurs erreurs, que, ne les leur ayant pas fait connoître, ils s'imaginoient qu'on n'avoit sçu trouver aucune réponse propre à détruire leurs raisons, et qu'outre cela ils furent beaucoup irrités en voyant qu'on les traitoit avec fierté et d'une manière impérieuse; concluant de là qu'il étoit nécessaire de se servir des plus doux remèdes pour apaiser cette mauvaise humeur, parce que on ne sauroit emploier aujourd'hui la force, d'autant que Son Eminence est persuadée qu'en ce cas il se feroit une ligue de plus de trois cens mille personnes, dans le roiaume, pour s'y opposer.

Après que j'eus loué Son Eminence de la bonne volonté qu'elle a de s'acquitter de tous les devoirs de sa charge, je lui dis qu'il me sembloit fort bon qu'on empêchât d'abord le mal de passer plus outre, et que, puisque Son Eminence m'avoit dit qu'il augmentoit beaucoup, il faloit y remédier sans aucun délai, et que, pour cet effet, on ne pouvoit rien faire de meilleur que de bannir les prédicateurs, attendu que leurs discours persuasifs étoient la cause qu'ils avoient tous les jours un plus grand nombre d'adhérens. Que pour ce qui étoit de chanter en langue françoise quelque chose de bon pour les exercisses de piété et de faire une réformation, je n'avois au-

cun pouvoir de traiter ces matières-là, mais que je pouvois néanmoins bien dire que je tenois pour certain que le concile (de Trente) accorderoit tout ce qu'il trouveroit bon et expédient pour le salut et la consolation des peuples de ce roiaume.

Je lui remontrai qu'on étoit obligé de suivre cette route, et que la coutume de l'église a toujours été d'observer les réglemens des conciles, et qu'il est convenable que les matières de la religion soient éclaircies par voie de dispute, et qu'on en tombe d'accord parmi tous ceux de la chrétienté, laquelle est représentée par un concile universel, et que, si on faisoit autrement, il arriveroit que l'unité de l'église seroit déchirée par mille divisions et qu'il n'y auroit plus d'uniformité. Je voulus puis savoir de Son Eminence si elle croioit qu'on pût entièrement fermer cette plaie en accordant ce qu'elle me disoit.

Son Eminence me répondit qu'elle étoit dans le même sentiment que moi pour le concile; mais que, voiant de quelle manière cette assemblée traînoit les affaires en longueur, et connoissant d'autre part que le mal dont il s'agissoit avoit besoin d'un prompt remède, elle jugeoit qu'on devoit au moins faire cette réformation provisionnelle, jusqu'à ce que le concile en déterminât autrement. Et que, pour ce qui étoit d'imposer silence aux prédicateurs, elle le trouvoit impossible maintenant, à cause de l'obstination du peuple, et aussi (pour dire en peu de mots tout ce qui fut allégué dans un long discours) parce qu'elle ne voioit aucun lieu d'espérer qu'ils cessassent de prêcher, quand même Sa Sainteté leur accorderoit tout ce qui a été proposé ci-devant. Mais Son Eminence me fit entendre que si le peuple voioit la réformation du clergé, et qu'il vécût d'une manière bien réglée, trouvant aussi d'ailleurs quelque plaisir d'entendre chanter

en françois les louanges de Dieu, il changeroit peu à peu de conduite.

Et sur cela Son Eminence se mit à parler d'une modération et tolérance dont on se servit pour la secte des ariens, en leur permettant d'avoir des oratoires hors des villes, et me dit qu'en suivant cet exemple on pourroit défendre à ceux-ci de prêcher dans les villes, en leur accordant de le faire dehors.

Je fis des repliques pour réfuter tout cela par beaucoup de raisons, et, entre autres, en remontrant que la même autorité qui pouvoit leur interdire la prédication dans les villes pourroit aussi les empêcher de le faire dehors; qu'autrement on donneroit à connoître qu'il n'y a point de Roi en France ou que du moins Sa Majesté n'a pas assez de forces pour extirper entièrement cette mauvaise plante, et qu'elle ne peut pas mieux faire que de la laisser jusqu'à ce qu'elle se dessèche d'elle-même; et je finis mon discours par-là.

Le Roi de Navarre m'a parlé fort au long, une seconde fois, de l'obligation qu'il a à Sa Sainteté, en me témoignant qu'il lui fera connoître par des effets, durant tout le cours de sa vie, la bonne volonté qu'il a de lui rendre service. Il me demanda ensuite que j'écrivisse avec monsieur le légat, et suppliasse le Pape de vouloir persister dans cette bonne disposition où il est d'accommoder ses affaires, et de s'emploier fortement auprès de Sa Majesté Catholique pour l'obliger à lui rendre son roiaume, ou du moins pour lui faire donner un équivalent convenable. Sa Majesté me représenta là-dessus que le Roi d'Espagne avoit des Etats séparés en quelque manière de ses roiaumes, qu'il pourroit lui donner sans s'incommoder beaucoup. Et il me déclara franchement que cette affaire le tourmentoit de telle sorte qu'il n'avoit point de re-

pos, tant parce que son honneur y est intéressé qu'à cause du préjudice et du deshonneur qu'il en reçoit; attendu principalement que Sa Majesté Catholique lui a donné plusieurs fois espérance de vouloir le contenter, et qu'il apprend que le duc de Savoie et tous les autres princes ont été rétablis dans leurs Etats, et qu'il n'y a que lui seul qui reste dépouillé des siens. Il se mit ensuite à parler de la religion, disant qu'il étoit né dans la religion chrétienne et qu'il vouloit la professer durant toute sa vie; mais qu'il avouoit néanmoins que, s'il n'étoit pas remis et maintenu en possession de ce qui lui appartient et de ce que certaines personnes lui usurpent, il ne peut pas abandonner ceux qui soutiennent un parti contraire à celui de la religion catholique ni leur persuader de l'embrasser, comme il le feroit si on lui rendoit compte de son bien; mais qu'il ne veut pas s'exposer au danger d'être abandonné de ces gens-là, qui lui mettent continuellement devant les yeux l'injustice que le Roi Philippe lui fait. Et Sa Majesté glissoit toujours quelques paroles dans ce discours touchant les grandes obligations qu'elle a au Pape, disant qu'elle espère qu'il ne refusera pas d'emploier toutes ses forces pour la secourir dans ce malheur, comme elle l'en supplie très humblement (pour me servir de ses propres termes), et qu'elle promet de rendre des services très utiles à Sa Sainteté.

Le Roi de Navarre m'a aussi donné avis que ces ministres, quoiqu'ils soient en grand nombre, ne parlent plus maintenant de l'autorité de Sa Sainteté et ne disent aucune chose qui puisse lui préjudicier, et que, s'il le savoit, il les feroit chatier très sévèrement. Je profitai de cette occasion pour prier Sa Majesté qu'on ne prêchât plus, lui aiant fait la déduction des inconvéniens qui en naissent et remontré combien cela seroit agréable et fe-

roit de plaisir à Sa Sainteté. Il me dit que cela n'étoit pas faisable, et qu'il ne seroit pas mesme avantageux à Sa Sainteté que cela se fît selon son désir, parce qu'une grande partie du peuple ajoute tant de foi à tout ce que ces prédicateurs disent qu'on pourra se servir d'eux pour ramener dans le bon chemin ceux qui en sont écartés; attendu que, si on les veut forcer, ils deviendront anabatistes ou quelque chose de pire, au lieu qu'on pourra gagner ces ministres, tels qu'ils sont, par des moyens que Sa Majesté m'a dit qu'elle saura bien découvrir et emploier quand il en sera temps. Elle continua ce discours en me témoignant, comme l'avoit fait monsieur le cardinal de Chastillon, qu'il falloit guérir cette mauvaise humeur par des remèdes lénitifs.

Et, sur ce même propos, le Roi de Navarre se mit à louer extraordinairement Son Eminence monsieur le légat, de ce qu'il étoit allé rendre une visite à la Reine sa mère et assister à un sermon qui se fit devant elle; et il me dit que cette démarche de civilité et de complaisance avoit produit un si bon effet qu'il en avoit conçu une plus grande espérance, que celle qu'il en avoit eue jusqu'alors de la persuader à se joindre au parti de l'église romaine, et qu'il lui sembloit que Son Eminence avoit fait plus de fruit, par cette visite, que n'en avoit produit une infinité de moiens dont Sa Majesté s'étoit servie pour cela. Cette démarche fut d'abord improuvée par M. le cardinal de Tournon; mais aiant appris ensuite qu'on a lieu d'espérer qu'elle ne sera pas sans fruit, et que la Reine de France en a eu beaucoup de plaisir, il semble que Son Eminence n'en est plus émue comme au commencement.

Monsieur le conétable est venu à la cour et remercie infiniment Sa Sainteté de la bénédiction qu'elle lui a en-

voiée, et m'a chargé de lui écrire que, s'il pouvoit perdre cent fois la vie pour le service du Saint-Siége et le maintien de la religion catholique, il s'y exposeroit de très bon cœur. Il m'a aussi témoigné qu'il fera tout ce qui lui sera possible pour donner, de son coté, un bon branle aux affaires du concile, en me portant à solliciter qu'on y envoie des prélats qui soient capables d'achever de régler tous les différens; sur quoi il m'a fait connoître qu'il est aussi persuadé qu'il faut emploier beaucoup d'adresse pour apaiser ces troubles, en cherchant à gagner du temps et à prolonger les affaires.

Je me suis figuré que Votre Eminence auroit du plaisir d'être informée de tous ces raisonnemens, et je la suplie de me pardonner si j'ai été trop difus, et de me faire la grace de me conserver toujours dans son amitié, à laquelle je me recommande très humblement.

De Poissi, le 18 novembre 1561.

TROISIÈME LETTRE.

Le 15 de ce mois, j'écrivis à Votre Eminence et lui fis tenir une seconde copie de mes lettres. Deux jours après, monsieur le grand-prieur de France et M. Danville, fils du conétable, arrivèrent en cette ville; ils venoient d'Ecosse, d'où ils nous apprennent que la Reine y faisoit encore une profession constante de la religion catholique, et qu'elle remédie du mieux qu'elle peut à tout ce qui lui est contraire dans son royaume. L'un des faits particuliers qu'ils en rapportent est que la Reine, allant un jour à la messe, fut avertie que certains hérétiques avoient éteint deux ou trois fois les cierges qui étoient sur l'autel, et que Sa Majesté parut incontinent dans sa chapelle, et, voyant cette action, apella un de ces bélitres, le plus

grand et le plus luthérien de toute l'assemblée, et lui commanda d'allumer lui-même ces cierges et de les porter sur l'autel, et qu'il lui obéit aussitôt.

Ils disent aussi que trois bourguemestres nouvellement élus dans une seigneurie publièrent un décret par lequel ils bannissoient tous les prêtres de ce lieu-là ; mais que Sa Majesté fit appeller tous ces bourguemestres, et qu'après leur avoir fait des menaces qu'elle vouloit les faire pendre, ils ont été chassés de son roiaume en exécution de ses ordres ; et que par ce moien son autorité s'augmente tous les jours et qu'elle acquiert de nouvelles forces pour pouvoir rétablir l'ancienne religion dans ses Etats.

M. de Nemours (1) envoia dernièrement ici à la cour une personne qui devoit le justifier des accusations qu'on intente contre lui ; mais cet homme-là fut mis en prison, et on n'en sçait aucune autre chose jusqu'à présent.

On projette ici d'envoier M. d'Usans à la cour du Roi d'Espagne, pour y faire de nouvelles ouvertures et insister derechef sur les prétentions du Roi de Navarre, et il partira bientôt suivant ce que j'ai entendu.

Voilà tout ce que je puis vous écrire touchant les affaires de ce païs-ci ; je ne vous en dirai maintenant pas davantage.

De Poissi, le 24 novembre 1561.

(1) Jacques de Savoie, duc de Nemours, l'un des plus célèbres capitaines du seizième siècle. Son attachement à l'ancienne religion fit qu'il se rangea au nombre des mécontents lorsque Catherine de Médicis, en 1561, parut favoriser les huguenots. Il engagea le duc d'Orléans, depuis Henri III, à le suivre en Lorraine pour se mettre à la tête du parti catholique. Ce projet fut révélé à la Reine, et le duc de Nemours s'enfuit en Savoie. Le retour des Guises et le besoin qu'on avait de ses talens le firent rappeler en 1562.

QUATRIÈME LETTRE.

En discourant ces jours passés avec l'ambassadeur du Roi d'Espagne sur les prétentions du Roi de Navarre, Sa Majesté me dit, après un long raisonnement, que si le monarque faisoit quelque chose pour la gloire de Dieu et pour le maintien de la religion, il lui promettoit que Sa Majesté Catholique lui donneroit par grace, et non pas pour récompense, une si bonne satisfaction dans les Païs-Bas ou en Italie, qu'il en seroit content. Il me déclara qu'il ne seroit pas fâché que je lui en parlasse et lui fisse cette promesse. Mais aiant voulu savoir quelque chose de plus particulier là-dessus, Son Excellence me fit entendre que je devois me contenter de cela pour cette fois.

Hier, après en avoir communiqué avec monsieur le légat, j'en allai faire l'ouverture au Roi de Navarre par des expressions les plus convenables qu'il me fut possible d'emploier dans cette matière. Sa Majesté me dit qu'on l'amusoit par des paroles et que cependant sa vie s'écouloit; que, pour ce qui est d'appeller grace ou récompense ce qui lui seroit accordé, on seroit bientôt d'accord là-dessus, de même que sur tout ce qui pourroit dépendre de lui pour le bien de la religion; mais qu'il s'agissoit principalement d'expliquer en détail ce qu'on vouloit lui donner. Sur quoi Sa Majesté me déclara qu'elle ne voioit rien dans les Païs-Bas, ni en Italie, qui pût lui donner satisfaction, ayant résolu de n'accepter aucune chose dont il ne pourroit pas être le maître absolu, et voiant bien que le roi Philippe ne lui donneroit pas Naples ni Milan. Quant au reste, Sa Majesté témoigna dans tout ce discours qu'elle avoit beaucoup d'affection pour le Pape, et que toute son espérance ne rouloit que sur lui;

J'ai depuis été informé de bonne part que monsieur l'ambassadeur d'Espagne a eu quelque conférence plus particulière avec le Roi de Navarre, dont il ne m'a pas été possible de savoir autre chose, si ce n'est que monsieur l'ambassadeur a promis à Sa Majesté de lui donner une réponse positive dans quarante jours. Voilà tout ce que je puis vous dire en finissant.

De Poissi, le 8 janvier 1562.

CINQUIÈME LETTRE.

Il y a déjà trois mois que je suis dans ce royaume sans avoir reçu une ligne de réponse de Votre Eminence ni de M. Tolomée, à qui j'envoie une copie de la présente, dans ce temps que j'aurois besoin de recevoir tous les momens des avis touchant les intentions de Sa Sainteté, et la manière dont elle veut que je me comporte pour maintenir ses intérêts parmi tant de difficultés.

Il est bien vrai que je reçois beaucoup plus de lettres que je ne voudrois au sujet du peu de contentement qu'on a à Rome de ce que j'ai fait ci-devant, de ce que je fais aujourd'hui; et je crois qu'on y désapprouve déjà ce que je dois faire à l'avenir.

Mais en laissant ce qui est passé, je vous dirai que j'ai fait tout ce qui m'a été possible dans la mauvaise conjoncture des affaires présentes, et que je n'espère pas de réussir mieux à l'avenir, si ce n'est en changeant le stile de mes lettres pour vous déclarer que ce roiaume est sur le point de sa dernière ruine, qu'il ne lui reste aucun moyen de l'éviter, que sa fatale chute paroît à vue d'œil, qu'il est entièrement infecté dans son chef et dans ses membres, que je suplie Sa Sainteté de me faire la grace que je puisse m'en retourner bientôt, parce que je ne voudrois

pas me trouver aux funérailles de ce malheureux roiaume.

Si cette manière d'écrire produit un meilleur effet, je m'en servirai d'autant plus volontiers qu'outre la satisfaction qu'on en recevra, je me fatiguerai beaucoup moins, puisque ce roiaume étant dans le pitoiable état que je viens de représenter, tous les plus grands soins qu'on en pourroit prendre sont inutiles; et on ne doit plus y penser, attendu qu'il ne saurait y arriver aucune chose qui n'ait été prévue et marquée dans les lettres qui vous ont été adressées depuis long-temps.

Tous les seigneurs de la cour, étant imbus de cela par mon départ, formeront peut-être le dessin de s'en aller, et le champ restant ouvert et abandonné, les huguenots en seront les maîtres.

Il me faut donc aller très souvent chez ces personnes de qualité pour leur persuader le contraire, et par conséquent je me fatigue beaucoup, et suis contraint de faire une si grosse dépense que je ne saurais y subvenir avec tous les trésors du Portugal. C'est pourquoi, si je pouvois me délivrer des peines extraordinaires et des frais excessifs que ces affaires-là me causent, il me semble que je ferois un grand gain. Et outre cela je ne serois plus en danger d'être blamé ni tenu pour incapable de manier les affaires de cette nature, puisque la meilleure précaution que peuvent prendre les plus sages médecins est de se retirer quand ils voient que le mal est incurable.

Si je n'avois pas eu la retenue de ne contredire point à Sa Sainteté et de ne causer pas aussi de préjudice aux intérêts de ce païs, j'en serois sorti; mais j'ai cru qu'on ne sauroit y causer un plus grand préjudice qu'en faisant connoître que les maux y sont sans remède, puisque c'est le plus fort argument dont les huguenots se servent pour persuader qu'on ne doit point y toucher. C'est par ce

moien-là qu'ils font entrer la Reine dans leurs sentimens, en lui disant que le mal est si enraciné et si général qu'il faut le suporter du mieux qu'on peut, attendu aussi que son roiaume est tellement infecté partout que, si Sa Majesté vient à toucher cette corde, elle se met en danger de faire révolter les esprits contre les ordres du Roi son fils.

De certaines personnes ayant voulu quelquefois dresser un état de toute la noblesse catholique pour le faire voir à Sa Majesté, ceux qui favorisent le parti des huguenots lui ont persuadé qu'elle ne devoit point laisser faire cette liste, en lui remontrant qu'on y verroit le nombre des catholiques si petit que les huguenots en deviendroient trop hardis, et par cette considération la Reine n'y a pas consenti. Mais, nonobstant tout cela, beaucoup de personnes, et même ceux qui sont les plus éclairés et les plus circonspects dans ce roiaume, m'ont assuré qu'ils savent le contraire de ce qu'on a dit à Sa Majesté, et qu'il n'y a que la huitième partie de ses sujets, et peut-être même que la dixième, dont les sentimens ne se trouvent pas conformes à ceux des catholiques.

J'ai pareillement trouvé à propos de faire voir que je tenois pour une chose certaine que la Reine et le Roi de Navarre ont beaucoup de sincérité, et je l'ai écrit non-seulement parce que j'en suis persuadé, mais aussi parce que j'en vois beaucoup de marques et qu'il me semble qu'on leur feroit un grand tort d'en juger autrement.

Je tiens qu'on ne peut rien faire de pire, lorsqu'on est en négociation avec les princes, que de les obliger à lever le masque et à n'avoir plus de honte; car, suivant ce que je connois, il me semble qu'un habile négociateur doit surtout prendre garde à éviter cette extrémité plus que toute autre chose. Et cela est tellement vrai que monsieur le conétable trouve fort bon qu'on suive cette maxime,

et m'a dit que lui-même garde toujours de pareilles mesures avec le Roi de Navarre, et qu'il voit par expérience que cela contribue beaucoup à maintenir ce prince dans les bonnes inclinations qu'il a naturellement.

Il me semble aussi que Son Éminence monsieur le légat a beaucoup mieux disposé les affaires, par sa grande modération, qu'il n'auroit fait en suivant une autre méthode depuis qu'il est en ce païs, et néanmoins je suis assuré qu'on n'en est pas content à la cour de Rome, non plus que de ce que j'ai fait moi-même ici, où tous mes désirs ne sont pas accomplis. Mais si cette manière de traiter les affaires n'a pas eu tout le succès qu'on auroit souhaité, il est au moins évident qu'elle n'a causé aucun préjudice ni donné lieu à des résolutions qui puissent avoir de mauvaises suites. C'est pourquoi on doit juger cette retenue comme de la conduite d'un médecin, qui mérite d'être beaucoup loué quand il prolonge la vie d'un moribond, quoiqu'il ne le guérisse pas. Je vous dirai enfin que l'expérience m'a appris qu'on ne doit jamais parler avec aigreur aux princes, ni braver les grands que lorsqu'on a la force en main pour leur faire éprouver d'abord l'effet des menaces, quand ils ne veulent donner aucune satisfaction raisonnable. Car je ne crois pas que, sans cela, les politiques trouvent bon qu'on parle aux souverains d'une manière fière et hautaine, puisqu'il est de la prudence qu'on ne leur dise rien de choquant sans en avoir une commission expresse, laquelle ne m'a jamais été donnée. C'est pourquoi je ne vois pas qu'on ait lieu de me blamer de la manière, que je suis informé par des lettres, qu'on le fait à la cour de Rome, parce que j'ai suivi les voies de la douceur et fait mes négociations d'une manière paisible.

Ce qu'on m'en a écrit se trouve confirmé par ce que

j'en vois moi-même, puisque depuis trois mois que je suis ici, l'on n'a pas voulu me faire un mot de réponse, comme je l'ai dit au commencement de ce discours.

Voilà pourquoi je finis cette lettre par le même endroit par lequel j'ai débuté.

De Poissi, le 17 janvier 1562.

SIXIÈME LETTRE.

Le septième de ce mois j'écrivis à Votre Eminence, et j'avois envoyé quelques jours auparavant beaucoup d'autres lettres qui seront heureusement arrivées, comme je le présume.

Le même jour on fit l'ouverture de l'assemblée des conseillers du parlement, et il y en eut onze qui opinèrent, entre lesquels il se trouva cinq dont les sentimens étaient pieux et conformes à la religion catholique. Trois des autres leur furent entièrement opposés, et les trois derniers parlèrent avec tant de froideur qu'on ne fit aucun cas de leurs opinions; et on ne comprit pas même bien quel étoit leur but ni ce qu'ils vouloient conclure.

Le soir il y vint le prévôt des marchands avec deux cens des principaux bourgeois de Paris, et il parla d'une manière propre à faire connoître qu'il n'y avoit point d'uniformité de sentimens parmi eux.

Le jour suivant, les docteurs de Sorbonne y étant venus parlèrent fort pieusement et avec beaucoup de hardiesse, faisant entendre à Sa Majesté que Dieu lui fera rendre compte du peu de justice qu'on rend. Ils se plaignirent, entre autres choses, de ce qu'on ne punissoit point un insigne malfaiteur qui avoit pris le pain sacré de l'eucharistie pour le fouler aux pieds, sans que l'on eût fait aucune chose pour empêcher qu'il n'arrivât jamais plus une

semblable profanation dans ses états. Faisant ensuite la description de la ville de Paris et de ses environs, ils dirent que les choses y étoient sur un pié qu'ils croioient de pouvoir, moiennant la grace de Dieu, faire voir à Sa Majesté, quand il lui plairoit, dans une procession, un million de catholiques, lesquels il sembloit qu'on vouloit faire devenir hérétiques par force; mais qu'ils lui prédisoient qu'elle étoit en danger de perdre la ville de Paris par le changement de religion qu'on vouloit y faire, et que par cette perte, Sa Majesté seroit privée du plus beau fleuron de sa couronne.

On leur répondit qu'on ne pensoit à autre chose qu'à remédier à tout ce qui pouvoit causer ce changement, et qu'on n'avoit assemblé ce grand nombre de conseillers que pour délibérer sur cette matière.

Le même jour il y en eut sept qui opinèrent; et je n'ai pu savoir autre chose de ce qu'ils ont dit, si ce n'est que notre M. de la Casade, qui, dans le temps que j'étois à Paris, me témoignoit avoir tant d'obligation à Sa Sainteté et tant d'inclination pour son service, a été le pire de tous, avec un frère de madame Voger; car ils parlèrent avec tant de licence et d'effronterie que les huguenots eux-mêmes eurent peine de souffrir leur procédé.

Ce fut aussi le même jour que madame de Biron (1), femme de monsieur l'amiral, mourut. C'étoit une personne très illustre qu'on soupçonnoit avoir quelques mauvaises opinions sur les matières de la religion; mais Dieu lui a néanmoins fait la grace, non-seulement de vouloir se confesser et communier, mais aussi de former des plaintes, deux heures avant sa mort, contre ceux qui étoient

(1) Il faut sans doute lire *madame de Brion*. C'était Françoise de Longwy qui avait épousé Philippe Chabot, sieur de Brion.

auprès d'elle, de ce qu'ils ne l'avoient pas fait souvenir de demander l'extrême-onction, laquelle elle vouloit recevoir.

Hier sept autres conseillers opinèrent, entre cinq desquels j'ai appris qu'il y eut quelques bons sentimens, puisqu'un de ceux-là dit que Sa Majesté devoit considérer que, si elle permettoit aux ministres de prêcher dans un certain lieu, il s'ensuivroit, par une conséquence nécessaire, qu'ils pourroient aussi y donner le batême à leur manière, bénir les mariages et faire beaucoup d'autres choses comme il leur plairoit. Et que de là il naitroit des procès touchant les successions, et que, pour y rémédier, on seroit obligé de faire de nouvelles loix, et contraint d'établir de nouveaux parlemens et de changer toute la forme de l'Etat et de la police. Il insinua même indirectement qu'il faudroit qu'il y eut deux Rois. On a trouvé que cet avis étoit le meilleur et le plus sage de tous ceux qui avoient opiné jusqu'alors.

Je m'imaginai que, dans ces fâcheuses occurrences, je ferois bien d'aller rendre visite à monsieur le cardinal de Chastillon, pour lui représenter ce qu'on attend d'une personne de son caractère dans un temps comme celui-ci, et pour le faire souvenir de ce qu'il m'avoit obligé d'écrire à Votre Eminence touchant ses bonnes intentions. Je lui remontrai que toutes ces disputes de religion se pourroient et devroient remettre au concile de Trente, afin qu'il rendît là-dessus un jugement définitif pour les terminer d'une manière qui fût uniforme par toute la chrétienté. Je le priai de me dire franchement si, en cas qu'il fût élevé à la papauté, il permettroit quelcune de ces choses sans l'entremise du concile.

Son Eminence, faisant paroître que ma visite lui étoit fort agréable, répondit que, quand les hommes font quelque chose de bon, ils désirent qu'on le connoisse ; que

pour lui il rendroit volontiers toutes sortes de bons services, mais que, pour ce qui concernoit la demande que je venois de lui faire, il me déclaroit sans aucun déguisement que, s'il étoit Pape, il n'accorderoit aucune chose sans la détermination du concile. Et il en rapporta une raison que je ne lui avois point alléguée, c'est que tout le reste de la chrétienté se souleveroit; mais il ajouta néanmoins qu'en attendant les décisions du concile il falloit accorder aux ministres quelques-unes de leurs demandes.

Je ne manquai pas de lui dire qu'ils pouvoient bien laisser encore pendant une année toutes ces choses-là dans le meme état où elles avoient été depuis mille cinq cens soixante et un ans; mais il persista toujours à me témoigner que cela ne réussiroit point.

Il dit ensuite qu'il faloit nécessairement avoir soin que ces gens-là fussent entendus dans le concile. Je lui promis hardiment qu'ils y seroient introduits, et que, pour ce qui étoit de l'audience, ils ne manqueroient pas de l'avoir. Son Eminence partit d'abord que j'eus dit cela, parce que c'étoit l'heure d'aller à la congrégation.

M. de Montmorenci vient d'être fait gouverneur de Paris, et parce qu'on a eu quelquefois sujet de craindre qu'il ne fut bon catholique, madame la conétable (1) sa mère, qui entre dans ce soupçon, est allée demeurer avec lui pour veiller sur sa conduite et en prendre le soin. Cette dame le fait d'une telle manière qu'elle va fort souvent avec lui aux sermons d'un religieux de l'ordre des Minimes (2), qui a été en prison pour avoir enseigné plu-

(1) *Madame la conétable*, Madeleine de Savoie, fille de René, bâtard de Savoie, mariée en 1526 au maréchal Anne de Montmorency, depuis connétable.

(2) Il se nommait Jean de Han. Voir la note de la page 116 du volume précédent.

sieurs hérésies, et qui prêche maintenant avec beaucoup d'édification dans cette ville, où il a un très grand nombre d'auditeurs.

On doit bien rendre graces à Dieu de ce qu'il conserve la vie à monsieur le conétable et à madame son épouse, puisque l'un et l'autre ne cessent de travailler d'une manière très efficace pour la gloire de Dieu et le bien de la religion.

Je ne veux pas manquer de vous dire sur cette matière-là que Son Excellence parla fort hardiment, il y a quelques jours, pour soutenir qu'il faloit prendre de bonnes précautions afin d'éviter les mauvaises suites de quelques entreprises dont on soupçonnoit certains hugnenots armés, qui s'assembloient dans la Gascogne.

Au sujet de quoi on dit que l'amiral déclara à la Reine qu'il vouloit perdre la tête si ces gens-là faisoient quelque désordre; mais que, peu de temps après la nouvelle étant venue qu'ils avoient pris à force d'armes et saccagé un bourg de plus de mille maisons, appelé Mont-de-Martian, qui étoit fort riche et de grand commerce, appartenant au Roi de Navarre, monsieur le conétable dit à la Reine, en présence de l'amiral et de son neveu, qu'il étoit d'avis que Sa Majesté fit couper la tête à celui qui avoit eu la témérité de lui assurer le contraire de ce qu'elle venoit d'aprendre, et l'amiral ne répondit aucune chose.

Cette expédition militaire a déplu au Roi de Navarre, suivant ce qu'on en peut connoître, quoique ces gens-là n'ayent pas manqué d'envoyer expressément en faire leurs excuses à Sa Majesté, en lui représentant que ceux de cette bourgade leur avoient donné sujet de faire cette irruption.

Il lui vint en même temps un autre avis qui n'aura pas moins causé de chagrin à quelque autre courtisan, sui-

vant que je me le figure ; c'est que les huguenots ont agité une dispute dans la ville d'Orléans, pour savoir s'il est plus avantageux que le roiaume soit électif ou héréditaire. On voit bien par là que ces entreprises iront beaucoup plus avant, si on n'y remédie pas comme il faut.

Tout cela a été représenté dans les occasions et les lieux convenables, avec tant d'évidence qu'on ne pourra jamais s'excuser, sous prétexte de n'en avoir pas été bien informé.

L'ambassadeur d'Espagne m'assure toujours de plus en plus que Sa Majesté Catholique gratifiera le Roi de Navarre, et il ne me paroît pas fort éloigné, suivant ce qu'il m'en a insinué, de lui donner la Sardaigne, à condition qu'il ne lui en cédera point les places fortifiées. Il me dit qu'il n'étoit pas convenable que le Roi d'Espagne supportât toute cette charge, que Sa Sainteté devroit au moins y contribuer en augmentant le nombre de ses galères, si elle ne vouloit pas fournir quelque autre chose de plus.

Les suffrages de l'assemblée générale des états de ce roiaume sont allés beaucoup en empirant, mais les conseillers de la Reine n'ont pas encore opiné. Cependant je n'ai pas cru, nonobstant cela, devoir attendre plus longtemps de prier l'ambassadeur d'Espagne qu'il voulut bien s'emploier avec moi, pour obtenir, tous deux ensemble, une audience de la Reine et du Roi de Navarre. Nous y avons été reçus hier après dîné, et avons dit à Sa Majesté tout ce qu'on auguroit des délibérations de cette assemblée. Mais après lui avoir représenté combien il étoit nécessaire qu'elle se réservât le droit de former ellemême, toute seule, les dernières résolutions, attendu qu'il n'étoit pas convenable que Sa Majesté laissât introduire cette coutume d'être obligée de faire tout ce que ces gens-

là auront projetté et conclu, leurs Majestés demeurèrent aussitôt d'accord de cela. On dit ensuite qu'il faloit travailler pour ce qui concerne le service de Dieu, et se fonder sur l'espérance qu'il n'abandonnera jamais les siens, et qu'il fera réussir tous les moyens légitimes qu'ils emploieront pour une bonne fin. Le Roi très chrétien qui étoit présent, et dont la coutume est de ne dire jamais rien dans ces occasions, parce qu'il n'entend pas bien la langue italienne, répondit alors que cela étoit ainsi et qu'on ne devoit attendre que de Dieu seul toute sorte de bons succès. Venant ensuite à parler de l'état des affaires politiques, on remontra qu'on ne devoit point souffrir que les particuliers fissent aucun de ces désordres qu'on voit aujourd'hui dans ce roiaume, où il y a des éfrénés qui sacagent les villes, qui pillent les églises, qui chassent les évêques, qui font de nouvelles loix, et qui imposent des tributs à leur fantaisie. Nous supliâmes enfin Leurs Majestés d'y remédier, au moins provisionellement, jusqu'à ce que le concile de Trente prenne des résolutions finales sur tout ce qui concerne la religion. Et pour cet effet, aiant représenté à Leurs Majestés qu'elles fissent cesser les prédications des ministres jusqu'à ce temps-là, nous dîmes, pour dernière conclusion, qu'il n'y avoit aucun lieu de douter qu'on n'obéit entièrement et sans aucune difficulté en tout ce qu'il plairoit à Sa Majesté très chrétienne d'ordonner; mais qu'en cas de besoin nous lui offrions, moi de la part du Pape et monsieur l'ambassadeur de la part du Roi d'Espagne, toutes les forces de nos maîtres, pour le service de Dieu et pour la conservation de la religion.

La Reine nous dit sur cela que nous pouvions tous être assurés de sa bonne volonté, et s'étant tournée du côté du Roi de Navarre, elle lui parla en ces termes : « Je veux

» que nous travaillons de concert pour aider tous ceux » qui s'emploieront à faire réussir ce pieux dessein. » Le Roi de Navarre dit que, pour lui, il se conformera toujours à la volonté de Leurs Majestés très chrétiennes, qu'il reconnoit pour ses maitres après Dieu.

La Reine, parlant ensuite des offres que nous venions de lui faire, dit qu'elle désiroit que le Pape lui aidât à faire tenir un concile commode et libre, que cela étoit le plus grand secours que Sa Sainteté lui pût donner.

On lui répondit qu'il y avoit déjà une centaine de prélats à Trente, qui attendoient les François depuis sept ou huit mois, sans y en voir arriver aucun; que pour ce qui étoit de la liberté du concile, je lui en serois garant au péril de ma vie et resterois ici en otage pour cela, et que si Sa Majesté en vouloit une plus grande sûreté, on la lui donneroit. Je lui dis aussi, sur l'article de la commodité du même concile, que quand les François y seroient allés on en parleroit, et que si ceux qui formeroient cette assemblée ne trouvoient pas que la ville de Trente fut commode, Sa Sainteté ne mettroit aucun obstacle à la translation qu'on en voudroit faire, mais au contraire aidera tous ceux qui le voudront tenir dans un lieu plus commode. Le Roi de Navarre répondit sur cela que le Pape devroit y faire venir les Allemans, qui sont tous mécontens de ce qu'on le continue à Trente.

Je priai Sa Majesté de ne joindre point les intérêts de l'Allemagne avec ceux de la France, parceequ'il nous suffisoit de prendre soin de nos affaires sans nous mêler de celles d'autrui; que l'on m'avoit donné avis que l'Empereur envoioit un ambassadeur au concile, sans que pourtant on fit diligence pour en envoyer un d'ici.

La Reine me dit qu'on avoit destiné M. de Candal pour cela, mais qu'il s'en étoit excusé; que M. de Montmoren-

ci, aiant été choisi ensuite pour y aller, avoit pareillement refusé cet emploi, et qu'elle ne savoit plus de quel côté se tourner, mais qu'elle penseroit néanmoins à y envoier quelcun autre. L'ambassadeur d'Espagne repartit que Sa Majesté ne manqueroit pas de trouver des gens capables pour cela, et qu'elle devoit cependant y faire acheminer ses prélats sans aucun délai. Sa Majesté répondit là-dessus que l'évêque de Paris et un autre étoient déjà partis, et qu'on sollicitoit ceux qui sont encore ici pour les obliger à les suivre.

Nous ne manquâmes pas de représenter que le meilleur remède qu'on pût trouver, dans la conjoncture présente, étoit de bannir les prédicateurs; sur quoi Leurs Majestés ont fait connoître qu'elles ne manquoient pas de bonne volonté pour le faire.

Cet article fut celui par lequel se termina notre audience, de laquelle j'espère que si nous n'en retirons pas toute l'utilité que nous souhaitons, elle servira au moins à donner un si bon pli aux délibérations de cette assemblée des états, qu'il me semble de pouvoir tenir pour assuré que ces prédicateurs n'auront point de temples et qu'ils ne gagneront rien dans cette conférence. Et puisque celle de Paris, qui étoit si nombreuse, prit des résolutions contre eux, de même que celle des évêques qu'on fit assembler à Poissi, il me semble que s'ils ne resçoivent aucun avantage de celle-ci, qui étoit le fondement de toutes leurs espérances, ils ne doivent plus s'attendre à aucun bon succès; mais je crois que le plus seur est d'attendre encore quelques jours avant que d'en juger.

Cependant je me recommande aux bonnes amitiés de Votre Eminence, etc.

De Poissi, le 18 janvier 1562.

SEPTIÈME LETTRE.

Il y a deux jours que l'assemblée des états finit, et le bruit commun est que le chancelier a proposé son sentiment avec tant de retenue et de modération qu'on l'auroit facilement pris pour un autre homme.

Monsieur l'éminentissime cardinal de Chastillon opina aussi fort bien, et mieux que tous les autres.

Le Roi et la Reine de Navarre parlèrent les derniers, et cette princesse donna ses conclusions de telle manière qu'on dit n'avoir jamais entendu aucun orateur qui se soit exprimé avec plus d'éloquence ni avec plus d'énergie et de succès.

Sa Majesté a dit elle-même que dans cet instant-là il lui sembloit que Dieu lui dictoit les paroles qu'elle proféroit. Et la conclusion fut :

Que Sa Majesté déclaroit à toute cette assemblée qu'elle vouloit que les députés fissent publier dans tout son roiaume qu'elle et ses enfans, avec toutes les persones de leur conseil, prétendoient qu'on vécut dans la religion catholique et sous l'obéissance de la sainte Eglise romaine ; qu'elle déclaroit fort expressément à ceux qui avoient introduit une certaine nouvelle religion, et qui demandoient des temples, qu'ils n'en pourroient avoir aucun ; mais au contraire qu'elle vouloit qu'ils fussent contraints de rendre ceux dont ils s'étoient emparés et tout ce qui en dépendoit ; qu'il leur fut pareillement défendu d'en construire et de s'assembler en aucuns lieux dans les villes ; qu'on ne devoit pas non plus faire aucun changement qui pût altérer l'état présent de la France, dans les endroits et les contrées où cette nouvelle religion n'a point

auprès d'elle, de ce qu'ils ne l'avoient pas fait souvenir de demander l'extrême-onction, laquelle elle vouloit recevoir.

Hier sept autres conseillers opinèrent, entre cinq desquels j'ai appris qu'il y eut quelques bons sentimens, puisqu'un de ceux-là dit que Sa Majesté devoit considérer que, si elle permettoit aux ministres de prêcher dans un certain lieu, il s'ensuivroit, par une conséquence nécessaire, qu'ils pourroient aussi y donner le batême à leur manière, bénir les mariages et faire beaucoup d'autres choses comme il leur plairoit. Et que de là il naitroit des procès touchant les successions, et que, pour y rémédier, on seroit obligé de faire de nouvelles loix, et contraint d'établir de nouveaux parlemens et de changer toute la forme de l'Etat et de la police. Il insinua même indirectement qu'il faudroit qu'il y eut deux Rois. On a trouvé que cet avis étoit le meilleur et le plus sage de tous ceux qui avoient opiné jusqu'alors.

Je m'imaginai que, dans ces fâcheuses occurrences, je ferois bien d'aller rendre visite à monsieur le cardinal de Chastillon, pour lui représenter ce qu'on attend d'une personne de son caractère dans un temps comme celui-ci, et pour le faire souvenir de ce qu'il m'avoit obligé d'écrire à Votre Eminence touchant ses bonnes intentions. Je lui remontrai que toutes ces disputes de religion se pourroient et devroient remettre au concile de Trente, afin qu'il rendît là-dessus un jugement définitif pour les terminer d'une manière qui fût uniforme par toute la chrétienté. Je le priai de me dire franchement si, en cas qu'il fût élevé à la papauté, il permettroit quelcune de ces choses sans l'entremise du concile.

Son Eminence, faisant paroître que ma visite lui étoit fort agréable, répondit que, quand les hommes font quelque chose de bon, ils désirent qu'on le connoisse; que

pour lui il rendroit volontiers toutes sortes de bons services, mais que, pour ce qui concernoit la demande que je venois de lui faire, il me déclaroit sans aucun déguisement que, s'il étoit Pape, il n'accorderoit aucune chose sans la détermination du concile. Et il en rapporta une raison que je ne lui avois point alléguée, c'est que tout le reste de la chrétienté se souleveroit; mais il ajouta néanmoins qu'en attendant les décisions du concile il falloit accorder aux ministres quelques-unes de leurs demandes.

Je ne manquai pas de lui dire qu'ils pouvoient bien laisser encore pendant une année toutes ces choses-là dans le meme état où elles avoient été depuis mille cinq cens soixante et un ans; mais il persista toujours à me témoigner que cela ne réussiroit point.

Il dit ensuite qu'il faloit nécessairement avoir soin que ces gens-là fussent entendus dans le concile. Je lui promis hardiment qu'ils y seroient introduits, et que, pour ce qui étoit de l'audience, ils ne manqueroient pas de l'avoir. Son Eminence partit d'abord que j'eus dit cela, parce que c'étoit l'heure d'aller à la congrégation.

M. de Montmorenci vient d'être fait gouverneur de Paris, et parce qu'on a eu quelquefois sujet de craindre qu'il ne fut bon catholique, madame la conétable (1) sa mère, qui entre dans ce soupçon, est allée demeurer avec lui pour veiller sur sa conduite et en prendre le soin. Cette dame le fait d'une telle manière qu'elle va fort souvent avec lui aux sermons d'un religieux de l'ordre des Minimes (2), qui a été en prison pour avoir enseigné plu-

(1) *Madame la conétable*, Madeleine de Savoie, fille de René, bâtard de Savoie, mariée en 1526 au maréchal Anne de Montmorency, depuis connétable.

(2) Il se nommait Jean de Han. Voir la note de la page 126 du volume précédent.

sieurs hérésies, et qui prêche maintenant avec beaucoup d'édification dans cette ville, où il a un très grand nombre d'auditeurs.

On doit bien rendre graces à Dieu de ce qu'il conserve la vie à monsieur le conétable et à madame son épouse, puisque l'un et l'autre ne cessent de travailler d'une manière très efficace pour la gloire de Dieu et le bien de la religion.

Je ne veux pas manquer de vous dire sur cette matière-là que Son Excellence parla fort hardiment, il y a quelques jours, pour soutenir qu'il faloit prendre de bonnes précautions afin d'éviter les mauvaises suites de quelques entreprises dont on soupçonnoit certains hugnenots armés, qui s'assembloient dans la Gascogne.

Au sujet de quoi on dit que l'amiral déclara à la Reine qu'il vouloit perdre la tête si ces gens-là faisoient quelque désordre; mais que, peu de temps après la nouvelle étant venue qu'ils avoient pris à force d'armes et saccagé un bourg de plus de mille maisons, appelé Mont-de-Martian, qui étoit fort riche et de grand commerce, appartenant au Roi de Navarre, monsieur le conétable dit à la Reine, en présence de l'amiral et de son neveu, qu'il étoit d'avis que Sa Majesté fit couper la tête à celui qui avoit eu la témérité de lui assurer le contraire de ce qu'elle venoit d'aprendre, et l'amiral ne répondit aucune chose.

Cette expédition militaire a déplu au Roi de Navarre, suivant ce qu'on en peut connoître, quoique ces gens-là n'ayent pas manqué d'envoyer expressément en faire leurs excuses à Sa Majesté, en lui représentant que ceux de cette bourgade leur avoient donné sujet de faire cette irruption.

Il lui vint en même temps un autre avis qui n'aura pas moins causé de chagrin à quelque autre courtisan, sui-

vant que je me le figure ; c'est que les huguenots ont agité une dispute dans la ville d'Orléans, pour savoir s'il est plus avantageux que le roiaume soit électif ou héréditaire. On voit bien par là que ces entreprises iront beaucoup plus avant, si on n'y remédie pas comme il faut.

Tout cela a été représenté dans les occasions et les lieux convenables, avec tant d'évidence qu'on ne pourra jamais s'excuser, sous prétexte de n'en avoir pas été bien informé.

L'ambassadeur d'Espagne m'assure toujours de plus en plus que Sa Majesté Catholique gratifiera le Roi de Navarre, et il ne me paroît pas fort éloigné, suivant ce qu'il m'en a insinué, de lui donner la Sardaigne, à condition qu'il ne lui en cédera point les places fortifiées. Il me dit qu'il n'étoit pas convenable que le Roi d'Espagne supportât toute cette charge, que Sa Sainteté devroit au moins y contribuer en augmentant le nombre de ses galères, si elle ne vouloit pas fournir quelque autre chose de plus.

Les suffrages de l'assemblée générale des états de ce roiaume sont allés beaucoup en empirant, mais les conseillers de la Reine n'ont pas encore opiné. Cependant je n'ai pas cru, nonobstant cela, devoir attendre plus longtemps de prier l'ambassadeur d'Espagne qu'il voulut bien s'emploier avec moi, pour obtenir, tous deux ensemble, une audience de la Reine et du Roi de Navarre. Nous y avons été reçus hier après dîné, et avons dit à Sa Majesté tout ce qu'on auguroit des délibérations de cette assemblée. Mais après lui avoir représenté combien il étoit nécessaire qu'elle se réservât le droit de former elle-même, toute seule, les dernières résolutions, attendu qu'il n'étoit pas convenable que Sa Majesté laissât introduire cette coutume d'être obligée de faire tout ce que ces gens-

ci, aiant été choisi ensuite pour y aller, avoit pareillement refusé cet emploi, et qu'elle ne savoit plus de quel côté se tourner, mais qu'elle penseroit néanmoins à y envoier quelcun autre. L'ambassadeur d'Espagne repartit que Sa Majesté ne manqueroit pas de trouver des gens capables pour cela, et qu'elle devoit cependant y faire acheminer ses prélats sans aucun délai. Sa Majesté répondit là-dessus que l'évêque de Paris et un autre étoient déjà partis, et qu'on sollicitoit ceux qui sont encore ici pour les obliger à les suivre.

Nous ne manquâmes pas de représenter que le meilleur remède qu'on pût trouver, dans la conjoncture présente, étoit de bannir les prédicateurs; sur quoi Leurs Majestés ont fait connoître qu'elles ne manquoient pas de bonne volonté pour le faire.

Cet article fut celui par lequel se termina notre audience, de laquelle j'espère que si nous n'en retirons pas toute l'utilité que nous souhaitons, elle servira au moins à donner un si bon pli aux délibérations de cette assemblée des états, qu'il me semble de pouvoir tenir pour assuré que ces prédicateurs n'auront point de temples et qu'ils ne gagneront rien dans cette conférence. Et puisque celle de Paris, qui étoit si nombreuse, prit des résolutions contre eux, de même que celle des évêques qu'on fit assembler à Poissi, il me semble que s'ils ne resçoivent aucun avantage de celle-ci, qui étoit le fondement de toutes leurs espérances, ils ne doivent plus s'attendre à aucun bon succès; mais je crois que le plus seur est d'attendre encore quelques jours avant que d'en juger.

Cependant je me recommande aux bonnes amitiés de Votre Eminence, etc.

De Poissi, le 18 janvier 1562.

SEPTIÈME LETTRE.

Il y a deux jours que l'assemblée des états finit, et le bruit commun est que le chancelier a proposé son sentiment avec tant de retenue et de modération qu'on l'auroit facilement pris pour un autre homme.

Monsieur l'éminentissime cardinal de Chastillon opina aussi fort bien, et mieux que tous les autres.

Le Roi et la Reine de Navarre parlèrent les derniers, et cette princesse donna ses conclusions de telle manière qu'on dit n'avoir jamais entendu aucun orateur qui se soit exprimé avec plus d'éloquence ni avec plus d'énergie et de succès.

Sa Majesté a dit elle-même que dans cet instant-là il lui sembloit que Dieu lui dictoit les paroles qu'elle proféroit. Et la conclusion fut :

Que Sa Majesté déclaroit à toute cette assemblée qu'elle vouloit que les députés fissent publier dans tout son roiaume qu'elle et ses enfans, avec toutes les persones de leur conseil, prétendoient qu'on vécut dans la religion catholique et sous l'obéissance de la sainte Eglise romaine ; qu'elle déclaroit fort expressément à ceux qui avoient introduit une certaine nouvelle religion, et qui demandoient des temples, qu'ils n'en pourroieut avoir aucun ; mais au contraire qu'elle vouloit qu'ils fussent contraints de rendre ceux dont ils s'étoient emparés et tout ce qui en dépendoit ; qu'il leur fut pareillement défendu d'en construire et de s'assembler en aucuns lieux dans les villes ; qu'on ne devoit pas non plus faire aucun changement qui pût altérer l'état présent de la France, dans les endroits et les contrées où cette nouvelle religion n'a point

été introduite jusqu'à présent. Il me semble que tout cela servira de bouclier.

Sa Majesté fit connoître après cela que, moienant certaines conditions, on souffriroit qu'ils fissent leurs assemblées secrètement dans quelque maison, en défendant à tous les magistrats et officiers du Roi de n'y point assister, sous peine d'être d'abord privés de leurs charges; déclarant qu'on ne leur accordoit cela que pour avoir occasion de les pouvoir obliger, avec douceur et sans effusion de sang, à vivre en bonne paix, et que cependant on feroit toute la diligence possible pour achever le concile de Trente. Lequel étant fini, Sa Majesté promettoit dès à présent de suivre en toutes choses ce qu'il auroit déterminé, et vouloit que chacun fut averti qu'on seroit obligé de vivre d'une manière conforme aux réglemens qu'on y feroit. Cette résolution a tellement épouvanté les huguenots qu'ils semblent être tous dissipés et n'oser plus se montrer en aucune part.

Et j'ai appris que le prince de Condé et l'amiral ont eu de grosses paroles avec le conétable dans l'assemblée des états; mais que ce bon vieillard leur répondit avec les larmes aux yeux, en disant à l'amiral que le plus grand péché dont il se sentoit coupable étóit celui de lui avoir fait du bien jusqu'alors, pour établir sa famille.

Je ne sais pas ce qu'il àléguera à Votre Eminence pour lui donner quelque satisfaction, à moins qu'il ne lui dise, comme je me le figure, que la tolérance qu'on vient d'accorder ne durera pas long-temps; mais si Votre Eminence savoit combien de peines et de soins ont pris tous les catholiques, et surtout monsieur l'éminentissime légat, pour empêcher qu'on n'en vint à quelque chose de trop grande importance, vous trouveriés qu'on a fait tout ce qui étoit possible. Pour moi j'en suis tellement

persuadé qu'il ne me reste aucun doute, si ce n'est que peut-être cette résolution ne sera pas exécutée; car si on la peut faire valoir, je suis assuré que dans six mois, ou tout au plus dans une année, il n'y aura plus aucun huguenot, parce que plusieurs d'entre eux ne cherchent pas tant la religion ni les temples que les bénéfices ecclésiastiques et leur intérêt propre.

On sait qu'ils font publiquement leur calcul sur les revenus de l'église gallicane, qu'ils trouvent être de dix-huit millions de livres; et parce que les guerres de ce roiaume ont entretenu, depuis quarante ans, beaucoup de personnes, et que la paix a fait cesser tous ces moiens de vivre, n'y aiant plus de contributions ni d'apointemens, et la solde étant retranchée, plusieurs, qui désiroient de vivre sans beaucoup de fatigue, se sont jetés dans le parti de cette religion, plus commode que toutes les autres. C'est pourquoi, si la justice prend le glaive à la main pour chatier les plus licentieux, et s'ils se voient privés de l'espérance d'avoir les églises avec leurs revenus, je crois qu'ils abandonneront ce parti et chercheront d'autres moiens pour se conserver la vie.

Il est nécessaire que la Reine fasse valoir peu à peu son autorité et son pouvoir, et je m'assure que l'on connoîtra par de bons effets qu'elle veut faire paroitre tous les jours plus ouvertement sa bonne volonté.

Sa Majesté envoiera un exprès d'ici pour aller informer Sa Sainteté de toutes ces choses, et je crois que ce sera M. de Lansac (1). Elle en envoiera un autre au Roi d'Espagne, et je crois qu'elle députera aussi quelcun pour Venise.

(1) Louis de Saint-Gelais, sieur de Lansac. Il était fils d'Alexandre de Saint-Gelais, chambellan de Louis XII. Il fut conseiller d'Etat, chevalier d'honneur de Catherine de Médicis, ambassadeur à Rome, et mourut en 1589.

Son Eminence monsieur le légat est chez M. de Candal, pour le solliciter d'aller au concile, et je me crois obligé de vous donner avis que Niquet, étant arrivé ici hier au matin, dit à monsieur le légat que sa Sainteté lui donne le choix de rester en ce pays ou de s'en aller, et que Son Eminence a pris cette offre pour un congé et me paroit résolue de partir, attendu que son séjour lui a causé beaucoup de dépense et donné bien de la peine, sans qu'il lui ait néanmoins été possible d'avoir jusqu'à présent aucune assurance du succès de cette négociation. Mais je me trouve obligé de vous dire que son départ causera un si grand préjudice aux intérêts de la religion, que, pour moi, je crois que si Son Eminence étoit à Constantinople, on devroit lui envoier expressément ordre de venir ici.

Je ne connois personne qui ait aujourd'hui tant de pouvoir dans cette cour que monsieur le légat y en a, ni aucun autre dont les moiens et la capacité pussent faire réussir les négociations avec un si bon succès que celui des affaires qu'il conduit peu à peu au but qu'il se propose. Il est nécessaire de faire beaucoup d'attention à l'état présent de ce roiaume et à l'humeur de ses habitans, dont les inclinations ne sont peut-être pas assez bien connues en Italie. Si Votre Eminence m'ordonnoit d'aller à Rome, soit pour y demeurer ou pour revenir ici quand il lui plairoit, je pourrois l'informer, avec le Pape, des bonnes intentions non-seulement de ceux dont Niquet a fait une relation entière de la part de monsieur le légat, mais aussi de tous les autres qui sont dans le sentiment qu'il n'agit pas avec assez de promptitude et de chaleur.

Votre Eminence doit être persuadée que je ne lui écris ceci d'une manière si naïve et si ingénue qu'à dessein de rendre service à Sa Sainteté, n'aiant point d'autre vue ni d'autre motif particulier, attendu même que je ne pense

pas de faire beaucoup de plaisir à monsieur l'éminentissime légat. C'est pourquoi je vous dirai franchement que monsieur le chancelier témoigna dernièrement à une personne qui m'a fait ce rapport, que la cour de Rome n'avoit pas bien connu ses intérêts lorsqu'elle avoit permi à monsieur le légat de sortir d'ici, et que ce conseil étoit un coup mortel qu'on lui portoit dans le sein, attendu que cet éminent prélat a des moiens pour faire ses négociations avec la Reine et le Roi de Navarre, et qu'il connoit si bien le génie et les intrigues de tous leurs courtisans qu'ils ne peuvent pas le tromper si bien qu'un autre. Je vois d'ailleurs que le rang très éminent qu'il a parmi les grands, et que ses richesses et les Etats dont il est le possesseur et le maître dans ce roiaume (1), sont aussi des moiens très efficaces dont je me sers pour découvrir, non-seulement ce qui se trame en secret, mais aussi ce qui roule dans la pensée des esprits les plus rafinés qui ne savent pas toutes les affaires dont je prends connoissance. Voilà pourquoi la meilleure nouvelle qu'on puisse donner aux huguenots, c'est de leur faire savoir que le légat s'en va. Son Eminence a dessein de vous envoier un courrier après demain, et peut-être aussi un gentilhomme. Cependant celui-ci étant sur son départ pour aller faire un compliment de félicitation au duc de Savoie, touchant un enfant de Son Altesse nouveau-né, j'ai voulu donner ces avis à Votre Eminence, en me réservant de répondre plus à loisir aux lettres que Niquet vient de me rendre. Je finis en priant Votre Eminence d'agréer, etc.

De Poissi, le 17 janvier 1561.

(1) Le cardinal de Ferrare était à la fois archevêque de Milan et administrateur des archevêchés de Lyon, d'Auch et d'Arles, de l'évêché d'Autun, et abbé de huit riches abbayes.

HUITIÈME LETTRE.

Depuis le départ du courrier Niquet, les conférences journalières ont toujours roulé sur les images. Bèze fut le premier qui en parla fort au long; après lui un docteur de Sorbonne, très docte et pieux, nommé le Pelletier, ensuite duquel Laines (1) et le religieux d'Araceli opinèrent aussi de telle sorte qu'on ne fut pas mal satisfait de ce dernier. Monsieur l'évêque de Paris (2) dit pareillement ce qu'il pensoit et fit connoître qu'il étoit d'avis qu'on ôtât les images, mais qu'il ne trouvoit pas mauvais qu'on eût recours au concile pour cela. L'évêque de Valence (3) fit hier un discours sur la même matière, et on dit que son sentiment avoit beaucoup de conformité avec celui de Bèze et qu'il parla d'une manière fort étéroclite. La Reine s'y trouve continuellement avec tous ses conseillers d'état, et monsieur l'Eminentissime légat avec plusieurs évêques; mais je ne puis pas savoir toutes les particularités de ces conférences, parce que je ne m'y suis jamais trouvé.

On m'a néanmoins fait savoir que le Roi de Navarre a dit publiquement qu'il ne faloit plus assembler tant de coloques pour délibérer sur des matières de controverse, et qu'on devoit aller au concile de Trente, où elles seront toutes déterminées.

(1) Lainez (Jacques), deuxième général des jésuites. Il fit entendre, dans le colloque de Poissy, des paroles de paix et de conciliation. Il mourut en 1565, âgé seulement de cinquante-trois ans, épuisé par les immenses travaux qu'il exécuta pour l'agrandissement de la société dont il était un des fondateurs.

(2) Eustache de Bellay.

(3) Jean de Montluc.

Sa Majesté paroît maintenant fort bien disposée pour favoriser les intérêts de la religion, et elle a fait déclarer à tous ses sujets qu'ils doivent vivre comme les catholiques.

Elle a changé les gouverneurs de son fils, qui étoient huguenots, et lui en a donné qui professent la religion romaine, entre lesquels est le seigneur Vincent Laure, qui aspire au cardinalat. La Reine ira demeurer dans son hôtel, et maintenant qu'elle est ici, on ne prêche point dans son palais, ni dans sa chambre, ni dans aucun autre lieu.

Sa Majesté la Reine très chrétienne a fait ordonner aux demoiselles de sa cour qu'elles vivent toutes dans la même religion qu'elle professe, à défaut de quoi elles seront chassées et punies d'une manière honteuse.

Sa Majesté reçut hier la communion et assista à la procession ordinaire, où elle fut accompagnée de toute la cour.

Le parlement de Paris n'a pas voulu recevoir l'édit ni en faire faire la publication jusqu'à présent, et on ne croit pas qu'il y consente en aucune manière, d'autant que plusieurs de cette illustre sénat font ouvertement connoître que Sa Majesté pourra bien les priver de la vie, mais non pas les faire consentir à une pareille chose.

Sur cet avis, je suis allé voir aujourd'hui Sa Majesté, pour la supplier de vouloir bien ordonner que cet édit soit corrigé dans tous les articles où il est nécessaire de le reformer, et je les ai insinués de la manière que je m'en suis expliqué autrefois dans mes lettres.

Sa Majesté me fit voir qu'il étoit impossible de les retoucher, d'autant qu'ils avoient été réglés par le consentement unanime de cette assemblée générale des parle-

mens et des états, qui ne se trouvent plus maintenant ici; mais qu'elle en parleroit néanmoins au chancelier et me feroit savoir après cela tout ce qui lui paroîtroit facile à exécuter. C'est-à-dire qu'on n'y touchera point, selon ce que j'en puis prévoir, comme je l'ai dit à Sa Majesté; laquelle a bien du regret de se voir obligée d'en demeurer là, parce que la plaie dont il s'agit ne peut être guérie par aucun autre remède plus efficace. Car elle trouve qu'il est impossible de chasser entièrement et tout d'un coup les prédicateurs, mais elle vit dans l'espérance de pouvoir faire tous les jours quelques meilleurs progrès. Et Sa Majesté m'a déclaré qu'elle veut envoyer monsieur l'amiral chez lui pour l'éloigner de la cour, en faisant connoître qu'il ne lui a point donné d'autre mécontentement que celui de favoriser une religion qu'elle ne sauroit avoir pour agréable. Elle m'a pareillement dit qu'elle a écrit derechef aux prélats de son roiaume, pour les faire aller au concile de Trente, qu'elle croit que plusieurs sont déjà en chemin, et qu'elle sollicite aussi fortement le sieur de Candal, qu'elle a nommé pour y aller de sa part en qualité d'ambassadeur.

Sa Majesté m'a fait entendre que ceux de la nouvelle religion doivent avoir la liberté d'aller au concile en toute sûreté, pour y déduire leurs raisons, si bon leur semble.

Tout le reste du discours de Sa Majesté, et ce que je viens d'en raporter, donne assez à connoître qu'elle est fort bien intentionnée, et qu'elle a un grand desir qu'on mette fin à toute cette diversité d'opinions. Nous attendons de voir ce qu'on fera et quelles en seront les suites.

Le prince de Condé n'est point allé dans la Guienne, comme il en avoit formé le dessein, parce que le tumulte qu'il devoit y aller apaiser a cessé, et ce prince est main-

tenant attaqué d'une fièvre que les médecins jugent être très dangereuse.

L'évêque de Troyes (1) est enfin devenu ministre, après avoir rencontré beaucoup de difficultés quand il a voulu se faire aggréger parmi ces nouveaux prédicateurs, qui le méprisent et l'abandonnent de telle sorte que, se trouvant réduit à vivre fort misérablement dans la ville de Paris, selon le rapport qu'on m'en a fait, il a un très cuisant repentir de ses folles démarches.

Je n'ai pas maintenant d'autres particularités à vous écrire touchant les affaires de ce païs; c'est pourquoi je finirai la présente en suppliant très humblement Votre Eminence de souffrir que je me recommande toujours à ses bonnes amitiés.

De Poissi, le 8 février 1562.

NEUVIÈME LETTRE.

Quoique l'édit de pacification ait été corrigé et éclairci de la manière que Votre Eminence en a pu être informée par les lettres de monsieur le légat, du 15 de ce mois, le parlement de Paris ne l'a point voulu accepter ni publier; c'est pourquoi la Reine et le Roi de Navarre sont allés aujourd'hui dans cette ville-là. Et nonobstant que le bruit commun soit que Leurs Majestés ne font ce voyage que pour avoir occasion de se promener, les plus éclairés tiennent pour une chose très

(1) *L'évêque de Troyes*, Antoine Caraccioli, prince de Melphe, brilla d'abord à la cour de François I[er], puis se fit chartreux. Il fut dans la suite élevé à l'épiscopat. Enfin il abandonna sa religion pour embrasser le calvinisme. Il mourut en 1569. Théod. de Bèze en a fait le portrait suivant : « C'était un homme qui avait beaucoup plus de paroles que de science, un esprit léger, ambitieux, et menait une vie impudique. »

assurée que ces démarches se font dans le dessein de faire recevoir cet édit de la manière qu'il est maintenant réformé, à savoir avec cette déclaration que les prédications ne seront point interdites en certains lieux.

Je ne sais pas quelle sera l'issue de ce projet de tolérance, mais il est certain que la ville de Paris et son parlement ont fait paroître jusqu'ici beaucoup de vigueur pour le maintien de leur religion, parmi toutes les disputes d'un grand nombre de prédicateurs regnicoles et étrangers qui l'ont combattue depuis long-temps.

Et, bien qu'il y ait aujourd'hui plusieurs huguenots, je ne crois pas néanmoins qu'il s'en trouve plus de trois ou quatre parmi chaque centaine de catholiques, lesquels paroissent avoir beaucoup plus de dévotion qu'il y en avoit autrefois dans le corps de cette ville.

On y a défendu de vendre de la chair pendant ce carême, sous peine de la vie.

Ces jours passés, un certain officier du Roi, qui s'appelle le Nez d'argent (1), fut arrêté, et dans le temps qu'on le conduisoit en prison, on eut bien de la peine d'empêcher qu'il ne fût lapidé par le peuple, qui se souvenoit que ce personnage étoit celui-là même qui, l'année dernière, jetta par terre le pain sacré de l'eucharistie, dans l'église de Saint-Médard. On a déjà fait une chanson que l'on entend chanter dans tous les carrefours de Paris, au sujet de cet homme-là, dans laquelle on a mis que le Nez d'argent doit être brûlé, parce qu'il est coupable d'une cruelle infamie. C'est, à mon avis, le supplice par lequel il doit être puni, quoique l'on n'ait encore point fait

(1) Il portait effectivement un nez d'argent et était archer. Il fut exécuté aux Halles, le 2 mai de la même année. La haine que la populace portait à cet homme était telle qu'on arracha son corps du gibet et qu'on le jeta à la rivière.

subir de peine à ces quatre personnes que la Reine m'avoit envoié dire qu'on devoit punir; mais on les détient néanmoins encore en prison, et la révision de leur procès se fait encore actuellement.

L'amiral, et Andelot son frère se sont retirés de la cour, et le cardinal de Chastillon s'en ira aussi dans deux ou trois jours, et cette retraite produira les meilleurs effets qu'on puisse espérer maintenant, parce que ces trois courtisans, qui parloient sans cesse à la Reine et qui donnoient même continuellement de mauvaises impressions au Roi, ne seront plus à la portée de le faire.

On a fait courir le bruit que l'évêque de Macon alloit remplir la place de celui de Troyes, et quelques-uns ont dit ensuite que ce seroit M. de Pau; mais on publie maintenant que le cousin de M. de Cars, qui a été à Rome, doit être pourvu de cette dignité, parce que son mérite reçoit un grand relief de l'estime qu'on fait de M. Cars.

Je viens néanmoins d'apprendre que celui qui étoit évêque de Troyes n'est pas exclu de son bénéfice; je dis celui qui étoit évêque, parce que je suppose qu'il ne le sera plus lorsqu'on l'aura dégradé par les voies légitimes, ou bien quand il aura fait une résignation de son évêché.

L'ambassadeur d'Espagne, qui est ici, m'a parlé diverses fois d'une chose que j'ai cru qu'il ne me disoit que par raillerie et à laquelle je n'ai jamais ajouté aucune foi; mais comme je vois qu'il me la réitère fort souvent, je n'ai pas voulu manquer d'en donner avis à Votre Eminence.

C'est que Sa Majesté Catholique contentera le Roi de Navarre, suivant qu'il me le proteste de plus en plus tous les jours, m'aiant fait entendre qu'il est du devoir du Pape d'apaiser le prince de Condé, soit en lui donnant la ville d'Avignon ou une partie du Comtat Venaissin. Il

m'a parlé de je ne sais quelles prétentions là-dessus, dont je n'ai point voulu souffrir qu'il me fît une longue déduite qu'il avoit entamée. Cependant je vous en avertis, pour ne manquer pas de vous écrire tout ce qui se passe.

On parle beaucoup d'un voyage que la cour doit faire après Paques, et on tient pour certain qu'elle ira à Moulins, proche de Lion, où l'on espère que la duchesse de Savoie viendra; et je suis informé de bonne part que l'on a projetté de faire conférer Leurs Majestés avec le Roi d'Espagne, s'il vient du côté de Moulins, proche de Perpignan, et que Sa Majesté Catholique s'abouchera peut-être auparavant avec le Roi de Navarre. Quoi qu'il en soit, la Reine souhaite beaucoup de revoir sa fille, et le Roi d'Espagne sera bien aise de pouvoir dire plusieurs choses de bouche dans cette entrevue.

Ce Portugais, qui travaille pour l'affaire du Roi de Navarre, s'en retournera en Espagne dans deux ou trois jours, et il n'attend plus autre chose si ce n'est que le cardinal de Chastillon se soit retiré de la cour, parce qu'il ne veut pas s'en aller qu'il ne soit parti.

J'ai demeuré long-temps avec cet envoié, et tout ce que j'ai pu tirer de lui par des conversations m'a fait connoître que la récompense du Roi de Navarre est certaine, qu'il n'y a que ce prince seul qui scache en quoi elle consiste, et qu'il s'en contente. Ce pourroit être la Sardaigne, puisque le Portugais assure que le Roi en seroit très satisfait; mais il fait néanmoins entendre que ce sera un autre païs, dont il ne veut donner aucune connoissance. Mais il m'assure que le Pape le saura, et qu'on fera même passer la dernière résolution entre les mains de Sa Sainteté, avant que la chose soit entièrement faite; d'autant que c'est ainsi qu'elle a été concertée entre le Roi d'Espagne, le duc d'Albe et M. de Saint-Rus, qui

sont les seuls à qui on a confié tout le secret de cette négociation.

Je l'ai prié très instamment de vouloir remontrer à Sa Majesté Catholique qu'il seroit très utile pour la gloire de Dieu de faire une démarche qui serviroit d'exemple à beaucoup de gens, si, entre plusieurs autres choses, on travailloit de concert pour disposer tout ce qui seroit nécessaire afin que le Pape donnât ordre au cardinal de Chastillon, à Valence et à quelques autres, d'aller à Rome.

Et que Sa Majesté Catholique obligeât le Roi de Navarre de faire en sorte qu'ils obéissent à ce commandement, sous peine d'être dégradés, et que la sentence qu'on prononceroit contre eux fut exécutée.

Il me dit que, lorsque ces personnes seroient à Rome, et quand ils y auroient demandé très humblement pardon, le Roi d'Espagne et celui de Navarre pourroient toujours être assurés de trouver Sa Sainteté disposée à traiter favorablement ces prélats, si Leurs Majestés demandoient qu'on leur fît grace.

Et que tout cela serviroit non-seulement à leur conversion, mais aussi à donner de la terreur à beaucoup d'autres et un bon exemple à toute la postérité, de telle sorte que par cela même le Roi d'Espagne et celui de Navarre seroient retenus dans leur devoir; mais qu'il étoit absolument nécessaire de ménager cette affaire très secrètement, pour la faire réussir avec tous les bons succès qu'elle peut avoir.

Il a fort bien compris tout cela, et jugeant que cette entreprise est non-seulement bonne, mais aussi très nécessaire, il m'a promis d'y travailler et de me donner avis de tout ce qu'il aura fait pour cela quand il sera de retour ici, où il doit se trouver bientôt.

Et pour ce qui est du secret que je lui ai recommandé,

il a trouvé qu'il est si nécessaire de le bien garder pour venir à bout de ce projet, qu'il n'a pas voulu que j'écrivisse au nonce d'y employer ses sollicitations, m'aiant assuré que tout ce qui concerne cette négociation entre Sa Majesté Catholique et le Roi de Navarre se fait d'une manière si secrète que la Reine très chrétienne, suivant les apparences, ne sait pas elle-même toutes les intrigues de ceux qui travaillent pour cela.

M. Pero est arrivé à Paris dans le dessein de venir à la cour; mais aiant depuis changé de sentiment, il est retourné à Montargis, où se trouve maintenant la duchesse de Ferrare, chez laquelle il pourra se réfugier, à ce que l'on croit.

On tient pour assuré que monsieur le duc de Guise viendra à la cour, et on croit aussi que Son Eminence monsieur de Lorraine et M. le cardinal de Guise s'y trouveront en même temps, et que par conséquent monsieur le connétable les y viendra joindre, parce qu'il y a une fort étroite liaison entre eux. Je ne crois pas aussi que M. de Guise voulut hazarder d'y venir faire quelque séjour, sans être accompagné de Son Excellence. Monsieur le cardinal de Tournon y résidera continuellement avec le maréchal de Saint-André, de sorte que le conseil étant rempli de ces vénérables ministres d'état, qui sont fort bien intentionnés, on a lieu d'espérer que toutes leurs résolutions seront favorables à la piété et à la religion catholique.

Dieu veuille que cela soit ainsi; je le prie qu'il donne toute sorte de contentement à Votre Eminence.

De Poissi, le 22 février 1562.

La Reine fut ici hier, revenant de Paris, et le bruit commun est que le parlement n'a point voulu recevoir l'édit de pacification, et que les conseillers ont répondu

qu'étant préjudiciable à leur religion, à cause de la tolérance des nouveaux prédicateurs, ils ne vouloient pas donner leurs signatures pour cela ; mais que Sa Majesté pouvoit faire ce qui lui plaisoit, en vertu de son autorité souveraine.

De Poissi, le 25 février 1562.

DIXIÈME LETTRE.

Les dernières lettres que j'ai adressées à Votre Eminence étoient du 22 et 23 de ce mois, et parce que je présume qu'elles lui ont été rendues, je ne répéterai pas ce que j'ai déjà écrit, si ce n'est que le parlement de Paris ne veut point recevoir l'édit concernant la religion, ni le publier. Cette ville-là se conserve du mieux qu'elle peut, mais les huguenots ne cessent point d'y prêcher en des lieux différens, où ils s'assemblent la plupart du temps deux fois chaque jour.

L'exécution qu'on devoit faire de ces criminels, dont j'ai déjà fait mention plusieurs fois ci-devant, est encore différée.

Je viens d'aprendre qu'il est arrivé quelques troubles en Provence, dont je crois que vous aurez d'abord reçu avis et apris toutes les particularités par les lettres d'Avignon; pour moi, je n'ai pas eu le moien d'en être bien informé dans ce pays.

Monsieur le cardinal de Tournon, aiant apris la résolution du Pape touchant la légation d'Avignon, en fut d'abord mécontent; mais aiant ensuite réfléchi là-dessus, il n'en a plus témoigné du déplaisir.

Le Roi de Navarre dit qu'il se comportera de telle manière que, bien loin que Sa Sainteté puisse trouver ses

actions suspectes, elles lui donneront au contraire beaucoup de satisfaction.

Ce Portugais qui devoit aller en Espagne pour les affaires du Roi de Navarre n'est pas encore parti ; mais il attend d'heure en heure de prendre la poste, et il espère d'aporter à son retour la conclusion de tout ce qui concerne les prétentions de ce monarque.

Il m'a protesté derechef que le Pape sera informé de tout par le Roi d'Espagne quand il en sera temps, et que Sa Majesté Catholique ne terminera point entièrement cette affaire sans la participation de Sa Sainteté.

On ne sait point quelle doit être cette récompense dont il s'agit; quelques-uns disent que ce sera la Franche-Comté qui confine la Bourgogne, et qu'on y ajoutera quelque chose de plus ; il y en a d'autres qui s'imaginent que ce sera la Sardaigne, parce qu'elle ne rend pas beaucoup au Roi d'Espagne et que celui de Navarre en a un fort grand desir.

Les huguenots ne prêchent plus dans le palais; mais le Bottilier, qui n'a pas la réputation d'être sincère, prèche devant la Reine très chrétienne.

L'ambassadeur d'Espagne lui a demandé, de la part de Sa Majesté Catholique, la permission de se retirer, mais il n'a pu l'obtenir; et il me semble que la Reine s'attache à des vétilles, pour faire voir qu'elle se conduit elle-même sans les conseils d'autrui.

Les huguenots et les catholiques de la ville de Paris sont venus hier porter des plaintes à Sa Majesté les uns contre les autres.

Les huguenots lui remontrèrent qu'ils sont continuellement chargés d'injures et traités comme s'ils étoient des juifs, et que, par conséquent, ils la supplioient de leur permettre d'avoir des armes.

Les catholiques disoient que ces gens-là n'ont pas le zèle de la religion, mais seulement des vues pour leur intérêt propre, et que, ne pouvant plus se contenir maintenant sans faire du tort à beaucoup de personnes, ils demandoient des armes pour entreprendre de saccager cette ville, capitale du roiaume, selon le projet que ces mêmes catholiques suposent qu'ils en ont formé depuis quelques mois. C'est pourquoi, ils déclarèrent à Sa Majesté qu'ils étoient venus pour lui témoigner leur mécontentement de ce que ces gens-là, quoique désarmés, faisoient pourtant des assemblées de dix ou douze mille personnes, et quelquefois même de vingt mille, qui couroient tous vers le même but, animés d'une même espérance, et que, par conséquent, les catholiques ne voulant plus demeurer exposés au sort de la fortune, ils suplioient Sa Majesté de faire pour eux ce qui lui paroitroit de meilleur.

La Reine dit aux huguenots que ce qu'on leur avoit accordé suffisoit, et qu'ils devoient s'estimer fort heureux que le Roi les tolérât de la manière qu'il fait, sans vouloir encore porter les armes.

Sa Majesté dit ensuite aux catholiques qu'elle feroit des réflexions sur ce qu'ils venoient de proposer et qu'elle leur donneroit réponce lundi prochain.

Cependant, j'ai cru vous devoir écrire ceci selon ma coutume, en vous donnant aussi avis que cette semaine on a publié dans Paris le jubilé que Sa Sainteté m'a envoié, et on dit qu'il est reçu avec une très grande dévotion.

On continue d'assurer que cette cour ira à Moulins, comme je l'ai écrit dans mes lettres précédentes, et on ajoute maintenant qu'elle ira jusqu'à Lion, pour passer ensuite dans le Languedoc au mois de septembre ou d'octobre, et non pas devant ce temps-là, afin d'y pouvoir conférer avec le Roi d'Espagne.

J'ài pareillement donné avis à Votre Eminence que M. de Guise doit venir à la cour, où l'on croit qu'il arrivera la semaine prochaine, d'autant qu'on y voit déjà quelques-uns des domestiques de Son Excellence; mais on ne sait pas si monsieur l'Eminentissime cardinal de Lorraine et celui de Guise s'y trouveront; car on croit même qu'ils ne viendront pas sitôt.

Le cardinal de Chastillon n'est pas encore sorti de cette cour.

Je n'ai pas maintenant d'autres choses à vous écrire, c'est pourquoi je finis la présente.

De Poissi, le 28 février 1562.

ONZIÈME LETTRE.

Votre Eminence aiant déjà reçu avis, le neuf de ce mois, de la faction suscitée par M. de Guise (1), je vous dirai qu'elle a été beaucoup plus grande qu'on ne l'avoit dit alors. Les huguenots de ce païs en font de grosses plaintes, et ils sont allés demander justice à la Reine, qui a envoié un commissaire pour faire des enquêtes sur cela.

Ceux de la faction de M. de Guise se justifient en disant que les autres ont été les aggresseurs, et qu'ils ont tellement blessé M. de la Broccie, gentilhomme de Son Excellence, qu'il faut le trépaner, et qu'ils ont même tiré un coup de fusil à monsieur le duc de Guise. Il est certain que si ce roiaume reste dans l'état où il est maintenant, avec deux religions, nous entendrons bien souvent de pareilles nouvelles.

Mais j'espère que Dieu, notre seigneur, nous aidera

(1) Il s'agit du massacre de Vassy. On peut consulter sur cet évènement les pièces que nous avons insérées dans le quatrième volume de cette collection.

par son secours. On connoit de plus en plus, tous les jours, combien les clauses de cet édit qu'on a fait dernièrement, par le moien desquelles nous croions d'apaiser les troubles de ce roiaume, ont été préjudiciables aux choses spirituelles et au gouvernement politique de l'Etat. Cet édit a été publié ici dans la chambre du parlement toute seule, et non pas dans la ville ni aux lieux accoutumés, et on ne l'a point encore fait imprimer; c'est pourquoi cette publication est en quelque manière nulle, suivant l'opinion qu'on en a ici. M. de Guise est dans la ville de Nanteuil, à trois ou quatre lieues d'ici, où monsieur le conétable s'est rendu hier au soir.

Le Roi de Navarre, étant sur son départ pour la cour, envoia dire à M. de Guise qu'il a résolu de vivre dans une si étroite amitié avec lui qu'il aura peut-être de la peine à se persuader et à tenir pour assuré que la bonne affection que Sa Majesté a pour lui surpasse tout ce qu'il en sauroit imaginer et concevoir.

Ces jours derniers, pendant que le Roi de Navarre étoit ici, j'ai été à la messe dans l'église de Saint-Paul, accompagné de toutes les personnes de distinction qui sont dans ce quartier; et j'ai vu le prince de Condé qui alloit en même temps à cheval et fort bien accompagné, dans cette contrée où je passois.

On dit que le cardinal de Chastillon s'est déguisé pour aller entendre un sermon de Bèze aux environs d'ici, et qu'après cela, quand il a voulu rendre visite à Monsieur le conétable, ce seigneur lui a fait entendre qu'il ne le verra point jusqu'à ce qu'il ait changé de sentimens.

Le jubilé a été célébré dans cette ville par une si grande quantité de monde qu'il sembloit que ce dimanche-là fut le jour de Paques.

Il y eut un certain régent de colége qui voulut obliger

tous ses écoliers à recevoir le pain sacré de l'eucharistie : mais en aiant fait châtier un qui refusa de communier, on dit que cela étant venu à la connoissance des huguenots, ils ont batu ce régent.

Le sentiment commun des gens de ce païs est qu'il n'y a pas de justice, puisque jusqu'à présent on n'a vu faire aucune exécution de ces prisonniers au sujet desquels je vous ai écrit plusieurs fois, ni de celui qu'on nomme le Nez d'argent, dont je vous ai aussi parlé.

Il n'y a pas long-temps que les huguenots prêchoient dans le bourg de Saint-Marceau; mais depuis huit jours, les habitans de ce quartier-là s'étant assemblés firent entendre à celui qui leur donnoit sa maison pour prêcher, qu'ils alloient y mettre le feu et le bruler lui-même dans son propre logis s'il continuoit d'y recevoir ces personnes; voilà pourquoi, n'osant plus y prêcher, ils cherchent une autre maison.

Votre Éminence doit avoir reçu des avis plus certains que je n'en ai de la conduite de M. de Crussol en Provence. Tout ce qu'on en publie ici fait connoître qu'il voudroit forcer les peuples de son quartier à devenir luthériens. Un des frères de M. de Cars, s'étant mis à la tête de quantité de révoltés, porte un étendart sur lequel on voit d'un côté la représentation d'un crucifix et de l'autre le portrait du Roi.

J'ai été informé qu'il est allé faire des actes d'hostilité chez ceux de Crussol, et qu'après les avoir fort maltraités il s'est retiré dans les montagnes de ce païs-là.

Dans le temps que M. de Crussol fut envoié en Provence, je ne manquai pas de dire ce que j'en pensois, et Sa Majesté me répondit alors qu'il étoit un de ses fidèles sujets, dont elle espéroit toute sorte de bons services.

Sa Majesté est présentement à Monsed, où elle a un

par son secours. On connoit de plus en plus, tous les jours, combien les clauses de cet édit qu'on a fait dernièrement, par le moien desquelles nous croions d'apaiser les troubles de ce roiaume, ont été préjudiciables aux choses spirituelles et au gouvernement politique de l'Etat. Cet édit a été publié ici dans la chambre du parlement toute seule, et non pas dans la ville ni aux lieux accoutumés, et on ne l'a point encore fait imprimer; c'est pourquoi cette publication est en quelque manière nulle, suivant l'opinion qu'on en a ici. M. de Guise est dans la ville de Nanteuil, à trois ou quatre lieues d'ici, où monsieur le conétable s'est rendu hier au soir.

Le Roi de Navarre, étant sur son départ pour la cour, envoia dire à M. de Guise qu'il a résolu de vivre dans une si étroite amitié avec lui qu'il aura peut-être de la peine à se persuader et à tenir pour assuré que la bonne affection que Sa Majesté a pour lui surpasse tout ce qu'il en sauroit imaginer et concevoir.

Ces jours derniers, pendant que le Roi de Navarre étoit ici, j'ai été à la messe dans l'église de Saint-Paul, accompagné de toutes les personnes de distinction qui sont dans ce quartier; et j'ai vu le prince de Condé qui alloit en même temps à cheval et fort bien accompagné, dans cette contrée où je passois.

On dit que le cardinal de Chastillon s'est déguisé pour aller entendre un sermon de Bèze aux environs d'ici, et qu'après cela, quand il a voulu rendre visite à Monsieur le conétable, ce seigneur lui a fait entendre qu'il ne le verra point jusqu'à ce qu'il ait changé de sentimens.

Le jubilé a été célébré dans cette ville par une si grande quantité de monde qu'il sembloit que ce dimanche-là fut le jour de Paques.

Il y eut un certain régent de colége qui voulut obliger

en termes couverts, parce qu'il est beaucoup réservé sur cette matière, touchant laquelle il m'a prié de n'écrire qu'avec une très grande retenue. La raison qui le porte à cela vient de ce qu'il lui semble que le Roi et toute sa cour ne peuvent s'éloigner d'ici qu'il n'en arrive des inconvéniens, attendu que les affaires de ce roiaume ont besoin de la présence de Sa Majesté et que son voyage causeroit une dépence excessive.

Rambouillet étant allé en Allemagne pour savoir quel secours de troupes et d'argent les princes de ce païs-là donneroient au Roi très chrétien dans le temps qu'il changeroit de religion, ils lui ont répondu qu'ils fourniroient autant de gens de guerre que Sa Majesté en voudroit paier.

L'ambassadeur du Roi d'Espagne en a fait des plaintes au Roi de Navarre, qui lui a dit qu'il est impossible que ce qui est fait n'ait pas été fait, mais qu'on marcheroit à l'avenir par une autre route.

De Paris, le 13 mars 1562.

DOUZIÈME LETTRE.

Il y a deux jours que j'écrivis à Votre Eminence, et l'on a reçu nouvelle depuis, que Sa Majesté part aujourd'hui de Monceaux pour aller à Fontainebleau, où elle ne restera que deux jours, aiant résolu de se rendre de là à Blois.

Cette nouvelle donne lieu à faire ici beaucoup de raisonnemens, attendu qu'on ne sauroit découvrir ce qui a pu causer un changement si subit et inopiné.

Cependant la plupart des nouvellistes croient que ces démarches tendent à l'entrevue du Roi d'Espagne avec cette cour, à Perpignan ou dans quelque autre lieu proche de cette ville-là, sur les terres de France, ou bien

que la cour a pris une route détournée pour avoir un plus beau chemin; attendu que quelques-uns disent aussi qu'elle pourra passer de Blois à Limoges, et de là s'acheminer à Narbonne. J'irai demain à Fontainebleau pour tâcher d'en découvrir quelque chose de plus certain et de plus particulier.

Bèze, qui est le chef des huguenots de ce païs, est allé faire de grandes plaintes au Roi de Navarre et à la Reine contre la faction de M. Guise.

Ce ministre y fut accompagné d'un grand nombre de ceux qui adhèrent à ses sentimens, et il ne donna jamais un autre nom au duc de Guise que celui de *meurtrier du genre humain*. La Reine lui répondit qu'elle avoit été informée que M. de Guise avoit été provoqué par l'insolence de ceux de leur parti, qu'elle avoit supporté jusqu'alors avec trop de patience, mais qu'à l'avenir elle prétendoit suivre d'autres maximes. Le Roi de Navarre, témoignant la même chose et excusant le duc de Guise, s'exprima d'une manière beaucoup plus forte et dit à Bèze qu'il méritoit d'être pendu. Ce discours fit qu'il se retira privé de la consolation qu'il espéroit de recevoir.

Les huguenots de la ville de Meaux ont rendu une église qu'ils avoient prise.

Le chancelier qui demeure présentement ici à Paris, aiant envoyé demander à Sa Majesté quand il lui plaisoit qu'il se rendît auprès d'elle, n'en a point eu d'autre réponse que celle de rester ici jusqu'à nouvel ordre.

Il y a beaucoup de personnes qui se figurent que par ces paroles il est relégué de la cour, et on est aussi fort entré chez lui. Cette réponse pourroit lui avoir été faite pour quelque autre sujet; mais ce qui donne beaucoup lieu à croire qu'il est disgracié, est qu'il fit ces jours passés une assemblée chez lui, dans laquelle on vit le prince de

Condé, le cardinal de Chastillon, l'évêque de Valence et quelques autres gens de la même farine. On dit que cela a fait un grand déplaisir à Sa Majesté, qui envoia d'abord appeller le prince de Condé pour le faire venir aussitôt à la cour, où il ne manqua pas de se rendre. On tient pour une chose très assurée que les affaires du chancelier vont si mal qu'on parle déjà d'établir un autre garde du seau. Le bruit commun est que cette charge sera donnée à M. de Thou, président du parlement de cette ville, qui est un fort bon catholique. Il est certain qu'on ne sauroit rien faire de meilleur en ce temps ici que de prendre la résolution de dégrader celui-là pour mettre celui-ci à sa place. Le sentiment de plusieurs est que, si cela arrive, le conétable l'a tramé en faveur de ce président, dont il est fort bon ami.

Quelques-uns disent que le seau sera donné au très illustre M. d'Armagnac; mais tout cela ne sont que des discours fondés sur des conjectures incertaines. M. de Guise est encore à Nanteuil, et on dit qu'il est légèrement blessé d'un coup de caillou à la tête. Je crois qu'il y reste pour s'informer plus amplement des intentions de la Reine.

Monsieur le conétable est allé du côté de Fontainebleau pour être à portée de s'y trouver quand la cour y sera.

M. de Monluc, qui eut ordre d'aller en Gascogne pour remédier aux désordres de cette province, comme je l'ai écrit à Votre Eminence, y a fait supplicier vingt-deux de ces gens-là, qui s'étoient emparés des églises. Les huguenots, voiant cela, se sont réunis au nombre d'environ six mille et sont entrés dans une place fortifiée, de laquelle il ne croit pas qu'on puisse les chasser sans quelque artillerie; c'est pourquoi il a envoié demander huit

pièces de canon pour l'assiéger ; je ne sçai pas ce qui en arrivera.

Tout le monde dit publiquement ici que les affaires de ce roiaume prennent un si bon train et que le Roi de Navarre marche d'un si bon pied pour les venir redresser que, si Sa Majesté sait profiter de cette occasion, elle pourra voir bientôt la fin de tout ce qui trouble maintenant ce païs.

Dans la conférence qui se tint dernièrement chez monsieur le conétable, où le Roi de Navarre et M. de Brissac se trouvèrent avec Termes et Saint-André, on y parla de faire un édit contraire à celui qu'on vient de publier, attendu qu'il contient des choses peu convenables à la religion et qu'il est très pernicieux au gouvernement po litique d'en tolérer une autre contraire, parce que cela donneroit lieu à deux factions.

Dieu vueille que ce dernier projet ait un heureux succès et donne toute sorte de contentement à Votre Eminence.

De Paris, le 15 mars 1562.

Mémoire secret.

Ce roiaume est entièrement bouleversé ; on croit que ce voiage de la Reine ne se fait que pour interrompre et dissiper cette assemblée du Roi de Navarre, du conétable, de Guise et de tous les maréchaux de France.

Parce que la Reine s'imagine qu'ils ne pourront pas se joindre tous ensemble dans la route qu'elle va suivre, attendu qu'il n'y a pas de logemens commodes pour ces vieillards, entre lesquels il y en a qui sont gouteux, et parce que M. le duc de Guise, se tenant sur ses gardes

plus que tous les autres, n'osera pas rester en chemin sans une bonne escorte.

La plupart des gens croient que la Reine apréhende beaucoup qu'on ne lui ôte la régence de cette monarchie; c'est pourquoi Sa Majesté va du côté de Blois, afin d'être plus près des forces des huguenots, parce qu'elle se figure qu'elles pourront contrebalancer celles de la Ligue. On fait ici tous les jours des conférences dans l'hôtel du chancelier, auxquelles la Reine de Navarre vient assister, avec madame de Crussol, madame de Roye, le cardinal de Chastillon, Valence et quelques autres qui font entendre à la Reine très chrétienne que les catholiques la veulent priver du gouvernement. Sa Majesté fait voir qu'elle a du penchant à le croire ou que du moins elle en a quelque crainte, de même que M. le duc de Guise et le cardinal son frère, avec M. d'Aumale, qui a fait armer deux mille cavaliers.

Les affaires de ce païs sont maintenant dans une telle situation qu'il faut que la balance penche d'un côté ou de l'autre, et par conséquent elles changeront de face. Le parti des catholiques semble être le plus fort jusqu'à présent, tant par le nombre que par la qualité des personnes qui le soutiennent.

Dans ce moment je viens de recevoir avis que la Reine ne va pas à Fontainebleau, mais qu'elle prend la route de Blois à droiture et qu'elle fera ses dévotions de la Pâque en chemin. Dimanche prochain au soir elle sera dans cette ville-là.

M. le duc de Guise et monsieur le conétable sont ici avec tous les maréchaux de France, et il me semble qu'ils pensent à lever des gens de guerre pour se faire rendre obéissance dans toutes leurs résolutions. Cependant, toutes choses sont à présent dans un si grand mou-

vement qu'il est impossible de savoir au juste quelles en seront les suites. J'ai voulu écrire tout cela à Votre Eminence pour l'informer de tous les raisonnemens qu'on fait ici.

Monsieur l'éminentissime légat, qui se tient auprès de la Reine, n'aura pas manqué de vous donner avis de toutes les affaires de la cour.

De Paris, le 18 mars 1562.

TREIZIÈME LETTRE.

M. le duc de Guise entra hier dans cette ville, accompagné de plus mille cavaliers qui étoient fort bien armés; monsieur le conétable lui alla au-devant avec le maréchal de Saint-André. Tout le peuple de Paris fit voir qu'il avoit une très grande joie de son arrivée, non-seulement en ce que chacun se tenoit dans les rues pour le voir passer, mais aussi en lui envoiant dire que, s'il avoit besoin de vingt mille hommes pour sa garde, tous les bourgeois lui offroient de les faire armer. D'abord qu'il eut mis pied à terre, le prévôt des marchands, accompagné de trente ou quarante personnes des plus riches, vint lui déclarer qu'il étoit toujours prêt à lui donner une grosse somme d'argent quand il en auroit besoin pour le maintien de la religion. Dans le même temps, Bèze s'en alla prêcher vers la porte de Saint-Jacques, qui est de l'autre côté de la ville, et le prince de Condé, qui étoit venu de la cour peut-être à dessein de s'y trouver, l'accompagnoit avec quatre ou cinq cens cavaliers, qui avoient tous des carabines.

Ce matin je suis allé rendre visite à M. de Guise et je l'ai trouvé dans une conférence chez monsieur le conétable, où tous les maréchaux de France étoient assemblés avec le cardinal de Guise et quelques autres personnes

de qualité. Monsieur le duc, m'aiant embrassé, dit qu'il avoit tant d'ardeur pour le service de Sa Sainteté que, pour m'en donner des preuves, on continueroit le discours qui rouloit sur cette matière, et qu'il me prioit de rester là jusqu'à ce qu'il fût achevé.

Je demeurai fort long-temps à lesécouter, et à la fin il me dit qu'il souhaitoit que j'écrivisse au Pape pour le supplier de faire en sorte que le concile de Trente fut fort circonspect et retenu sur tout ce qui concernoit les protestans d'Allemagne, parce qu'il espère de les y faire aller. Monsieur l'éminentissime cardinal de Lorraine, qui a beaucoup travaillépour cela, doit envoier M. de Manne vers Sa Sainteté pour l'en informer et pour lui dire que les affaires de ce roiaume ne doivent plus l'inquiéter, parce que Son Eminence espère de la grace de Dieu que les François seront aussi bons catholiques, devant qu'il soit une année, qu'ils l'étoient il y a vingt ans. C'est pour aller donner cette assurance au Pape que M. de Manne part d'ici, où M. de Lorraine l'a fait venir pour le charger de cette commission.

Voilà tout ce que j'en ai appris de M. de Guise, qui, s'étant retiré parce que c'étoit l'heure d'aller dîner, m'a promis de me parler plus amplement demain 17 de mars.

Le prince de Condé ne manque point d'accompagner tous les jours le prédicateur huguenot, en l'escortant avec quatre ou cinq cens cavaliers, dont le nombre augmente de plus en plus, et il a mis auprès de ce ministre des gens armés pour le garder.

On lève de l'autre côté de cette ville autant de troupes qu'on y en peut trouver, et on n'y voit autre chose que des fusils et des autres armes que l'on vend et achette de toutes parts.

Si cela continue sans aucun remède, on verra un jour,

et même bientôt, quelque grand scandale dont les mauvaises suites paroissent inévitables et donnent déjà beaucoup de crainte à tous ceux qui sont ici.

Le duc de Guise m'a dit que M. le cardinal de Lorraine a si bien contenté les protestans d'Allemagne qu'il a porté le duc de Vittemberg à venir entendre deux de ses sermons, et qu'il en a été si content qu'après cela ils sont entrés en conférence sur tout ce qui est nécessaire pour ceux qui doivent aller au concile.

Et quoique Son Eminence n'ait pas pu obtenir que le duc y envoiât quelcun de sa part, il le fit pourtant résoudre à déclarer qu'il trouveroit bon que le concile députât lui-même une douzaine de personnes.

Et que Son Altesse de Vittemberg en députeroit un pareil nombre de ceux de sa communion, qui s'en iroient avec les autres dans un lieu neutre, qui fut proche du concile; et qu'il consentoit que M. le cardinal de Lorraine fût le président de toute cette assemblée; et que si ces députés convenoient ensemble sur les points de controverse ou jugeoient qu'il fût nécessaire d'aller au concile, monsieur le duc promettoit de s'en tenir à ce qu'ils détermineroient.

M. de Guise m'a dit qu'il a été présent à tout ce discours et qu'il lui semble que les protestans s'aperçoivent qu'ils suivent une mauvaise route et qu'ils auroient plaisir d'être ramenés dans le bon chemin; mais qu'ils ne veulent pas néanmoins y venir sans de pareils moiens qui leur paroissent honorables.

Il m'a dit aussi que monsieur le cardinal de Lorraine offre d'aller à cette conférence dans le lieu où Sa Sainteté lui commandera de la tenir, et qu'il espère de gagner quelque autre prince d'Allemagne pendant le cours de son voiage dans ces quartiers-là.

Ce cardinal fait paroître que la grande espérance qu'il a d'un bon succès est d'autant mieux fondée qu'il a déjà presqu'entièrement fait entrer dans ses sentimens un des principanx docteurs protestans, nommé Brantius.

Son Eminence de Lorraine, voulant faire réussir ce projet, a envoié quérir M. de Manne pour lui donner la commission d'en aller informer le Pape.

Cependant M. de Guise prie Sa Sainteté d'ordonner qu'on ait tant de retenue dans le concile, pour ce qui concerne les dogmes, qu'ils ne soient point décidés avant le retour de M. de Manne, afin que les protestans ne se rébutent pas d'y aller, en voiant qu'il n'y a plus rien à faire pour eux. Il me fit aussi connoître qu'on doit tenir cela si secret que le Pape même ne doit pas le communiquer au sacré colége des cardinaux.

Les grandes instances qu'il m'a faites là-dessus sont fondées sur les raisons qui seront déduites au Pape par M. de Manne, qui est allé à Rheims pour y trouver monsieur de Lorraine; et je crois qu'il reviendra de là en poste.

M. le duc de Bourbon a été fait lieutenant du Roi dans cette ville, où il sera secondé par le maréchal de Brisac et par M. de Mommoranzi.

Cet illustre duc n'étant arrivé ici que depuis hier, je ne lui ai pas encore rendu visite.

On parle toujours beaucoup d'ôter le seau au chancellier qui l'a présentement, et j'entends dire qu'on le donnera à M. d'Armagnac.

Plusieurs croient aussi qu'on fera un édit de pacification contraire au précédent, et qu'il sera si bon et si avantageux pour les catholiques que l'on s'en servira pour faire sortir de ce roiaume tous les prédicateurs huguenots.

Que Sa Majesté très chrétienne les veut faire venir dans son conseil pour leur déclarer ses pieux desseins,

non-seulement par des paroles, mais aussi afin que ses résolutions soient exécutées.

M. le cardinal de Tournon est encore toujours à Saint-Germain.

On dit qu'il a eu deux accès de fièvre quarte et qu'il avoit résolu de venir ici avant-hier, mais il n'a point fait ce voiage, quoiqu'il fut résolu. Voilà pourquoi on craint que sa maladie n'ait de mauvaises suites.

Dieu veuille lui donner son secours et nous garantir d'une perte qui seroit fort grande pour les catholiques, s'il venoit à mourir en ce temps ici.

N'aiant pas d'autres nouvelles à vous écrire maintenant, qui soient de plus grande importance, touchant les affaires d'état et celles de la religion de ce païs, je finis cette lettre.

De Paris, le 10 mars 1562.

QUATORZIÈME LETTRE.

Le roi de Navarre vint hier à six heures du soir dans cette ville, comme je l'ai écrit à Votre Eminence, et à deux heures de nuit il fit avertir à tous les ambassadeurs de se trouver le matin suivant dans l'église cathédrale, pour y assister à l'office divin.

Cela aiant été fait de cette manière, Sa Majesté suivit la procession ordinaire, en allant à l'église de Sainte-Geneviève, accompagné du duc de Guise et du cardinal son frère, suivis par M. de Bourbon et une vingtaine de chevaliers de l'ordre, qui marchoient avec plusieurs autres seigneurs, au travers d'une infinité de peuple qui étoit par les rues.

Monsieur le conétable, se trouvant incommodé de la goutte, passa devant les autres, monté à cheval, et di-

sant à tous ceux qu'il rencontroit : « Mes amis, rendés graces à Dieu de ce qu'il vous a délivrés de plusieurs maux en vous envoiant le Roi de Navarre.

« Vous voiés la bonne union qu'il y a entre Sa Majesté et M. de Guise pour vous maintenir en paix en servant Dieu et procurant le bien de la religion, avec tout ce qui peut contribuer à l'honneur et à l'élévation de notre Roi. » Toutes ces paroles excitoient le peuple à faire des cris de joie.

Dans le même temps, les prédicateurs huguenots firent un sermon hors de la ville, et j'y envoiai un de mes confidens, qui me raporta qu'il n'y avoit pas trois cens de ces auditeurs, qui se trouvoient par milliers dans les autres assemblées.

Le Roi de Navarre fit appeller tous les ambassadeurs aussitôt que la messe fut achevée, et, après les avoir remerciés de la peine qu'ils avoient prise, il nous dit que nous voions les actions qu'il faisoit et qu'il les continueroit de mieux en mieux. Il ajouta qu'il espéroit que Dieu lui feroit la grace de trouver quelque bon expédient pour remédier aux inconvéniens qui se trouvoient dans ce roiaume, et que par conséquent il nous prioit d'en rendre témoignage à nos maîtres.

Je suis allé faire la révérence à Sa Majesté aujourd'hui, et, après avoir loué ses pieux desseins, je lui ai représenté que le mal dont il s'agit a besoin d'un prompt remède, et que, voiant le peu d'effet qu'ont produit les lénitifs dont on s'est servi, il faloit en venir à quelque chose de plus efficace.

Je lui réitérai que, si les prédicateurs ne sont pas chassés de son roiaume, toutes les autres précautions ne serviront de rien.

Mon discours se termina par la prière que je fis à Sa

Majesté de me faire la grace de me dire quelque chose de particulier dont je puisse me servir pour dissiper les chagrins de Sa Sainteté, qui venoient du peu de contentement qu'elle avoit reçu des avis de mes lettres précédentes.

Etant venu à raisonner en particulier sur l'édit qu'on a fait dernièrement, Sa Majesté ne voulut entrer dans aucun détail là dessus, mais dit seulement que les choses prendroient un meilleur train et que j'assurasse le Pape qu'elles iroient bien à l'avenir.

Dans le temps que je fus voir Sa Majesté, elle étoit en conférence avec tous les seigneurs dont j'ai parlé ci-devant, lesquels, s'étant un peu aprochés les uns des autres, me prièrent de vouloir aller demain matin trouver la Reine pour lui parler de ces affaires-là, comme si cela venoit de mon propre mouvement.

Et que je lui fisse en premier lieu une description de l'état de cette ville, et du danger auquel elle étoit exposée d'un sacagement si M. de Guise n'y étoit pas venu et le Roi ensuite.

Que j'assurasse après cela Sa Majesté qu'on ne fait rien qui n'aboutisse au service du Roi son fils, après celui de Dieu, et que, bien loin de penser à diminuer l'autorité qu'elle a maintenant, on lui en donnera tous les jours davantage. Finalement que je la priasse de ne pas s'éloigner de cette ville, parce que son absence ruineroit tout et empêcheroit l'exécution des bons desseins que ces seigneurs ont pour ce qui concerne la religion.

Ils ont souhaité que je fisse cette remontrance en mon nom propre, comme je l'ai dit ci-devant, et que je parlasse avec beaucoup d'ardeur et leur envoiasse incessamment la réponse. Il me semble d'entrevoir par leurs discours qu'ils ne sont pas encore bien assurés si Sa Majesté demeurera à Fontainebleau. J'ai résolu de faire ce qu'ils

m'ont dit; cependant j'en ai voulu donner un mot d'avis à Votre Eminence en lui écrivant à la hâte, dans l'espérance de lui en envoier une plus ample relation quand je serai de retour.

Monsieur le conétable me dit en particulier après cela que je fisse ce voiage sans aucun délai, parce qu'il étoit de la dernière importance de voir l'issue de ce projet, et qu'il espéroit que ma négociation réussiroit.

Je lui répondis que jusqu'à présent j'avais reçu Sa Sainteté de belles espérances, qui, n'aiant jamais été accomplies, m'avoient tellement décrédité que je ne voulois plus lui écrire jusqu'à ce que je visse quelque chose de plus réel; mais que, si Son Excellence vouloit lui écrire elle-même sur cela, je me chargerois d'envoier sa lettre.

Il me dit qu'il le feroit très volontiers, afin que Sa Sainteté ne fut pas privée de cette bonne nouvelle, et qu'il m'envoieroit sa lettre quand je serois revenu de la cour.

Monsieur l'éminentissime cardinal de Tournon est beaucoup plus malade qu'il ne l'étoit ces jours passés; c'est pourquoi, n'y aiant presque plus d'espérance qu'il puisse vivre, nous en sommes tous affligés.

Le secrétaire de M. le duc de Bourbon est arrivé ici, et il me semble que Son Altesse est fort contente de ce qu'il a négocié.

J'ai reçu la lettre de Votre Eminence du quatrième de ce mois, par laquelle voiant qu'il ne lui plaît pas de me commander que j'aille à Rome, je lui écrirai dans mes premières lettres ce que j'avois formé le dessein de lui aller communiquer de bouche.

Cependant je salue très respectueusement Votre Eminence, etc.

De Paris, le 22 mars 1562.

QUINZIÈME LETTRE.

Aiant déjà écrit à Votre Eminence comme ces illustres personnes qui conféroient ici m'avoient persuadé d'aller faire quelques remontrances à la Reine, je vous dirai maintenant que j'y fus dans une très bonne conjoncture, parce que Sa Majesté étoit non-seulement remplie de crainte, mais aussi d'indignation de ce qu'elle voit qu'on fait des assemblées de toutes parts et de ce qu'il n'y a point de maison qui ne soit remplie d'armes, sans qu'elle ait entièrement consenti à cela. Voilà pourquoi elle m'a paru n'être pas beaucoup éloignée de se vouloir retirer à Orléans, parce que c'est une des plus fortes villes de toute la France.

Mais aiant écouté fort tranquilement tout ce que je voulus lui représenter, elle me parut en être assés contente, parce que le premier et le principal sujet de mon discours fut d'assurer Sa Majesté qu'on ne pensoit ici à autre chose qu'à lui rendre service.

Et que si ces illustres personnes n'avoient pas eu cela pour but et cru devoir lui faire le plus grand plaisir qu'elle pouvoit désirer, ils n'auroient point entrepris cette négociation, de laquelle ils espéroient un bon succès non-seulement pour le service de Dieu, mais aussi pour le repos et la tranquilité de ce roiaume.

Et sur cela elle me fit un discours propre à me persuader combien il étoit important de ne laisser pas ce roiaume dans l'état où il est, avec deux religions, se plaignant de ce qu'on n'avoit pas été d'abord consulter Sa Majesté et de ce qu'on demeuroit si long-temps dans cette ville sans recourir à elle.

Je suis revenu hier pour représenter au Roi de Navarre

et à tous ces seigneurs combien il est nécessaire qu'ils aillent voir Sa Majesté pour empêcher qu'elle ne s'irrite pas davantage, et pour éviter que Valence (1), qui est continuellement à ses oreilles, ne lui persuade pas de faire quelques démarches extraordinaires.

Attendu principalement qu'on faisoit courir le bruit que l'amiral s'aprochoit de Fontainebleau avec cinq cens cavaliers, monsieur le conétable entra si volontiers dans mon sentiment que la résolution fut prise de partir aujourd'hui après diné pour aller trouver Sa Majesté.

Je crois que cette visite mettra l'esprit de la Reine en repos et lui fera abandonner le dessein qu'elle avoit d'aller à Orléans après Pâques; car elle persistoit si fort dans cette résolution, lorsque je lui parlois, que toutes mes remontrances ne furent pas suffisantes pour l'en détourner.

Si ces seigneurs appaisent Sa Majesté, comme je l'espère, et s'ils travaillent de concert pour une bonne fin, il y a beaucoup d'aparence qu'elle verra bientôt ses désirs accomplis.

On a donné ordre ici à Paris de lever quinze cens hommes de guerre, pour les mettre aux portes et aux carrefours de cette ville, où ils feront la garde pour empêcher qu'il n'arrive des désordres, et cet armement est déjà presque tout fait.

Les huguenots ont la liberté de prêcher hors de la ville, mais on ne leur laisse plus porter des armes et surtout des pistolets.

Bèze et Parrochel, qui sont les deux principaux chefs d'entre eux, s'en sont allés quand ils ont vu cela, parce qu'ils se sont imaginés que c'étoient peut-être des prépatifs pour les chatier.

(1) L'évêque Montluc.

Le prince de Condé est parti pour aller chez lui.

M. de Bourbon reste lieutenant de Sa Majesté très chrétienne ; et Son Excellence me dit hier qu'il fit prendre une barque il y a deux jours, dans laquelle on a trouvé une grande quantité de livres les plus chagrinans du monde, qui étoient dans des tonneaux à vin, que ceux de Genève ont adressés ici, et qu'il a fait prendre ces livres pour les bruler, si c'est le bon plaisir de la Reine de lui en donner permission.

Son Excellence est très contente de la résolution que son secrétaire lui a aportée de Rome, et il espère que les actions du Roi son frère et les siennes donneront tant de satisfaction au Pape qu'il aura lieu de se tourner de leur côté, pour les regarder tous les jours de meilleur œil.

M. le cardinal de Tournon a été réduit pendant deux jours à une si grande extrémité qu'il n'y avoit point d'heure qu'on ne crût de le voir mourir.

Il a reçu l'Extrême-Onction. Ses bénéfices ont déjà été donnés ; ses neveux et tous ses parens l'avoient abandonné, mais hier, qui étoit le vingt-unième jour de sa fièvre continue, il se trouva un peu mieux, et ce matin on a reçu avis qu'il continue de se remettre, de sorte qu'il semble que Dieu veuille faire un miracle pour conserver encore ce prélat en faveur de ce roiaume.

Sa guérison n'est pas néanmoins encore bien certaine, parce que c'est un vieillard de soixante-douze années, fort abatu par une fièvre continuë qui l'a tourmenté pendant vingt-un jours, laquelle nous a été cachée par ses proches, tantôt en disant qu'il ne l'avoit point, et quelquefois en faisant entendre que ce n'étoit qu'une fièvre quarte.

M. de Termes ne s'est pas encore éloigné de la cour, où il se tient maintenant pour faire intériner et publier

ses commissions et ses priviléges; mais il doit partir dans quelques jours.

Dans cette audience que j'ai eue de la Reine, Sa Majesté me témoigna beaucoup de joie de ce que le Pape n'avoit pas entièrement improuvé l'édit de pacification, parce que M. de Lansac avoit fait une bonne relation à Sa Sainteté pour lui donner à connoître qu'il n'avoit été dressé que pour commencer d'ébaucher ce qu'on devoit faire ensuite. Je ne manquai pas de lui dire tout ce que Votre Eminence m'avoit ordonné de lui témoigner au sujet des déportemens de M. de Viterbe. Sa Majesté me dit qu'elle avoit coutume d'ajouter foi aux témoignages du Pape et de tenir pour certain tout ce qui venoit de sa part; mais qu'elle prioit Sa Sainteté de ne croire pas tout ce que Viterbe lui avoit dit ou lui diroit à l'avenir. Sur quoi lui aiant reparti que Sa Majesté pouvoit être assurée qu'il n'avoit dit aucune chose qui pût lui déplaire, et que, tout bien considéré, le Pape n'affirmoit rien de positif là-dessus, attendu que ce sont peut-être des personnes mal intentionnées qui ont fait ces raports, Sa Majesté persista à me témoigner que je devois écrire tout ce qu'elle m'avoit dit. Je ne manquerai pas de lui représenter encore une autre fois les mêmes choses, à l'occasion des premières lettres que je recevrai de M. de Viterbe.

Monsieur le conétable m'a fait aporter dans ce moment la lettre ci-jointe pour Sa Sainteté, en me donnant avis qu'il a monté en litière pour aller trouver la Reine, avec tous les autres seigneurs dont j'ai parlé, et qu'ils espèrent de la faire changer de sentimens, touchant la résolution qu'elle a prise de se retirer à Orléans.

Il m'a aussi fait dire que M. de Bourbon restera dans cette ville avec M. d'Alençon et Silva, pour avoir soin

des affaires qui concernent l'administration de la justice; que M. de Termes et deux chevaliers de l'ordre, à savoir M. de Candal et M. de Crevecœur, sont chargés de elles de la guerre et des armes.

Tout cela leur paroissant bien réglé pour les ordres qu'ils ont donnez et suffisant pour la conservation de cette ville, de laquelle dépend la destinée finale de tout ce roiaume, ils s'en vont fort contens. La Reine a fait sonder la disposition du duc de Savoie, pour savoir ce qu'elle pouvoit espérer de Son Altesse en cas qu'elle eût besoin de son secours pour mettre fin à ces troubles de la France, si elle se trouvoit dans un état qui lui donnât lieu de craindre qu'on voulut l'oprimer.

Ce duc lui a répondu qu'elle peut se tenir assurée qu'il emploiera volontiers pour son service tout ce qui dépend de lui, et même sa propre vie, supposé qu'elle veuille se prévaloir de ses forces pour éteindre le feu des divisions qui font tant de bruit en France, c'est-à-dire pour chastier ceux de la nouvelle religion; mais que si Sa Majesté avoit d'autres desseins et vouloit favoriser ces gens-là, bien loin de l'assister en ce cas, il lui sembleroit au contraire qu'elle l'offenseroit très grièvement.

Qu'il croioit que cela désobligeroit aussi beaucoup le Roi d'Espagne, et qu'il conseilloit à Sa Majesté de ne souffrir plus autour d'elle le chancelier, ni Valence, non plus que madame de Crussol et celle de Roye, qui lui donnoient de mauvais conseils, préjudiciables à son honneur.

Je crois que Sa Majesté suivra ce conseil et qu'elle sera d'autant mieux disposée à le mettre en effet lorsqu'elle aura entendu ces seigneurs, touchant lesquels je vous envoie un billet en chiffres.

Mémoire secret.

Ces seigneurs sont allés trouver la Reine dans le dessein de persuader à Sa Majesté qu'elle ne s'éloigne point des environs d'ici, et ils espèrent de l'obtenir. Ils veulent ensuite régler d'une manière solide tout ce qui concerne la religion dans cette ville et penser à rétablir peu à peu tout le reste des affaires.

On y travailleroit avec beaucoup plus de vigueur, selon ce que j'en prévois, si le Roi de Navarre ne suspendoit pas toutes les résolutions; car s'il a plaisir d'un côté que toutes les choses prennent un bon train, il n'est pas faché de l'autre que la dernière conclusion soit différée jusqu'à ce que la réponse positive qu'il attend du Roi d'Espagne soit venuë, parce que c'est de là que toutes les loix et les prophètes dépendent.

Sa Majesté croit qu'on devroit profiter de l'occasion favorable qu'on a maintenant de poursuivre le cardinal de Chatillon, Valence (1), le Bottelier, et tous les autres fauteurs des opinions contraires à la religion romaine, pendant que ces seigneurs catholiques sont dans le conseil de la Reine, où ils peuvent former la résolution de les faire dégrader par-devant les tribunaux de la juridiction ecclésiastique dont ces prélats dépendent; et en ce cas, il y aura peut-être bien des gens qui voudront avoir leurs bénéfices.

De Paris, le 26 mars 1562.

(1) Montluc, évêque de Valence.

SEIZIÈME LETTRE.

La fête de Paques fut célébrée avant-hier dans cette ville par un grand concours de péuple qui fréquente beaucoup les églises, et y fit paroître plus de dévotion qu'on én a vu depuis plusieurs années, selon la remarque de tous ceux qui se souviennent du temps passé, quoique les huguenots aient aussi fait leurs sermons, auxquels plusieurs personnes sont allées assister ce même jour-là, hors de la ville.

Mais hier on en ferma toutes les portes, et les habitans aiant pris les armes tendirent les chaînes pour se barricader, à cause du prince de Condé qui étoit venu à une lieuë d'ici avec l'amiral et Andelot, à la tête de cinq cens fantassins et deux mille cavaliers, suivant le bruit commun qui s'en répandit, quoique la vérité soit qu'il n'y en avoit pas plus que la moitié de ce nombre.

Cependant les approches de ces gens-là ne laissèrent pas de donner à tous les bourgeois de grands sujets de soupçon, attendu qu'on n'est pas encore bien assuré qu'il n'y ait des trames qui peuvent causer du mal dans cette ville.

Ce prince qui venoit de Meaux, alla passer la nuit à Saint-Cloud, et ce matin il est parti et a fait quatre lieues de chemin pour s'approcher d'Orléans, où l'on croit qu'il veut mener ses troupes pour se rendre le maître de cette ville, qui est une des plus fortes de France et qui a de part et d'autre tout le païs où sont les huguenots.

Cela donne tellement de la crainte à plusieurs qu'ils en sont épouvantés; mais il me semble que tout ce qui peut arriver de meilleur dans une conjoncture aussi mauvaise que celle de ces troubles, c'est que ces gens-là se dé-

clarent ouvertement les ennemis du Roi et de la religion, et les perturbateurs du repos public.

Je ne vois pas que, selon toutes les apparences, ils puissent faire de grands progrès ni demeurer long-temps armés, parce qu'ils n'ont plus d'argent comptant.

On doit même tenir pour certain qu'ils se lasseront bientôt, quoiqu'ils disent que la faction de la compagnie des huguenots de Paris leur a envoié trois mille écus, et nonobstant l'espérance dont ils se repaissent d'en recevoir aussi de ceux de toutes les autres sociétés de leurs adhérens.

La Reine prit la résolution de sortir de Fontainebleau d'abord qu'elle reçut ces nouvelles, parce que c'est un lieu tout ouvert, et elle devoit se retirer à Melun, qui est une ville entourée de murailles assés fortes pour sa sûreté dans cette occasion, attendu qu'on fait ici tous les efforts imaginables pour l'obliger de venir résider dans cette ville ou d'aller au bois de Vincennes, qui n'est qu'à demi-lieue d'ici.

On espère que Sa Majesté viendra consoler ce peuple; et parce qu'on en doit recevoir demain la réponse, c'est la cause que je ne suis pas encore parti.

Plusieurs bourgeois de cette ville, m'étant venus voir, n'ont pu s'empêcher de me dire ouvertement que le Pape ne devroit pas différer plus long-temps de faire des poursuites contre le cardinal de Chastillon, Valence et autres semblables, et ils me témoignèrent que tous les décrets que Sa Sainteté feroit contre ces personnes, ou du moins concernant leurs biens ecclésiastiques, seroient d'abord exécutés.

J'en parlerai à ces seigneurs, qui sont allés à la cour, d'abord qu'ils seront revenus ici, afin d'en pouvoir écrire à Votre Eminence sur un meilleur fondement.

Les huguenots de cette ville vouloient faire leur Cène, le jour de Paques, dans un des fauxbourgs de ce lieu, où ils avoient résolu de faire payer vingt sols par tête aux personnes riches qui y viendroient à la communion, et sept sols à chacun de ceux qui seroient pauvres, et ils disoient que cette somme devoit être emploiée pour les besoins de leur religion. M. le duc de Bourbon leur a défendu de la faire, tant parce qu'il se croioit obligé de ne devoir pas souffrir une chose si scandaleuse, que pour les empêcher de recueillir cette somme d'argent, que l'on savoit fort bien être destinée pour l'entretien des gens de guerre.

Ils lui répondirent avec leur audace ordinaire; mais Son Excellence fit venir les ministres à part, et leur dit que, s'ils faisoient la Cène, il pardonneroit au peuple qu'ils auroient séduit, mais qu'il les feroit pendre eux mêmes le lendemain. Cette menace les a fait contenir jusqu'à présent, et il espère que désormais ils ne contreviendront point à ses ordres.

Dans le même instant que je vous écris ceci, on vient de recevoir avis que le prince de Condé a fait arrêter ses troupes et qu'il ne s'avance plus du côté d'Orléans, comme on l'avoit cru.

On dit aussi qu'il a envoié un exprès vers la Reine pour l'informer de cela, et on espère que Sa Majesté viendra bientôt dans cette ville et que toutes les affaires de ce païs s'accommoderont avec celles d'Allemagne, d'où on apprend que plusieurs se relâchent de leurs premiers sentimens et veulent aller au concile de Trente.

Dieu veuille que cela soit ainsi, pour la gloire de sa divine Majesté, pour le contentement du Pape et celui de Votre Eminence très illustre.

De Paris, le dernier de mars 1562.

Mémoire secret.

On espère que le Roi de Navarre ramènera le prince de Condé, et que Chastillon et ses adhérens auront la punition qu'ils méritent, non-seulement pour leurs actions contraires aux intérêts de la religion, mais aussi parce qu'ils ont beaucoup offensé le Roi de Navarre, comme j'en suis informé par une voie très certaine, quoique je n'aie pas encore pu en savoir toutes les particularités. L'on m'a pareillement assuré que l'amiral doit être privé de sa charge, et qu'elle sera donnée à M. de Nemours, qui épousera madame de Rhoan, nièce du Roi de Navarre (1).

Andelot ne sera plus aussi général de l'infanterie françoise, de laquelle monsieur le marquis d'Elbeuf, frère de M. de Guise, aura le commandement; et après que ces gens-là seront privés de leurs charges, on fera d'autres démarches pour les dépouiller de leurs biens, qui serviront à contenter quelques autres personnes. Le chancelier, le cardinal de Chastillon, Valence, le Bottelier, et les autres de leur cabale, recevront aussi leur part du même chatiment, à proportion de la volonté du Pape.

(1) Françoise de Rohan, cousine germaine et non pas nièce du Roi de Navarre, avait épousé en secret Jacques de Savoie, duc de Nemours. De cette union clandestine était né un fils, ce qui n'empêcha pas le duc de Nemours de faire casser son mariage et déclarer son fils illégitime. Il épousa ensuite Anne d'Est, veuve de François, duc de Guise, mort en 1563. Le procès entre Françoise de Rohan et le duc de Nemours avait duré huit ans. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'un arrêt du parlement, du 17 mars 1564, permit aux juges d'église de passer outre. En conséquence, le duc de Nemours avait épousé la veuve du duc de Guise en 1566, et cependant l'affaire durait encore en 1573. Les pièces de ce procès existent à la Bibliothèque royale, *Man. de Béthune*, n° 8723.

Tout cela a été mis en délibération et résolu par ces seigneurs, qui veulent néanmoins avoir le consentement de la Reine pour cet effet, laquelle ils espérèrent de voir ici avant que leur conférence soit finie. Et ils se persuadent aussi que Sa Majesté connoîtra combien elle a été trompée par ces gens-là, au préjudice de l'honneur de son roiaume, et peut-être même au désavantage de sa religion.

Si ces projets réussissent, il y a lieu d'attendre un bon succès des affaires d'Angleterre, puisque la Reine de ce païs-là ne paroît pas beaucoup éloignée d'envoier des députés au concile de Trente.

Son ambassadeur, qui est ici, m'a fait dire qu'il conféreroit volontiers avec moi dans un lieu neutre, et maintenant nous cherchons l'occasion favorable pour cela.

De Paris, le dernier de mars 1562.

DIX-SEPTIÈME LETTRE.

J'écrivis hier à Votre Eminence, et je le fais de rechef aujourd'hui pour l'informer que le même jour, sur les trois heures de nuit, monsieur le conétable entra dans cette ville sans que personne le sçut.

Ce matin, aiant fait armer toute l'infanterie et beaucoup de cavalerie, il a fait le tour de la ville en marchant à l'improviste au milieu de ces troupes, et un certain nommé Rose, qui est avocat du Roi dans le parlement, s'étant rencontré dans un lieu où monsieur le conétable passoit, il le fit venir auprès de lui par des paroles accompagnées de reproches diffamatoires et commanda qu'il fût conduit en prison.

On dit qu'il a fait traiter de la même sorte un prédicateur huguenot qu'on appelle Rivière.

Il est sorti de la ville avec ces gens de guerre pour aller dans un lieu où il y avoit un autre prédicateur nommé Malho, lequel aiant été saisi, pour être conduit en prison, avec plusieurs de ceux qui étoient assemblés pour l'entendre, il fit d'abord mettre le feu à la chaire, aux livres et aux bancs qu'on trouva dans la maison où ce ministre prêchoit.

Tous les catholiques de cette ville en ont une très grande joie et les huguenots en sont dans une consternation qui est extrême.

Sa Majesté très chrétienne doit arriver demain dans cette ville, et, quoique l'on ait accoutumé de la recevoir d'une manière solennelle, il semble néanmoins que Sa Majesté ne se mettra pas en peine d'aucune cérémonie, mais qu'elle viendra bien armée dans cette occasion, comme il a été résolu fort à propos.

Et puisque l'on commence de faire des exécutions, il y a lieu d'espérer que tout le reste aura bientôt un heureux succès, car je tiens pour certain que monsieur le conétable n'auroit pas écrit à Votre Eminence de la manière qu'il le fit dernièrement, s'il n'avoit pas cru de pouvoir se tirer avec honneur de ce qu'il a promis par ces lettres.

Madame de Guise est allée à Montargis pour y rendre visite à madame de Ferrare, sa mère, et j'ai été informé de bonne part que Sa Majesté très chrétienne l'a chargée de lui dire que, si elle ne congédie pas tous les prédicateurs pour vivre en bonne catholique, Sa Majesté la fera renfermer dans un monastère, d'où elle ne sortira jamais.

Je crois qu'on a formé plusieurs autres résolutions touchant les affaires de ce roiaume, dont je n'ai pas encore pu savoir les particularités.

Votre Eminence sera informée de tout à mesure que

j'en découvrirai quelque chose. Cependant j'ai voulu envoier cette lettre par la route de Lion, avec ordre de vous l'envoier par celui qui leur paroîtra le plus diligent à faire son voiage, afin que vous la receviés bientôt.

On dit que le prince de Condé a répondu au maréchal de Gondi, qu'il ne veut point faire désarmer les troupes qu'il commande, parce qu'il est utile pour le service de Sa Majesté qu'il les tienne sur pied.

Que s'il connoissoit que cela ne fût pas ainsi, non seulement il leur feroit mettre bas les armes, mais qu'il ramperoit lui-même contre terre, et que, s'il ne le fait point, c'est parce qu'il voit que Sa Majesté est trompée.

Et que, par conséquent, il lui semble que, venant enfin à s'en apercevoir, elle sera bien aise qu'il ait encore de plus grandes forces que celles qu'il a maintenant, lesquelles on croit qu'il va faire passer du côté d'Orléans.

Monsieur le cardinal de Tournon s'est derechef trouvé un peu mieux, après avoir été une seconde fois à l'agonie de la mort.

Dieu veuille le conserver, selon le besoin qu'on a présentement d'un tel personage!

Il vient d'arriver un courrier qui dit que le prince de Condé est entré dans Orléans; j'en ai envoié demander des nouvelles plus certaines.

Aiant fait rendre une visite de ma part à monsieur le conétable, il me fit dire que j'écrivisse à Sa Sainteté que le Roi et la Reine, avec tout leur conseil, ont résolu de lever entièrement le masque et de ne souffrir plus aucuns huguenots dans ce roiaume; sur quoi Son Excellence m'a aussi fait donner avis qu'elle m'en dira toutes les particularités quand je l'irai voir.

Et parce que mon secrétaire lui demanda à quelle heure je pourrois le trouver, il lui dit qu'aujourd'hui il

alloit vaquer à quelques autres affaires, mais que demain il viendroit dîner avec moi ou m'inviteroit à aller chez lui, et que cependant je vécusse content et en repos. Cela m'ayant été dit dans le temps que j'écrivois cette lettre, je n'ai pas voulu renvoier à une autre occasion de vous en parler.

Je vous ai au si donné avis, par mes précédentes, de l'arrivée de la Rein e et de ce que M. de Macon m'envoia dire.

On a trouvé quatre hommes morts au fond d'un puits, dans la maison du prédicateur huguenot dont je vous ai parlé, et soixante dix soldats bien armés, qu'on a pris dans celle de l'avocat du Roi, qui est proche de l'une des portes de la ville.

De Paris, le 5 avril 1562.

DIX-HUITIÈME LETTRE.

Depuis le départ de celui que je vous ai envoié de chez moi, lequel je présume devoir être arrivé heureusement, M. de Valence et M. de Gondi furent trouver le prince de Condé, accompagnés de deux secrétaires qu'on appelle ici de commandement, lesquels devoient faire toutes les instances convenables pour obliger ce prince à venir ici.

Il semble que tout le dessein du conétable n'aboutit qu'à le détacher des autres, pour séparer, en quelque manière, les intérêts du sang roial de Navarre d'avec ceux du parti contraire, attendu que ce prince s'imagine que ce beau prétexte fera réussir ses projets, quoiqu'il se tienne déjà tout assuré de la victoire. Cependant ces messieurs, qui étoient allés pour conférer avec lui, sont de retour depuis deux heures, et on dit à la cour qu'ils n'en ont

point eu de satisfaction. Cependant j'y ai envoié une personne qui m'en informera plus certainement.

On s'applique ici à lever des gens de guerre pour les envoier, à ce qu'on dit, dans le bourg de Longimet, qui est à quatre lieues d'ici, où il y a beaucoup d'huguenots, parmi lesquels le prince de Condé fut lever les premiers soldats de son armée.

La Reine paroit tous les jours moins timide et plus hardie, de sorte qu'il semble qu'elle connoit maintenant qu'elle a été trompée jusqu'ici par ceux qui lui avoient persuadé d'emploier la dissimulation dans toutes ses démarches.

Je lui ai envoié demander audience pour demain, n'aiant pas voulu y aller jusqu'à présent, afin d'attendre le retour de ceux qui étoient allés vers le prince de Condé.

Si ce gentilhomme qu'on a résolu d'envoier à Lion demain au matin ne part que l'après-midi, je lui donnerai, avec cette lettre, le portrait dont il s'agit.

La première fois que M. de Gondi alla parler au prince de Condé, ce prince lui répondit qu'il viendroit à la cour si on lui donnoit pour ottages le fils du Roi de Navarre, celui de M. de Guise et un de ceux du conétable.

M. de Gondi aiant été envoié une seconde fois à ce prince, comme je l'ai dit ci-devant, et lui aiant fait connoitre qu'on ne lui donneroit aucuns ottages, M. de Condé lui a répondu, comme je le sai de bonne part par les nouvelles qui en sont venuës aujourd'hui, que non-seulement il ne veut point désarmer, mais que, voiant l'opression qu'on fait au Roi, son souverain seigneur, il le veut défendre, et que, pour cet effet, il se mettra en campagne dans six jours avec six mille cavaliers.

Depuis qu'on a reçu cette réponse, monsieur le coné-

table et M. de Guise sont d'abord allés voir si l'artillerie et les munitions de guerre sont en bon état dans cette ville.

Valence, qui fut envoié à Orléans vers le prince de Condé, y est encore, sous prétexte d'une maladie qu'il feint d'avoir pour rester avec ces gens-là, selon que plusieurs se le figurent, nonobstant que le cardinal de Chastillon assure qu'il est mort. Ce prélat, qui va voir très souvent ceux de son parti dans Orléans, fait son séjour ordinaire dans la ville de Chastillon, qui n'en est éloignée que de quelques heures de chemin.

On a déjà commencé d'exécuter une bonne partie de la résolution qu'on a prise de faire assembler toute la gendarmerie, qui est de dix-huit cens soldats et d'environ huit mille cavaliers, qui sont ajournés pour se trouver ici le 24 de ce mois.

On a déjà quatre compagnies d'infanterie françoise, qui sont de trois cens hommes chacune, et on veut aussi prendre à la solde de cet État quinze compagnies de Suisses et douze cens cavaliers allemans.

L'arrière-ban a été publié pour convoquer les gentilshommes qui sont obligés de servir le Roi dans toutes les occasions où il s'agit de secourir Sa Majesté, et cela ne se fait que dans les plus pressans besoins.

L'ambassadeur du Roi d'Espagne, qui partit hier au soir d'ici, m'a dit qu'il avoit écrit à Sa Majesté d'armer aussi quelques troupes, afin de se précautioner contre tous les dangers, et surtout pour être en état d'assister Sa Majesté très chrétienne quand il sera nécessaire.

Il m'a aussi dit qu'il a donné le même avis en Flandre; c'est pourquoi il me semble que je dois envoier les nouvelles de ce bon succès à M. Fabrice, qui est dans Avignon; mais je diférerai néanmoins jusqu'à ce que j'aie parlé à la Reine.

Je me réserve d'informer en ce temps-là Votre Eminence de tout le reste avec plus de certitude, et de lui écrire ce qu'il y aura de vrai, dans ce bruit qu'on a fait courir ce soir que le neveu du maréchal de Saint-André, qui devoit venir ici, aiant passé par Orléans avec sept cavaliers, y a été tué avec tous ceux qui l'accompagnoient.

Le Roi de Navarre croit que le prince de Condé n'auroit pas refusé de venir ici pour y parler au moins de quelque accommodement, si l'amiral ne l'en avoit pas détourné en lui persuadant de certaines choses qu'on peut dire n'être que des menteries.

On s'étoit figuré ici que ceux qui sont du parti de ce prince recevraient du secours d'Angleterre; mais l'ambassadeur de la Reine de la Grande-Bretagne est venu, de son propre mouvement, déclarer à Sa Majesté très chrétienne pour la rassurer, et il y a même d'autres avis qui confirment ce bon témoignage, de telle sorte qu'on en est fort content en ce païs.

Mais, nonobstant tout cela, M. de Longueville sera envoié à Calais; et M. d'Anville, fils du conétable, a été fait général de la cavalerie.

On travaille présentement, autant qu'on peut, à fortifier la ville d'Orléans, et l'on oblige tous les prêtres et les moines qui y sont de faire eux-mêmes leur part de cet ouvrage. Il y est venu ce soir des nouvelles que l'on a pris dans cette même ville l'argent des finances du Roi, qui lui étoit envoié de Gascogne.

Monsieur le conétable aiant envoié à Rohan deux capitaines normans pour enrôler des soldats, à cause du besoin qu'on en a présentement, une partie des bourgeois, entendant battre le tambour pour lever des gens de guerre contre les huguenots, se mirent sur les armes et tuèrent les deux capitaines.

On m'a raporté que monsieur le conétable dit à ceux qui lui en parlent qu'il n'est pas vrai qu'il leur eût donné ordre de faire des soldats, et il ne parle ainsi que pour dissimuler, jusqu'à ce qu'il puisse les châtier comme ils le méritent.

Un autre capitaine est allé à Troies pour y enrôler du monde, mais on ne le lui a pas laissé faire.

M. de Lansac partira lundi pour se rendre au concile de Trente, où il fait état d'arriver dans un mois.

On doit être mieux informé au-delà des monts, qu'on ne l'est ici, des démarches que les prélats font, puisqu'ils sont en voiage depuis si long-temps, à ce qu'on dit, qu'ils devroient être maintenant à Trente.

De Paris, le 11 avril 1562.

Mémoire secret.

Jacques Chio, aiant été informé de tout ce que Votre Eminence m'a écrit au sujet de son affaire particulière, et quelle seroit l'indulgence du Pape, dont il pouvoit se tenir assuré, m'envoia d'abord une réponse de vingt pages d'écriture, qui furent suivies de deux ou trois autres, dans lesquelles il se récrie fortement de ce que le jugement rendu contre lui n'a pas été fait avec sincérité, se plaignant aussi par de grandes exclamations qu'on a révélé sa confession auriculaire du sacrement de la pénitence.

C'est pourquoi j'ai trouvé bon de l'apaiser du mieux qu'il m'a été possible, dans la situation dangereuse où se trouve maintenant ce roiaume, en lui faisant espérer que Sa Sainteté renvoiera cette décision à monsieur l'éminentissime légat.

Ce personnage en est d'autant plus content qu'il se figure que ce cardinal, étant un grand seigneur, procé-

dera au jugement de cette cause sans aucun égard particulier.

Il a chargé plusieurs gentilshommes italiens et françois de venir me parler en sa faveur, afin que son procès, étant mis dans les formes nécessaires, soit terminé par Son Eminence, accompagnée des docteurs qu'il lui plaira de choisir pour adjoints.

Tout ce que j'ai pu lui représenter n'a pas été suffisant pour le faire désister de sa première demande.

De Paris, le 11 avril 1562.

DIX-NEUVIÈME LETTRE.

Hier je suis allé faire la révérence à la Reine, pour lui déclarer que le concile de Trente avoit résolu de différer ses sessions, principalement afin que les prélats et les ambassadeurs de ce roiaume eussent le temps d'y pouvoir arriver commodément.

Mais que Sa Majesté pouvoit bien juger elle-même que, s'ils manquoient de s'y trouver à la fin de ce délai, le Pape ne sauroit improuver les justes plaintes que feroient ceux qui y sont déjà depuis si long-temps, avec beaucoup d'incommodité et de dépense, quand ils verroient le retardement des François.

Sa Majesté me répondit que la Reine d'Angleterre lui avoit fait demander très instamment qu'elle différât encore quelques jours le départ de son ambassadeur, parce qu'elle avoit intention d'y envoier aussi le sien.

Elle me dit outre cela qu'elle avoit écrit en Allemagne pour savoir si on n'y prendroit pas la même résolution, comme elle en avoit prié les Impériaux. Sa Majesté me témoigna qu'elle ne pouvoit pas refuser d'avoir égard à cette réquisition, par une complaisance qui aboutissoit

à l'engager plus facilement à prendre cette bonne résolution.

Elle lui a néanmoins répondu qu'elle a déjà promis d'y envoier son ambassadeur, et qu'ayant donné sa parole pour cela elle ne vouloit pas y manquer; mais qu'elle feroit toujours son possible afin que Sa Sainteté retardât les délibérations du concile, quand Sa Majesté Britannique voudroit y envoier quelcun de sa part, comme elle lui en faisoit de très instantes prières.

La Reine m'assura là-dessus que M. de Lansac partiroit mardi, qui sera le 14 de ce mois, et qu'elle avoit commandé de rechef aux prélats d'y aller incessamment, sous peine d'être privés de leurs bénéfices.

Sa Majesté croit que ce nouvel ordre doit obliger ceux qui ne sont pas encore partis à ne différer pas davantage; mais quand j'ai voulu savoir quel en étoit le nombre, j'ai trouvé que l'évêque de Paris est le seul qu'on s'imagine pouvoir y être arrivé, et qu'on ne sait aucunes nouvelles du départ des autres.

La Reine me parut toute pensive et troublée à cause des avis qu'elle a reçus, comme je me le figure, que le prince de Condé a résolu de ne point désarmer ses troupes, étant jalouse de ce que, si on en vient à une guerre déclarée, outre le danger auquel elle sera exposée par l'incertitude de la victoire, tout le maniement des affaires d'état pourroit nécessairement tomber entre les mains de ces gens-là par la fatale nécessité de la situation où elles se trouvent maintenant.

Cela lui étant de grande importance pour le véhément désir qu'elle a de gouverner et de commander, Sa Majesté y voit des conséquences qui lui font porter ses pensées plus loin, sur des choses de plus grande importance.

De sorte que, nonobstant qu'elle m'ait dit qu'elle espéroit que tout iroit bien, et que le Seigneur Dieu, qui l'a toujours aidée, la soutiendroit encore et la délivreroit de ce qui lui fait maintenant de la peine, il m'a paru qu'elle étoit néanmoins peu contente de la résolution que Gonor lui a aportée, et qu'elle désiroit que le prince de Condé et tous ses adhérens changeassent de sentimens, aiant encore espérance que M. de Valence, qui n'étoit pas arrivé dans le temps qu'elle me donnoit audience, lui apporteroit une meilleure nouvelle; mais étant venu hier au soir, je n'en ai pas sçu autre chose jusqu'à présent.

Je ne manquai pas d'encourager Sa Majesté dans cette occasion, et de la supplier de pourvoir, sans aucun délai, à tout ce qui étoit nécessaire, tant pour se rendre la victoire assurée et pour soutenir la cause de Dieu et celle du Roi, que pour empêcher que ces gens-là n'eussent ni la force ni les moiens de pouvoir continuer une entréprise comme celle-ci, dans l'exécution de laquelle ils ont tout ce roiaume et tous les princes de la chrétienté pour adversaires.

Je n'oubliai pas de lui dire que j'étois aussi informé que l'Angleterre ne feroit aucun mouvement, et Sa Majesté me dit que cela étoit vrai et que la Reine de la Grande-Bretagne lui avoit même envoié offrir du secours, et qu'elle ne manqueroit pas de pourvoir à tout le reste d'une manière suffisante, aiant déjà fait donner ordre d'assembler les gens d'armes et lever des troupes d'infanterie, comme je pouvois l'avoir entendu dire.

Je parlai ensuite au Roi de Navarre et lui fis entendre bien à propos les services que Sa Sainteté lui avoit rendus, non-seulement par l'entremise de ses ministres d'état, mais en aiant engagé elle-même plusieurs princes à embrasser ses intérêts avec l'Empereur, le Roi de Portugal

et les Vénitiens. Sa Majesté s'en réjouit beaucoup et me dit qu'elle étoit bien aise de ne l'avoir pas sçu jusqu'à présent, afin qu'il paroisse d'autant mieux que c'est par un mouvement de sa propre volonté et de ses bonnes inclinations qu'elle a travaillé pour le maintien de la religion, et non pas dans la vue d'en recevoir quelques avantages temporels.

Et sur cela, le Roi se mit à me parler fort au long du mal qui seroit arrivé dans ce roiaume s'il n'avoit pas fait ses efforts pour l'empêcher dans le temps même qu'on jugeoit tout le contraire de ses intentions, et il me fit voir qu'il étoit si bien résolu de continuer ses bons offices que je n'aurois pas sçu en désirer davantage.

Le maréchal de Saint-André me découvrit entièrement l'origine de ce qu'il souhaitoit pour un de ses neveux, et ce que la Reine et M. le cardinal de Tournon avoient fait pour le lui procurer. Ensuite de quoi il me demanda hier si je n'en avois pas eu quelque réponse, d'autant qu'il paroissoit, dans une lettre écrite à M. de Tournon, que Sa Sainteté devoit s'expliquer là-dessus.

On a entendu dire que les huguenots ont fait beaucoup de mal aux églises de Tours et à leurs ornemens, depuis les conclusions du dernier édit.

Je viens de recevoir dans ce moment une lettre de M. le duc d'Albe, en réponse à celle que j'écrivis à Son Excellence dans le temps du départ de ce Portugais qui travaille pour les affaires du Roi de Navarre, et il me dit que cet envoié arriva hier au soir; mais n'aiant point encore fait ses négociations, je ne puis pas vous en écrire autre chose, si ce n'est que j'espère que le tout réussira d'une manière conforme au service de Dieu et à la satisfaction de Sa Majesté catholique.

Depuis que Valence est arrivé, la Reine voulant lui

donner une audience fort longue et secrète, il s'est répandu un certain bruit par lequel il semble qu'il se fera quelque accommodement et que le prince de Condé et ceux de son parti désarmeront leurs troupes. On ne sait pas quelles seront les conventions de cet accord ; ce qu'on en dit, est qu'ils mettront bas les armes à condition qu'ils pourront prêcher hors des villes, conformément au dernier édit qui aura lieu partout, excepté dans la ville de Paris, où l'on ne veut pas qu'il se fasse aucuns de leurs sermons, non plus qu'au dehors de son enceinte, jusqu'à une lieue de distance.

M. de Gonor est retourné ce matin une seconde fois vers ces gens-là, et ce pourroit bien être un stratagème pour gagner plus de temps, afin de s'armer d'autant mieux, attendu que la Reine a beaucoup d'aversion pour la guerre, et voiant aussi que, nonobstant qu'on ait battu la caisse et donné ordre de faire beaucoup de provisions, on n'a point encore mis la main à la bourse.

Votre Eminence recevra tous les jours des avis de ce qu'on fera dans la suite.

Il y a des nouvelles qui portent que M. de Nemours devoit arriver à Lion avec quelque infanterie.

De Paris, le 15 avril 1562.

VINGTIÈME LETTRE.

Monsieur le conétable m'a envoié appeler ce matin pour me déclarer ce qu'on a fait touchant le concile de Trente ; c'est que M. de Lansac, qui partit hier d'ici, y a été envoié en qualité d'ambassadeur, et que l'on a donné des ordres très rigoureux à quarante prélats de ce roiaume d'y aller, sous peine de confiscation de tous leurs biens. Son Excellence me dit ensuite que l'édit a été fait de la manière que

je l'ai écrit dans mes dernières lettres, à savoir en déclarant que le dernier édit précédent resteroit dans toute sa force, sans y faire aucun nouveau changement, excepté pour ce qui concerne la ville de Paris et ses environs, où l'on ne veut pas que les prédicateurs dont il est question puissent faire leurs sermons en aucune manière.

Cette réserve particulière touchant la ville de Paris fut dressée par la Reine, sans que personne lui en donnât avis. Et, à l'occasion de cela, il me dit que Sa Majesté avoit entrepris cette affaire non-seulement de bon cœur et très sincèrement, mais aussi avec beaucoup de courage et plus de hardiesse qu'elle n'en avoit fait paroître jusqu'alors, aiant été ci-devant comme une femme et comme une mère jalouse de ses enfans, et se tenant à demi cachée par timidité. On avoit fait avertir le prince de Condé de cette résolution, et on espéroit que tous ceux de son parti changeroient de sentimens. . . .

Cependant, afin de se pourvoir contre tous les fâcheux événemens, Son Excellence me déclara de la part de Sa Majesté très chrétienne que ce roiaume se trouvoit maintenant fort épuisé et si peu en état de se prévaloir de ses forces, à cause des divisions que lui suscitent une espèce de guerre civile; que par conséquent il désiroit de savoir de moi si on pourroit se tenir assuré de l'assistance du Pape dans ce besoin, par un prêt de deux cens mille écus pour lesquels on donneroit une bonne caution à Sa Sainteté. Monsieur le conétable se mit à représenter, par un long discours sur cela, qu'il s'agissoit principalement de l'honneur de Dieu et du salut des ames dans cette guerre; qu'elle seroit d'autant plus avantageuse au Pape, quoique la France en soit le théâtre, qu'elle doit aboutir à conserver l'autorité de Sa Sainteté ou à la détruire, non-seulement dans ce roiaume, mais aussi par toute la chré-

tienté ; étant d'ailleurs fort raisonnable que le Saint-Siége apostolique donne ce secours en reconnoissance des obligations qu'il a à cette couronne.

Je lui répondis que j'étois assuré de la bonne volonté de Sa Sainteté pour l'assistance d'un chacun, principalement quand il s'agit des intérêts de la religion, et en particulier de ce qui concerne Sa Majesté très chrétienne et sa couronne ; mais que je ne savois pas de quelle manière ces bons désirs du Pape se pourroient effectuer, attendu qu'il avoit trouvé le siége pontifical rempli de dettes, ne sachant point s'il avoit eu la commodité de faire quelques épargnes depuis ce temps-là.

Son Excellence me répondit qu'il étoit convenable que Sa Sainteté fit des efforts extraordinaires en cette occasion pour contribuer à ce qui peut donner un bon succès à cette sainte entreprise, et que j'en écrivisse d'une manière conforme aux bons offices qu'on espéroit de mes sollicitations, en ajoutant que je devois aller trouver la Reine, qui me parleroit sur le même ton. Sa Majesté, m'ayant fait le même préambule, m'assura de plus que M. de Lansac lui avoit écrit que Sa Sainteté lui avoit insinué, dans une conférence particulière, qu'elle avoit un million d'or, et même davantage, pour emploier dans une affaire de cette nature.

Je n'ai pas pu m'empêcher de dire à Sa Majesté, en riant, que j'étois fort obligé à M. de Lansac de ce qu'il faisoit mon maître beaucoup plus riche que je ne le croïs ; mais que nonobstant cela, j'étois assuré que Sa Sainteté donneroit tout le secours qu'il lui seroit possible, tant pour cette affaire que pour les égards particuliers qu'elle a pour Sa Majesté.

La Reine me répondit alors qu'elle ne croïoit pas que ces gens-là fussent si foux que de vouloir poursuivre cette

entreprise et contraindre Sa Majesté d'abandonner la voie de la douceur et de la clémence qu'elle aime beaucoup. Elle finit son discours par ces paroles et me donna congé.

On attend ici l'éminentissime cardinal de Lorraine, qu'on a envoié appeller, et j'ai écrit à monsieur le duc son frère, d'envoier sa compagnie de gens d'armes dans ce quartier, avec quelqu'autre secours. M. de Losse, qui fut envoié vers le prince de Condé avec M. de Gonor, est revenu cette nuit, et, suivant ce qu'on publie de la réponse qu'il aporte, ce prince ne veut point désarmer ses troupes si M. de Guise et monsieur le conétable ne sortent pas de la cour, et si on ne paie pas le dommage qui fut causé par ce même conétable quand il vint dernièrement à Paris, où il fit brûler les meubles de cette maison dans laquelle on prêchoit et la maison même qui étoit à la porte Saint-Antoine.

On attend M. Gonor, qui doit aporter une plus ample réponse dans deux ou trois jours; mais on compte si peu là-dessus qu'on ne pense qu'à faire des préparatifs de guerre avec plus de chaleur qu'auparavant. Ce matin on a commencé à distribuer quelques sommes d'argent.

Quoique Sa Majesté très chrétienne soit fort éloignée, tant par son âge que par son inclination naturelle, de voir faire du mal à qui que ce soit, elle a néanmoins parlé d'une manière fort dure contre ces gens-là, quand elle a appris qu'on faisoit ces tumultes. M. le duc d'Orléans, son frère, qui sembloit approuver une partie de leur conduite, change maintenant de sentimens, voiant qu'elle cause tant de préjudice à l'autorité roiale, et M. d'Anguien, qui n'est qu'un petit enfant de sept ans, ne cesse point de dire qu'il ne faut pas tarder plus longtemps de les brûler tous sans aucune miséricorde,

On écrit cela d'Amboise, où il est avec madame sa sœur, et c'est monsieur le conétable qui me l'a raporté, en me témoignant qu'il en a un grand plaisir.

On a apris qu'il y a déjà, à quatre lieues d'ici, mille gens d'armes au service de Sa Majesté très chrétienne, et qu'on a donné les ordres pour aller faire incontinent une levée de quinze compagnies de Suisses. On travaille aussi pour avoir de l'infanterie françoise, de telle sorte que tout est dans un état violent.

Il y a trois mille hommes de cavalerie à Orléans, qui font des provisions de bouche, suivant le bruit qu'on en fait courir ; mais il n'y a point d'infanterie.

Ce matin on présenta au parlement un paquet de lettres du parlement de Toulouse, adressées à celui de Paris. Quand ce paquet fut ouvert, on trouva que c'étoit une lettre du prince de Condé, contenant dix ou douze feuilles, dans lesquelles il avertissoit ces sénateurs de prendre garde à ne se laisser pas tromper, d'autant que tout ce qu'il faisoit n'étoit entrepris que par ordre de la Reine ; que monsieur le conétable et M. de Guise vouloient perdre ce roiaume, et mille autres choses de cette nature. On a fait emprisonner celui qui en a été le porteur, quoiqu'il soutienne qu'il ne savoit point de qui ces lettres étoient.

La Reine s'est mise tellement en colère de l'afront qu'on lui fait en la calomniant de cette manière, qu'elle a dit publiquement que ces gens-là sont des foux et des atrabilaires et qu'elle les traitera comme tels.

Le Roi de Navarre eut hier une grosse fièvre, et ce matin, quoiqu'elle soit diminuée, il est encore néanmoins fort mal.

Il vient d'arriver maintenant des nouvelles que ceux d'Orléans se sont rendus maîtres de Rohan et de la Cha-

rité, qui est une place de conséquence sur la route de Lion, à ce qu'on dit, et qui donne à penser sur l'envoi des lettres au parlement.

Je ne suis pas entièrement assuré de cela, mais le bruit s'en est répandu par toute cette ville.

Cette nouvelle se trouve confirmée à Rhoan, où les catholiques en sont venus aux mains avec les huguenots, en telle sorte qu'il s'en est tué cinq cens, à ce qu'on dit.

On publie aussi qu'ils ont pris Bourges, qui est une grande ville dans le duché de Berri.

M. le cardinal de Lorraine est attendu demain ici.

M. le cardinal de Tournon se porte mieux; c'est pourquoi on espère qu'il viendra dans quelques jours en cette ville, où il pourra rendre plusieurs grands services dans cette conjoncture.

De Paris, le 17 avril 1562.

VINGT-UNIÈME LETTRE.

Les dernières lettres que j'écrivis à Votre Eminence, touchant la demande qui me fut faite par monsieur le connétable et ensuite par la Reine, étoient du dix-septième de ce mois, par lesquelles m'étant suffisamment expliqué sur cette matière-là, je ne répéterai pas ici ce que j'en ai dit alors.

Le prince de Condé est encore à Orléans, et quoique l'on s'aplique fortement ici à lever des troupes, on ne laisse pas néanmoins d'envoier et de recevoir plusieurs personnes qui cherchent le moien de faire quelque accommodement, la Reine le souhaitant avec beaucoup d'ardeur, pour éviter les dangers auxquels elle seroit exposée par la guerre et par l'armement de tous ses peuples.

Quoique les seigneurs du conseil privé et les ministres

d'état, connoissent qu'il seroit meilleur de terminer ces différens à la rigueur une fois pour toutes, plutôt que de les pacifier, ils déférent néanmoins beaucoup à la volonté de Sa Majesté très chrétienne et tâchent de la persuader insensiblement.

Si on en vient à une guerre déclarée, on a projetté de se servir d'un expédient qui pourra diminuer la force et le crédit des ennemis; c'est de publier un manifeste par lequel on avertira le public que la guerre se fait parce que certains rebèles tiennent prisonnier M. de Condé, prince du sang, et refusent d'obéir à Sa Majesté très chrétienne, ne voulant point souffrir qu'il vienne la voir, quoiqu'elle l'ait apellé plusieurs fois; ce qui est en partie véritable, d'autant que ce prince seroit peut-être venu parler à la Reine, qui a fait beaucoup d'instances pour cela, sans que ceux de sa compagnie aient jamais voulu y consentir.

On se figure que cette déclaration apaisera une bonne partie des peuples, qui, n'entendant parler en aucune manière de religion et voiant d'ailleurs que, selon toutes les apparences, on ne fait la guerre que pour la délivrance du prince de Condé, resteront neutres.

Sa Majesté envoie M. de Rambouillet en Espagne, tant pour y faire savoir l'état des affaires de ce païs que pour y rendre compte de celles d'Allemagne, c'est-à-dire de sa propre conduite, parce qu'on a fait de faux raports à Sa Majesté catholique touchant les négociations secrètes qu'il a faites dans les Etats de l'empire. La Reine s'en pleignit beaucoup dans cette audience qu'elle me donna il y a quelques jours, en me disant qu'on inventoit les plus grandes faussetés du monde, et que, nonobstant qu'on puisse voir les instructions qu'elle a données à Rambouillet, elle vouloit l'envoier lui-même à Sa Majesté ca-

tholique, pour l'informer très particulièrement de tout ce qu'il avoit négocié; et elle me fit paroître que cette calomnie la piquoit extraordinairement. Elle envoie aussi M. de La Chapele en Angleterre pour y donner les mêmes avis et pour entretenir cette Reine dans la bonne résolution qu'elle a prise de ne se mêler point de ces querelles tumultueuses.

Il y a deux jours qu'on publia au son des trompettes que M. de La Rochefoucault devoit être reconnu pour général de l'infanterie françoise. Cette charge apartenoit à M. Andelot, dont ne fit aucune mention.

On a finalement reçu des nouvelles certaines que ceux du parti du prince de Condé se sont rendus maîtres de Rhoan et de la Roche, ce qui donne lieu de craindre beaucoup qu'ils ne s'emparent aussi du Hâvre-de-Grâce et de La Rochele, pour avoir les forces de la marine. Sur cet avis, on a d'abord fait expédier les ordres pour avoir huit mille Suisses, et envoié prendre l'artillerie de Compiègne et de quelques autres places.

Le dessein qu'on projette est d'emploier toutes ces forces pour aller faire le siége d'Orléans, où l'on dit qu'il y a des vivres pour deux ans. Et quoique le prince de Condé n'y ait que trois mille hommes de cavalerie, on croit qu'il n'y en a pas voulu laisser davantage pour épargner les munitions de bouche; mais qu'il a fait une plus grande provision de monde aux environs de cette ville, dans les lieux où les peuples sont d'intelligence avec lui; et ce n'est pas sans raison qu'on s'imagine qu'il a plus de forces qu'il n'en fait paroître, puisqu'il refuse toute sorte d'accommodement.

Depuis qu'on a massacré dans la ville de Sens ceux dont j'ai parlé dans ma dernière lettre, on y a fait un autre carnage plus grand de quatre-vingts huguenots qui ont

été tués, et on a brûlé une trentaine de leurs maisons dans cette ville.

Pour ce qui est de l'entrevue qui devoit se faire avec Sa Majesté catholique, j'ai vu une lettre qu'elle a écrite de sa propre main à son ambassadeur, pour lui ordonner de dire à la Reine qu'elle ait principalement soin de conserver sa santé pendant cet été, comme elle veut aussi penser à la sienne, et qu'ensuite Leurs Majestés pourront régler ce qui sera nécessaire pour se voir au mois de septembre prochain.

On n'entend plus maintenant aucun huguenot qui parle ouvertement dans cette ville; mais, au contraire, ceux qui autrefois n'entroient jamais dans les églises s'y tiennent à présent avec de belles apparences de dévotion.

Quand monseigneur l'éminentissime légat a entendu la lecture du dernier article de la lettre de Votre Eminence, dans lequel elle me commande d'avoir soin de ceux qui doivent être nommés pour remplir les charges ecclésiastiques, il en témoigna du ressentiment et me dit qu'il ne m'apartenoit pas de donner cette protection en France, mais que je fisse néanmoins ce qu'il me plairoit. Voilà pourquoi je n'ai pas trouvé bon d'en parler à la Reine jusqu'à ce que Votre Eminence ait examiné s'il ne seroit pas convenable que monsieur le légat fit lui-même ces ouvertures, en qualité de protecteur du clergé.

J'attends quelque réponse là-dessus, et cependant, s'il arrive quelque chose de nouveau, je m'apliquerai à en découvrir adroitement autant de particularités qu'il me sera possible et à vous en donner avis.

De Paris, le 29 avril 1562.

Mémoire secret.

Le chancelier possède toujours son office et n'est point disgratié auprès de Sa Majesté; c'est pourquoi ces messieurs n'osent pas encore parler de l'en faire démettre ; mais je crois néanmoins qu'ils travaillent de tout leur pouvoir à disposer tout ce qui est nécessaire pour cela, afin de s'en servir quand l'occasion s'en présentera. Ils ne font aucunes propositions à la Reine qu'avec beaucoup de circonspection, et on s'aperçoit que depuis quelques jours elle parle avec plus de hauteur et de fierté qu'auparavant. Le Roi, son fils, dit, il y a quelques jours, en public, que si quelcun n'a pas autant de respect pour sa mère qu'il lui en est dû, il ne l'oublira jamais, et qu'il en fera paroître son ressentiment quand il sera dans un âge plus avancé.

Le maréchal de Saint-André aiant dit quelque chose dans le conseil de Sa Majesté qui lui déplut, la Reine lui fit une si grande rebuffade qu'il fut presque sur le point de verser des larmes.

Le Roi d'Espagne donnera un secours de gens de guerre, mais non pas d'argent, à ce que dit son ambassadeur. Je ne sai pas comment on en pourra être satisfait ici, parce que les Espagnols étant un peu suspects aux François, ceux-ci ne voudront pas souffrir que les troupes de Sa Majesté catholique viennent au milieu de ce roiaume.

J'ai appris que le principal sujet pour lequel M. de Rambouillet va à Madrid est pour avoir des éclaircissemens là-dessus et des sûretés qu'on ne parlera point de la restitution des places de Piémont, pendant que ce roiaume sera troublé comme il l'est. Je n'ai pas sollicité plus fortement la Reine de déclarer la guerre, ne sachant pas

quel secours Votre Eminence veut que je lui promette de la part du Pape ; sur quoi je me crois obligé de vous dire que, si tout ce que Sa Sainteté a résolu de faire en cette occasion n'est pas suffisant pour remplir entièrement l'attente de ce qu'on désire ici, il seroit bon de le tenir caché et de n'en parler qu'avec une si grande réserve qu'on ne pût en découvrir aucune chose.

Les affaires de ce païs changent tous les jours de face ; c'est pourquoi Votre Eminence ne doit pas trouver mauvais que je lui dise qu'en cas qu'il se fasse un accommodement, on pourroit donner une plus grande idée de la bonne volonté du Pape que celle qu'il a effectivement.

On a dessein d'excuser le prince de Condé, comme je l'ai écrit depuis quelques jours, et de ne punir que le cardinal de Chastillon tout seul, parce que la Reine ne veut pas qu'on ruine en aucune manière ceux de la faction de ce prince, et il me semble que toutes les difficultés ne roulent plus maintenant que sur cela.

M. le cardinal de Tournon décéda finalement hier par une fluxion qui le sufoca de telle sorte qu'on ne put le secourir par aucun remède. Monsieur le légat profite maintenant d'une rente de quarante mille livres, pour quelques regrès, sur les bénéfices du défunt. Il a résigné, peu de jours avant sa mort, l'abbaye de Saint-Germain à M. le cardinal de Bourbon; une autre a été donnée à un fils illégitime du Roi Henri, d'illustre mémoire, et une autre à l'un des neveux de Son Eminence de Tournon, dont le décès a beaucoup affligé tous ceux de cette ville, qui avoient fondé leurs plus grandes espérances sur sa bonté et sa prudence.

M. le cardinal de Lorraine est arrivé ici ce matin, d'abord après la venue d'un secrétaire du prince de

Condé, sur quoi le bruit s'est d'abord répandu par toute la ville que l'accord étoit fait.

J'avais reçu une lettre de ces messieurs qui sont établis pour faire travailler à la construction de l'église de Saint-Pierre (de Rome), lesquels m'écrivoient qu'ils souhaitoient d'avoir un passe-port, pour faire venir par la route de Lion vingt mille réaux que ceux d'Espagne leur envoient afin qu'ils soient emploiés au profit de cette fabrique. Aiant profité de cette occasion pour demander une audience, je suis allé parler aujourd'hui à Sa Majesté, laquelle, m'aiant accordé ce passe-port d'une manière fort obligeante, m'a donné à entendre que le prince de Condé souhaite d'avoir ses bonnes graces et veut bien faire tout ce qu'elle lui ordonnera, à condition que, pour ce qui concerne la religion, on laissera l'édit qui a été fait dernièrement tel qu'il est, à savoir qu'on pourra prêcher hors des villes, excepté aux environs de celle de Paris, jusqu'à ce que le concile de Trente en ait décidé autrement ; auquel cas il veut s'obliger dès à présent, avec tous ceux de son parti, de recevoir et d'observer tout ce qu'on y établira sur les matières de la religion. Et que pour ce qui est de l'honneur de M. de Guise et de monsieur le conétable, il se contente qu'ils se retirent de la cour pour trois jours seulement, pendant lesquels il désarmera ses troupes et s'en ira chez lui ; et qu'ensuite l'un et l'autre pourront retourner à la cour, si c'est le bon plaisir de Sa Majesté. Sur quoi elle m'a dit qu'il ne paroit pas que ces seigneurs entendent volontiers parler de sortir de la cour, quand même ce ne seroit que pour un moment, parce qu'ils s'imaginent que cela derogeroit beaucoup à leur honneur ; et que, comme Sa Majesté n'a jamais voulu réduire au désespoir ceux du parti contraire, elle ne veut pas non plus affliger ceux-ci, mais

qu'elle travaille, du mieux qu'elle peut, à conduire tout ce qui les concerne à une bonne fin.

Elle me dit ensuite, par un long discours, que les autres ne se mettent pas en peine des malheurs de ce roiaume, non pas même quand il en devroit périr la moitié par le feu et les flammes, mais qu'elle est obligée de porter sa vue plus loin pour le conserver autant qu'il est possible, et que chacun ne sait pas en quel état sont maintenant les affaires qui concernent les finances. A quoi je répondis que Sa Majesté devoit principalement attendre de Dieu la conservation de ce roiaume, avec tout ce qui peut contribuer à le rendre heureux, et que par conséquent, si elle établissoit les affaires de la religion, il en naîtroit toute sorte de biens. Mais qu'en faisant le contraire, je n'avois aucune espérance de voir succéder la paix, ni que ces gens-là fussent disposés à observer ce qu'ils promettoient, et spécialement en ce qu'ils déclaroient de vouloir s'en tenir aux décisions du concile. Sur quoi je dis à Sa Majesté qu'un bon armement fait sans délai faciliteroit toujours les bons desseins qu'elle auroit.

Elle me répondit que, pour ce qui est de l'armement on y travailloit avec toute sorte de diligence, parce qu'elle considère que tout ce qu'on lui propose n'aboutit peut-être qu'à l'amuser par de belles paroles, afin qu'elle ne se mette pas en état de défense; mais que ces gens-là offrent de donner leurs enfans pour otages et pour assurance qu'ils s'en tiendront aux déterminations du concile de Trente, et elle finit son discours par cet article. Après lequel je me mis à parler de l'envoi de ses prélats au concile, en lui remontrant que le Pape s'étoit plaint de moi, parce que je lui avois écrit depuis long-temps que les prélats de France y alloient, sans qu'il y en parut néanmoins aucun.

Sa Majesté répondit qu'elle leur avoit écrit derechef,

comme elle me l'avoit dit, et qu'ils lui avoient répondu qu'ils iroient. Et lui aiant fait des instances sur le temps de la session prochaine, elle me dit que tout ce qui pourroit survenir ne les empêcheroit point d'y être le quatorzième du mois de mai. Elle me l'assura d'une manière très positive, en disant que M. de Lansac y doit être arrivé maintenant, de sorte que cet ambassadeur est un otage qui doit lever tous les doutes que Sa Sainteté pourroit avoir touchant les prélats françois. Que s'ils n'y sont pas allés plutôt, c'est parce qu'on ne les y a pas contraint, attendu qu'il faut avoir quelques égards pour eux, à cause de l'état où se trouve présentement ce roiaume, qui a été tourmenté continuellement d'une manière si forte qu'il a été impossible qu'elle ait pourvu à tout comme elle l'auroit souhaité.

L'audience que j'eus [1] se termina par cette réponse de Sa Majesté, qui me fit connoitre qu'elle étoit fort contente de monsieur le conétable, dont elle m'avoit témoigné ci-devant tout le contraire. Les agens du duc de Savoie sollicitent très fortement pour se faire rendre leurs places du Piémont, et cette demande se fait à contretemps et au préjudice de ce qui nous est nécessaire, selon que j'en puis juger, d'autant que la Reine dit que si les ministres d'état les veulent rendre, ils ne doivent point y faire intervenir son consentement; mais ces ministres ne veulent pas le faire sans elle.

C'est pourquoi il naît de là un obstacle qui les empêche d'entreprendre hardiment la guerre contre les huguenots, parce qu'ils craignent que le duc de Savoie ne se mette en mouvement de son côté, d'abord qu'ils auront pris les armes, et ils appréhendent aussi que le Roi Philippe ne soit d'intelligence avec ce duc. Nous aurions besoin qu'on s'appliquât aux affaires de religion, et qu'on laissât

toutes les autres entreprises, parce que si on ne l'établit pas maintenant, je ne sai pas en quel temps on en pourra avoir une si bonne occasion.

De Paris, le 29 avril 1562.

VINGT-DEUXIÈME LETTRE.

La dernière lettre que j'ai écrite à Votre Eminence étoit du 29 d'avril, et depuis ce temps-là M. l'abbé de Saint-Jean a été deux fois à Orléans pour y travailler à l'accomodement. La première fois qu'il y alla il donna de si grandes espérances d'y réussir qu'on le tenoit pour fait; mais en étant revenu hier au soir, il fit connoître qu'il n'y a presque plus d'apparence de succès, en disant que ces gens-là le refusent parce qu'ils savent que le Roi et la Reine sont prisonniers, et qu'ils se croient obligés d'employer leurs forces pour leur procurer la liberté. Mais la Reine, voulant ôter ce prétexte et faire voir qu'elle est entièrement libre, s'en est allée ce matin à l'improviste dans son chateau de Monsco, qui est à dix lieues d'ici, proche de Meaux, aiant pris ses enfans pour les y conduire, sans aucune autre compagnie que celle de monsieur le légat.

Tous les seigneurs du conseil sont restés dans cette ville, afin que chacun puisse connoître fort clairement que Leurs Majestés ont une entière liberté d'aller faire leur séjour où il leur plait, et que l'accord qu'elles proposent à ceux qu'on veut obliger de quitter les armes ne procède que de la seule volonté du Roi et de celle de la Reine. Je crois que leur voiage se fait principalement à dessein que tous les peuples de ce roiaume en soient informés, et non pas seulement ceux d'Orléans, puisqu'on ne croit pas que ces démarches les fassent désister de

leurs entreprises. C'est pourquoi la Reine veut leur envoier un autre gentilhomme quand elle sera à Monsco, pour justifier sa conduite, en leur ordonnant de rechef de mettre bas les armes; et, s'ils ne lui obéissent pas, elle retournera ici pour les faire déclarer rebelles par une décision du parlement.

On est informé qu'ils ont beaucoup plus de troupes qu'on n'avoit cru; cependant on espère que lorsque Sa Majesté aura fait publier que tous ceux qui adhèrent à cette faction sont des rebelles, plusieurs se retireront dans leur propre domicile. On fait néanmoins des préparatifs de guerre, tant par les levées d'infanterie, qui est déjà composée de vingt mille hommes, aux environs de cette place, que par les gens d'armes qu'on fait assembler. Les ordres sont aussi donnés pour avoir des soldats d'Allemagne, et pour ce qui est des Suisses, on n'a pas encore reçu les avis de leur départ.

Ceux qui se sont rendus maitres de la ville de Rhoan y ont enlevé le couvert de l'église cathédrale, tant pour faire du ravage, selon leur inclination ordinaire, que pour se prévaloir du plomb qu'il y avoit, lequel est, à ce que l'on dit, de la valeur de vingt mille livres.

Il y avoit deux galères dans ce port, que Sa Majesté entretenoit pour la navigation, mais elle a trouvé que les huguenots s'en étoient déjà saisis.

De Paris, le 14 mai 1562.

VINGT-TROISIÈME LETTRE.

Ces messieurs sont partis aujourd'hui de Paris pour aller au camp, où le Roi de Navarre et monsieur le duc de Guise doivent commander l'avant-garde, monsieur le connétable le corps de bataille, et le maréchal de Saint-André

l'arrière-garde. Ils s'en vont à droiture vers Orléans, aiant avec eux vingt-deux compagnies de gens d'armes, et environ six cents carabiniers à cheval avec trente-cinq compagnies d'infanterie. On espère que, suivant ce qu'ils disent, tout réussira comme nous le souhaitons, moienant la grace de Dieu et la sage conduite de ces généraux d'armée.

J'ai donné ce matin le bref du Pape à monsieur le conétable, touchant lequel il ne m'a répondu que par quelques paroles, à cause des grandes occupations qu'il avoit, pour le sujet de son départ. Tout ce qu'il m'a dit consistoit à remercier Sa Sainteté de la faveur qu'elle lui fait, et à l'assurer qu'il n'est jamais allé à la guerre de si bon cœur qu'il y va maintenant, parce qu'il voit que cette entreprise aboutit au service de Dieu et à celui du Saint-Siége; estimant que sa propre vie sera toujours utilement emploiée pour cela, et que, s'il plaît même à Dieu qu'il achève de jouer son rôle par cette action, il lui semblera de mourir fort heureusement, couronné de gloire, et qu'il espère néanmoins de rendre quelques services très considérables avant que de finir ses jours.

Son Excellence étoit fort occupée à donner des audiences, et à plusieurs autres choses qui lui donnèrent lieu de me faire des excuses de ce qu'il ne pouvoit pas m'entretenir plus long-temps, si ce n'est pour me demander quels étoient les motifs du Pape, dans la création qu'il faisoit de nouveaux légats pour les envoier au concile de Trente; me faisant connoitre qu'on avoit trouvé fort étrange dans ce pais que le Pape fit cela, comme s'il vouloit dresser un rempart pour avoir toutes choses à souhait par une espèce de contrainte; sur quoi il me représenta que, dans le temps où nous sommes, il faut aller droitement et ne pas témoigner de vouloir chercher ses intérêts particuliers.

Je lui répondis que je ne savois rien de cette nouvelle promotion, mais que je voiois fort bien que Sa Sainteté dérogeoit à ses propres avantages en faisant une réformation si rigoureuse, qu'elle préjudicioit non-seulement à sa cour et à plusieurs de ses sujets, mais aussi à ses finances, en diminuant les revenus du Pontificat dans le temps qu'il seroit nécessaire de les augmenter, à cause qu'il est obligé de faire des dépenses qui surpassent ses moiens.

Il me demanda ensuite si j'avois quelque réponse touchant sa demande, et lui aiant dit que Niquet l'aporteroit bientôt, il me congédia.

Je voulus encore aller dans la chambre du Roi de Navarre, où tous ces ministres d'état étaient rassemblés pour l'élection de quinze chevaliers de l'ordre, qui ont été nommés ensuite pour encourager plusieurs personnes de considération dans cette entreprise de guerre, et Sa Majesté très chrétienne leur donna hier leurs patentes. C'est pourquoi je ne pus avoir aucune audience du Roi de Navarre ni de M. de Guise, nonobstant toutes les instances que j'en fis. Cette nouvelle création de chevaliers augmentera non-seulement le pouvoir de leur illustre corps, mais aussi l'affection de plusieurs de ces seigneurs, qui se sentiront obligés, par ce bienfait spécial, de servir fidèlement Sa Majesté, et je crois que cette promotion donnera une grande terreur à ceux d'Orléans et fera du bruit dans tout ce roiaume.

Les huguenots sont maintenant en possession, dans cet État, des villes d'Orléans, de Tours, de Blois, et de tout le païs qui est aux environs de la Normandie, s'étant aussi rendus maîtres de Rhoan, de Caen, du Havre-de-Grace et de la Rochelle, qui sont des ports de mer dont ils tiennent toutes les dépendances. Ils ont pris dernièrement Bourges et Bayeux, où ils ont fait arrêter tous les

ecclésiastiques et mis l'évêque dans une prison, de laquelle étant échappé il s'est enfui par mer et est venu dans cette ville. Du côté de l'Italie, ils occupent Lion, Châlons, et presque tout le Dauphiné, avec plusieurs autres lieux, de sorte que de dix-sept départemens où l'on recevoit les deniers des finances du Roi, il n'y en a plus que trois de libres, attendu que tous les autres sont au pouvoir des huguenots, ou inutiles, à cause des obstacles qu'il y a sur les chemins, dont les passages sont tellement bouchés que l'accès en est devenu impossible. C'est par une grace très signalée de Dieu envers nous qu'ils ne se sont pas rendus maîtres de cette ville, comme ils en avoient formé le projet, qui leur auroit réussi si on avait tardé quelque peu davantage de prendre les mesures nécessaires pour le faire échouer.

J'ai écrit à Votre Eminence qu'ils entroient tous armés dans cette ville, marchant rangés par des files de cinq hommes chacune, lorsqu'ils venoient d'entendre leurs prédicateurs, en se préparant à faire un jour quelque entreprise de grande conséquence; mais Dieu a eu la bonté de pourvoir à la conservation de ce peuple véritablement dévot et sans fraude, qui passe maintenant en revue, et qui paroit beaucoup mieux armé et plus propre à combattre qu'on ne se l'étoit figuré.

On dit qu'il y a vingt-quatre mille hommes d'infanterie qui ont fait enregistrer leurs noms et qui sont tous disposés à prendre les armes quand il sera nécessaire, y en aiant même plusieurs qui vouloient à toute force s'en aller au camp; mais les généraux qui commandent l'armée n'ont pas trouvé bon que la garde de cette ville fût diminuée par la sortie de ces gens-là qu'ils réservent pour un autre besoin.

Le duc de Florence a envoié offrir six mille fantassins

entretenus pour six mois, et a déclaré qu'il emploieroit même tout ce qui dépend de lui, jusqu'à sa propre personne, sans prétendre qu'on lui en ait de l'obligation, attendu qu'il le fait pour ses intérêts particuliers, en vue de ce que la ruine de la France mettroit dans un grand danger ce qui concerne les affaires de l'Italie; voilà pourquoi on a eu beaucoup de plaisir ici de ces offres et de cet aveu. Il ne paroit pas que le duc de Savoie s'empresse d'exécuter ce qu'il avait promis, et il n'est point encore venu de réponse d'Espagne.

La Reine est venue depuis quelques jours avec ses enfans au bois de Vincennes, qui est à une demi-lieue d'ici, où elle demeure, quoique le peuple n'en soit point content, parce qu'on voudroit l'avoir ici. Néanmoins le séjour de cet endroit-là lui plait mieux que celui de cette ville de Paris.

M. d'Aumale, qui étoit en Normandie avec un corps de cavalerie et d'infanterie, s'est approché de Rhoan, où il est déjà entré dans les fauxbourgs; c'est pourquoi nous attendons à chaque moment d'apprendre qu'il soit dans la ville. On dit qu'il a trouvé parmi les Normans beaucoup plus de catholiques qu'il ne croioit.

Les bourgeois de Paris sont allés de maison en maison pour chercher tous les huguenots et en ont mis beaucoup en prison, dont ils ont fait l'inventaire des biens, aiant déclaré à plusieurs autres qu'ils sortent d'ici sans tarder plus de quarante heures; de sorte que depuis deux jours il y a eu un grand fracas par toute cette ville.

On écrit de Lion qu'ils y ont entièrement aboli la messe et ruiné plusieurs églises, et que le baron de Saint-André (1) qui s'y trouve maintenant agit comme s'il avoit l'autorité, non pas de lieutenant, qui ne lui a jamais été

(1) *Lisez* : le baron des Adrets.

donnée, mais celle de roi même. On tient pour certain ici qu'il n'y a rien à craindre pour les affaires d'Avignon, tant à cause de ce qui est arrivé en Provence que parce que M. Fabritius est bien armé et que les Suisses se pourront joindre avec ses troupes.

Le courrier de Votre Eminence a trouvé de grosses difficultés pour venir ici, d'autant qu'on est contraint d'abandonner maintenant la route de Lion et de ne marcher tout le long du chemin qu'avec beaucoup de précautions. Pour ce qui est de Bottellier le prédicateur, on ne sait point où il est présentement. Madame de Crussol est à Orléans, où le cardinal de Chastillon se tient continuellement.

De Paris, le 1er juin 1562.

VINGT-QUATRIÈME LETTRE.

Le porteur de cette lettre sera le secrétaire du duc de Savoie, qui est venu hier pour donner avis que les Suisses du canton de Berne ont déclaré qu'ils veulent secourir ceux d'Orléans. Ils ont envoié à Lion seize compagnies d'infanterie qui sont déjà arrivés à Nantes, et nous sommes aussi avertis d'ailleurs qu'ils en préparent encore autant pour les envoier dans ces quartiers. Tout cela, n'aiant point été prévu, nous fait maintenant voir que cette guerre sera de plus longue durée et beaucoup plus difficile qu'on ne le croioit.

Les généraux de l'armée de Sa Majesté sont encore à Blois, où ils se disposent à venir faire le siége d'Orléans; et pour cet effet ils ont déjà envoié vingt pièces de canon, et ils en ont encore autant dans leur camp. Ils estiment que cela suffit pour réduire cette ville, quoique tout le monde se figure qu'il sera très difficile de la prendre,

attendu qu'elle est gardée par un grand nombre d'infanterie, qu'on dit être d'environ dix mille hommes.

On envoiera M. le duc de Bourbon en Picardie, M. d'Armagnac à Toulouse, et M. le maréchal de Saint-André avec le duc de Nemours du côté de Lion. M. de Montpensier va du côté de la Guienne, pour travailler à reprendre Bourges, qui est une des quatre places que les huguenots ont dessein de garder préférablement à toutes les autres qui sont Orléans, Rhoan et Lion.

La Reine m'a dit que la Seigneurie de Venise lui a donné à entendre qu'elle est tous les jours sollicitée de faire une ligue, mais qu'elle ne la fera jamais, si ce n'est pour l'avantage de cette couronne. Le chancelier m'a dit qu'il a sçu les mauvais offices que le Pape lui a rendus, et il m'a témoigné en être fort surpris, d'autant qu'il n'est jamais entré dans les sentimens de ceux de la nouvelle religion, aiant seulement désiré qu'on vécût chrétiennement et qu'il se fît une bonne réforme; tout cela ne lui paroissant pas être un sujet pour lequel Sa Sainteté dût avoir mauvaise opinion de lui.

Je me réserve à vous écrire plus amplement sur d'autres affaires par les premières lettres que j'adresserai à Votre Eminence, parce que le courrier ne me donne pas le loisir de le faire maintenant.

De Paris, le 20 iuin 1562.

Mémoire secret.

Andelot est allé en Allemagne, d'où l'on apprend qu'il viendra des troupes au secours d'Orléans. On écrit de Flandres que les princes d'Allemagne ont déclaré aux états des Païs-Bas que, s'ils font quelques mouvemens pour secourir les catholiques dans ce royaume, ils attaqueront

le Brabant. Cela fait voir que nous ne devons attendre aucuns secours de ce païs-là, soit qu'on écrive cela tout de bon ou par feinte.

Les Espagnols que le Roi d'Espagne avoit promis d'envoier ici ne paroissent point; c'est pourquoi on s'y plaint fortement de ce qu'on ne reçoit aucune assistance. Bèze est aussi allé lui-même vers le prince palatin.

Ceux du Ferriol sont arrivés dans notre camp; mais leurs armes sont en si pauvre état que nous nous repentons beaucoup de les avoir fait venir, et s'ils ne se jettent pas tous, ou la plupart, du côté de nos ennemis, nous en serons quittes à bon marché.

Les finances de ce roiaume sont épuisées, et les conseillers de Sa Majesté ont des sentimens tellement différens et sont si éloignés de prendre quelque résolution que je crois que le Pape feroit une chose digne de sa bonté, s'il les aidoit, le plutôt qui lui sera possible, tant par son conseil que par quelque prêt d'argent fait aux conditions requises. La Reine avoit résolu d'envoier Baccius à Rome pour y faire des sollicitations touchant le secours qu'elle demande; mais je me suis emploié pour l'obliger d'y envoier quelque autre, parce que celui-là est un huguenot très rafiné. Sa Majesté changera peut-être de résolution voiant que ce personnage ne la mettroit pas en bonne odeur auprès du Pape, et donnera cette commission à l'évêque d'Auxerre.

De Paris, le 20 juillet 1562.

VINGT-CINQUIÈME LETTRE.

M. l'abbé Ruggier étant venu et aiant donné à l'évêque d'Auxerre deux paquets de lettres pour Votre Eminence, je ferai celle-ci d'autant plus courte que je n'ai qu'à vous

donner avis du départ de Sa Majesté très chrétienne, qui s'en alla hier matin au camp.

La ville de Poictiers a finalement été prise par un assaut où nous avons perdu beaucoup de nos soldats et fait un grand carnage de ceux qui défendoient cette place. C'est le maréchal de Saint-André qui a fait cette entreprise, et on dit qu'il ira de là à Bourges, où nous espérons d'avoir le même succès. On veut pareillement travailler à faire le siége d'Orléans, comme je l'ai écrit plusieurs fois; mais on attend encore vingt pièces de canon qui doivent venir d'Amiens.

Sa Majesté très chrétienne nous a fait dire, et à tous les ambassadeurs qui sont ici, que nous devons le suivre et nous tenir bien sur nos gardes, parce qu'il y a beaucoup de gentilshommes dans les chemins, qui assassinent et volent les passans, en se déclarant huguenots quand ils rencontrent des catholiques, et en disant qu'ils sont catholiques lorsqu'ils trouvent des huguenots, pour avoir prétexte de tuer et piller les uns et les autres, de quelque religion qu'ils soient.

De Paris, le 8 août 1562.

Mémoire secret.

Le Roi d'Espagne promet de donner au Roi de Navarre le roiaume de Tunis, se figurant de le pouvoir faire très facilement, parce que le détroit de la mer lui en rendra la conquête fort aisée, si le Pape et l'église gallicane veulent contribuer aux frais nécessaires pour cette entreprise; c'est pourquoi ils la ménagent avec un grand secret et ne parlent que de la Sardaigne.

Quoique le cardinal de Lorraine ait dit à l'abbé de Saint-Sauveur qu'il n'ira point au concile de Trente, je suis

informé qu'il s'intrigue pour cela, et qu'il a dit, en parlant à un de ses amis, qu'il travaillera pour faire entrer dans son parti non-seulement les François et les Allemans, mais aussi les Espagnols. Cela vous doit tenir lieu d'un avis très important.

On fait suplicier ici des huguenots tous les jours; on en brula hier quatre de ceux qui firent tant de profanations dans l'église de Saint-Médard, et on prépare aujourd'hui un autre spectacle de cette nature.

De Paris, le 8 août 1562.

VINGT-SIXIÈME LETTRE.

J'ai écrit à Votre Eminence, par M. de Manne, quelle étoit la bonne volonté de la Reine et celle de M. le cardinal de Lorraine pour la satisfaction qu'ils veulent donner au Pape, et touchant ce qu'ils doivent faire pour avoir un heureux succès dans cette guerre. Depuis ce temps-là, quoique l'on suive les mêmes projets, on dit néanmoins qu'on a reçu des avis qu'Andelot vient avec un secours de huit ou dix mille Allemans, ce qui fera sans doute changer les résolutions précédentes.

M. le cardinal de la Lorraine a résolu d'aller au concile de Trente, et il partira avec l'évêque de Valence et quelques autres prélats. On n'entend point encore dire qu'il en parte aucun de ce grand nombre qu'on a fait appeller, et il y a beaucoup d'aparence que plusieurs s'excuseront, attendu les calamités de ce roiaume, qui sont beaucoup plus grandes que ne sauroient se l'imaginer ceux qui ne les voient pas.

M. de la Rochefoucault se tient à Xaintonge, proche de la Gascogne, avec un bon nombre de gens de guerre, qu'on dit être d'environ six mille hommes d'infanterie et

quatorze cens cavaliers assemblés de nouveau par les huguenots. M. de Monpensier et M. de Monluc iront les attaquer, et pour cet effet ils joindront leurs troupes, aiant avec eux les trois mille Espagnols qui ont été envoiés par Sa Majesté catholique. On se figure qu'ils battront ces gens-là, parce qu'ils ont une armée plus nombreuse et composée de meilleurs soldats.

Il est arrivé ici un gentilhomme du duc de Savoie, qui vient faire des plaintes contre M. de Bordillon, parce qu'il n'a pas voulu rendre les places du Piémont, sous prétexte que, s'il s'en dessaisissoit, le Roi lui en pourroit faire rendre compte quand il ne sera plus sous la tutelle de personne. Ceux du parti du duc de Savoie ont quelque soupçon que ce gouverneur ne fasse ce refus de concert avec la Reine ; et ce qui les confirme principalement dans cette pensée, c'est que M. de Toulon, son ambassadeur à Turin, lui ayant demandé une copie autentique de l'ordre envoié à M. de Bordillon, Sa Majesté lui a répondu qu'elle vouloit attendre sa réponse avant que de lui donner cette copie.

De Paris, le 25 septembre 1562.

Mémoire secret.

Monsieur le chancelier m'a dit que le cardinal de Lorraine alloit au concile de Trente, accompagné d'un grand nombre de prélats, dans la résolution de faire décider ce qu'on doit croire touchant le sacrement de l'Eucharistie. On ne doit pas inférer de là qu'il doute que ce qu'on en croit aujourd'hui ne soit pas véritable, mais seulement qu'il veut faire éclaircir cet article et en dissiper toutes les ténèbres. Que pour ce qui est des images, Son Eminence avoit projetté de mettre en délibération si

on ne pourroit pas accorder à ceux qui voudroient s'en servir de les garder et à ceux qui en improuveroient l'usage de n'en retenir aucunes, et de donner la même liberté touchant l'invocation des Saints. Que pour ce qui concernoit les abus, ce cardinal en avoit fait une grande liste pour la montrer au Pape; sur quoi monsieur le chancelier se figuroit que Sa Sainteté ne seroit pas fâchée de voir ce catalogue, mais au contraire qu'il lui feroit beaucoup de plaisir. Et à l'occasion de cela il se mit à dire par dérision que le premier chapitre de cette réforme devroit être celui de retrancher tant d'abbayes que Son Eminence de Lorraine et monsieur le légat possèdent, et son discours finit par cet article.

Je crois qu'il seroit bon de tenir fort secret ce que je viens d'écrire à Votre Eminence, parce qu'on s'en pourroit beaucoup mieux prévaloir quand l'occasion s'en présentera, au lieu que, si nous le découvrons, il ne sera plus en notre pouvoir d'en tirer des avantages, outre que tout cela est venu à ma connoissance par un moien très secret de mes confidens.

Les huguenots aiant abandonné la ville de Metz, on y a envoié M. de Grand, qui, après y avoir établi des magistrats catholiques, s'occupe maintenant à faire raser tous les murs dont elle étoit enceinte, pour détruire ce nid des huguenots et chatier par ce moien les habitans de cette ville. Il part tous les jours d'ici plusieurs soldats et cavaliers qui vont prendre quelques huguenots, de ceux qui demeurent aux environs de cette contrée, et on en fait aussi mourir quelcun tous les jours.

On dit ce matin que l'évêque de Valence, qui venoit pour aller au concile de Trente, s'est fait arrêter prisonier volontairement par les huguenots.

L'avis qu'on avoit donné de la venue des Allemans ne

se confirme pas; mais au contraire on a lieu de croire qu'ils ne viendront point, attendu qu'on publie que notre armée, qu'on croioit devoir rester devant Rouan pour en faire le siége, s'en va à droiture au Havre-de-Grace, pour ne donner plus le temps à ceux qui sont dedans de faire des provisions.

Le gouverneur de Dieppe a écrit au Roi qu'il n'apréhende point qu'il reçoive des Anglois dans cette place, ni qu'il la conserve pour qui que ce soit autre que pour Sa Majesté.

Les espérances qu'on a de la réduction de Lion augmentent tous les jours, et on a publié dernièrement, comme j'en ai vu la confirmation par une lettre venue de cette même ville, que plusieurs chefs de ces huguenots en étoient sortis (1).

On a lieu de croire que ceux de Rouan perdront courage et se résoudront d'implorer la clémence de Sa Majesté par une entière soumission.

Dieu veuille qu'ils le fassent ainsi, et donne toute sorte de contentement à Votre Eminence!

De Paris, le 28 septembre 1562.

VINGT-SEPTIÈME LETTRE.

Nous voici arrivés au 22 du mois sans avoir la conclusion de l'accord, quoiqu'on ait espérance de le finir à chaque moment, et c'est ce qui a suspendu le départ du courrier Niquet.

Ce qui empêche si long-temps la réussite de cet accommodement vient de ce que ceux qui sont dans la ville

(1) On peut consulter sur les événements de Lyon les pièces contenues dans le quatrième volume de cette collection.

d'Orléans se défendent avec beaucoup d'opiniâtreté, et de ce que ceux qui les assiégent au dehors ne font leurs attaques qu'avec une grande retenue, pour ne pas ruiner une ville de France aussi considérable que celle-là. M. le duc de Guise leur offrit dernièrement que, s'ils vouloient lui envoier quatre ingénieurs des plus experts qu'ils avoient pour leurs affaires de la guerre, Son Excellence leur feroit voir de quelle manière il pouvoit forcer cette ville à se rendre, et que s'ils jugeoient que les assiégés pussent lui résister en quelque façon, il leur offriroit toute sorte de bon parti; mais que s'ils disoient qu'il leur est impossible de se défendre en aucune manière, il les advertissoit de prendre garde qu'il ne fut pas contraint de battre cette ville en ruïne et de faire périr tous ses habitans avec leurs biens, parce qu'il ne seroit plus en son pouvoir de retenir les soldats qui la prendroient d'assaut.

On se contente de raisonner ainsi, sans en venir à la rigueur, et on envoie de part et d'autre des gens pour conférer là-dessus. C'est pourquoi j'ai voulu donner avis de toutes ces particularités à Votre Eminence, nonobstant que je sache que Niquet ne partira pas sans avoir quelque conclusion.

M. d'Ossel, chevalier de l'ordre, qui étoit lieutenant pour le Roi dans l'isle de Corse, a été destiné pour aller à Rome en qualité d'ambassadeur, à la place de M. de Lisle, et je crois qu'il partira bientôt.

Ce député qui vint dernièrement du concile n'a jamais paru à la cour, et on me dit qu'il est allé à Toulouse pour certaines affaires qui le concernent en particulier, et que de là il s'en retournera à Trente.

On m'a donné avis dans ce moment que l'accord est finalement rompu, et je suis informé que cela vient de ce qu'on n'a pas voulu donner des ottages aux assiégés;

mais il me semble que pour tout le reste nos généraux sont disposés à leur faire une assez bonne composition. On entend aujourd'hui les décharges de l'artillerie qu'on fait tirer avec beaucoup de violence. Cependant on est informé qu'il vient quinze cens Anglois pour renforcer la garnison de Rouen, et qu'on a envoié M. de Cipier à leur rencontre avec toute la cavalerie et cinq compagnies d'infanterie d'Allemagne.

Le Roi de Navarre est fort mécontent d'un avis qu'il a reçu d'Espagne depuis quelques jours, touchant le peu de satisfaction qu'il doit espérer de Sa Majesté catholique; ce qui causera un grand préjudice aux affaires de ce païs, qui sont en plus mauvais état qu'elles n'étoient auparavant.

Aujourd'hui j'ai rendu visite à Sa Majesté (1), qui se porte mieux, quoique la bale dont elle a été blessée ne soit pas dehors, parce qu'on ne l'a pas encore trouvée.

De Rouville, le 22 octobre 1562.

VINGT-HUITIÈME LETTRE.

Le même jour que j'écrivis à Votre Eminence, qui fut le 22 de ce mois, le prince de Condé vint camper avec toute son armée aux environs de Corbel, qui est à sept lieues d'ici, sur la rivière, de sorte qu'il pourra couper les vivres à cette ville pendant qu'il sera maître de ce poste; mais le maréchal de Saint-André est dedans avec trois mille hommes d'infanterie et mille cavaliers. C'est pourquoi, y aiant un si grand nombre de troupes et pouvant en faire venir autant qu'on veut de l'autre côté du fleuve, l'on ne perd point courage, quoique la ville n'ait pas de murailles fortes ni beaucoup de quoi les réparer en de-

(1) Le Roi de Navarre.

dans, parce qu'il n'y a pas de la terre pour faire des remparts. On espère néanmoins de s'y pouvoir défendre, attendu que les ennemis n'ont que six pièces de canon et qu'on n'entend point encore dire qu'ils aient résolu de faire des batteries, et que d'autre part notre armée doit entrer bientôt en campagne. Cependant M. de Montpensier s'approche d'ici avec sept mille hommes d'infanterie, tant d'Espagnols que de Gascons, pendant que M. de Gonor ne cesse d'aller et venir pour procurer la paix, dont la conclusion doit être bientôt faite, suivant le bruit qui s'en est répandu dans toute cette ville; mais je n'en ai point d'avis certain d'aucun endroit digne de considération.

Quelques-uns des principaux courtisans disent que la Reine doit avoir au premier jour une conférence avec le prince de Condé, qui voudroit qu'on lui donnât le gouvernement à la place du Roi de Navarre, son frère, et que le cardinal en fût exclus, à cause de sa prêtrise. On croit que, s'il obtient cela, toutes les autres conditions lui paroitront équitables, et la Reine ne semble pas être beaucoup éloignée d'y consentir pour avoir la paix et le repos. Pour ce qui est des autres ministres d'état, ils s'y opposent vigoureusement, et les armées sont si près l'une de l'autre qu'il semble beaucoup plus nécessaire d'en venir aux mains que de parler ou d'écrire pour un accommodement; c'est pourquoi je ne sçai point quelles en seront les suites.

Le Portugais est revenu d'Espagne, et je crois, suivant ce que j'ai vu des résolutions qu'il en apporte, que ç'a été un grand bonheur qu'il ait trouvé le Roi de Navarre mort, parce que, n'y aiant point de conclusion, mais au contraire l'ambassadeur de France qui réside en ce païs-là aiant écrit qu'il ne pouvoit pas l'obtenir, je me figure

que ce refus auroit causé quelque grand changement, puisqu'il y avoit déjà beaucoup de disposition pour cela dans la matière qui en devoit faire le sujet, comme je l'écrivis de Rouville à Votre Eminence.

Pendant que j'avois encore la plume à la main, on a reçu avis que l'armée des ennemis a décampé des environs de Corbel pour venir autour de cette ville, et l'on dit même qu'elle n'en est pas beaucoup éloignée. M. de Guise s'en est déjà aproché et travaille à faire les préparatifs nécessaires pour les tranchées; mais tous les habitans de la ville se mettent sur les armes; c'est pourquoi, renvoiant à une autre occasion plus commode la réponse que je dois faire à vos lettres du 10 de ce mois qui m'ont été apportées par Nìquet, je finis la présente.

De Paris, le 23 novembre 1562.

VINGT-NEUVIEME LETTRE.

Quoique je n'aie pas beaucoup de choses à ajouter à ce que j'écrivis dernièrement à Votre Eminence, j'ai voulu lui donner encore cet autre avis, comme les ennemis peuvent s'acheminer du côté de la Normandie, et on croit qu'ils ne manqueront pas d'y aller, pour être à portée de se joindre avec les Anglois.

Les sept mille Espagnols et Gascons commandés par M. de Lansac sont arrivés ici, et M. de Montpensier vient aussi avec huit mille cavaliers. C'est pourquoi notre armée aura presque autant de cavalerie que la leur, et sera beaucoup plus forte tant par le nombre que par la qualité de l'infanterie. Selon tout ce qu'on en peut connoître, elle doit suivre celle des ennemis, pour les empêcher d'entrer dans la Normandie et de se joindre avec les Anglois, y aiant la rivière de la Seine qui les sépare; et

notre armée, se tenant auprès d'eux, les empêchera aussi de faire des entreprises sur quelque ville d'importance.

Notre camp fut hier au soir aux environs d'une bourgade qui n'est qu'à une lieue d'ici, et celui des ennemis se trouva à Limour, qui en est éloigné de huit lieues; mais cela n'empêche pas qu'on ne travaille incessamment à quelque traité de pacification.

M. de Gonor fait plusieurs voiages pour cela, quoiqu'il ait beaucoup plus de désir que d'espérance de les faire consentir à ce qui est raisonnable, si la nécessité ne les y contraint pas un jour par quelque chose de plus fort.

On ne peut pas comprendre ici comment il leur sera possible de paier et d'entretenir aussi long-temps une armée aussi nombreuse que celle qu'ils ont, quand même les Anglois leur aideroient, puisqu'on sait que la Reine de la Grande-Bretagne n'a pas assez d'argent pour faire de grandes entreprises; outre qu'il y a lieu de croire qu'elle en voudra conserver une partie pour ses besoins, et qu'on voit maintenant presque tout ce roiaume si bien disposé pour le maintien des intérêts de Sa Majesté très chrétienne, qu'ils ne peuvent plus se prévaloir de ses finances, comme ils ont fait ci-devant, lorsqu'ils en recevoient dans quelque province.

De Paris, le 12 décembre 1562.

TRENTIÈME LETTRE.

Le 12 de ce mois, j'écrivis à Votre Eminence par un courrier de la duchesse de Savoie, lui donnant avis que son armée est partie d'ici avec la nôtre et que celle des ennemis sembloit aller du côté de la Normandie, ce qui se confirme de plus en plus; cependant la nôtre la suit dans la même route.

Le prince de Condé répondit dernièrement, au sujet des négociations de la paix, que si quelqu'un venoit encore lui en parler davantage, sans en aporter la conclusion de la manière qu'il s'en étoit expliqué en dernier lieu, il lui feroit trancher la tête. C'est pourquoi n'y aiant plus aucune espérance d'accommodement, on prépare ce qui est nécessaire pour la guerre avec toute sorte de diligence, et surtout parce qu'on a reçu avis que les Anglois la veulent faire tout de bon, aiant déjà débarqué six mille hommes et quelque cavalerie.

Le Roi d'Espagne a répondu à Sa Majesté très chrétienne qu'il lui donnera tout le secours qu'il lui a promis et quelque chose de plus, mais qu'il ne veut point interrompre la paix ni violer les capitulations qui sont entre lui et les Anglois.

Cette réponse a causé beaucoup de déplaisir ici, et surtout parce que les Anglois en ont été informés, dans cette conjoncture où les ministres d'état auroient voulu qu'on eût gardé le silence là-dessus, pour tenir ces étrangers en crainte.

On croit qu'ils fournissent de l'argent pour la guerre et qu'ils envoient maintenant cinquante mille écus au prince de Condé, et on dit qu'ils ont déjà pris une ville nommée Caudebec, qui est proche de Rouen. Il n'y a pas d'autres nouvelles présentement.

De Paris, le 15 décembre 1562.

TRENTE-UNIÈME LETTRE.

Le bon plaisir de Dieu a été de nous donner une victoire par la défaite de presque toute l'armée des huguenots, avec l'emprisonnement du prince de Condé.

Samedi dernier, qui étoit le 19 de ce mois, les deux

armées se mirent en ordre de bataille quand il fut midi, celle du prince voulant occuper un poste commode, et celle de M. de Guise s'étant mise en état de l'en empêcher.

On dit que, lorsqu'elles commencèrent de se voir, la cavalerie allemande, qui étoit conduite par le prince, déclara qu'elle ne vouloit point en venir aux mains, parce qu'il lui sembloit qu'on ne devoit point entreprendre un combat ce jour-là. A quoi le prince répondit qu'il n'étoit plus de temps de consulter, parce que, d'abord que les ennemis verroient qu'ils étoient chancelans, ils se jetteroient sur eux et les feroient périr. C'est pourquoi ce prince, les aiant tous encouragés pour la bataille, commanda aux Allemans de marcher sur la droite et d'aller faire tête à la cavalerie et à l'infanterie françoise des ennemis. M. de Guise rangea son armée et conduisit l'avant-garde avec une partie de la cavalerie françoise, jointe à l'infanterie des Espagnols et des Gascons. Monsieur le conétable commandoit le corps de bataille, avec tous les Suisses et une partie de la cavalerie françoise. Le maréchal de Saint-André prit soin de l'arrière-garde, qui étoit composée de l'infanterie françoise, soutenue par quelque cavalerie; et toutes ces troupes étoient dans une plaine dont la situation étoit presque autant avantageuse pour les unes que pour les autres. M. de Guise se tenoit vis-à-vis du prince de Condé; mais leurs forces étant égales, personne n'osait entamer le combat.

Cependant les Allemans, qui étoient du même côté où notre corps de bataille s'étoit mis, aiant fait quelque mouvement pour changer de place, et monsieur le conétable, voiant un si grand nombre de cavalerie qui marchoit vers son poste, fit avancer la sienne, dans laquelle étoit son fils, nommé M. de Montbrun.

Il y avoit un chevalier de l'ordre avec deux autres

commandans qui soutinrent le combat fort vigoureusement; mais n'aiant pu résister à cette fougue, ils furent presque tous tués, et principalement les officiers.

Cette impétuosité fut si grande qu'ils pénétrèrent deux fois au travers de toute l'armée, et aiant en même temps fait prisonnier monsieur le conétable, qui avoit les yeux blessés, ils se rendirent maîtres de huit pièces de canon qui étoient dans ce poste. M. de Guise, voyant cette perte, s'avança du côté où était le prince de Condé, et pénétra si vigoureusement au milieu de ses troupes qu'il les mit en déroute.

M. d'Anville, fils du conétable, qui étoit avec M. de Guise et avoit sçu que son père était fait prisonnier et que son fils étoit mort, s'en alla directement à la personne du prince, et combattit assez long-temps ses troupes d'une telle manière qu'il le fit prisonnier.

Cependant les Suisses, dont la défaite étoit si grande qu'ils avoient jetté leurs piques à terre, voiant cet heureux succès, les prirent de rechef et s'emparèrent de l'artillerie, en combattant avec tant de valeur dans cette occasion qu'ils ne pouvoient rien faire de plus généreux.

Tout étoit dans une si grande confusion, comme on peut se le figurer, qu'on ne savoit point de quel côté étoit la victoire, et la nuit s'approchoit déjà lorsque nos troupes commencèrent d'avoir l'avantage, de telle sorte qu'il ne resta pas, à ce qu'on dit, mille soldats de l'infanterie des ennemis, et quoiqu'on ne sache pas combien ils ont encore de cavalerie, on se figure qu'ils en ont perdu plus de quatre mille hommes, puisque tout est couvert de corps morts dans l'espace de trois lieues aux environs du champ de bataille.

Le maréchal de Saint-André fut fait prisonnier dans ce choc, et ensuite on l'a trouvé mort dans un bois, ce qui

donne lieu de croire qu'il a été assassiné de sang-froid.

On nous a tué environ quinze cents soldats, dont la plupart étoient Suisses. Les Espagnols ont aussi fort bien combattu. Nous ne savons point quels commandans et officiers les huguenots ont perdu de leur côté, si ce n'est M. de Grammont, qu'on dit être mort. Le prince de Condé a été conduit au bois de Vincennes par M. d'Anville, où il restera prisonnier. M. de Guise poursuit encore les ennemis, qui se retirent du côté d'Orléans, à ce qu'on dit.

Le dimanche après-diné, il commença de paroître ici quelques soldats fugitifs qui assuroient que notre armée étoit en déroute, qu'on avoit fait prisonnier monsieur le conétable, et que M. de Guise s'étoit retiré avec quatre cents cavaliers. Le même bruit se répandit de tous côtés, sur de pareils avis qu'on reçut ce jour-là, et au commencement de la nuit, M. de Vieilleville vint apporter des nouvelles à la Reine que tout étoit perdu, qu'il avoit vu lui-même le mauvais succès de la bataille et le conétable prisonnier.

On ne sauroit dire combien le Roi très chrétien fut affligé quand il entendit cela, puisqu'il en pleura fort longtemps, de même que ses courtisans et tous ceux de cette ville.

Le dimanche et la nuit suivante on envoia des courriers au duc de Savoie pour lui demander du secours, croiant que notre armée étoit entièrement défaite, et Votre Eminence peut se figurer sur cela combien la consternation générale et les détresses d'un chacun étoient grandes.

Je ne dois pas oublier de vous dire que, pendant cette nuit-là, toutes les églises de Paris furent tellement remplies de monde qui se recommandoit à Dieu, qu'on ne pouvoit pas y entrer. La cour étoit au bois de Vincennes, consultant ce qu'on devoit faire.

Le lundi au matin on reçut les nouvelles de la vérité. Le Roi et la Reine entendirent la messe ce jour-là au château de ce même bois, laquelle fut célébrée sans aucune musique, à cause de la tristesse dont on étoit accablé, quoique ce fut le jour de Saint-Thomas. Mais aussitôt que Leurs Majestés eurent reçu les nouvelles de la victoire remportée par leurs troupes, ils vinrent faire chanter le *Te Deum* dans l'église cathédrale de cette ville, où tout le peuple donna des marques d'une joie sans bornes en criant Vive le Roi !

Mardi au matin on fit une procession solennelle, depuis la Sainte-Chapelle jusque dans la même église, en portant quelques reliques accompagnées par le Roi très chrétien, par la Reine sa mère, et par tous ceux de leur cour.

Voilà tout ce qui a été fait jusqu'à présent; j'attends maintenant que Niquet prenne la poste, suivant les ordres que monsieur le légat m'a dit qu'il lui en donnera bientôt pour vous l'envoier.

Monsieur le conétable est prisonnier de guerre de M. de La Rochefoucauld qui, étant son parent, lui doit faire un bon traitement, à ce qu'on croit.

Ce combat s'est donné à douze lieues d'ici, proche du château de Dreux, dans une plaine qui est entre le fleuve de la Seine et une petite rivière qu'on nomme la Dure.

De Paris, le 22 décembre 1562.

TRENTE-DEUXIÈME LETTRE.

Votre Eminence aura appris en quel état se trouvent les affaires de ce roiaume par mes dernières lettres, réitérées le 22 du mois de décembre et envoiées par un gentilhomme du duc de Savoie. Je n'ai pas maintenant autre

chose à y ajouter, si ce n'est que, pour faciliter le traité de la paix, on travaille secrètement à faire en sorte que monsieur le conétable puisse venir à Castres, en laissant pour ottage le prince de Granville, fils ainé de monsieur le duc de Guise.

Monsieur l'éminentissime légat a fait expédier en bonne forme la citation contre le cardinal de Chastillon, et je crois que Son Eminence l'envoiera avec les présentes dépêches.

On travaille aussi avec toute sorte de diligence à obtenir les autres ajournemens personnels des complices de ce cardinal.

Le prélat qui étoit ci-devant évêque de Troies, et qui se fait nommer prince de Milfi (1), est sur le point de s'éloigner des huguenots, parce qu'il ne s'accorde pas bien avec eux, ni avec Bèze en particulier. C'est pourquoi il dit qu'il veut se retirer dans quelque lieu de ses domaines, où il vivra séparé de ces gens-là, sans abandonner leur doctrine, attendu que ce n'est que leur vie et leurs maximes qui lui déplaisent.

Le maréchal de Brisac s'en va dans la Normandie, pour y faire le siége du Havre-de-Grace, avec un bon nombre d'infanterie et quinze cens cavaliers qu'on doit tirer de notre armée, parce que, nonobstant qu'elle en soit afoiblie, ces commandans ont jugé qu'il seroit bon de réduire cette ville pendant cet hiver, ne pouvant faire aucune autre entreprise considérable et voulant pourvoir aux besoins de cette province, qui leur donne de plus grands sujets de crainte que toutes les autres.

Sa Majesté a fait un édit d'amnistie en faveur de tous ceux qui voudront reconnoître leur faute et lui obéir, en

(1) Voir la note à la page 37.

se soumettant à ses ordres dans un mois de temps ; mais la cour du parlement n'a point voulu consentir à cette délibération, ni l'approuver en aucune manière; c'est pourquoi la volonté de Sa Majesté n'a produit aucun effet jusqu'à présent.

De Paris, le 18 janvier 1563.

TRENTE-TROISIÈME LETTRE.

La même nuit que M. le duc de Guise fut blessé, le prince de Condé entreprit de s'enfuir, par l'entremise de quelques soldats qu'il avoit corrompus en leur donnant une somme d'argent; mais ce fut le bon plaisir de Dieu d'inspirer à l'un d'entre eux, qui avoit reçu son paiement, de découvrir les conventions de ce projet à M. d'Anville, fils du conétable, qui a ce prince sous sa garde.

C'est pourquoi on a fait mourir tous les autres soldats complices de ce délateur, et le dessein du prince a échoué; sur quoi on dit qu'il est certain que, le jour avant cette entreprise, il demanda à M. de Bourbon si le duc de Guise n'étoit pas blessé, et que, ce cardinal lui aiant répondu que non, il lui déclara que cela arriveroit bientôt. Cet éminent prélat ne manqua pas d'en donner incontinent avis à M. de Guise, lorsque cet accident n'étoit pas encore arrivé, et dans le même temps il y eut environ cinq cents huguenots qui s'assemblèrent pour entrer dans la ville de Meaux, dont ils se seroient rendus les maîtres si les Parisiens n'y avoient pas envoié deux mille hommes de leurs troupes, dont le secours a rendu l'entreprise de ces gens-là inutile. Plût à Dieu que la blessure du duc de Guise fut aussi sans aucune mauvaise suite! Mais quoiqu'il soit aujourd'hui sans fièvre, comme on le publie, il souffre néanmoins une très violente douleur, et les médecins ne

sont pas sans quelque crainte de ce qui en peut arriver.

M. de Limoge et M. d'Oiseil sont de retour d'Orléans, où ils étoient allés pour négocier la paix, sans que j'aie pu savoir jusqu'à présent quelles résolutions ils en ont aporté; mais leurs démarches peuvent bien faire juger de l'intention de ceux qui occupent cette ville-là.

La Reine et monsieur le légat sont encore au camp, c'est pourquoi on dit qu'ils y resteront quelques jours de plus qu'on ne se l'étoit figuré.

M. de Guise a eu la fièvre et un vomissement avec un grand assoupissement, dont les médecins font de mauvais augures.

La Reine et le légat ne viendront pas de là jusqu'à ce qu'ils en voient la fin.

Celui qui l'a blessé (1) a été pris fortuitement à cinq lieues du camp, par quatre soldats qui, s'en allant pour d'autres affaires, virent que cet homme-là prenoit la fuite. Il avoue d'avoir fait ce coup par ordre de l'amiral et de Soubise, déclarant aussi qu'il y a une trentaine de conjurés qui vouloient tuer dans le camp Guise, Syner, Martigue, et ensuite la Reine, le Roi, le frère de Sa Majesté et le légat, croiant de rendre par ce moien un grand service à Dieu, parce que la mort de ces personnes donneroit lieu au rétablissement de l'évangile.

La Reine se tient dans ce quartier-là avec une forte garde depuis qu'elle a reçu cet avis, et si M. de Guise ne perd pas la vie, cet accident qui lui est arrivé sera fort utile pour faire prendre une bonne résolution contre ces scélérats.

La Reine a fait apeller M. de Brissac et d'Aumale, qui a pris la fièvre à Mantes.

(1) Poltrot.

Le cardinal de Guise est maintenant à Paris pour y recevoir de l'argent; mais il semble que cette ville refuse de lui en donner si le Roi ne va pas y faire son séjour.

De Blois, le 25 février 1563.

TRENTE-QUATRIÈME LETTRE.

Quoique la blessure de M. de Guise ne parût pas être dangereuse au commencement, elle lui a pourtant néanmoins causé la mort au sixième jour, avec un regret inexprimable de toute cette cour et de toute l'armée, qui a perdu un seigneur très généreux et bienfaisant.

La Reine a envoié quérir le maréchal de Brissac, pour lui donner, à ce qu'on m'a dit, la même charge qu'avoit le duc de Guise, d'heureuse mémoire.

Les huguenots font ici d'aussi grandes réjouissances de cet accident comme s'ils avoient tout gagné. Cependant nous avons encore beaucoup d'illustres personnes dans ce roiaume, et quantité de bons catholiques.

Après le maréchal de Brissac, on fait un grand cas de MM. de Tavanes et de Monluc, après lesquels on estime beaucoup M. d'Anville, fils du conétable, qui est présentement amiral.

Il y a de plus M. de Cipier, M. de Martigue et M. d'Aumale, frère de M. de Guise, d'heureuse mémoire, qui sont tous des seigneurs remplis de valeur et de bonté.

On dit ici que les Anglois n'ont pas voulu donner de l'argent pour paier la cavalerie allemande, sous prétexte qu'on leur a manqué de parole, en ne leur donnant pas certains ports de mer qu'ils prétendent leur avoir été promis, ce qui est d'une très grande conséquence.

On a mis une garde extraordinaire auprès de Sa Ma-

jesté très chrétienne, qui ne laisse entrer dans le château que des personnes entièrement confidentes et bien connues.

Hier au soir on mit en prison le maître de la garde-robe de Sa Majesté, et on ne sait point encore quel était son dessein; mais chacun augure que, si la Reine ne prend pas un soin extraordinaire de sa personne et de la conservation de ses enfans, ces gens, qui ont commencé d'exécuter leurs pernicieux attentats, ne manqueront pas de pousser encore plus loin leurs desseins. Dieu vueille qu'ils soient tous inutiles!

De Blois, le 28 février 1563.

TRENTE-CINQUIÈME LETTRE.

La mort de M. de Guise a d'autant plus étonné tous ceux de la cour et toute l'armée que jusqu'à présent le maréchal de Brissac n'est pas encore venu au camp.

Il y a quelques personnes qui conseillent à la Reine de faire venir le Roi très chrétien, qui est là, et d'aller elle-même gouverner toute l'armée, par le moien d'un bon conseil, afin d'éviter le mécontentement de plusieurs, qui prétendent avoir le droit de la commander.

Il y en a d'autres à qui cela paroit non-seulement difficile, mais presque impossible, attendu qu'en ce cas il faudra que le Roi soit chargé lui-même de tout le reste des affaires d'Etat, et qu'il examine et fasse tout ce qui sera nécessaire dans le roiaume; voilà pourquoi il naît de grands inconvéniens de ce que le maréchal de Brissac a la goute, qui l'empêche d'agir. On persiste néanmoins dans cette résolution; mais pour moi, je crois que M. de Brissac sera chargé du commandement des troupes, quoique cela ne soit pas encore entièrement conclu.

Il y a beaucoup d'aparence que la Reine vent donner au fils de M. de Guise toutes les charges, les gouvernemens et les gens d'armes que ce duc avoit, quoique cet enfant n'ait qu'environ treize ans; de sorte que, si cela s'exécute, il sera grand-maître, grand-chancelier, gouverneur de la Champagne et capitaine de cent hommes d'armes.

Le siége de la ville d'Orléans continue toujours, mais ceux qui sont dedans se défendent vigoureusement.

On confirme de plus en plus que les Anglois n'ont voulu donner aucun secours à l'amiral, et que, lui aiant dit qu'ils n'ont point de guerre avec les François, ils ont seulement acheté le Havre-de-Grace, comme ils feroient acquisition de quelques autres villes, s'ils en avoient l'occasion, pour faciliter la prise de Calais, dont ils voudroient derechef se rendre les maîtres.

On dit que l'amiral a été fort consterné de n'avoir pas reçu ce secours.

Voilà tout ce que je puis ajouter à ce que j'écrivis il y a deux jours à Votre Eminence, par une lettre qui sera jointe à celle-ci.

De Blois, le 27 février 1562.

TRENTE-SIXIEME LETTRE.

Monsieur le chevalier Scure s'en va à Rome, de la part de Sa Majesté très chrétienne, pour suplier le Pape de donner la permission de vendre des biens fonds ecclésiastiques pour cent mille écus de rente, qui seront emploiés aux frais de cette guerre, sans préjudice des émolumens que les églises en reçoivent par les récoltes, dont Sa Majesté offre de les dédommager. Quoique la Reine m'ait beaucoup sollicité d'écrire cette lettre, pour repré-

senter à Votre Eminence les besoins de ce roiaume, il me semble qu'ils sont si évidens qu'il n'est pas nécessaire de se donner beaucoup de peine pour les démontrer.

Il y a lieu de craindre que si le Pape ne permet pas à Sa Majesté de se prévaloir de ces biens ecclésiastiques, les huguenots en profiteront, attendu que le Roi très chrétien ne sera pas en état de résister à la force de tant d'ennemis qui s'élèvent contre lui, parce que, outre ceux de ce païs, il y a les Anglois et les Allemans qui font tous leurs efforts pour les soutenir. C'est pourquoi s'il y a jamais eu quelque légitime sujet d'accorder à Sa Majesté l'aliénation de ces biens des églises, je crois que celui-ci est le plus important qui soit arrivé depuis long-temps, puisqu'il s'agit aujourd'hui de la destruction totale de l'église. Ces ennemis, qui sont sur les frontières de ce païs, reçoivent tant de secours de différens endroits, qu'il faut emploier les derniers remèdes et faire toutes sortes d'efforts pour les exterminer.

Quoique l'on parle de faire un accommodement, Votre Eminence sera informée plus à fond de tout ce qui se passe sur cela par le chevalier Scure, qui est un seigneur doué de plusieurs bonnes qualités et un très bon catholique, faisant profession de dire toujours la vérité.

Il a été ambassadeur en Portugal et en Angleterre, où il a fait paroitre son bon jugement, et il est si chéri de la Reine et de tous ceux de son conseil que, la charge du grand-prieur de France étant vacante par la mort du frère de M. de Lorraine, on a résolu de la donner à ce chevalier. C'est pourquoi ils suplient le Pape de lui en vouloir accorder les provisions. Sa Majesté lui a donné commission de parler à Sa Sainteté et m'a aussi prié de lui écrire que, voiant les affaires de ce roiaume dans un si grand trouble, les ministres d'état du conseil de la

Reine ont trouvé bon de suplier le Pape qu'il veuille donner à M. le cardinal de Bourbon la dispense de pouvoir se marier, attendu que par ce moien on ôteroit au prince de Condé l'espérance qu'il a de parvenir à la couronne. Le prince de Navarre, qui reçoit une très mauvaise éducation touchant ce qui concerne la religion catholique, se trouveroit aussi réduit en même temps sous la tutelle de Son Eminence, qui, étant d'un très bon naturel, comme chacun en est persuadé, feroit tout ce qui seroit convenable dans cette occasion. Cet eminent prélat souhaite beaucoup cette dispense, et je crois qu'il en écrit lui-même au Pape, dans la même vue que la Reine a voulu que je fisse cette lettre pour témoigner aussi son desir, comme je l'ai indiqué ci-devant.

Quand on me parla de cette dispense je répondis qu'il seroit très difficile de l'obtenir, à cause des mauvaises conjonctures du temps présent et de la qualité de la matière dont il s'agissoit; mais on me dit qu'on avoit accordé autrefois de pareilles graces à la France, pour des sujets de moindre importance que celui dont il est question, comme monsieur le chevalier Scure le dira plus emplement à Votre Eminence.

De Blois, le 13 mars 1563.

Mémoire secret.

On est maintenant ici dans une forte opinion que les enfans de la Reine ne vivront pas, à cause que les astrologues prédisent leur mort; c'est pourquoi le cardinal de Bourbon désire de se marier, et la Reine y consent par le même motif. Je n'ai point encore pu parler à ces astrologues, mais je leur demanderai leurs sentimens le plus tôt qu'il me sera possible, et en informerai plus am-

plement Votre Eminence. Cependant il me semble que le cas dont il s'agit étant de la nature que je l'ai représenté, il seroit bon en ce temps de permettre qu'on fit ce mariage.

Pour ce qui est de la vente des biens des églises, je vois ce roiaume dans une si mauvaise situation qu'il est très difficile qu'il puisse faire ce qui est nécessaire sans avoir cette subvention extraordinaire, puisqu'il est sans argent et gouverné de telle sorte qu'il a perdu tout son crédit, et que si les peuples y sont affligés et si mécontens qu'ils ne peuvent pas lui rendre de bons services ni le secourir.

Le Roi d'Espagne ne fait point aussi des libéralités comme les catholiques voudroient, et les ennemis, qui sont très diligens, reçoivent beaucoup de secours et de faveurs.

Quoiqu'on tienne les affaires de l'accommodement sur le point de cette dernière conclusion et que le chevalier Scure m'ait dit lui-même qu'on les doit terminer; mais que si on trouve le moien de violer ensuite les promesses de cet accord, on ne les tiendra pas.

Je ne puis pas croire que ces gens-là qui sont très rusés, ne s'imaginent de leur côté qu'ils peuvent être trompés. Nous verrons néanmoins quel succès ce dessein produira.

Il est certain que ce roiaume est maintenant dans une situation où je ne vois pas qu'il puisse devenir tout huguenot, si ce n'est avec beaucoup d'artifice et par une longue révolution de temps; cependant Dieu y pourvoira.

Les descendans de Guise y sont tellement intéressés, par la proximité qu'ils ont avec le duc dont le sang vient d'être répandu, qu'ils ne devroient pas s'endormir comme ils font, depuis que leur chef est mort; mais ceux qui restent dans leur parti ne sont pas tant aimés par leur

mérite personnel qu'en considération du duc qu'ils ont perdu.

De Blois, le 15 mars 1563.

TRENTE-SEPTIÈME LETTRE.

Depuis la dernière lettre que j'écrivis à Votre Eminence, le prince de Condé vint le jour suivant et logea dans une abbaie qui est à demi lieue d'Orléans, de laquelle il fut conduit le lendemain dans une isle sur la rivière de Loire, où monsieur le conétable se rendit aussi. Ils conférèrent ensemble pendant trois où quatre heures, ensuite de quoi monsieur le conétable revint dans Orléans, et le prince de Condé s'en alla dimanche dernier à ladite abbaie, où il y avoit une grosse garde de Suisses.

Lundi ils s'assemblèrent derechef dans le même lieu, mais ils se retirèrent par des routes différentes; car monsieur le conétable se rendit dans notre camp et le prince de Condé entra dans Orléans, sous prétexte de pouvoir tous deux mieux travailler à la paix, et sous promesse de retourner l'un et l'autre dans les lieux où ils avoient été conduits prisonniers, la Reine sachant toutes leurs démarches.

Depuis ce temps-là, ils ont été tous les jours en conférence, non seulement en particulier et avec Sa Majesté, mais aussi avec plusieurs ministres d'état; ce qui donne lieu à faire courir le bruit que la paix est résolue, quoiqu'on n'en publie pas les conventions.

Cependant l'amiral, après avoir pris Caen, s'est rendu maître de Baieux, de Honfleur, et de plusieurs autres villes de Normandie, lesquelles on dit qu'il a vendues ou promis de vendre aux Anglois.

J'ai apris qu'il a envoié un exprès à la cour pour y faire entendre qu'il n'a sçu en aucune manière la conspira-

tion touchant la mort du duc de Guise, d'heureuse mémoire, quoique celui qui l'a assassiné dise ouvertement qu'il l'a fait par son ordre. Cet assassin a été envoié à Paris, où l'on lui fait son procès, et on saura de là tout ce qui concerne la vérité de cette action. Le bruit qu'on en fait courir jusqu'à présent est qu'il fit quelques démarches, il y a deux mois, pour exécuter le même dessein, mais que M. de Guise lui fit tant de caresses qu'il se repentit et vint derechef à Orléans, où Bèse lui remontra si fortement que cela tendoit au service de Dieu et lui procureroit à lui même une gloire immortelle qu'il resolut de le faire. Ce fut néanmoins la volonté de Dieu que ce meurtrier, aiant pris la fuite, ne s'éloigna jamais plus de trois ou quatre lieues du camp, quoiqu'il eût le temps de se sauver, et qu'il n'eût point cessé de marcher pendant vingt-quatre heures sur un bon cheval qu'il avoit acheté et paié cent cinquante écus pour cet effet.

M. de Brissac est arrivé au camp avec M. de Bourdillon, et il y a maintenant le conétable qui commande l'armée.

Après avoir pris congé de la Reine, je suis venu à Cléry, où j'ai trouvé cette belle église dédiée à la bienheureuse Vierge, qui étoit une des plus magnifiques de toute la France et où il y avoit une grande dévotion, presque toute ruinée par les huguenots, lesquels ont déterré et brûlé dans une place le corps du Roi Louis onzième, qui étoit enseveli dans cette même église de Cléry, où ils ont exercé tant d'autres cruautés contre les vivans et les morts qu'elles faisoient verser des larmes à tous ceux qui en entendoient le récit.

On dit que l'amiral a trouvé beaucoup d'argent et d'autres choses dans le château de Caen, parce que tous ceux de la Normandie y avoient porté leurs meilleurs effets, s'imaginant qu'ils seroient en sûreté dans cette forteresse.

On ne sçait point si le maréchal Delbeuf, frère du cardinal de Lorraine, qui étoit dans ce lieu, en est sorti ou s'il y est resté prisonnier.

Cette citadelle se rendit à l'amiral sous de certaines conditions qui n'ont point été observées.

Je suis revenu ici parce que la Reine me l'ordonna, après que j'eus demandé à Sa Majesté s'il lui plaisoit que je restasse au camp.

De Blois, le 22 mars 1568.

Mémoire secret.

Quoique la paix soit tenue pour faite et que le chancelier soit parti aujourd'hui pour aller sceller et ratifier tout ce qui a été conclu, je crois que la Reine sera trompée cette fois comme elle l'a été ci-devant, et que ces gens-là ne voudront pas perdre l'occasion qu'ils ont de se prévaloir du secours des Anglois et des Allemans, surtout puisqu'ils se sont déjà rendus maîtres d'une partie de la Normandie, et qu'ils ont agi dans ce roiaume d'une telle manière que je ne sçai pas comment ils peuvent se confier d'y devoir trouver grace.

Ce traité qui vient d'être fait ne servira, selon tout ce que j'en prévois, qu'à la délivrance du prince de Condé, qui voudra jouir en tout cas de sa liberté; et le conétable ne sera pas fâché de cet accommodement, puisque, Navarre et Guise étant morts, lui seul gouvernera tout. Cela n'est pourtant fondé que sur mon sentiment particulier, contre lequel on peut dire que la Reine veut absolument la paix, quoi qu'il en puisse arriver, et que ce roiaume est beaucoup fatigué et épuisé, sans compter qu'outre ce que les Anglois demandent, les Allemans veulent avoir Metz, Verdun et plusieurs autres villes qu'ils ont envoié

demander. C'est pourquoi tous ces grands embarras dont on y est tourmenté donnent lieu de croire qu'il faudra les leur accorder en quelque manière. Aiant entendu courir ce bruit quand j'étois au camp, j'en parlai à Sa Majesté, qui me fit connoître qu'elle étoit résolue de n'accorder point aux huguenots la liberté de prêcher ni d'administrer les sacremens; mais il me paroit du tout impossible qu'ils acceptent la paix sans qu'il leur soit permis de faire tous les exercices de leur religion.

Le duc de Lorraine écrit qu'il y a sur les confins de ses États douze cents cavaliers allemans qui viennent pour secourir les huguenots et qu'il ne leur refuseroit pas le passage.

On apprend aussi qu'il se fait des levées d'infanterie dans ces quartiers et qu'on a donné des commissions pour faire venir encore quatre mille Suisses et autant de Gascons, et qu'on travaille beaucoup à mettre sur pied les nouvelles compagnies de gens d'armes, qu'on a résolu d'augmenter.

Un convoi d'Anvers apporta ici vingt-cinq mille écus que la république de Venise donnoit à cette couronne, fut rencontré par quelques cavaliers des ennemis qui les enlevèrent; et on a reçu avis que deux de ceux qui fai soient conduire cet argent sont retenus prisonniers Valenciennes, l'un desquels est le gendre du capitaine des gardes de la porte du Roi très chrétien.

De Blois, le 22 mars 1563.

TRENTE-HUITIÈME LETTRE.

Monsieur l'éminentissime légat retient encore ici l'abbé de Montemerle, pour voir la fin de cet accord et attendre que la Reine soit entrée dans Orléans.

On attend aussi que le parlement de Paris approuve le

même accord, et, parce qu'il a fait quelques difficultés là-dessus, M. de Bourbon y est allé avec M. de Montpensier, afin de les lever, comme on croit qu'ils le feront, en persuadant à ces sénateurs de le ratifier.

Cependant je profiterai de cette occasion pour ajouter plusieurs nouvelles très importantes dans le mémoire suivant, écrit en chiffres.

De Blois, le 28 mars 1563.

Mémoire secret.

Si la Reine se conduit d'une manière conforme à ce qu'elle dit et selon qu'il est convenable, on pourra beaucoup mieux châtier ces gens-là quand ils seront désarmés et dispersés, outre qu'il est fort expédient de les décréditer auprès des Anglois et des Allemans.

Sa Majesté n'a plus maintenant Navarre (1), qui lui donnoit des sujets de crainte, ni aucun autre personnage contre lequel elle porte sa haine si loin que de s'écarter de son but pour éviter qu'il ne devienne trop puissant; c'est pourquoi elle pacifiera toutes choses en peu d'heures, quand il lui plaira. Mais s'il arrive autrement, je ne vois pas qu'il y ait dans ce roiaume des gens capables de le bien diriger.

Le conétable est non-seulement décrépit, mais seul; et quand il seroit aidé par quelques-uns contre le parti des ennemis, on voit que jusqu'à présent ils en ont agi d'une telle manière qu'il y a sujet de craindre qu'ils en usent de même à l'avenir; c'est pourquoi il faudroit penser à ce qu'on doit faire avant que le mal devienne plus grand.

Le sentiment de plusieurs, et même de tout le monde, est que cet accord qu'on vient de faire ne sauroit durer,

(1) Antoine de Bourbon, roi de Navarre.

et que dans trois ou quatre mois nous serons en plus mauvais état qu'auparavant, attendu que s'étant fait beaucoup de saccagemens et de meurtres, les intéressés ne voudront pas facilement les pardonner, ni en abolir la mémoire sans qu'on leur en fasse des réparations; outre que deux religions dans un même roiaume sont toujours la semence de quelque discorde et sédition; étant d'ailleurs très évident que ceux de Paris, de Toulouse et de la plupart des autres villes de ce roiaume, prennent les choses d'un si mauvais côté qu'il ne semble pas que ce nouvel accommodement puisse avoir son effet.

Ceux de la Bourgogne ont envoié dire qu'ils ne veulent point de prédications ni que les huguenots retournent dans ce païs-là; et que, lorsqu'ils rendirent leurs hommages au Roi, Sa Majesté leur promit de les maintenir dans leur religion; que s'il pense de faire quelque chose au contraire, ils n'assurent plus Sa Majesté que cette province ne changera pas de maître; et attendu qu'elle est sur les confins de la Flandre, on entend fort bien ce qu'ils veulent dire et on croit même que quelques autres provinces tiendront ce même langage.

Le conétable fait voir que la nécessité oblige la cour de signer cet accord tel qu'il est, mais qu'on y remédiera dans la suite, et il ne parle qu'à demi-mot, en telle sorte qu'il semble avoir d'autres pensées qu'il ne veut pas expliquer. Lui aiant dit moi-même que ces conventions paroissent n'avoir été faites que pour avoir le temps d'instruire le roi dans la nouvelle religion, en attendant qu'il soit hors de l'âge de minorité, il me répondit qu'il s'agissoit en cela des biens et de la vie de tous les François, et que par conséquent je devois croire qu'on n'avoit pas cette pensée. C'est de quoi il m'assura fortement en me disant que je l'écrivisse de sa part à Sa Sainteté; que

je lui fisse entendre qu'on donneroit une bonne éducation au Roi ; que tout iroit bien, parce qu'on châtieroit un jour ceux qui avoient causé la ruine de ses États; que pour lui, il ne pense uniquement et n'a désormais autre chose à faire qu'à servir Dieu et le Pape en tout ce qu'il pourra. Il ne dit point cela dans la vue d'obtenir des charges ou des bénéfices, parce qu'il ne cherche pas ses intérêts propres, témoignant au contraire qu'il n'a point de plus grands remords de conscience que celui d'avoir demandé quelques faveurs à Sa Sainteté pour le cardinal de Chastillon, et qu'à l'avenir il veut faire paroître les bonnes intentions qu'il a pour la religion catholique.

En profitant de cette même occasion que j'avois de parler au chancelier, je lui demandai aussi ce qu'il pensoit du concile de Trente; sur quoi il me répondit qu'il avoit vu toutes les lettres qui avoient été envoiées de ces quartiers-là, et qu'il étoit fort surpris de ce qu'elles n'en disoient pas la moindre chose; à quoi il ajouta, dans la suite de son discours, que tout le mal de ce roiaume venoit des François mêmes et de la vie fort déréglée des ecclésiastiques, qui ne veulent point qu'on les réforme, et principalement ceux du concile, qui tâchent d'en rejetter toutes les fautes sur le Pape dans leurs lettres.

Je sai que ce sont eux-mêmes qui ne veulent point se réformer, et qu'ils ont envoié certains articles ici, et pareillement à Rome, touchant lesquels je puis bien assurer que, si le Pape aprouvoit d'une manière conforme à leurs demandes, ils en seroient les plus mécontens de tous les hommes, attendu qu'ils ne les ont faites qu'à dessein de persuader à ceux de ce roiaume que c'est le Pape qui ne veut point la réforme du clergé, pendant qu'ils la rejettent eux-mêmes.

Il m'a pareillement dit dans le même discours que ce

roiaume ne doit pas désirer ni demander que l'autorité du Pape soit diminuée en aucune chose, mais qu'il souhaite néanmoins beaucoup que tout ce qui concerne l'église soit mieux réglé qu'il ne l'est maintenant.

Après cela, il me fit entendre que la troisième partie des bénéfices de France sont présentement conférés d'une manière si pleine d'abus que des gens mariés demandent des abbaies à la Reine, et puis s'en mettent en possession sous le caractère ou le nom emprunté de quelque pauvre petit clerc qu'ils nourrissent dans leur maison, en lui donnant un écu chaque mois, pendant qu'ils jouissent de tout le surplus des rentes de ces benéfices ecclésiastiques. S'ils faisoient cela dans l'espérance de les résigner à quelques-uns de leurs enfans, le mal ne seroit pas si grand qu'il est; mais il m'a déclaré qu'il en connoît plusieurs qui reçoivent tout ce qui provient des abbaies, quoiqu'ils soient mariés, sans aucun autre prétexte que celui d'en manger les fruits; que cela se fait partout et qu'il l'a dit à la Reine; mais qu'étant une femme elle ne savoit pas y remédier.

Je lui dis ensuite que le bonheur de ce roiaume dépend de ces deux choses, à savoir : que l'autorité du Pape soit conservée, et qu'on fasse une bonne réforme, selon le désir de Sa Sainteté, puisqu'il est manifeste que jusqu'à présent les François n'ont point voulu la faire d'une manière efficace; mais qu'en cas de besoin je m'en irois trouver le Pape, afin d'en avoir un réglement convenable pour établir un bon ordre dans l'église gallicane, et terminer toutes les disputes des huguenots.

Monsieur le conétable me dit qu'il en feroit la proposition à ses amis, mais qu'il n'en espéroit aucune bonne résolution, parce qu'il ne pouvoit rien faire pour cela sans le communiquer à la Reine, qui, étant une femme,

voudroit en parler à son conseil, dans lequel sont les cardinaux, les prélats, et plusieurs ministres d'état séculiers qui, voulant des abbaies pour eux ou pour ceux de leurs familles, diront aussi que le conétable est un hérétique. Mais nonobstant tout cela, il me promit de faire mettre ce projet en délibération, et de m'en donner la réponse; sur quoi il me dit encore une fois que tout le mal vient d'eux-mêmes.

J'ai prié l'ambassadeur de Florence, qui est maintenant ici, de vouloir se conformer à ce que je viens de dire, lorsqu'il parlera à la Reine, et de lui déclarer pour cet effet que le duc de Toscane n'est pas content de voir que les grosses sommes d'argent qu'il avoit données pour établir la religion dans le roiaume n'ont produit aucun bon effet. Il m'a dit qu'il lui en témoignera son ressentiment d'autant plus volontiers qu'il souhaite de faire valoir ce prétexte pour épargner vingt mille écus qui restent encore à débourser.

Quoique la Reine écrive à tous les Pères du concile de Trente, je crois que le succès de tout ce qu'elle souhaite dépendra du cardinal de Lorraine, qui ne poursuivra pas si vigoureusement ses demandes à cause de la mort de son frère; c'est pourquoi mon sentiment est qu'il pensera beaucoup plus à donner satisfaction à Sa Sainteté qu'à la cour de France. On tient pour certain qu'il ne viendra point ici, attendu qu'il est d'un naturel fort timide; c'est pourquoi on feroit bien de le caresser, puisque les négociations qu'on pourra faire avec Son Eminence, dans cette conjoncture, seront de très grande importance, si on sait les ménager avec discrétion.

Puisque les François se sont si bien unis avec les prélats espagnols dans le concile, je me suis imaginé que si le Pape vouloit demander le sentiment de ceux qui y

sont touchant la dispense que le cardinal de Bourbon souhaite d'avoir, ou que si on ne les consultoit pas tous, on en fit au moins opiner une trentaine, dont il y en eût dix Espagnols, dix François et dix Italiens, il arriveroit, selon ce que j'en puis prévoir, que les François se détermineroient en faveur du Roi et du cardinal de Bourbon, et que les Espagnols seroient d'un sentiment contraire; et cela étant, les François se mutineroient, parce qu'il ne leur faut que le moindre sujet de contestation pour brouiller toutes choses et les mettre en division avec les autres. Je ne dis cela que pour donner un avis dont on pourra se prévaloir en cas de besoin.

On ne sauroit former un jugement certain des affaires de ce païs sans y voir un peu plus clair, attendu que tout dépend de la conduite de la Reine, qui, nonobstant tout ce qu'elle pourroit faire de plus mauvais en voulant introduire cette nouvelle religion, aura toujours, à mon avis, quelque retenue pour ne pas s'exposer au danger qu'il y auroit de mécontenter les catholiques de ce roiaume.

On ne croit pas que les Anglois rendent le Havre-de-Grace, nonobstant toutes les espérances que le prince de Condé en a données; c'est pourquoi cette place, étant de très grande importance pour ce roiaume, servira de motif pour leur déclarer la guerre, qui seroit à mon avis fort utile, tant parce qu'elle tiendroit les François occupés que parce que, souffrant du mal des Anglois, ils ne pourroient pas les aimer, non plus que leurs adhérens ni ceux qui les auroient introduits dans ce roiaume.

S'il arrive autrement, c'est-à-dire que les Anglois rendent cette forteresse, on a lieu de craindre que ceux de ce païs ne se liguent avec eux et avec les Allemans pour braver ensuite tous ceux qui entreprendroient de les attaquer et pour faire alors du pis qu'ils pourroient.

L'ambassadeur d'Espagne est dans une très grande appréhension que cela n'arrive. Celui de Venise croit que si les princes d'Italie faisoient connoître au Pape les malheurs qu'ils craignent de la part de ceux de la nouvelle religion, cette démarche donneroit beaucoup à penser aux François et serviroit à les faire douter que ces princes ne leur fussent contraires, si la Reine et ceux de son conseil prenoient une mauvaise route, attendu que, voiant les Italiens unis par ce même discours, on feroit peut-être déterminer cette cour à prendre quelque bonne résolution.

Dieu veuille que tout puisse réussir en faveur de la véritable religion.

De Blois, le 29 mars 1563.

TRENTE-NEUVIÈME LETTRE.

Depuis que j'ai écrit à Votre Eminence, on fit avertir l'amiral de ne venir point à la cour avec des gens armés, et nonobstant cette défense il s'en approchoit avant-hier avec cinq cents cavaliers, à l'occasion de quoi la Reine fit aller au-devant de lui l'infanterie des Suisses qu'elle a, et envoia le prince de Condé à sa rencontre, pour lui dire qu'il n'y vînt en aucune manière.

Sur cet avis il s'en retourna chez lui et envoia son frère Andelot avec trente ou quarante cavaliers, et il fait maintenant sa résidence ordinaire à la cour et assiste au conseil de la Reine, dans lequel on a résolu d'aller faire le siége du Havre-de-Grace avec cinq ou six mille soldats allemans et trois mille Suisses, joints à quelque infanterie françoise qu'on fait venir de Metz, où il semble que la guerre n'est plus tant à craindre qu'elle l'a été ci-devant.

On n'a point encore de nouvelles que la ville de Lion soit soumise à l'obéissance de Sa Majesté, quoiqu'on l'espère, néanmoins on a refusé dernièrement d'y avoir M. de Nemours pour gouverneur ; et il me semble qu'on est sur le point d'y envoier, en cette même qualité, M. de Villeviglie. C'est tout ce que je puis dire maintenant à Votre Eminence.

De Paris, le 15 mai 1563.

Mémoire secret.

Les huguenots croioient de pouvoir gouverner la Reine à leur fantaisie et consentoient plus facilement à faire la paix dans cette espérance ; mais depuis qu'ils ont vu que Sa Majesté veut commander elle-même sans être maîtrisée, ils ont tâché en quelque manière de s'emparer de l'autorité de la cour, en y faisant venir beaucoup de gens de leur parti, sous prétexte de quelque négociation.

L'amiral y venoit aussi lui-même, et le dessein n'étoit pas d'y faire aucune chose par force ou violence, mais d'y avoir un parti si nombreux qu'il pût intimider les catholiques, ou les gagner par des cabales secrètes et par ce moien faire entrer le Roi dans les sentimens de ces huguenots.

Voilà quel étoit leur but, sans lequel ils connoissent bien qu'ils sont perdus ; mais la Reine s'étant aperçue de cela, et étant résolue de commander, a fait mettre trois compagnies de Suisses dans la basse cour du palais de Saint-Germain et donné ordre à trois mille autres de s'en aprocher, avec un grand nombre de cavalerie.

Il me semble que Sa Majesté agit fort bien de concert avec le parlement de Paris, et qu'elle veut que le Roi soit

déclaré majeur d'abord qu'il aurait atteint la quatorzième année de son âge, ce qui sera dans deux mois.

Ce jeune Roi fait paroitre qu'il a une très grande aversion pour les huguenots, et il ne peut se résoudre à leur faire un bon accueil, quoique la Reine lui persuade beaucoup de dissimuler, attendu qu'elle voit que ce parti est maintenant le plus fort, pour ce qui concerne les affaires de la cour; c'est pourquoi elle en tient le conétable éloigné depuis la mort du duc de Guise, ne voulant pas qu'il s'élève; mais au contraire elle abaisse tous ses ministres d'état et ses courtisans le plus qu'il lui est possible, ce qui donne lieu d'espérer que les choses iront bien, moienant l'assistance de Dieu.

De Paris, le 15 de mai 1563.

QUARANTIÈME LETTRE.

J'ai reçu les lettres de M. de Fermo, du quatorzième de ce mois, écrites d'Avignon, dans lesquelles il me dit que, bien loin d'avoir pourvu aux affaires de ce païs-là, on y a mis en prison le courrier de monsieur le légat, après lui avoir enlevé tous ses papiers et les cinq mille livres de l'argent qu'il m'aportoit. Votre Eminence peut se figurer dans quel état je me trouve réduit par cet accident, au sujet duquel je m'en irai dans peu d'heures trouver la Reine, qui est à dix lieues d'ici, du côté de Normandie, pourlui donner avis de ce qui est arrivé et pour la suplier d'y remédier.

M. Corneille Fiesco, qui fut envoyé dans ces quartiers-là par Sa Sainteté très-chrétienne, y est allé pour parler au comte de Tende et le faire venir dans Avignon, afin d'apaiser ces troubles si dangereux; mais il me semble que la Reine n'y aportera point d'autre remède jusqu'à

ce qu'il vienne quelque réponse de cette négociation, dont la réussite me paroît beaucoup douteuse.

Cependant je ne manquerai pas de faire tout ce qui me sera possible, et de donner avis à Votre Eminence des affaires importantes au sujet desquelles j'emploierai toute mon industrie pour en avoir une parfaite connoissance, comme vous le verrez par le mémoire en chiffre joint à cette lettre.

De Paris, le 27 juin 1563.

Mémoire secret.

Il faut supposer pour une maxime infaillible que la Reine hait le cardinal de Lorraine autant qu'aucun autre homme vivant; et on dit qu'elle en a beaucoup de sujet, et entre autres parce que, du temps du Roi François second, la Reine d'Ecosse lui dit un jour qu'elle ne seroit jamais autre chose que la fille d'un marchand, et on tient que cela fut dit par la suggestion de ce cardinal.

Sa Majesté ne peut pas l'oublier, mais elle n'a pas assez de courage pour se résoudre d'en témoigner ouvertement son ressentiment.

Il est certain que le premier motif qui la fit résoudre d'envoier M. de Lorraine au concile de Trente fut celui de se l'ôter de devant les yeux, et maintenant elle le fait rester là par le même sujet, plutôt que dans la pensée d'en recevoir quelque service; c'est pourquoi je crois qu'il sera difficile que Sa Majesté le rappelle.

Le conétable ne le hait pas moins, quoique par une plus grande générosité il soit d'avis qu'on le fasse venir ici, et M. de la Roche-sur-Yon, qui a beaucoup plus d'aversion pour lui que tous les autres, est aussi du même sentiment.

Le chancelier, qui a de l'affection pour lui, ne le veut pas néanmoins en ce païs; mais je crois que la résolution de la Reine sera suivie préférablement à toutes les autres, puisqu'elle veut absolument déguiser sa conduite et agir en toutes chôses d'une manière paisible, jusqu'à ce que le Roi son fils ait l'âge nécessaire pour gouverner, attendu aussi qu'elle connoît fort bien l'humeur des François, et sait qu'encore qu'ils se haïssent beaucoup ils se réuniront néanmoins pour leurs intérêts particuliers. C'est pourquoi, voiant qu'il est difficile de les contenter, j'ai dit à la Reine que, pour ne pas altérer en quelque chose la bonne intelligence qu'elle a avec Sa Sainteté, je la suplïois de conférer ici avec moi touchant ce qu'elle souhaite, afin que je le puisse communiquer au Pape, qui se déterminera là-dessus touchant ce qu'il voudra accorder, et que par ce moien Sa Majesté saura ses véritables sentimens sur chaque article sans risquer d'être trompée, et Sa Sainteté connoîtra aussi tout ce qu'elle desire par les fidèles relations que je lui en ferai. Sa Majesté me dit qu'elle y penseroit, et qu'après en avoir parlé à son conseil elle m'en donneroit la réponse.

J'ai fait cela parce que, d'abord que Lorraine en sera informé, il se mettra à la traverse et agira facilement, par dépit contre les François, de sorte que par ce moien on saura la vérité de tout.

Il m'étoit venu dans la pensée de prier aussi Sa Majesté de l'envoier à Rome pour y agir de concert avec Sa Sainteté, et je crois que la Reine s'y résoudroit volontiers ; mais je n'ai pas voulu lui faire cette proposition jusqu'à ce qu'elle m'ait donné réponse touchant mes autres demandes.

Les affaires d'état sont ici entre les mains de certaines personnes qui n'ont pas autant d'expérience qu'en a le

conétable, avec lequel il est très difficile d'entrer en négociation, parce que toutes choses lui donnent de l'ombrage et le font agir avec beaucoup de retenue; c'est pourquoi les autres ministres du conseil de Sa Majesté, n'aiant pas autant de pénétration et d'adresse que lui, ne peuvent pas se tirer, aussitôt qu'ils voudroient, des embarras de ce manége. Votre Eminence pourra voir s'il seroit expédient d'envoier ici les articles des demandes qui ont été faites au concile de Trente par les François, et s'il y a apparence qu'en me donnant avis de tout, ou d'une partie de ce que le Pape voudra leur accorder, les affaires dont il s'agit puissent prendre un bon train et produire l'effet qu'on souhaite, à savoir : que Sa Sainteté soit informée du véritable état de toutes choses et que l'autorité du cardinal de Lorraine soit diminuée.

Il sera aussi fort important de savoir quel aura été le succès de la négociation de cet éminent prélat avec Ferrare, pour régler sur cela les mesures qu'on doit prendre en ce païs, où il n'y a pas lieu de s'assurer qu'on entreprenne de grandes choses ni qu'on en donne des espérances, mais seulement qu'on y fasse durer les intrigues aussi long-temps qu'il sera possible.

Il me semble que Lorraine fit signer un écrit, avant que d'aller à Trente, par lequel Sa Majesté et tous ceux de son conseil lui promirent de ne mettre aucun obstacle aux affaires qu'il y traiteroit, et de ne s'en mêler point; voilà pourquoi ils agissent ici avec tant de modération sur cela.

De Paris, le 27 juin 1563.

QUARANTE-UNIÈME LETTRE.

Puisqu'on a des nouvelles que la route de Lion est libre et qu'on célèbre déjà la messe dans cette ville-là, j'ai fait

cette dépêche pour commencer d'envoier mes lettres par le courrier ordinaire, qui suivoit cette même route avant que les troubles de la guerre fussent survenus.

Je vous dirai de plus que la Reine, aiant tous les jours plus grande-espérance de pouvoir reprendre le Havre-de-Grace, veut aller dans ce quartier-là pour en faire le siége, pendant que le prince de Condé est retenu à Chatillon par une maladie qui lui cause la fièvre.

On n'entend point dire qu'il soit arrivé aucune chose d'importance à Orléans; et quant au reste on vivroit fort tranquillement ici, sur tout ce qui concerne les affaires publiques, si le clergé n'y étoit pas tourmenté par la vente des biens ecclésiastiques, à laquelle on procède tous les jours du mieux qu'il est possible, et il semble qu'à force de recherches on trouve quelques acheteurs, quoique jusqu'à présent il en paroisse fort peu.

La Reine promet tous les jours par de nouvelles assurances que, lorsque la guerre sera finie et qu'elle sera délivrée des embarras qu'elle lui cause, elle s'appliquera avec plus de soin aux affaires de la religion, pour lesquelles elle témoigne de plus en plus sa bonne volonté, et le Roi son fils en fait tant paroître qu'il ne veut dissimuler en aucune manière l'aversion qu'il a pour la nouvelle religion, quand on lui en parle, quoique la Reine fasse tout ce qu'elle peut pour lui persuader de cacher ses sentimens.

Les huguenots ne paroissent pas beaucoup maintenant dans l'entreprise du Havre-de-Grace, ni à la cour, et quelques uns disent que c'est parce qu'ils sont honteux d'avoir fait une plaie à ce roiaume si difficile à guérir. Mais il y en a d'autres qui l'attribuent, avec plus de fondement, au peu de volonté qu'ils ont de combattre contre la Reine d'Angleterre.

Néanmoins l'évêque de Valence y est arrivé depuis

deux ou trois jours, et j'ai entendu que la Reine lui disoit, à la table où il dînoit avec Sa Majesté, qu'il étoit maintenant dans une si mauvaise catégorie que les catholiques ne le vouloient plus parmi eux et que les huguenots ne se fioient point à lui.

On peut dire que cette ville, qui étoit le principal siége des huguenots, est aujourd'hui remplie d'aussi bons catholiques qu'il y en ait dans aucune autre, puisque Sa Majesté, aiant ordonné qu'on y laissât revenir les huguenots, presque tout les habitans allèrent avant-hier suplier Sa Majesté de se souvenir qu'étant venue elle-même demander l'entrée dans cette ville, on ne se contenta pas de la lui refuser, mais qu'on la repoussa en lui tirant des coups de canon.

Ils lui dirent, outre cela, que Sa Majesté avoit pu y voir quatre compagnies d'Anglois, et que ces gens-là aiant réduit leur ville dans un état où elle étoit devenue une place frontière, il étoit nécessaire qu'ils en eussent un plus grand soin qu'à l'ordinaire pour la conserver à Sa Majesté, voiant combien de dépenses ils avoient besoin de faire et tout ce qu'il leur falloit souffrir en ce temps ici pour les bons exploits des huguenots.

Et sur cela ils se mirent à lui représenter que, depuis la conclusion de la paix, le prince de Condé avoit fait prêcher dans le palais de Sa Majesté, contre les clauses de l'édit, et que ce sermon, fait en sa présence et devant presque tous les seigneurs de sa cour, ne dura pas moins de deux heures continuelles; ajoutant que Sa Majesté pouvoit se ressouvenir que le prince de Condé, aiant entendu que ce prédicateur invectivoit fortement contre lui-même, se leva et pria Sa Majesté de faire châtier ce personnage si audacieux, qui avoit eu la hardiesse de parler avec tant de présomption contre un prince de son

sang; sur quoi ce prédicateur fut mis dans une prison de laquelle on le tira quelques heures après, du consentement du Roi même et avec la permission de Sa Majesté. On a néanmoins résolu dans le conseil de Leurs Majestés que, pour avoir la paix dans ce roiaume, les huguenots retourneront dans la ville d'Orléans, sans armes, et le maréchal de Bourdillon est ici pour cet effet. Il y en a déjà beaucoup qui sont entrés dans leurs maisons, et quelques-uns d'entr'eux vont à la messe et font paroître qu'ils se repentent de leurs fautes passées; mais on ne laisse pas pour cela de faire une si bonne garde dans la ville que, si quelqun d'eux fait le moindre mouvement irrégulier, il sera châtié très sévèrement. C'est la Reine qui a pris cette résolution touchant leur retour, parce qu'elle juge qu'il est beaucoup mieux de les séparer de cette manière que de les réduire au désespoir, en les laissant dans un état où, ne sachant que devenir, leurs inclinations naturelles et leurs désirs pourroient les faire réussir une seconde fois.

De Rouen, le 17 juillet 1563.

QUARANTE-DEUXIÈME LETTRE.

J'ai reçu les lettres de Votre Eminence, du 6 de juillet, ce matin, dans le temps que j'étois sur le point de vous donner avis des bonnes nouvelles que nous avons du Havre-de-Grace; mais pour répondre en premier lieu au contenu de ces lettres, touchant la préséance qui a causé tant de disputes dans le concile de Trente, il me semble que Sa Majesté très chrétienne, qui fut d'abord fort mécontente de quelques avis qu'elle reçut de là, se trouve maintenant satisfaite de la résolution qu'on y a prise touchant la séance des ambassadeurs.

Pour ce qui est de la manière de présenter le baiser de paix et de faire les encensemens, je ne sai pas quel sentiment Sa Majesté en aura, mais je tâcherai de le découvrir adroitement aussitôt que l'occasion s'en présentera, et en donnerai avis à Votre Eminence; laquelle je remercie infiniment de la bonne nouvelle qu'elle me donne, touchant l'accord qui s'est fait au sujet du décret de la résidence et du dogme qui concerne le sacrement de l'ordre. Dieu veuille conduire ce saint ouvrage au but qu'on desire !

Hier au soir ceux du Havre-de-Grace, étant fortement battus par notre artillerie, se rendirent tous, excepté les personnes et les munitions qu'on avoit fait venir d'Angleterre.

La réduction de cette ville est une grande conquête pour le roiaume, attendu que c'est une place très forte et de grande importance, et par le moien de laquelle on a occasion de se prévaloir de Calais, attendu que l'on prétend de n'être pas obligé d'en faire la restitution, parce que les Anglois ont pris les armes et contrevenu à la capitulation de la paix qui fut signée dernièrement.

Je me crois obligé de dire à Votre Eminence que l'amiral avoit écrit ces jours passés à la Reine pour la détourner de faire cette entreprise, lui disant que plusieurs personnes illustres de la cour du Roi périroient devant cette forteresse sans qu'il fût possible de la prendre, et qu'en l'attaquant on se rendroit ingrat envers la Reine d'Angleterre qui, par le moien de cette place, avoit délivré la France de l'opression des tyrans, voulant dire de tous ceux de la maison de Guise. Et parce que la Reine m'a toujours dit que, d'abord après avoir fini cette entreprise, elle s'apliqueroit entièrement à rétablir les affaires de la religion dans ce roiaume, et que pour cet effet elle

vouloit aller du côté de Lion, j'espère que Sa Majesté, pour s'acquérir un peu plus grand honneur, obligera tous ses sujets à vivre comme ils doivent dans ses Etats; à défaut de quoi elle verra tous les jours de nouveaux désordres qui lui attireront la guerre pour les affaires de la religion.

De Rouen, le 1er août 1563.

QUARANTE-TROISIÈME LETTRE.

Depuis les dernières nouvelles dont je fis part à Votre Eminence, ceux de la maison de Guise se sont retirés de la cour et les Chastillons qui en devoient aussi sortir y sont restés, quoi qu'on dise qu'ils en partiront bientôt.

Je n'ai pas manqué d'écrire plusieurs fois à la Reine combien il me paroissoit préjudiciable à l'intention de Sa Majesté qu'elle les souffrît auprès d'elle; mais elle m'a répondu qu'il lui semble plus sûr de les tenir à la cour que de les laisser aller chez eux, où ils feroient tous les jours de nouvelles assemblées et mille trames; d'où l'on peut inférer que Sa Majesté ne pense à autre chose et ne fait aboutir ses démarches qu'à conserver ce roiaume en paix, jusqu'à ce que son fils soit en âge de le gouverner. Elle craint beaucoup qu'il ne survienne de nouveaux troubles, sachant que les Chastillons fomentent plus que jamais, en Allemagne et peut-être aussi en Angleterre, les intrigues propres à exciter la guerre; c'est pourquoi elle ne juge pas qu'une femme comme elle puisse prendre de meilleures précautions que celles de temporiser.

Quant au reste, on vit assez tranquillement dans ce roiaume, et principalement à Lion, d'où il est venu un gentilhomme qui m'a dit que le jour de Noël, il y avoit beaucoup plus de personnes à la communion, dans les

églises de cette ville-là, qu'il y en a eu durant plusieurs années avant que cette nouvelle religion parût.

La mort du capitaine Chiani, dont Votre Eminence a reçu avis, est entièrement attribuée aux Chastillons; mais il y a un enseigne de la compagnie de l'amiral qui a écrit que c'est lui-même qui l'a tué, parce que ce Chiani avoit fait mourir un de ses frères dans l'île de Corse. Quoi qu'il en soit et nonobstant que plusieurs soient épouvantés de cette action, elle a pourtant aussi excité beaucoup d'aversion contre les Chastillons et fait naître dans l'esprit de tout le peuple l'opinion que cette religion des huguenots est pleine de cruauté : mais la Reine, voulant savoir la vérité de tout, a promis une grande récompense à ceux qui pourront faire prisonnier cet assassin, contre lequel elle est fort indignée.

Je n'ai pas d'autres nouvelles à présent, si ce n'est qu'on m'a écrit ces jours passés d'Orléans que plusieurs de ceux qui avoient conçu de la haine contre la religion catholique retournent dans cette ville, pour y en faire une profession publique.

De Paris, le 10 janvier 1564.

QUARANTE-QUATRIÈME LETTRE.

Le 10 de ce mois j'écrivis à Votre Eminence, et depuis ce temps-là je n'ai pas manqué de faire tout ce qui m'a été possible touchant ce qui me fut recommandé pour le service du Pape; mais on a un si grand desir ici que les négociations pour lesquelles M. Visconti est allé à Trente réussissent parfaitement, qu'on ne pense et ne prête l'oreille à aucune autre chose. C'est pourquoi on ne peut mettre aucune autre question sur le tapis, jusqu'à ce qu'il vienne quelque réponse de ce païs-là.

Grenade, Calagora et les autres évêques espagnols qui vont au concile, commencent d'arriver, et il y en a quelques-uns qui sont allés rendre visite à monsieur le cardinal de Bourbon, et qui, aiant trouvé le prince de Condé dans la même chambre, sont pareillement allés chez lui, où ils ont reçu le meilleur accueil du monde, ce prince leur aiant offert ses services et rendu toutes sortes d'honneurs; ce qui fait qu'on tient ici pour certain qu'il se ravisera un jour et rentrera derechef dans le sein de l'église romaine. S'il y avoit autant d'espérance que les Chastillons changeassent de sentimens, ils seroient beaucoup plus avancés qu'ils ne le sont, quoiqu'on les laisse parler et qu'on les écoute volontiers à la cour. C'est pourquoi je ne manquerai pas de faire, de mon côté, toute la diligence possible pour ce qui pourra contribuer non-seulement au salut de leur ame, mais aussi à celui de tant d'autres qui suivroient leur exemple pour retourner à leur devoir. J'en ai connu plusieurs qui avouent qu'ils connoissent la vérité et qui ne feroient pas difficulté de la suivre, s'ils pouvoient en trouver le moien sans être tenus pour peu fidèles ou plutôt pour perfides à leurs maîtres, préférant l'honneur qu'ils ont d'être fidèles à leurs seigneurs temporels à celui de leur Roi céleste, qui leur a donné la vie et tout ce qu'ils ont.

Le voiage de M. de Grammont en Angleterre cause beaucoup de jalousie en ce païs-ci, et le peuple fait courir le bruit qu'il y aura quelque guerre; mais toute la crainte que plusieurs en ont me paroît sans fondement, attendu que la Reine en évitera toujours les occasions à cause de l'extrême aversion qu'elle en a.

On m'a dit ce matin que l'ambassadeur du Roi d'Espagne est allé dire à la Reine que ce monarque ne prétend pas que la Reine d'Angleterre soit frustrée des préten-

tions qu'elle a sur Calais, et que M. de Lansac a été envoié pour cela.

Je tâcherai d'en savoir toutes les circonstances bien au juste, puisque c'est une affaire de si grande importance qu'elle ne manqueroit pas de faire armer ces deux couronnes l'une contre l'autre.

De Paris, le 15 janvier 1564.

QUARANTE-CINQUIÈME LETTRE.

Quelques présidens de ce parlement ont été appelés à la cour, avec l'avocat-général et le procureur du Roi, pour traiter de ce qui concerne l'observation du concile de Trente; et quoiqu'ils y fussent allés dans la résolution de ne devoir mettre aucun obstacle à son approbation, aiant disputé sur cela jusques à hier, ils ont déterminé le contraire, ne voulant pas qu'il se fasse maintenant aucune conclusion là-dessus. Les raisons qu'ils en ont alléguées sont que ce concile n'a point paru, jusqu'à présent, en forme authentique dans ce roiaume, et qu'on ne sait pas encore si le Pape l'a ratifié entièrement ou en partie; et il me semble que cette raison a été la principale de toutes.

Quelques-uns ont dit qu'il n'est pas convenable d'aprouver ce concile, dans lequel on a préjudicié ou voulu déroger en quelque chose à la préséance du Roi très chrétien en faveur de celui d'Espagne.

D'autres ont considéré que ce concile renveie lui-même certains articles, comme celui de la communion sous les deux espèces, à la volonté arbitraire du Pape, et que par conséquent il étoit bon de voir quelle résolution Sa Sainteté prendra pour cela, avant que de se déterminer en aucune manière; et ils sont partis de la cour et retournés à Paris sans avoir décidé quoi que ce soit.

Monsieur le cardinal de Lorraine a fait tout ce qu'il a pu pour en procurer l'observation, et a parlé d'un ton fort haut et d'une manière très forte au chancelier, lui disant qu'il ne savoit pas encore de quelle religion il étoit et qu'il lui sembloit qu'il n'en avoit point d'autre que celle de nuire autant qu'il pouvoit à Son Eminence et à ceux de sa maison; sur quoi il l'appela ingrat et méconnoissant des bienfaits qu'il avoit reçus de lui.

Le chancelier répondit à ces dernières paroles qu'il s'acquiteroit toujours, au péril même de sa vie, des obligations qu'il avoit à Son Eminence, mais qu'il ne vouloit pas le faire aux dépens de l'honneur et du bien du Roi.

La Reine s'emploia beaucoup pour les apaiser, et on dit que Lorraine partira bientôt pour aller à Rheims.

Dimanche dernier, Son Eminence prêcha dans la salle de Sa Majesté, où se trouvèrent non-seulement le Roi et la Reine, avec toute leur cour, mais aussi le prince et la princesse de Condé, avec la duchesse de Ferrare, et ce cardinal fit paroître beaucoup de savoir et de piété dans son sermon, touchant le culte des images, le sacrement de l'Eucharistie et le jeûne.

Mais M. d'Alègre a raporté que la duchesse de Ferrare dit à la Reine, lui demandant ce qu'elle en pensoit, qu'elle avoit entendu proférer de grands blasphêmes contre Dieu, mais que si Sa Majesté lui vouloit faire la grâce d'écouter un de ses prédicateurs elle lui feroit entendre d'autres choses qui lui plairoient, et que Sa Majesté répondit qu'elle aimeroit mieux mourir que de prêter l'oreille à cela.

Quelques-uns des seigneurs qui se sont trouvés dans cette conversation m'ont donné à connoître que je ne devois pas m'inquiéter de cela, mais attendre quelque avis de Rome pour faire ensuite les instances que le Pape

m'ordonnera, et ils espèrent qu'elles réussiront. Pour moi je ne sai qu'en dire, nonobstant tout cela; c'est pourquoi j'attens avec beaucoup d'impatience quelques lettres de Votre Eminence, attendu que je n'en ai point reçu depuis celles du 8 de janvier. . . . .

Les Anglois ont pris beaucoup de vaisseaux aux François et causé un très grand préjudice à ce roiaume, d'où l'on infère que la Reine ne pourra pas s'éloigner des environs d'ici. . . . .

Le seigneur dom François d'Albe, qui est ici en qualité d'ambassadeur du Roi d'Espagne à la place de M. de Xanton, a offert de m'aider en ce qui concerne le concile de Trente, quand il sera de retour de Paris, où il est allé pour suivre la cour, selon l'ordre qu'il en a reçu; et j'ai apris que la Reine a fait de grandes plaintes de ce qu'il a écrit au Pape que Sa Majesté donnoit au Roi l'éducation de ceux de la confession d'Augsbourg, et qu'elle en a témoigné un grand ressentiment. . . . . . .

Aiant fait de nouvelles instances auprès de Sa Majesté très chrétienne pour la publication et l'observation du concile, en lui déclarant ce que le Roi d'Espagne a fait pour ce sujet, comme le nonce qui est en ce païs-là en a donné avis, et aiant témoigné que j'avois quelque déplaisir de ce que Sa Majesté se soit laissée prévenir dans une œuvre de piété si glorieuse, Sa Majesté fut beaucoup surprise de ces paroles et entra dans quelque soupçon que je n'avois point une telle commission, attendu qu'elle me dit que cela étoit fort contraire à la relation que lui en avoit faite M. de Villeroi, et à ce qu'en avoit écrit M. de Villapari, son ambassadeur, dont elle avoit reçu des avis portant que le Pape étoit fort bien satisfait de la manière qu'on procédoit ici; ajoutant qu'il avoit dit dans son consistoire qu'il ne s'étonnoit point de ce

qu'on ne publioit pas le concile dans ce païs, et que, n'ayant pas tant été fait pour la France comme pour l'Espagne, Sa Sainteté ne trouvoit pas étrange que, les Espagnols tardant si long-temps à le publier, les François ne résolussent pas incontinent de l'observer, et il témoigna qu'il étoit content de leur bonne volonté. Sa Majesté me dit que cela lui avoit donné beaucoup de satisfaction, et que cette manière d'agir l'obligeroit à penser d'autant plus à ce qui pourroit contribuer à l'accomplissement des désirs de Sa Sainteté; et là-dessus elle s'étendit beaucoup à me dire que le Pape donnoit tant de satisfaction à ce roiaume par ce procédé, qu'elle se trouvoit obligée d'y correspondre et qu'elle le feroit aussitôt qu'il lui seroit possible.

Sur quoi, lui aiant répondu qu'il étoit temps d'en venir à l'exécution sans aucun délai, et que le contentement que le Pape témoignoit avoir reçu venoit de la grande espérance que je lui avois donnée, sur la parole de Sa Majesté, que le concile seroit bientôt publié, elle ne me dit plus rien, si ce n'est que je devois tenir pour certain que cela se feroit, mais qu'il falloit encore en différer l'exécution pendant quelque temps.

Sur l'article particulier de la résidence des prélats, elle m'assura qu'elle avoit nouvellement ordonné qu'ils résidassent, et qu'elle avoit fait saisir les fruits de ceux qui n'obéissoient pas, et que cela lui paroissoit suffisant pour les obliger tous à faire leur devoir.

Elle me réitéra encore une autre fois qu'il étoit nécessaire de faire une bonne réforme, dont elle connoissoit le besoin sans en pouvoir dire les particularités, attendu que ce n'étoit pas à elle d'en juger, mais qu'elle en prendroit avis de son conseil et s'en entretiendroit avec moi, afin que j'en écrivisse au Pape, son intention étant qu'on

ne fasse rien sur cette matière que par l'entremise de Sa Sainteté.

Je répondis à tout cela que je ne disconvenois point qu'une bonne réforme ne fût absolument nécessaire dans ce roiaume, attendu que plusieurs sont fort scandalisés de la manière dont on y vit aujourd'hui et du peu de soin qu'on a des églises; mais que Sa Majesté parviendroit au but qu'elle désire si elle faisoit observer le concile.

Je ne manquerai pas d'insister derechef, toutes les fois que l'occasion s'en présentera et suivant l'ordre que Votre Eminence m'en a donné, qu'on publie les décrets de ce concile; mais je ne crois pas néanmoins qu'on prenne aucune autre résolution sur cela jusqu'à ce que la Reine soit de retour à Paris, où elle consultera le parlement, qui a fait naître plusieurs difficultés sur cette publication.

Voilà tout ce que je puis écrire maintenant à Votre Eminence.

De Melun, le 28 février 1564.

QUARANTE-SIXIÈME LETTRE.

Je ne doute point que Votre Eminence ne reçoive un grand plaisir d'aprendre, par cette lettre, que les affaires de ce roiaume ne prennent pas ce mauvais train que tout le monde croioit et publioit, attendu que, par la grace de Dieu et la prudence de la Reine très chrétienne, chacun va maintenant au but qu'il doit aller. C'est pourquoi on tient pour certain que dans peu de temps on n'entendra plus parler des huguenots en France, et chacun reconnoît en cela combien on est redevable à la prudence et aux bons conseils de Votre Eminence.

L'ambassadeur d'Espagne, qui réside ici, a maintenant

des sentimens entièrement contraires à ceux qu'il avoit auparavant, attendu qu'il procède avec beaucoup plus de douceur en ceci, qu'il prend en bonne part les actions d'un chacun, en quoi il paroît qu'on gagne beaucoup plus qu'en agissant d'une autre manière.

Quant au reste, je ne saurois remercier Votre Eminence autant que je le dois, et que je le souhaite, de la bonne volonté qu'elle a pour moi, et je ne veux pas la prier de continuer dans cette même inclination, étant assuré qu'elle y sera toujours portée par son naturel bienfaisant et par la persévérance qu'elle a fait paroître dans la protection dont elle favorise ses amis. C'est ce qui me donne l'espérance de toute sorte de bons succès, et je prie Dieu qu'il bénisse vos desseins.

De Châlons, le 24 avril 1564.

QUARANTE-SEPTIÈME LETTRE.

J'ai entendu de plusieurs endroits que M. le duc de Crussol, gouverneur du Dauphiné et commandant en Provence et dans le Languedoc, n'est pas si mal intentionné ni si obstiné touchant la religion catholique que plusieurs l'ont cru. C'est pourquoi, aiant espérance de le ramener et de lui faire connoître le véritable et bon chemin, j'ai cherché depuis quelque temps l'occasion de trouver un lieu où nous puissions conférer ensemble.

Et, pour cet effet, monsieur l'évêque de Mâcon, qui s'aplique tous les jours à faire plusieurs bonnes œuvres, a travaillé secrètement à nous faire parler ensemble dans un jardin, où il a été présent à tout le discours qui fut tenu entre M. de Crussol et moi, lequel me dit en substance qu'il étoit bien fâché de ce qu'on l'avoit contraint par nécessité, et contre son inclination, à se jeter dans

le parti des huguenots, pour sauver sa vie, son honneur et les biens de sa duché.

Il se mît à me dire sur cela, par un long discours, que le Pape s'étoit attaché à le persécuter en ce temps-là et à susciter des gens contre lui qui le traitèrent fort cruellement, quoiqu'il ne fût coupable d'aucune chose, et le réduisirent dans une si grande extrémité qu'il auroit fait très mal s'il n'avoit pas pourvu à ses affaires, parce que ceux de la religion catholique, étant animés par le Pape, avoient fait de si grands attentats contre lui que, ne pouvant pas demeurer à la cour en sureté, il fut contraint de se retirer ailleurs.

Outre qu'il avoua franchement qu'il fut tellement indigné de se voir persécuté de cette manière, sans aucun sujet légitime, que cela lui fit prendre la résolution de se joindre avec ceux qui le caressoient et qui cherchoient à l'attirer par de fortes sollicitations, attendu qu'ils connoissoient fort bien combien il étoit important de l'avoir dans leur parti. Pour ce qui est de la religion, il me dit qu'il avoit toujours conservé intérieurement la même dont il avoit fait profession depuis trente ans, et dans laquelle il vouloit persévérer jusqu'à la mort; que par conséquent il n'avoit jamais voulu faire la Cène avec les huguenots ni aller entendre leurs sermons, quoiqu'il fût engagé dans leurs intérêts, et qu'on ne trouveroit pas qu'il eût jamais signé aucune chose en faveur de leur religion dans leurs réglemens, comme avoient fait plusieurs autres, mais seulement pour le service du Roi, comme il croioit le devoir faire, et selon la nécessité dans laquelle il se trouvoit de travailler à se mettre en sûreté lui-même.

Concluant en dernier lieu qu'il m'avoit voulu dire tout cela pour me découvrir ce qu'il avoit dans le cœur, et afin que j'en pusse rendre témoignage en toutes sortes

d'occasions, et parce qu'il désiroit aussi de savoir comment il devoit se comporter à l'avenir avec les ministres d'état du Pape, qui sont dans ces quartiers, souhaitant pareillement que Sa Sainteté change d'opinion touchant ce qui le concerne en particulier.

Je répondis à tout cela, qui me fut déduit par M. de Crussol d'une manière beaucoup plus ample, qu'on ne trouveroit jamais que le Pape eût fait agir contre lui pour le préjudicier, comme il le suposoit, non-seulement en ce temps-là, c'est-à-dire avant qu'il se fût ligué avec les huguenots, mais non pas même depuis; que, quoique Sa Sainteté eût pu le faire par de bonnes raisons, je ne savois pas qu'elle eût néanmoins fait aucune chose qui pût lui nuire, et qu'il pouvoit bien en être convaincu, puisque cela n'étoit point venu à ma connoissance, de sorte que ce qui l'avoit porté à faire ces démarches extraordinaires n'avoit aucun fondement et qu'il avoit été trop crédule en cela; mais que ne pouvant pas éviter les choses qui sont déjà passées, quel qu'en puisse avoir été le motif, j'aimois beaucoup mieux qu'il eût agi dans cette vue que d'avoir embrassé ce parti par un changement de religion, attendu que cette première faute lui sera plus facilement pardonnée devant Dieu, et qu'il en sera plus excusable devant le Pape et tout le monde, que s'il avoit changé de religion. Et cela étant ainsi, je me mis à le persuader d'écrire à Sa Sainteté les mêmes choses qu'il m'avoit déclarées, tant pour lui en donner de plus grandes assurances, que parce qu'il obligeroit par ce moien le Pape d'être beaucoup plus indulgent envers lui.

Il me répondit qu'il vouloit bien croire que je ne lui avois point rendu de mauvais office, mais que je ne pouvois pas savoir ce que les autres avoient fait contre lui, attendu qu'il en avoit été informé et assuré d'une ma-

nière si positive qu'il l'avoit cru, et que cela avoit donné lieu à son changement, soit que ce rapport fût vrai ou faux en ce temps-là ; que je pouvois bien connoître, quant au reste, par tout ce qu'il m'avoit dit, que son but n'étoit pas de dissimuler, parce que cela est non-seulement contraire à son inclination et au devoir d'un gentilhomme comme lui, mais aussi parce qu'il ne désire pas d'obtenir aucune chose du Pape, si ce n'est ses bonnes graces, puisqu'aiant une seigneurie laïque en France, qui est indépendante du Siége apostolique, je pouvois bien connoître que ses discours procédoient de la sincérité de son cœur.

Qu'il souhaitoit par conséquent que monsieur l'évêque de Mâcon et moi en rendissions un témoignage perpétuel, mais qu'il ne vouloit pas écrire au Pape sans avoir pressenti quels étoient ses sentimens là-dessus et avant que d'en être assuré, parce que Sa Sainteté auroit pu montrer ses lettres, et, après l'avoir disgratié par ce moien et détruit chez ses amis, lui refuser l'entrée dans le parti des catholiques ; qu'il ne vouloit pas non plus s'exposer à ce danger, à cause des Etats qu'il possède, mais qu'il souhaitoit qu'on informât la Reine de tout ce qui avoit été dit dans notre conférence, et qu'il me promettoit que, dès aujourd'hui, non-seulement il ne porteroit plus les armes contre Sa Sainteté, mais qu'il en empêcheroit tous ceux qui les voudroient prendre ; et que s'il ne pouvoit pas les obliger amiablement à demeurer en repos, il promettoit de s'armer lui-même en faveur du Pape et pour le maintien de ses intérêts, à condition que cela ne préjudicieroit point à l'obéissance et à la fidélité qu'il doit à Sa Majesté très chrétienne, prétendant d'agir toujours à sa plus grande satisfaction.

Quoique je lui fisse une replique pour l'assurer des

bonnes dispositions et de la clémence du Pape, lui protestant qu'il ne seroit jamais si mal avisé que de montrer sa lettre, et que, bien loin de faire servir à sa ruine les ouvertures qu'il lui donneroit, elles lui procureroient des avantages et des progrès, il ne me répondit aucune autre chose, si ce n'est que j'écrivisse précisément ce qu'il m'avoit dit et qu'on passeroit ensuite plus avant. C'est pourquoi en aiant donné avis à Sa Majesté, cette nouvelle lui a fait un très grand plaisir, et j'ai connu que M. de Crussol lui avoit déjà écrit sur le même sujet et qu'elle souhaite que chacun en reçoive une pareille satisfaction. Tout cela, et ce que j'ai découvert en parlant de lui, me fait espérer que non-seulement il abandonnera le chemin qu'il a suivi depuis quelques années, mais aussi qu'il voudra se procurer de l'avancement, en faisant de si bons exploits que toute la chrétienté, et le Pape en particulier, aura sujet de l'aimer, de l'estimer, et de lui procurer toutes sortes de biens.

L'ambassadeur d'Angleterre m'a invité à dîner avec tous les autres ambassadeurs, et m'a dit que ce n'avoit jamais été la coutume que les ambassadeurs qui professent la religion réformée comme lui eussent voulu avoir commerce avec celui du Pape, mais que pour lui il avoit résolu de suivre une autre maxime. A quoi lui aiant répondu que cela pourroit donner lieu à quelque union et à rétablir les affaires de ce roiaume, il me dit que cela peut-être y contribueroit comme il le souhaite.

Depuis ce temps-là j'ai aussi invité chez moi tous les mêmes ambassadeurs, et lui s'y est aussi rendu; et outre cela, il est venu me rendre une visite en particulier, et quoique je lui aye fait les mêmes ouvertures, il m'a toujours répondu en termes généraux que, pour lui, il souhaite de voir une parfaite uniformité dans tout ce qui con-

cerne le christianisme, et qu'il croit que la Reine sa souveraine le désire pareillement; mais qu'il ne sauroit entrer dans aucune autre particularité pour cette fin sans en avoir la permission, que je l'ai prié d'obtenir, et il m'a promis de la demander.

J'ai écrit à la Reine tout ce que Votre Eminence m'a ordonné, touchant la publication du concile de Trente, faite par le Roi de Pologne, et ce que le Pape juge nécessaire dans cette occasion pour empêcher la ruine de la France, où il ne reste plus qu'un seul remède à emploier, qui est d'abolir la nouvelle religion pour y maintenir la catholique. Sur quoi Sa Majesté m'a répondu que le Roi de Pologne et les autres Monarques ne désirent pas avec plus d'ardeur qu'elle l'observation du concile; mais que le Pape peut connoître que les affaires de ce roiaume sont dans une situation qui oblige de les ménager avec beaucoup de discrétion, et qu'on ne peut pas y faire maintenant de nouveaux édits, mais qu'on les publiera le plus tôt qu'il sera possible.

Un des ministres du conseil privé du Roi m'a dit en confidence que la Reine lui a commandé de donner secrètement au Pape tous les secours possibles, afin d'empêcher que le Roi d'Espagne ne prenne l'isle de Corse, comme l'on dit qu'il veut le faire; et en ce cas, il m'a promis que nous verrons un beau jeu, qui consistera en ce que les François s'opposeront ouvertement à cette entreprise. Cet avis me donne lieu de croire que cette isle tombera entre les mains du Pape, attendu que la Reine ne veut pas que le Roi d'Espagne se l'aproprie, et qu'il est certain, d'autre part, que ce Monarque ne voudra pas souffrir qu'elle appartienne à la France.

D'Avignon, le 12 octobre 1564.

QUARANTE-HUITIÈME LETTRE.

La Reine a été continuellement en voiage depuis qu'elle est partie d'Aix, ayant visité quelques monastères et autres lieux de dévotion qui sont dans cette province, ce qui fait voir que Sa Majesté ne cherche qu'à gagner du temps, en telle sorte que plusieurs se figurent qu'elle espère encore de s'aboucher avec le Roi catholique et de voir la Reine d'Espagne sa fille.

Nous avons trouvé ce païs ici bien différent des autres où nous avons passé dans la Provence, n'y étant survenu aucun changement pour ce qui concerne la religion, et principalement dans cette ville de Marseille, dont les habitans ne veulent point entendre parler des huguenots, lesquels aussi n'ont jamais eu la hardiesse d'y venir jusqu'à présent, quoiqu'il en ait comparu un grand nombre à Aix, devant la Reine, pour lui demander de pouvoir faire leurs prédications conformément à l'édit.

On leur répondit alors que cet article seroit résolu à Tarascon, où la Reine ira dans quelques jours; mais suivant ce que j'en ai entendu dire, en ne leur accordera point la liberté de prêcher, attendu que tous les catholiques de ce païs ont fait des remontrances à Sa Majesté pour lui témoigner qu'ils ne veulent pas que ce nouveau privilége leur donne occasion de s'assembler dans un même lieu, parce que cela causeroit la ruine totale de la Provence.

Il y a deux jours que la Reine, faisant son entrée dans cette ville, un grand nombre de jeunes gens, qui portoient chacun une croix à la main, vinrent au-devant d'elle, en chantant un motet par lequel ils disoient que ce bois étoit l'emblême de la victoire; et il y avoit quatre hommes bien armés qui les accompagnoient.

Quand la Reine étoit à Aix, on y conféra avec elle pour rétablir le parlement, qui avoit été cassé pour n'avoir pas obéi à l'édit de pacification ni voulu tolérer les huguenots; mais on n'a déterminé aucune autre chose là-dessus que de renvoier la conclusion qui s'en doit faire à Tarascon; et suivant ce qu'on en peut connoître, les membres de ce parlement seront tous rétablis, excepté quelques-uns qui sont accusés de n'administrer pas équitablement la justice.

La Reine fit, avant que de partir d'Avignon, une ordonnance qui est, à mon avis, la meilleure qu'elle pouvoit emploier, afin que désormais on ne donne plus dans son roiaume des charges de judicature à aucune personne de la nouvelle religion, attendu qu'outre toutes les autres raisons qu'elle en peut avoir, il ne semble pas convenable que les officiers de sa Majesté soient d'une autre religion que la sienne.

La Reine m'a dit que ses conseillers vouloient faire le même réglement pour toutes les autres charges, mais qu'ils en avoient été détournés par la considération que cette défense auroit jeté les huguenots dans un trop grand désespoir, qui auroit pu exciter quelques troubles, mais qu'ils travailleront néanmoins à les exclure peu à peu de tous leurs emplois.

Sa Majesté me témoigna beaucoup de joie de ce qu'elle voioit que, par la grace de Dieu, les affaires de ce roiaume prenoient tous les jours un meilleur train, et elle me promit qu'elle ne cesseroit point de faire toujours de nouvelles démarches jusqu'à ce qu'elle les ait conduites à leur perfection, en me disant expressément que le monde connoîtra combien il s'est trompé dans les mauvais jugemens qu'il a faits quelquefois des intentions de sa Majesté.

L'ambassadeur d'Angleterre m'a invité de nouveau à

dîner avec lui, et je me suis excusé d'y aller parce que j'étois retenu par la compagnie du précepteur du Roi, qui, ayant entendu la réponse que je faisois à cette invitation, me dit qu'il lui sembloit que je faisois mal de n'y pas acquiescer, ajoutant que s'il étoit convenable de ne pas rechercher l'amitié de cet ambassadeur, il l'étoit aussi de ne pas la rejetter, sachant qu'on avoit dit à la Reine très chrétienne que, de tous les hérétiques d'Angleterre, il n'y en avoit point de plus facile à convertir que Sa Majesté Britannique, laquelle étant beaucoup éloignée de ses prétentions par la perte qu'elle avoit faite du Havre-de-Grace et par le peu d'accord qu'il y a entre elle et le Roi d'Espagne, il est facile de conjecturer qu'elle peut avoir donné commission à son ambassadeur de ne se montrer ennemi d'aucune personne.

Je m'excusai en disant que je ne me trouvois pas bien disposé, mais que dans deux ou trois jours j'inviterai cet ambassadeur à dîner chez moi, pour ne perdre pas l'occasion qu'on pourroit avoir de faire naître quelque fruit,

Le président de Biragues me fit l'autre jour de grandes plaintes de ce qu'il y a des gens à la cour qui écrivent beaucoup de faussetés à de certains princes, qui sont très mal informés de ce qu'ils disent, concluant qu'on avoit écrit au Pape qu'il étoit huguenot et que Sa Sainteté l'avoit dit à l'ambassadeur de France, à l'occasion de ce que ce président restoit gouverneur de la ville de Lion.

Je lui répondis sur cela que je n'en savois pas la moindre chose, comme il est vrai, et que je n'avois rien écrit de pareil à Rome touchant sa religion, parce que j'ai de meilleurs sentimens de sa personne.

J'ai distribué tous les exemplaires du concile de Trente qui m'ont été envoiés d'Italie, aiant donné le dernier à l'évêque de cette ville de Marseille, et on m'a

averti que ceux qui ont été imprimés dans la Lorraine se vendent publiquement à Paris, et qu'on en fait aussi une édition bien correcte à Lion, de laquelle je ne manquerai pas de faire pourvoir tous les libraires de ce roiaume, afin que chacun en puisse acheter facilement et sans aucun délai.

De Marseille, le 8 novembre 1564.

QUARANTE-NEUVIÈME LETTRE.

AU PAPE.

Je ne crois pas qu'il me soit imputé pour arrogance si, après avoir été vingt-neuf ans auditeur de la Rotte et nonce du Saint-Siége apostolique à la cour de plusieurs princes de la chrétienté, je prends aujourd'hui la hardiesse de supplier Votre Sainteté, qu'en faisant l'honneur à quelqu'autre de ses serviteurs de lui donner cette nonciature, elle daigne de me faire celui de pouvoir participer à ses graces et à sa clémence avec tous ceux qui sont auprès de Sa Sainteté, et de donner cette consolation à mes parens, en m'accordant ce témoignage du jugement qu'elle a fait de moi.

Et puisqu'il a plu à Votre Sainteté de m'appeler à son service particulier, sans l'entremise d'aucune personne, je la supplie de vouloir être mon intercesseur auprès d'elle-même pour m'obtenir cette grace dont je lui serai très obligé, et je prierai toujours Dieu pour la prospérité et la conservation de l'heureux état de Votre Sainteté, à laquelle je baise très humblement les pieds.

De Toulouse, le 20 février 1565.

CINQUANTIÈME LETTRE.

Je crois que le nonce que le Pape a destiné pour venir ici à ma place est maintenant en chemin; mais quoiqu'il ne fût pas encore parti, je ne saurois exprimer à Votre Eminence combien j'aurois de plaisir de m'en retourner en Italie, s'il étoit possible que je me tirasse de ce roiaume sans que Sa Sainteté en fût mécontente.

Je suis, outre cela, réduit à la nécessité de le faire, aiant déjà consumé tout ce que j'avois et épuisé mon crédit par les frais d'un voiage continuel de six années, pendant lesquelles j'ai eu tant de fatigues et d'occupations différentes, à cause des désordres qui ont été dans cette cour, où il y en a encore beaucoup qui ne finiront pas de long-temps.

Je supplie Votre Eminence de vouloir m'aider en ceci et de me favoriser de sa protection, attendu qu'il y a plusieurs autres choses d'une très grande importance pour moi qui m'obligent d'aller en Italie; mais je ne vous en ferai pas une plus longue déduction, parce que j'espère qu'on aura déjà pris quelque résolution touchant mon départ.

Quand je considère qu'après avoir pris tant de peines et rendu plusieurs services à divers Papes je n'ai point d'autre bénéfice que celui de Chisame, en Candie, je dois penser à retourner à la cour de Rome, où j'espère d'obtenir quelqu'autre bénéfice dans un lieu où je puisse me retirer honorablement en cas de besoin, et vivre plus tranquillememt que je n'ai fait jusqu'à présent; et dans cette espérance je finis cette lettre, et je n'écrirai plus à Votre Eminence touchant la religion et les autres affaires de ce roiaume demi-huguenot.

De La Rochelle, le 16 septembre 1565.

BRIEF DISCOVRS ET HISTOIRE D'VN

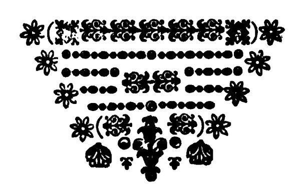
voyage de quelques François en la Floride : et du massaere autant iniustement que barbarement executé sur eux, par les Hespagnols, l'an mil cinq cens soixante cinq.

PAR CI DEVANT REDIGE

au vray par ceux qui s'en retirerent: et maintenant reueue et augmentee de nouueau, PAR M. VRBAIN CHAVVETON.

ENSEMBLE

VNE REQVESTE PRESENTEE au Roy Charles neufiesme, en forme de complainte, par les femmes vefues et enfans orphelins, parens et amis de ses suiets, qui furent tuez audit pays de la Floride.



M. D. LXXIX.

AVERTISSEMENT.

L'espoir de prévenir les guerres civiles dont on redoutait l'explosion, par suite des mesures prises et à prendre contre les sectateurs de la nouvelle religion, détermina l'envoi de plusieurs colonies protestantes au Brésil et dans la Floride. L'amiral Coligny s'y employa dans l'intérêt des réformés qu'il voulait soustraire à une persécution. Nous donnons l'histoire malheureuse et attachante de l'un de ces établissemens à l'étranger. Nous avons supprimé le premier chapitre, tout en dissertation et consacré à prouver, d'après les lois divines et humaines, l'injustice du massacre commis par les Espagnols. Quant au second et au troisième chapitre, bien qu'ils soient en partie étrangers au fait même qui nous occupe, cependant, comme ils amènent ce fait et renferment des détails curieux, nous les avons conservés.

BRIEF DISCOURS ET HISTOIRE

D'UN

VOYAGE DE QUELQUES FRANÇOIS

EN LA FLORIDE.

Par qui la Floride fut premièrement descouverte et nommee ainsi. Les voyages de Jean Ponce de Léon, de Ferdinand Sotto, et de quelques moines hespagnols en icelle.

Avant que d'entrer au discours du povre voyage que firent les François en la Floride, il est bon de savoir quel pays c'est et quel fut le premier qui le descouvrit. Il faut donc noter que la Floride est une coste, ou plustost une longue pointe de terre de ce grand continent de l'Indie occidentale, du costé qu'il se courbe vers le north; laquelle s'estend comme une manche, et se jette environ cent lieues en mer devers midi, et en ha cinquante de large. Elle est à plus de six cens lieues de la Vraye-Croix, port de la Nouvelle-Hespagne, du costé du Ponent; devers le midi, elle ha l'isle de Cuba, qui n'en est qu'à vingt-cinq lieues; devers le levant elle est environnée des isles de Bahana et de Lucaies, ou Lucoises,

qu'on appelle. La pointe de celle terre demeure par les vingt-cinq degrez au-deçà de l'équinoctial, tirant vers le pole arctique, et se va estendant et eslargissant peu à peu vers le northuest. Près de celle pointe ou de ce cap il y ha force basses et force petites isles, qu'on appelle les isles des Martyrs, du costé du levant.

Quant à celui qui la descouvrit le premier, Francisque Lopez de Gomara, historien hespagnol, en donne l'honneur à un Hespagnol nommé Jean Ponce de Léon, et le fait pour vérifier une maxime qu'il tient pour indubitable, et cependant est fausse, à sçavoir : que toutes les Indes ont esté descouvertes par les Hespagnols, excepté ce qui fut trové par Christophe Colomb; car c'est bien chose asseurée que ce fut un pilote vénitien qui la descouvrit l'an 1496, ainsi, comme l'atteste un gentilhomme italien, grand philosophe et mathématicien, qui l'avoit ouy de sa propre bouche, et y en avoit encore assez de vivants de ceux qui estoient allez avec luy en ce voyage, qui l'eussent peu desmentir s'il eust esté autrement. Voici les propres mots de ce gentilhomme, qu'il dit à quelques seigneurs de Venise, sur le propos des voyages de l'Espicerie : « Ne savez-vous point, dit-il à ce propos, d'aller trouver l'Indie orientale par le vent de northuest, ce que fit un de vostre cité de Venise, qui est si expert au fait de la navigation et de la cosmographie qu'il n'ha point pour le jourd'huy en Hespagne son pareil? Aussi, sa suffisance l'ha tellement avancé que le Roi luy ha donné la superintendence de tous les pilotes qui naviguent en l'Indie occidentale, de sorte qu'ils ne peuvent y aller n'y se mesler de cet art-là sans sa licence; à raison de quoy ils l'appellent le grand Pilotte. C'est le seigneur Sébastien Gaboto que je fu voir il y ha quelques années, que j'estoy à Séville, et le trouvay personnage fort accort et de

bonne grace. Il me fit la plus grande caresse du monde, et me monstra plusieurs singularitez qu'il avoit, et entre autres une grande mappemonde où estoient marquées et escrites toutes les navigations particulières, tant des Portugais que des Castellains; et me conta que son père, estant parti de Venise, s'estoit allé tenir en Angleterre pour y faire train de marchandise, et qu'il l'avoit mené quand et soy jusqu'à Londres, et qu'il estoit lors encore bien jeune; touteffois non pas tant qu'il n'eust desjà estudié aux lettres humaines et en la sphère; au reste, que sondit père mourut environ le temps que les nouvelles vindrent que Christophe Colomb avoit descouvert la coste des Indes, et ne se parloit d'autre chose à la cour du Roy Henry septiesme, qui régnoit lors en Angleterre; et disoit-on que c'estoit uue invention plustot divine que humaine d'avoir su trouver le moyen d'aller par le ponant en Levant. Ce bruit du seigneur Colomb m'enflamma tellement le cœur que je déliberay de faire aussi quelque chose signallée et dont il fust parlé à jamais; et sachant, par la raison du tour de la sphère, qu'en prenant ma route droit vers le northuest j'accourciroye de beaucoup le chemin pour aller aux Indes du Levant, je résolu de le faire entendre au Roy, et le fi. Le Roy Henri en fut le plus content du monde et me fit équiper deux caravelles à ses dépens. Je parti d'Angleterre l'an 1496, sur le commencement de l'esté, et fi voile vers le northuest, pensant de ne trouver terre du monde que je ne fusse à la coste de Catay, et de là baisser vers l'Indie. Mais au bout de quelques jours de là je me trouvay bien loin de mon conte et bien près d'une terre qui suivoit la Tramontane. Si vous vistes jamais homme bien fasché, ce fut moy. Nonobstant, je ne laisse pas d'aller et monter le long de la coste, vers le north, pour voir si je trouveroye

point quelque golfe qui tournast vers le northuest, jusqu'à ce que je fu à cinquante-six degrez de nostre pole. Estant là, je vi que la coste s'alloit baissant et se tournant vers l'est, de sorte que lors je perdi toute espérance de trouver quelque estroit ou passage de ce costé-là, et commençay à relascher pour recognoistre encore la coste devers l'equinoctial, en intention toujours d'y trouver quelque ouverture pour traverser aux Indes; et la suivi si longuement que je vin jusqu'à celle terre qu'on appelle aujourd'huy la Floride. Je ne passay point plus avant, parce que nos vivres accourcissoyent desjà fort, et m'en retournay de là en Angleterre».

Ce fut donc ce Gaboto qui descouvrit le premier la Floride, pour le Roy d'Angleterre, de sorte que les Anglois y ont plus de droict que les Hespagnols, si pour avoir droict sur un pays il suffit de l'avoir veu le premier. Au reste, ce voyage-là donna si grand bruit à Gaboto, qu'estant de retour en Angleterre, et l'ayant trouvée toute pleine de troubles et de guerres, il se retira en Hespagne, là où il fut très bien recueilli par les Roys catholiques Ferdinand et Isabelle, qui lui firent esquipper des vaisseaux et le envoyèrent descouvrir le long de la coste du Brésil. Il y fut et cingla jusqu'à la grande rivière de la Platte, où il entra et naviga contremont ce bras de mer bien l'espace de six cens lieues, pensant que ce fust quelque estroit et quelque encouleure de mer qui le menast de l'autre costé et luy donnast passage pour aller aux Indes orientales.

Le premier qui y alla après luy (au moins que l'on sache), ce fut un Jean Ponce de Léon. Ce Jean Ponce estoit adelantado (c'est-à-dire gouverneur) de l'isle de Borichen, qu'on appelle aujourd'hui l'isle Sainct-Jean du Port-Riche, qu'il avoit conquise et pacifiée, et avoit fait

emmener prisonnier en Hespagne un Jean Zeron et Michel Diaz, qui estoyent deux officiers du Roy en ceste mesme isle, à cause de leurs concussions et mauvais déportemens. Ces deux firent tant, moyennant la faveur de l'amiral dom Diego Colomb, fils de l'amiral Christophle, qu'ils furent réintégrez et remis par le Roy en leur office; et si apportèrent quand et eux lettres royaux à l'amiral, par lesquelles il luy estoit permis de mettre tels officiers en l'isle Sainct-Jean que bon luy sembleroit. Aussitôt que Jean Ponce eut entendu ces nouvelles, il se douta bien qu'il ne faudroit point d'estre osté de là à la poursuite de ses ennemis, de sorte qu'il délibéra de les prévenir et de aller conquérir quelque nouveau pays. Il équippa deux caravelles à ses dépens, et, partant de Borichen, l'an 1512, prit la route du north, et au bout de quelques jours descouvrit les isles de Bimini, lesquelles sont au-delà de l'isle de Cuba, tirant vers le north.

Au mesme temps il courut un bruit par ce pays-là, qu'il y avoit certaine fontaine, en l'isle Boiuque, qui faisoit rejeunir les gens; et je croy que les Indiens avoient semé ce bruit-là pour se moquer des chrestiens, qui furent bien fols de le croire. Et y en eut assez qui prindrent la peine de chercher ceste belle fontaine de Jouvence, entre autres le capitaine Jean Ponce fut plus de six mois après, errant et tracassant d'isle en isle, et si n'en devint pas plus jeune pour cela, horsmis de sens et entendement. Toutesfois, en ce voyage-là il descouvrit une pointe de terre ferme, à laquelle il mit nom la Floride, à cause qu'il y estoit abordé le propre jour de Pasques flories, qu'on appelle; mais pour lors il n'y fit autre chose que saluer et baiser ceste terre, et s'en retourna en son isle de Sainct-Jean, en intention d'y dresser un équipage pour conquérir la Flo-

ride, où il espéroit trouver de grans biens, et d'y fonder quelque estat florissant; mais il se trompa.

Il avoit desjà beaucoup despendu à équipper une flotte à ses despens; toutesfois il se résolut de poursuivre et faire voile en Hespagne pour demander la conqueste et le gouvernement de ce pays tout neuf. Quand il y fut, il fit une partie de ce qu'il voulut. Il présenta au Roy catholique un discours de ce qu'il avoit descouvert. Il obtint de luy le titre d'adelantado de Bimini et la conqueste de la Floride, en considération des bons services qu'il avoit faits et moyennant la faveur de son maistre, le grand commandeur de Calatrava, Pierre Nuguez de Guzman, gouverneur de l'infant dom Fernand, qui fut depuis Roy des Romains. Mais l'issue ne fut pas telle que les commencemens, et commença son malheur avant que jamais il fust arrivé en la Floride; car lorsqu'il estoit encore en Hespagne, il venoit tous les jours nouvelles en cour comme les Caribes ou canibales (qui habitent les isles de Marigalante, de Guadalupé, la Desiata, la Dominica, Matitino, Todos-los-Santos, l'Antiqua, la Barbata, l'Annegada, l'Aguglia, Sombrero, San-Christoval, la Gratiosa, et autres qui sont en ce quartier-là), bravoyent tous ceux qui s'approchoyent de leur rivage et leur tiroient une infinité de flesches. Jean Ponce estoit lors à la poursuite de son estat d'adelantado, et luy eschappa de dire que, s'il plaisoit au Roy de luy faire équipper et armer quelques vaisseaux, il espéroit en bref de deffaire tous les sauvages et d'en nettoyer le pays. Le Roy le prit au mot et lui fit donner deux caravelles fournies de gens et de munitions, et luy commanda d'aller contre les Caribes avant que de se retirer en son gouvernement. Il s'y en alla l'an 1515, et la première terre où il aborda ce fut l'isle de

Guadalupe. Aussitost que les sauvages descouvrirent de loin ces navires d'Hespagne, ils se vont tapir dans un bois assez près du rivage, avec leurs arcs bien entoisez, en attendant les Hespagnols de pied coy, et ne se monstrèrent point jusqu'à ce qu'ils virent que le capitaine eut mis pied à terre avec quelques compagnons; car Jean Ponce, estant venu mouiller l'ancre à la rade d'une rivière, fit entrer une barque par l'embouchure, pour aller prendre de l'eau douce, et fit descendre quelques femmes au bord de la rivière, pour y laver le linge sale des navires. Luy-mesme estoit en la compagnie et ne se doutoit point de ceste embuscade. Cependant voici ces archers sauvages qui sortent de leurs cachettes, quand ils apperceurent que les Hespagnols estoyent assez loin du rivage, et les enveloppent par devant et par derrière. Les povres lavandières furent attrapées les premières, et y demeurèrent aussi la pluspart de ceux qui leur faisoyent escorte. Le capitaine mesme eut un coup de flesche et n'eut plus grand haste que de regaigner la barque, luy deuxiesme. Ceux des caravelles qui estoyent demeurés à la rade virent, puis après, comme ces sauvages rostissoyent sur les *barbaroes* (ils appellent ainsi leurs grils) les femmes et les compagnons qu'ils avoyent lardez, et en faisoyent de belles carbonades.

Le capitaine Jean Ponce, ayant rencontré si mal pour le commencement, vid bien qu'il y avoit bien à dire entre se vanter d'une chose entre les verres et les tréteaux et la mettre en exécution ; toutesfois si ne fallut-il pas jetter le manche après la coignée. Quant à luy, il prit la route de Sainct-Jean avec l'une des caravelles; l'autre s'en retourna en Hespagne porter les nouvelles comme les sauvages estoyent aussi prests de manger des Hespagnols que jamais, si on vouloit leur en envoyer, Cependant

le capitaine Jean Ponce amasse des soudars, dresse un équippage à Sainct-Jean, fait de grans despens pour aller prendre possession de son nouveau gouvernement, et vend la peau, comme on dit, avant qu'il eust pris l'ours. Mais à grand peine eut-il pris terre à la Floride que voici venir une grosse troupe de sauvages mal avisez, lesquels au lieu de caresser monsieur le gouverneur (comme ils devoyent) le receurent à grands coups de flesches et le tuèrent avec la pluspart de ceux qu'il y avoit menez. Il est vray qu'il n'en mourut pas sur-le-champ, car il eut encore le loisir de se faire porter en l'isle de Cuba, là où il décéda; de sorte qu'il ne peut prendre possession de la Floride ni en sa vie ni en sa mort. Voilà comme la Floride fut dez lors remarquée et estrenée du sang des Hespagnols, et nommément du premier Hespagnol qui l'avoit descouverte et luy avoit donné ce nom-là.

Depuis les Hespagnols furent long-temps qu'ils n'osèrent y aller, pour le mauvais bruit qui en couroit et pour ce qu'il n'y avoit à gaigner que des coups. Toutesfois enfin il y eut un Ferdinand de Sotto, qui avoit été un des capitaines de François Pizarre à la conqueste du Pérou, et avoit bien fait ses besongnes à la prise du Roy Attabaliba. Cestui-ci, pensant que la Floride fust de mesme le Pérou, en demanda la conqueste à l'empereur et l'obtint. Il s'y en alla environ l'an 1534, avec une flotte de cinq cens Hespagnols bien en ordre; mais n'ayant autre chose en sa teste que des mines d'or, il s'amusa à en chercher çà et là, sans se soucier de bastir et peupler quelque ville sur la coste de la mer, et voyant qu'il ne trouvoit pas ce qu'il cherchoit, il se mit à tourmenter et gehenner les petits seigneurs de ce pays-là, quand il en pouvoit prendre, pour leur faire confesser où ils savoyent de l'or. Finalement, après s'estre donné prou peine à luy et aux autres,

il mourut là au bout de cinq ans, et presque tous ceux qu'il y avoit menez.

Après la mort de Ferdinand de Sotto, la cour estant à Valladolid, l'an 1544, quelques gentilshommes demandèrent congé d'y aller pour la conquérir, entre autres un Julien de Samano et Pierre d'Ahumada ; mais ne l'empereur qui estoit lors en Allemagne, ne son fils, le prince d'Hespagne dom Philippe, ne la voulurent donner à personne, parce que le conseil des Indes n'en estoit pas d'avis, et trouvoit meilleur que l'on y envoyast quelques religieux, pour prescher ces sauvages, que des capitaines et des soudars pour les faire devenir chrestiens à coups de halebarde.

Aussi fut-ce environ ce temps-là qu'il y eut des moines qui revindrent des Indes, et preschoyent par toute l'Hespagne que l'on avoit grand tort de mastiner ainsi les Indiens, de les prendre esclaves, d'envoyer des soudars aux Indes, qui pilloyent, tuoyent, ravageoyent tout, comme en pays de conqueste, au lieu que ces povres barbares pourroyent venir à la cognoissance de Dieu, qui les prescheroit en leur langue. Cela fut cause qu'on envoya des prescheurs à la Floride et ailleurs. Il y eut un frère, Loys Cancel de Balvastre, qui s'offrit de passer en la Floride, avec quatre autres jacobins, qui devoyent convertir tout ce pays-là aussitost qu'ils y seroyent arrivez. Ils partirent d'Hespagne l'an 1549, et, arrivez qu'ils furent là, frère Louis mit pied à terre avec ses compagnons. Et au lieu que les capitaines de marine et les gouverneurs hespagnols avoyent accoustumé de saluer ces pays-là à coups d'artillerie pour effroyer les sauvages, ceux-ci s'approchèrent tout bellement du rivage sans sonner mot, n'ayans autres armes que de belles croix rouges en la main. Les sauvages ne faillent point de se trouver là de bonne heure et en bonne troupe, mais ce

n'estoit pas pour ouir le sermon; de sorte que, quand frère Louis commença à les prescher, ils ne le daignèrent escouter, ainsi sifflans et hurlans à leur mode, chargèrent dessus à grands coups d'espées de bois et de massue, dont ils frappoyent comme des sourds. Brief, ils exploitèrent si bien que, de cinq moines qu'ils estoyent, ils en assommèrent trois, et autant de mariniers; les autres deux jacobins gagnèrent au pied et se sauvèrent dans leur navire, aimans mieux (comme l'on dit) se garder encor pour confesseurs que d'estre martyrs de si bonne heure.

Il y eut depuis un jeune homme (qui avoit esté autresfois laquay de feu Ferdinand de Sotto et avoit toujours demeuré là depuis la mort de son maistre), lequel se sauva dans le navire hespagnol, et leur conta comme les sauvages avoyent escorché ces povres moines qu'ils avoyent tuez et en avoyent pendu la peau et le cuir de la teste, avec la couronne et tout, dans leur temple. Les autres, qui n'estoyent pas marris d'estre encore dans leur peau, furent plus aises d'ouir les nouvelles que d'en faire l'expérience. Et quand ils furent de retour, ils dirent fort bien, pour leur descharge, au général de leur ordre, que ces sauvages de la Floride estoyent pires qu'hérétiques, parce qu'ils ne faisoyent point de conscience de manger de la chair en karesme, voire de la chair d'un religieux; item, qu'ils estoyent trop lourds pour apprendre l'hespagnol et trop rudes pour enseigner leur langage; outre cela, que c'estoyent gens de si peu de civilité qu'ils ne portoyent non plus de respect à un moine qu'à une beste sauvage, et de fort mauvaise grace, parce qu'ils frappoyent devant que de parler; et qu'au reste ils estimoyent que les peaux y fussent fort chères, surtout les peaux de moines, parce que tout le monde estoit couru

sur eux pour en avoir, et qu'ils avoyent eu prou d'affaire à sauver les leurs; au reste, qu'ils n'avoyent guères veu gens qui prattiquassent plus volontiers le commun proverbe, ne qui fissent plus large courroye du cuir d'autrui que ceux-là. Quant au pays, que ils n'étoyent pas entrez trop avant; mais, au demeurant de ce qu'ils en avoyent veu, qu'ils ne l'avoyent pas trouvé si bon ne si fertile comme l'on disoit, parce qu'il n'y croissoit que des coups; toutesfois, qui auroit envie d'estre bientost martyr et despouiller sa mauvaise peau pour entrer en gloire, qu'il ne falloit qu'aller là.

Depuis ce temps-là les Hespagnols n'y fréquentèrent pas fort, tant à l'occasion de cela comme aussi pour ce que ce pays-là n'avoit pas le bruit d'estre fort riche en mines d'or, ou autres singularitez qui valussent la peine d'y aller.

La raison du nom de la Floride. Quelques voyages des François en icelle.

Quant à nos François, il y ha plus de soixante et douze ans qu'ils ont descouvert la coste des Molues, qu'on appelle communément *Bracalaos* (à cause que ceux du pays appellent ainsi ce poisson-là), laquelle est environ à la hauteur de France. Elle fut premièrement descouverte, environ l'année 1504, par les Normans et les Bretons, qui y vont pescher tous les ans, à raison de quoy le cap, où la terre neuve commence à se tourner du north à l'ouest (qui est environ à 800 lieues de Dieppe), s'appelle le Cap des Bretons. Quant à la coste qui est depuis le Cap des Bretons jusques à la Floride (laquelle dure environ 700 lieues), elle fut descouverte, l'an 1524, par un grand pilote florentin nommé Jean Verrazano, qui y fit divers voyages,

au nom du grand Roy François et de madame la Régente. C'estoit un homme fort expert au fait de la navigation, et avoit délibéré, moyennant la faveur et libéralité du Roy François, de descouvrir toute ceste partie de ce continent des Indes jusques sous le pole, non-seulement en suyvant le long de la coste, mais mesmes en pénétrant le plus avant qu'il luy seroit possible au-dedans des terres; et quand et quand de persuader au Roy d'envoyer là des gens pour habiter en quelques endroits de la coste, où l'air est aussi tempéré, le terroir aussi fertile qu'on sauroit désirer, avec fort belles rivières et fort beaux ports de mer, si grands et si capables qu'il n'y ha flotte de navires qui ne peust renger aisément dedans. Mais ce gentil capitaine de marine, au dernier voyage qu'il fit, ainsi comme il pensoit mettre pied à terre avec quelques compagnons du navire, il fut tué et mangé par les sauvages.

André Thevet en dit bien davantage. Il est vray que je ne m'en suis point encore servi, à cause des grandes vanitez et niaiseries que l'on trouve en cest auteur-là, et mesmement une lourde ignorance en l'histoire et en la cosmographie avec, dont il fait profession. Car, sans aller rechercher curieusement pour le présent toutes les fautes qui sont dans sa Cosmographie universelle, je me contenteray d'en remarquer ici quelques-unes qui servent à ce propos. Au premier chapitre du vingt-troisième livre de sa Cosmographie, où il descrit la Floride, il conte entre les provinces de la Floride les pays de Pamiro, les Avanarès, les Albardaos, Apalachen, Anté, Xamo, et cependant c'est bien chose asseurée, suyvant toutes les cartes maritimes et le raport de ceux qui y ont voyagé à meilleures enseignes que Thevet, que Pamiro est à plus de cinq cens lieues de la Floride. Au quatorsiesme chapitre

du vingt-deuxiesme livre, il conte Vicaragua et Juraton entre les provinces du Pérou, qui est une asnerie toute manifeste. Il y en a bien d'autres que je remarqueray à loisir quelque jour, Dieu aidant.

Quant à l'histoire, il ne fait que le cerf de mentir en ce qu'il ha veu et en ce qu'il ha ouy dire, comme quand il escrit au vint-troisiesme livre de sa Cosmographie, chapitre seiziesme, « que François Pizarre perdit ses navires chargés du butin des Roys et seigneurs mexiquains, lorsqu'il prenoit la fuite pour éviter la fureur du seigneur de Mendoze et autres seigneurs hespagnols envoyez de l'empereur Charles-le-Quint pour ouyr les plaintes et faire justice dudit Pizarre et autres de sa suite; ce qui fut exécuté avec le temps. Car estant averti des complots et entreprises d'avoir voulu s'impatroniser sans recognoistre ne Roy ne roc, fut condamné d'avoir la teste trenchée, ce qui fut fait. » Voilà les propres termes de ce passage-là, où il y ha autant de fautes et de mensonges que de mots; car premièrement, quand il dit que Pizarre s'enfuioit du pays de Mexico, cela est faux. Chacun sait que Pizarre n'alla point conquérir en Mexico, mais au royaume du Pérou, qui en est à plus de douze cens lieues. Après, quand il dit que Mendoze fut envoyé pour justicier Pizarre, cela est faux aussi; car dom Antoine de Mendoze fut envoyé en Mexico en titre de vice-roy, du temps de Cortez. Il est vray qu'il fut bien envoyé depuis pour gouverner le Pérou, mais ce fut plus de dix ans après la mort de François Pizarre et lorsqu'il n'y avoit pas un des Pizarres qui portast les armes au Pérou. Item, quand il dit que François Pizarre fut condamné à avoir la teste trenchée, il monstre bien qu'il n'ha jamais mis le nez dans les histoires d'Hespagne ou qu'il veut démentir tout le monde; car les petits enfans savent que François Pizarre fut

tué à Lima, en sa maison, par le moyen de quelques conjurez qui tenoient le parti d'Almagro; et que, depuis, Gonzalle Pizarre, son frère, fut exécuté par le commandement du président Pierre de la Gasca, comme l'on peut voir au troisiesme livre de la présente histoire. Voilà l'ignorance impudente de Thevet, qui eust mieux fait d'apprendre des autres, et confesser ingénuement de qui il tient ce qu'il dit, que de mentir si évidemment en moine effronté, et cependant faire accroire qu'il ha esté partout et qu'il n'ha point voulu glenner sur les moissons d'autrui.

Toutesfois, quoyqu'il soit tel, si est-ce que je réciteray ici simplement ce qu'il dit de la Floride, et luy feray plus d'honneur qu'il n'ha fait aux autres. En premier lieu, je approuve ce qu'il dit de l'étymologie du nom de la Floride, à savoir qu'elle ne fut pas seulement nommée ainsi à cause que le capitaine Jean Ponce y arriva le jour de Pasques flories, mais que l'apparence et face de ceste terre-là fut la principale cause que ce nom-là luy fut donné. « Car toute la terre voisine de ces pays-là, dit-il, est tellement chargée d'herbes et de fleurs, et la mer semblablement, que, quelque profonde que elle soit, se diroit-on que c'est un pré le plus beau et verdoyant que l'on voye ici durant le printemps. Et l'ayans veue estre telle, tant les nostres qu'autres de l'Europe, l'appelèrent Floride, approchans plus du nom latin que de celui qui est familier à chacune nation, au lieu que paravant elle s'appeloit *Jaquaza* par les habitans et sauvages du pays. »

Après, venant à parler des François qui la descouvrirent du temps du Roy François premier et long-temps auparavant, et commencèrent dès lors à adoucir le sauvage et à l'attirer à leur alliance, voici ce qu'il adjouste : « Mesmes, Jean Verazze, Florentin (c'est ce Verrazzano duquel j'ay

parlé nagnères), le dix-septiesme de mars, l'an 1524 partit de Dieppe par le commandement du Roi François; lequel costoya toute la Floride jusques au trente-quatriesme degré de hauteur et trois cens de largeur, et illustra toute cette coste, et y mit quelque nombre de peuple pour la cultiver, lesquels à la fin furent occiz et massacrez par ce peuple barbare. Lors l'Hespagnol ne le Portugais n'y avoient fait attainte. » Et un peu plus bas: « Pour retourner à nostre pointe de la Floride, le peuple y est tout tel qu'au plat pays, sauf qu'il n'est du tout si cruel et à tout le moins plus sot et plus simple. Ils sont de couleur olivastre, de grande corporance et bien proportionnez, et vestus en tous temps de peaux de bestes, tant hommes que femmes, la pluspart desquels sont peints par le corps, par les bras et par les cuisses, de fort beaux compartimens qui ne se peuvent jamais oster, à cause qu'ils sont picquez dans la chair. Ils sont grands dissimulateurs et traistres, vaillans néantmoins de leurs personnes et qui combattent fort bien. Ils n'ont autres armes que l'arc et les flesches, la corde desquels ils font de boyau et cuir de cerf, aussi bien accoustrées et d'aussi différentes couleurs que l'on sauroit faire en France; et ferrent leurs flesches de dents de poisson et de pierres qu'ils accoustrent fort proprement. Ils font exercer les jeunes hommes à bien courir et tirer de l'arc, et mettant un prix entre eux, lequel est donné à celui qui ha l'haleine plus longue. Ils prenent aussi grand plaisir à la chasse et à la pescherie.

« Les Roys du pays se font fort la guerre les uns aux autres, laquelle ne se mène que par surprinse, et tuent tous les hommes qu'ils peuvent prendre, puis après leur arrachent la teste pour avoir leur chevelure, laquelle ils emportent pour en faire un triomphe en leurs maisons.

Toutefois ils sauvent les femmes et les enfans, qu'ils nourrissent et tiennent tousjours avec eux. Estant de retour de la guerre, ils font assembler tous leurs sujets, et, de grand joye qu'ils ont, ils sont trois jours et trois nuits à chanter, à danser et à faire bonne chère. Mesmes ils font danser les plus anciennes femmes du pays, tenant les chevelures de leurs ennemis en la main, et en dansant chantent louanges au soleil, luy attribuans l'honneur de la victoire. Aussi n'ont-ils cognoissance de Dieu ni de religion aucune, sinon de ce qui leur apparoist, comme le soleil et la lune.

« Ils ont des prestres qu'ils nomment *jarvars*, ausquels ils adjoustent du tout foy, parce qu'ils sont grands magiciens, devins et invocateurs de diables, et lesquels leur servent de médecins et de chirurgiens, d'autant qu'ils portent toujours avec eux un sac plein d'herbes et de drogues pour médeciner les malades. Ils sont fort sujets aux femmes et aux filles qu'ils appellent filles du soleil, et la pluspart d'eux sont sodomites. Il est permis aux Roys d'avoir deux ou trois femmes; toutefois il n'y ha que la première honorée et recongnue pour Royne, les enfans de laquelle héritent seuls du bien et autorité du père. Les femmes font tout le mesnage, avec lesquelles ils n'habitent point depuis qu'elles sont grosses, ni ne mangent de aucune viande qu'elles ayent touché pendant qu'elles ont leurs fleurs.

« Quand ils vont à la guerre, leur Roy, qu'ils nomment *Paracousti*, autres *Paraousti*, marche le premier avec un baston en une main et son arc en l'autre, avec son carquois garni de flesches; et est suivi de ses gens aussi garnis de leurs arcs et flesches, lequel auparavant que partir s'assied en une frescade, environné des Roys qui luy tiennent compagnie en ceste expédition. Ce faict, jettant la veue au ciel, se met à discourir de plusieurs choses et ani-

mer ses sujets à bien et vaillamment combattre, leur mettant devant les yeux l'honneur qu'ils acquerront si une fois ils rapportent la victoire de leur ennemi, et au contraire la honte que ce leur sera s'ils sont deffaits. Et menaçant avec un regard furieux que il jette la part que sont ses ennemis, donne à cognoistre à ses sujets l'envie qu'il ha de les suppéditer, et, faisant tel discours, jette souvent la veue en haut, requérant le soleil de luy donner victoire de sesdits adversaires. Ce qu'ayant fait l'espace de demiheure, il verse avec la main une portion de l'eau qui luy est apportée dans un vaisseau sur les testes des Paracoustis qui l'environnent, et le reste il le jette comme par furie et par despit dans un feu qui est là préparé tout exprès. Ce faisant, il s'escrie par trois fois, nommant le nom de son ennemi, ce que font aussi après tous ceux qui le suyvent. Ceste cérémonie, à ce que j'en ay pu entendre, ne signifie autre chose sinon qu'il supplie le soleil luy ottroyer victoire héroïque, qu'il puisse espandre le sang de ses ennemis comme il ha respandu ceste eau à son plaisir ; davantage, que les Paracoustis, arrousez de partie de ceste eau, puissent retourner avec les testes de leurs ennemis, qui est le seul et souverain triomphe de leurs victoires.

« Que s'il est question de combatre, ils font de grands cris et de grandes exclamations; et n'oseroit le Roi bouger que la bataille ne soit finie, car s'il estoit si fol que de s'enfuir, voyant les siens les plus foibles, ce seroit fait de luy et ne faudroyent de le massacrer. Si d'adventure ils obtiennent la victoire, ils prennent les testes de leurs ennemis morts et leur coupent tout le tour de leurs cheveux avec une partie du test, et, ce fait, se retirent rendant graces au soleil et chantant ses merveilles. Davantage ils envoyent devant un messager en leurs mai-

sons annoncer la victoire à ceux qui sont demeurez pour la garde d'icelle, lesquels incontinent se prennent à plourer; mais, la nuict venue, ils ne cessent de danser et faire mille esbatemens en l'honneur de la feste.

« Le Paracousti, estant arrivé en sa maison, fait planter devant sa porte tous les cheveux de ses ennemis et les fait environner de branchages de laurier; et lors commencent les pleurs et gémissemens, lesquels, la nuict venue, sont convertis en danses et plaisirs. Les maritimes se contentent d'occir leurs ennemis sans les manger; là où ceux qui sont bien avant en terre ferme les mangent après les avoir sacrifiez à leurs idoles, estans idolâtres; là où les voisins de la mer, non pas tous en général, adorent le soleil, sans luy dresser aucun autel et sans luy faire sacrifice.

« Ils sont de grande corpulence et vivent un long temps, et y en ha tel qui se trouvera avoir cent cinquante ans pour le moins. Et de ce me sera tesmoin le capitaine Laudunière, lequel, l'an 1564, par le commandement du Roy Charles dernier décédé, fit le voyage de la Floride pour la dernière fois, où il fit bastir le fort de Caroline, sur la rivière de May, en l'honneur dudit Roy. Estant donques en ce pays et descouvrant les terres circonvoisines de son fort, arriva près d'une montagne de moyenne hauteur, le long de laquelle il mit pied à terre, et, s'estant quelque peu reposé, chemina avec aucuns de sa troupe quelque espace de temps par les bois, et tant qu'ils arrivèrent à une jonchée marescageuse, là où se trouvans recreus du chemin, ils se mirent à l'ombrage d'un grand laurier pour se rafreschir un peu et résoudre quelque poinct d'entreprise.

« Alors ils découvrirent cinq barbares de ce pays-là, demi-cachez dans les bois, qui ne se monstroyent point trop

asseurez de nos François, lesquels les saluèrent en leur langage, disans : *Antipola Bonnassou*, afin que oyans tel langage ils approchassent plus seurement, ce qu'ils firent aussitost. Mais d'autant que l'on se apperceut que les quatre derniers portoyent le derrière de la peau dont le premier estoit revestu, ils se doutèrent qu'il estoit quelque chose plus que les autres, joint qu'ils le nommoyent Paraousti. Parquoy quelques uns de la compagnie luy allèrent au devant, lesquels, en le caressant, luy monstrèrent leur capitaine, auquel ils avoyent fait une frescade de lauriers et de palmiers à la mode du pays, afin que par tels signes ils cognussent que les François avoyent autrefois hanté avec leurs semblables. Ce Paroústi, estant approché dudit capitaine, luy commença une assez longue harengue, qui ne tendoit à autre fin sinon que il supplioit les François affectueusement de aller voir sa demeure et ses parens. Ce que luy estant accordé par lesdits François, il donna audit capitaine Laudunière, pour gage de plus grande amitié, la peau mesme dont il estoit vestu, et, ce fait, le prit par la main, s'acheminant droit aux marescages, au travers desquels le Paraousti et ledit capitaine, avec quelques François, furent portez sur les espaules de ces sauvages; et les autres, qui ne purent passer à cause des fanges et des boues, allèrent par dedans les bois et suyvirent un petit sentier estroit qui les guida jusqu'à ce qu'ils fussent rendus à la demeure du Paraousti, de laquelle sortirent cinquante de ces sauvages pour plus honorablement recevoir les François et les festoyer à leur mode, suyvant laquelle ils présentèrent d'entrée un grand vase de terre, d'une assez estrange façon, plein d'eau de fontaine claire et excellente, de laquelle ils présentèrent à un chacun, suyvant en ce faisant un certain ordre et révérence qu'ils portoyent aux uns et aux au-

tres, auxquels ils présentoyent à boire. La soif estant estanchée et les François rafreschis, le Paraousti les conduit au logis de son père, l'un des plus anciens personnages qui fust vivant en terre. Les François, respectant sa vieillesse, commencèrent par le gratifier par l'appellation de ce terme : « ami, ami, » dont le vieillard se monstra fort joyeux, puis l'interroguèrent sur le cours de son aage. A quoi il fit response se monstrant estre la première souche vivante de laquelle il estoit sorti cinq générations, leur monstrant un autre vieillard assis vis-à-vis de luy, lequel l'outrepassoit de beaucoup en vieillesse; aussi estoit-il son père, et qui ressembloit mieux une escorce de bois qu'un homme vivant; car il avoit les veines, les nerfs, les artères, les os et les autres parties du corps si apparoissant au-dessous de la peau, qu'aisément on les eust nombrées et discernées les unes des autres. Aussi la vieillesse y estoit si grande que le bonhomme avoit perdu la vue, et ne pouvoit qu'à grandissime peine proférer un seul mot.

« Le sieur de Laudunière ayant veu une chose si estrange, s'approcha près du jeune vieillard, le priant de vouloir respondre à ce qu'il luy avoit demandé touchant son aage. Lors ce vieillard appella une troupe de sauvages ; puis, frappant deux fois sur sa cuisse et mettant la main sur deux d'iceux, luy fit entendre par signes que ces deux estoyent ses enfans; puis, frappant sur leurs cuisses, luy en firent cognoistre d'autres moins vieux que ces deux premiers ; ce qu'il continua en la mesme manière jusqu'à la cinquiesme génération. Or, combien que ce vieillard eust son père encore plus vieil que luy, si est-ce que, selon leur port naturel, ils paroissoyent pouvoir encore vivre trente ou quarante ans; et si le moins vieil des deux avoit pour le moins deux cens cinquante ans.

« Voilà ce que m'en ha discouru le capitaine Laudunière, lequel par sa diligence ha descouvert beaucoup de pays en ceste coste de la Floride, et autres singularitez que j'omets pour éviter prolixité. Ils confessent l'ame estre immortelle, et qu'il y ha un lieu député pour les meschans, lequel ils disent estre une terre fort froide, à cause que la plus grande incommodité qu'ils souffrent, c'est la froidure; disans au reste que les péchés des hommes sont punis en l'autre vie. Davantage ils croyent encore qu'il y ha un nombre infini d'hommes au ciel et autans sous la terre, et ont mille petites folies en leur créance; ausquels ils adjoustent autant de foy que les Turcs et les Perses à Mahomet.

« Le pays le plus proche de la mer est le plus fertile, à cause que les habitans, ayans esté amassez de diverses nations, ont appris à semer du millet, qu'ils appellent tapolla, et une racine ressemblant au maiz du Pérou; et ont aussi d'une herbe qu'ils appellent cassina, qui est comme une laictue, de laquelle ils font leur bruvage, et le boyvent tout chaud, après que l'herbe a bouilli dans l'eau, disans que cela fait grand bien à l'estomac, et qu'il ha telle vertu que l'ayant beu ils deviennent tous en sueur, laquelle passée, oste la faim et la soif pour vingt-quatre heures. Ils sèment leur mil deux fois l'année, c'est à sçavoir en mars et en juin, lequel est trois mois dans terre jusqu'à ce qu'il soit prest à recueillir, et les six autres mois ils laissent reposer la terre, laquelle ils ne fument point; ains, quand ils la veulent ensemencer, ils mettent le feu dedans les herbes et les font brusler; ce fait, ils la labourent d'un instrument de bois fait comme une large houe, avec laquelle les vignerons labourent les vignes en France.

« Quand il faut ensemencer les terres, le Roy fait assembler tous les jours ses sujets pour se trouver au labeur,

durant lequel il leur fait faire force bruvage, et les moissons estans faites et recueillies, et leur gros mil, et tout porté en la maison publique, là où il est distribué à chacun selon sa qualité et autant qu'il en peut falloir pour six mois, d'autant que l'hyver ils se retirent trois ou quatre mois durant dedans les bois, là où ils font de petites maisons de palmier pour s'y retirer, et vivent durant ledit temps de gland, de poissons qu'ils peschent, d'huystres, de cerfs, polles d'Inde et autres animaux qu'ils prennent, entre autres de la chair de crocodile, qui est belle et blanche, et de laquelle j'eusse souventesfois mangé, n'eust esté qu'elle sent trop le musc. Ils mangent toutes leurs viandes rosties sur les charbons, et bourâvées (quasi cuites à la fumée), ne retenant plus la première férocité et rudesse de leurs prédécesseurs, lesquels mangeoyent la chair crue et succeoyent le sang de leurs ennemis. »

Item, un peu plus bas :

« Quand aux sauvages delà la Floride, ils font ainsi leur bruvage que dit est ci-dessus, et c'est aux femmes, qu'ils nomment *mia*, à composer et faire ce bruvage, et en convient volontiers ceux qui vont les voir dans leurs logettes, qu'ils appellent *tapecona*, et les autres sauvages du Brésil *mortugabes*. Et vous monstrant signes d'amitié, vous diront les uns après les autres : *Antipola Bonnassou tymalé desa*, qui signifie : Je suis ton frère, boy avec nous et pren de ce que nous avons. Et appellent plustost les François que les Hespagnols, à cause qu'ils ne les aiment point, pource que ils leur ont prins jadis leurs femmes et enfans pour les faire esclaves, et les appellent *Rotizze*, tout ainsi que ceux de l'Antartique nomment *Peros* les Portugais, qui me fait penser que ce soit quelque mot injurieux.

« Ce peuple-ci, qui habite près la rivière que les nostres

ont appellé Seine, sont fort benins et affables, aussi bien que ceux qui demeurent sur la marine et sur la rivière de May, où estoit basti le fort que les Français y firent, et le nommèrent la Caroline; lequel fut pris et saccagé par les Hespagnols l'an 1565, le jour Sainct-Matthieu, le vingt-uniesme jour de septembre. Et le vingt-sixiesme du mois, comme les navires françois vinssent soit de course ou de recognoistre l'ennemi, ils se virent investis si cruellement que ils furent occis, massacrez et jettez en l'eau, et comme deux eussent esté deffaits et mis à fons. Deux jours après, le capitaine Jean Ribaud, de Dieppe, arriva, lequel, voyant ses forces inégales, commença à parlementer avec le chef de l'armée hespagnole, à la foy duquel s'estant fié, fut desloyaument occis avec son compagnon et tout le reste de sa suite. Ainsi, par trois diverses deffaites et en divers lieux, jaçoit qu'ils fussent avertiz de la venue de Rottizze qui estoit en campagne, nos gens furent massacrez jusqu'au nombre de plus de mil hommes; non qu'ils soient tant à reprendre que l'on pourroit bien dire, veu que sachans la venue de leurs ennemis, ne pensans point ceste tragédie, ils furent d'opinion d'aller au-devant. Mais ignorans de la fortune et trop hardis, ils perdirent ce qui se pouvoit bien garder s'ils se fussent tenus sur leurs gardes dedans le fort qu'ils avoyent basti. L'on dit que ce fut pour le fait de la religion que les Hespagnols conspirèrent ceste deffaite, fust par ruse ou autrement, délibérans la ruine des François telle qu'ils l'ont exécutée; mais je ne suis pour en deviner. Bien say-je ce que j'en ay dit à plusieurs de mes amis qui entreprindrent le voyage, et qui à mon grand regret, y sont demeurez, et comme je leur remonstray le péril auquel ils s'alloyent lancer, veu le voisinage des terres, soyent continentes, soyent insulaires, desquelles

les Hespagnols se vantent d'estre seigneurs et les premiers qui ont donné attainte et descouvert ces pays-là, lesquelles ne souffriront qu'on leur aille de si près visiter leurs terres du Pérou et de Mexique, leur mettant devant ce que firent les Portugais à l'endroit des nostres au fort de la rivière du Janaire, où toutesfois ils ne firent pas si grand massacre et si furent assez bien frottez, quoyque nos gens fussent en fort petit nombre et que les vivres et munitions leurs défaillissent. Ce qui est le plus à plaindre après la bonne trouppe de soudarts, se sont les experts mariniers, qui n'est pas chose qui se puisse recouvrer tout à loisir. »

Thevet parle ici du dernier voyage que fit le capitaine Jean Ribaut en la Floride, et en parle comme un clerc d'armes, quand il en juge par l'événement, disant qu'ils perdirent ce qu'ils pouvoyent bien garder et qu'ils furent trop hardis. Je croy que ces bonnes gens-là firent tout ce que vaillans soudars et mariniers expers peuvent faire en une telle extrémité, et que Thevet eust esté aussi empesché qu'homme de sa robbe s'il s'y fust trouvé en personne.

Quant au capitaine Jean Ribaut, il avoit desjà auparavant, à savoir l'an 1561, fait un voyage assez heureux en ces terres-là, et y avoit basti un fort qu'il nomma Charles-Fort, du nom du Roy Charles neufiesme, dans lequel il avoit laissé vingt-six soudars sous la charge du capitaine Aubert; lesquels se comportèrent un espace de temps assez bien, mais à la fin ils entrèrent en partialitez et dissensions, dont le commencement procéda de la mort d'un soudart nommé Guernache. Cestui ci fut pendu par son propre capitaine pour quelque faute qu'il avoit faite; cela fut cause que tous ses compagnons se mutinèrent et firent mourir leur capitaine. Il y eut encore une

autre chose qui les poussa à ce faire ; ce fut le dégradement d'armes que ce capitaine avoit fait à un autre soudart nommé Lacheré, qu'il avoit confiné dans une isle. Après la mort de leur capitaine ils allèrent chercher ledit soudart, qui estoit dans une petite isle distant environ trois lieues de Charles-Fort, là où ils le trouvèrent si maigre et si deffait qu'il n'en pouvait plus. Estans de retour dans leur fort, ils eslisent un nommé le capitaine Nicolas pour leur chef, qui s'en acquita si bien qu'ils ves curent paisiblement pendant qu'ils furent là. Cependant, voyans que les vivres leur accoursissoyent et qu'ils n'avoyent aucune nouvelle de France, ils délibérèrent de faire un brigantin pour s'en retourner, encore qu'il n'y eust homme entr'eux qui en seust l'art et la façon ; toutesfois la nécessité, maistresse des arts, leur apprit à le faire, en intention de repasser en France s'il ne venoit du secours, comme on le leur avoit promis.

Quand le brigantin fut parachevé, il fallut l'équiper de ce qui estoit nécessaire pour le voyage, comme de cordages, de voiles, d'ancres et autres instrumens de navire, et si ne savoyent où en prendre. Comme ils estoient en ceste perplexité, voici arriver deux de ces petits roys du pays (Adusta et Maccou se nommoyent), avec deux cens sauvages. Ces soudards vont au devant d'eux et leur font entendre la nécessité où ils estoyent ; ces roys, qui ne demandoyent pas mieux que d'en vuyder le pays, leur promirent que dans deux jours ils apporteroyent autant de cordes qu'il en faudroit. Pendant ce temps-là ces soudars cherchèrent tous les moyens de recouvrer de la poix raisine par les bois, encisans les pins et les sapins, et autres arbres gommeux, de tous costez, et en tirèrent assez raisonnablemeut pour godronner le vaisseau, et firent aussi amas d'une espèce de mousse pour estouper

et calfeutrer le vaisseau. Il ne restoit plus que les voiles, que ils firent de leurs chemises et draps de lits.

Quelques jours après, ces deux roitelets revindrent comme ils avoyent promis, avec telle quantité de cordes qu'il y en eust assez pour fournir à l'équipage du navire. En récompense de ce bien, les François leur laissèrent toutes leurs serpes, leurs couteaux, miroirs, et tout le reste de marchandise qu'il avoyent. Et quand ils eurent appareillé, au premier bon vent qui survint, ils se jettèrent en mer. Mais de malheur ils se trouvèrent courts de vivres et d'eau douce, parce que leur navigation fut plus longue qu'ils ne pensoyent; car à grand peine avoyent-ils encore fait la tierce part de leur route qu'ils furent surpris de calmes et de bonaces de mer si ennuieuses qu'en trois semaines ils n'avancèrent pas vingt-cinq lieues.

Pendant ce temps-là les vivres accourcirent, et en vindrent jusques là qu'ils furent contraints de ne manger que chacun douze grains de mil par jour; encore n'en eurent-ils pas toujours; de sorte que les vivres ordinaires leur estant faillis de tout poinct, il fallut qu'ils se jettassent sur leurs souliers et sur leurs collets de cuir, et les mangèrent. Quant au boire, quelques-uns essayèrent de taster de l'eau de la mer; mais outre ce qu'elle leur bruslait la gorge, elle leur causoit un escorchement de boyaux qui les tormentoit estrangement, sans les autres maux qu'ils avoyent; d'autres avalloyent de leur propre urine. Outre l'extreme famine et la soif qui les molestoyent, leur petit vaisseau s'ouvrit de tous costez, de sorte qu'ils ne pouvoyent suffire à espuiser l'eau qui y entroit, et perdoyent toute espérance de jamais revoir la France; et, pour les achever de peindre, il y eut un flot de mer et un vent impétueux qui les vont prendre et brisent le vaisseau

d'un costé. Les vagues passoyent par dessus, et eux ne tenoyent plus conte de jetter l'eau qui les submergeoit. Toutesfois il y en eut un qui reprit un peu ses esprits et leur mit en avant le peu de chemin qui leur restoit, leur asseurant qu'avant trois jours (si le vent continuoit) qu'ils verroyent terre. Cela les encouragea tellement qu'après avoir jeté l'eau du brigantin ils demeurèrent encore trois jours sans boire ne sans manger, au bout desquels ils retombèrent en plus grand désespoir que jamais, parce qu'ils ne virent aucune terre. Parquoy, en ceste extrémité, il y en eut quelques-uns qui proposèrent qu'il estoit plus expédient qu'un seul mourust que tant de gens périssent; ils arrestèrent donc que celui-là mourroit sur lequel le sort tomberoit, ce qui fut exécuté en la personne de Lacheré, qu'ils tuèrent, et en partirent la chair également entr'eux tous, laquelle ils mangèrent toute crue, après avoir beu son sang tout chaud : chose qui pourroit faire dresser les cheveux en la teste.

Enfin, après avoir long-temps branlé sur mer, nostre Seigneur eut pitié d'eux, et eurent la veue de la coste de Bretaigne; dont ils furent si transportez d'aise qu'ils laissèrent errer le brigantin çà et là sans tenir sentier ne route. Pendant qu'ils estoyent en tel estat, il y eut une petite ramberge angloise passagère qui aperceut le vaisseau qui flottoit et l'aborda. Il y avoit en ce navire un certain matelot françois, lequel avoit esté avec un capitaine normand en la Nouvelle-France, et par ce moyen les recognut aisément et leur fit donner à boire et à manger. Les Anglois furent long-temps à consulter que c'est qu'ils en devoyent faire; mais à la parfin ils résolurent de mettre les plus débiles en terre, et emmener le reste en Angleterre et les présenter à la Royne, qui estoit lors en délibération d'envoyer à Nouvelle-France.

Voilà en somme le discours du piteux voyage de ces povres gens, qui expérimentèrent ce qui est dit au Psaume, à savoir : que les fols sont affligez à cause de leurs péchez, tellement que leur ame ha en horreur toute viande et viennent jusqu'aux portes de la mort. Adonc ils crient au Seigneur en leur destresse, et il les sauve de leurs angoisses.

Depuis, le capitaine Jean Ribaut y fut renvoyé, après le capitaine Laudunière, l'an 1575, et y fut massacré vilainement, ainsi comme nous verrons aux discours suyvans.

Ce qui s'ensuit, presque jusqu'à la fin, est tiré d'un petit discours de ce qui advint au dernier voyage du capitaine Jean Ribaut, entrepris par le commandement du Roy de France, en la Floride; l'auteur de ceste petite histoire s'intitule N. le Challeux, en son épistre luminaire, lequel, estant de retour de là à Dieppe, d'où il estoit, rédigea par escrit ses aventures et celles de ses compagnons. Je n'y ai rien voulu changer; aussi vaut-il beaucoup mieux que ce soit luy-mesme qui récite ce qu'il ha veu et enduré que si un autre le contoit par ouir dire.

Le Roy de France envoye le capitaine Jehan Ribaut en la Floride. L'envie vient à plusieurs de faire ce voyage. L'appareil se fait à Dieppe. Plusieurs changent de propos et se retirent de l'entreprise. Ceux qu'on peut retrouver sont ramenez et contraints de s'embarquer.

Le Roy et plusieurs princes et seigneurs en son conseil, auparavant que les troubles et tumultes de la guerre civile se levassent en ce royaume, avoyent arresté d'envoyer un bon nombre d'hommes, avec plusieurs navires, en l'une des contrées des Indes nommée la Floride, nouvel-

lement cognue et descouverte par les François. Par quoy l'édit de pacification publié de l'autorité de Sa Majesté, le propos se continua; et pour exécuter l'entreprise, Jean Ribaut, homme de cœur et de conseil, et grandement exercé en la marine, fut mandé à la cour, et receut la commission du Roy de faire équipper sept navires qui portassent hommes, vivres et munitions par-delà, l'honorant du titre de son lieutenant et chef de tous les gens de guerre qu'il avoit commandé lever à l'expédition d'une telle entreprise. Et lui fut expressément deffendu de n'attenter aucune descente en quelque autre pays ou isle que ce fust, singulièrement en nulle qui seroit sous la seigneurie du Roy d'Hespagne; ains que, singlant la grand'mer Occéane, il fist route droict à la Floride. Les nouvelles de ce voyage à faire furent incontinent divulguées partout, et plusieurs furent persuadez à se submettre au commandement de ce capitaine et sous l'autorité du Roy, menez toutesfois d'affections diverses; car les uns estoyent incitez d'un désir honneste et louable de s'avancer en la cognoissance de l'univers, pour en rapporter la science telle que le cœur de l'homme bien assis désire naturellement, ayans opinion qu'à cela la navigation leur apporteroit grand avantage. Les autres, eschauffez encore en leur cœur de guerrier, s'y rendirent aussi, aimans mieux encourir la fascherie des eaux que, posans les armes, se retirer à leur première condition.

Ce qui pouvoit aussi bien fort inciter les uns et les autres, c'estoit le bruit qui couroit par-deçà, c'est à savoir que la Floride promettoit le suffisant contentement de tout ce que l'homme pourroit désirer en la terre, d'autant que ce pays recevoit du ciel une faveur et demeure singulière, quand il ne seroit ne glacé ne gelé de la roide froidure du septentrion, ne rosti et bruslé de l'ar-

[illegible] champs, sans estre labourez ou [illegible] [illegible] assez de quoy soustenir [illegible] un peuple qui y habite-[illegible] un pays des plus fer-[illegible] des terres, ne sauroit [illegible] et industrieux em-[illegible] à l'utilité du genre humain. [illegible] midi au sep-[illegible] pareille [illegible] que nostre Europe, [illegible] latitude de vingt-trois degrez [illegible] qu'elle es-[illegible] ainsi [illegible] en elle [illegible] chaleur. [illegible] tempérée non seu-lement [illegible] de la rosée du ciel, [illegible] en abondance, dont la [illegible] fertile, [illegible] quel herbe [illegible] est riche d'or et de toutes sortes d'animaux: qu'ayant les champs pleins [illegible], [illegible] ses montagnes sont assez hautes, les fleuves [illegible] à merveille, arbres divers rendans [illegible] odor[illegible]; que, tout cela considéré, ne pouvoit autrement advenir que l'homme ne trouvast si grand plaisir et singulière delectation. Plusieurs donc allechez de telles promesses, aucuns aussi d'un avare de-sir de se faire riches en ce voyage à cause de l'or, se ren-doyent par trouppes en ceste ville où la monstre se devoit faire, pour en choisir ceux qui, au jugement du lieutenant du Roy en ceste part, se trouveroyent les plus idoines à continuer l'entreprise. Or, elle ne fut pas si tost mise en effect comme aucuns le désiroyent, et ceux principale-ment qui avoyent reçeu les soudars en leur hostel; car ils estoyent ennuyez d'avoir hommes qui fissent telle chère sans payer leur escot, combien qu'on leur promist avec asseurance qu'en bref temps ils seroyent contentez

et satisfaits ; et furent quatre mois et plus dans ceste ville à faire la piaffe, et finalement ils furent obligez par serment solemnel de se porter fidèlement au service du Roy, recevans la paye pour six mois, ce qui ne vint pas au contentement du coronel ; car environ le mois de may, que de rechef le dénombrement des hommes se devoit faire pour embarquer, aucuns de ceux mesmes qui avoyent touché la paye, se formant une conscience d'un si long voyage, estonnez aussi de la face barbare de la mer, changèrent incontinent leur propos et se retirèrent secrètement sans passer plus outre.

Or, pour aller audevant de ceste dissolution et desbauchement d'hommes qui se promettoit, ils furent de rechef instamment appellez, et leur fut commandé que tout incontinent et à la mesme heure s'embarquassent, qui fut le dixiesme jour de may ; et demeurasmes en ceste rade jusqu'au vingt-deuxiesme jour du mesme mois, attendans quelques bestiails et farines. Le nombre des hommes qui montèrent pour le voyage estoit de trois cens, compris aucuns artisans avec leurs familles Et comme nous attendions le commandement et commodité de nostre lieutenant de Roy et vent favorable, le mardi vingt-deuxiesme dudit mois nous fusmes assaillis de vents impétueux, soufflans d'une part et d'autre, de sorte que les vagues s'entrerencontroyent d'une façon indicible, et donnèrent telle frayeur à nos mariniers qu'ils ne trouvèrent autre remède ni moyen propre, sinon couper les cables, quitter les ancres et nous abandonner au gré du vent. Le plus violent qui fust fut un vent de norden, lequel nous chasssa d'une telle vitesse qu'incontinent nous volasmes au Havre-de-Grace, et là demeurasmes trois jours, attendans nouvelles de Dieppe par un brigantin que nous y envoyasmes exprès, et puis nous appareillasmes de cette rade le vingt-

sixiesme du mesme mois. Et comme nous tendions à singler droit à nostre route, nous trouvasmes incontinent vent contraire, et nous commanda d'aller terrir et poser les ancres en l'isle de Wich, l'une des contrées d'Angleterre, où les Anglois voulurent cognoistre de nostre entreprise, et nous ayans cognus s'offrirent à nous faire plaisir. Or, du jour que nous arrivasmes là, qui fut le 28 de ce mois, nous y demeurasmes ancrés jusqu'au 14 de juin, et le jour mesme nous eusmes le vent nord-est à souhait et levasmes les voiles pour chasser droit à la Floride, laquelle nous appellions comme une nouvelle France. Et demeurasmes singlans la grande mer Occéane deux mois entiers, premier que peussions avoir aucune cognoissance des terres de la Floride, réservé l'une des isles des Entilles, appellées des paisans Vocaiouques et en françois la Gran-Lucoise. Aucuns des nostres la voulurent appeler du nom de Catherine, la Roine mère du Roy, et disent qu'elle est de vingt-sept degrez de latitude. Nous trouvasmes aussi quelque navire à deux cens lieues de là vers l'eau, mais nous ne l'approchasmes de plus près que de trois ou quatre lieues.

La flotte de France arrive en la Floride. De la mode des habillemens, les coustumes, les viandes, le breuvage, la religion de ceux de la Floride. Des crocodiles et serpens volans qui y sont.

Lorsque nous fusmes arrivez en la terre de la Floride, qui fut le quatorziesme d'aoust, nous apperceusmes le feu que les Indiens nous fesoyent. Nous envoyasmes le brigantin, qui descouvrit une petite rivière, et au-dessus de l'embouchеure s'y trouvèrent quelques sauvages qui troquèrent quelque argent à la marchandise que nous avions

apportée de ce pays, et disoyent que l'argent leur estoit demeuré d'un navire là eschoué revenant des Entilles. Nous y trouvasmes aussi un seul Hespagnol eschappé d'un naufrage, il y avoit vingt ans passez, lequel nous recueillismes avec nous, et nous enquismes s'il auroit entendu quelque chose des François et où ils pourroyent estre campez; lequel nous respondit ne rien savoir autre chose que ce qu'il avoit entendu des sauvages; c'est qu'ils estoyent placez à cinquante lieues plus nord que le lieu où nous avions terri.

Or, de là nous resinglasmes loin au long de la coste, qui nous sembla basse et la terre sablonneuse, plantée d'arbres forts petits; et y sont aussi les marées qui viennent du susuest assez petites. Et à mi-chemin de là nous descouvrismes une rivière que nos gens auparavant avoyent appellée rivière de May, où mesmes les marées ne sont grandes qui viennent du nord-nord-est, et peut-on voir à cause de la basse-eau la bouhue des ancres; et avons esprouvé qu'à trois ou quatre lieues de la terre n'y ha que six ou sept brasses d'eau environ. Il me souvient aussi qu'entre la rivière de May et un autre qu'on appelle d'Ay, nous en cognusmes une autre qui demeure nord de celle de May environ deux lieues. Et là, mouillans l'ancre chasque nuict à huict ou neuf brasses d'eau, trouvions fons de sable, aucunesfois de gravier et aucunesfois de vase. Nous sondasmes aussi la rivière des Dauphins, la trouvasmes haute sur la barre de deux brasses, mais la mer y croist de trois quartiers de brasse.

Et après que nous eusmes le long de la coste regardé à descendre, le vingt-septiesme d'aoust nous vinsmes mouiller à la rade de la rivière de May, à sept brasses d'eau, demeurans de l'eau à la terre environ deux lieues. Le mercredy vingt-neufiesme du mesme mois, nous entrasmes

trois des petits navires et chassasmes à mont la rivière, droit au fort de la Caroline, que nos gens avoyent auparavant basti pour leur estre lieu d'asseurance et de retraite; place assez commode, tant pour la rivière qu'elle ha d'un costé et le bois de l'autre, qui n'est distant que d'un bien petit quart de lieu, et le champ entre le fort et le bois, et un costeau fort plaisant tout couvert d'herbes fort grandes et espesses; et n'y ha chemin au bois sinon que de la largeur de un pas d'homme, que nos gens avoyent fait pour aller à la fontaine dans le bois.

Quand donc nous fusmes arrivez près de celle place, nostre lieutenant fit descharger et porter les vivres au fort et autres munitions pour recréer la place, et commanda que nous, artisans, femmes et petits enfans, y allissions, et nous y fit conduire par le sieur d'Ully, de Beaucaire et autres, ausquels aussi il bailla la garde de son plus précieux bagage. Ceux qui nous attendoyent au fort furent grandement réjouis de nostre venue, car ils estoyent engoissez et troublez d'estre si long-temps sans rien ouir de la France; et qui plus augmentoit leur douleur, ils estoyent sans vivres, sinon qu'ils eussent voulu se renger à la façon de vivre des paisans sauvages, desquels encore ne pouvoyent-ils rien avoir, sinon par courses, avec force et violence, comme plus amplement nous dirons en son lieu.

Or, quand nous fusmes de séjour, je considéray la forme des habitans de la terre, qui me sembla bonne et assez humaine, car les hommes sont droits et quarrez et d'un teint tirant au rouge. J'ai entendu qu'ils ont roy en chasque village, et pour ornement ils ont le cuir marqueté d'une estrange façon. Ils n'ont aucun accoustrement, pas plus les hommes que les femmes; mais la femme ceint un petit voile de pelisse de cerf ou d'autre animal, le nœud

baissant le costé gauche sur la cuisse, pour couvrir la partie de sa nature la plus honteuse. Ils ne sont ne camus ne lippus, ains ont le visage rond et plein, les yeux aspres et vigoureux. Ils nourrissent leurs cheveux fort longs et les troussent proprement à l'entour de leur teste, et ceste trousse de cheveux leur sert comme de carquois à porter leurs flesches quand ils vont en guerre. C'est merveille que soudainement ils les ont en main pour en tirer loin et droit au possible.

Quant aux mœurs, ils sont dissolus; ils n'enseignent point leurs enfans et ne les corrigent aucunement. Ils prennent sans conscience et s'attribuent tout ce qu'ils peuvent secrètement emporter. Chacun ha sa femme propre, et gardent le mariage, voire avec toute rigueur. Ils vont en guerre contre les pays frontiers qui sont de divers langages. Leurs armes les plus insignes sont arcs et flesches. Leurs demeures sont de figure ronde et quasi à la façon des colombiers de ce pays, fondées et establies de gros arbres, couvertes au-dessus de feuilles de palmier, et ne craignent point les vents et tempestes. Ils sont souvent faschez de petites mouches, lesquelles ils appellent en leur langage *maringons*; et faut ordinairement qu'aux maisons ils fassent feu, et expressément sous leurs lits, afin d'estre délivrez de ceste vermine. Ils disent qu'elles picquent fort asprement, et la partie de la chair touchée de leur morsure devient comme celle d'un ladre. Ils n'estiment rien plus riche ou plus beau que plumes d'oiseaux de diverses couleurs. Ils ont en grand prix petits calcules qu'ils font d'os de poissons; et autres pierres verdes et rouges.

Leurs vivres sont racines, fruits, herbes et poissons de diverses sortes; et le poisson leur est fort gras qu'ils sorissent et l'appellent en leur langue *beauquaué*; ils en

tirent la graisse et s'en servent au lieu de beurre ou de autre sausse. Ils n'ont pas du blé, mais il ont le mil en abondance, et croist à la hauteur de sept pieds; il a son tuyau gros comme celui d'une canne, et son grain est gros comme un pois, l'espy long comme d'un pied; sa couleur est ainsi que celle de la cire récente. Le moyen d'en user est premièrement de le froisser et résoudre en farine; puis après le desfont par meslinge et en font leur *migan*, qui ressemble le ris que l'on sert en ce pays. Il le faut manger aussi tost qu'il est fait, pource qu'il se change incontinent et n'est point de garde. Ils ont force vignes bastardes, rampantes à l'entour des arbres, ainsi que nous voyons en quelques contrées de ce royaume; mais ils n'ont point l'usage d'en tirer le vin. Leur boisson, qu'ils appellent *cassinet*, se fait d'herbes composées, et m'a semblé de telle couleur que la cervoise de ce pays; j'en ay gousté et ne l'ay point trouvé fort estrange.

Quant au pays, il me semble montueux et y a beaucoup de forests, qui peut bien estre cause de tant de bestes sauvages, lesquelles ils disent porter grande nuisance à ceux qui ne se donnent garde. Je laisseray à dire beaucoup de choses des animaux estranges desquels seulement j'ay ouy parler; ce m'est assez de raconter ici ce que j'ay veu et qui me semble digne de mémoire pour la postérité, et singulièrement des crocodiles, que l'on voit assez souvent sortir du sable pour aller à leur proye. Nous en avons veu plusieurs, mesmes un mort, et avons mangé de sa chair, qui nous sembla tendre et blanche comme celle d'un veau et quasi du mesme goust. Il avoit esté tué d'un coup de harquebouzade porté entre deux écailles; que s'il n'eust esté là frappé, ses écailles autrement sont assez fortes pour les garentir de tous coups. Il avoit la gueule fort grande et les machoires renversées

d'une horrible façon, desquelles les dents s'entretenoyent ainsi qu'un peigne, et pouvoit ouvrir la gueule assez grande pour dévorer une genisse. Il estoit long de corps de douze à treize pieds ; il avoit les jambes fort courtes à la proportion du corps, ses ongles estranges et cruels, sa queue forte et longue, en quoy gist sa vie et sa principale deffense. Aussi je n'ay veu en sa gueule aucune apparence de langue, si elle n'estoit cachée en son palais, car il avoit (comme j'ay dit) la machoire de dessous dessus, chose monstrueuse et qui seulement à regarder pouvoit donner frayeur aux hommes.

J'ay veu aussi un serpent mort, assez près du bois, qui avoit esté tué par l'un de nos gens, duquel les sauvages vindrent couper la teste et l'emportèrent avec un grand soin et diligence; je n'ay peu savoir la raison pourquoy. Il avoit ailes par lesquelles il pouvoit aucunement voltiger sur la terre. Aucuns des nostres estimoyent que les sauvages faisoyent cela par quelque superstition, et, à ce que j'en ay veu, ils ne sont pas sans opinion de divinité. Mesmes aussi ay-je prins conjecture de quelques circonstances que facilement on les pourroit dresser, non seulement à civilité et honnesté, mais aussi à sainctété et religion, si le décret du Seigneur le permettoit; car aussitost que la cloche du fort avoit sonné pour faire les prières, ils se trouvoyent en la place, et là, comme nous, dressoyent les mains au ciel, voire avec révérence et attention.

Cinq navires hespagnols arrivent en la Floride. Les Hespagnols surprennent le fort des François au dépourveu et font un horrible massacre de tous ceux qu'ils y trouvent.

Ce temps pendant nostre coronel estoit après pour s'acquitter fidèlement de sa charge et donnoit ordre que

la place fust tellement remparée et munie qu'elle servist après de sauve-garde, si d'adventure les sauvages nous eussent voulu courir sus; lorsque le lundi troisiesme de septembre arrivèrent près de nostre équipage cinq navires hespagnols, l'amiral se monstrant à la hauteur de quatre cens tonneaux, la barque de cent cinquante, suivis de trois patences qui vindrent mouiller l'ancre à l'enfonseure de nos quatre navires, environ les neuf heures du soir. La nuict ils parlementèrent ensemble, et sur ce que les nostres demandèrent pourquoy et à quelle fin ils les cerchoyent, respondirent qu'ils estoyent ennemis et que la guerre estoit suffisamment déclarée. Lors les nostres regardant à la force des Hespagnols, à leur envie et mauvais voloir, deshabillèrent et mirent les voiles haut, et les Hespagnols firent chasse après eux; mais ils ne les peurent avoir à la voile; par quoy ils se retirèrent en la rivière des Dauphins, car là ils avoyent deliberé de faire descente, après avoir communiqué de nostre ruine avec le sauvage, comme l'issue de leur entreprinse l'ha fait finalement cognoistre. Et de ceste rivière envoyèrent de leurs hommes, par embuscades, autant qu'ils pensèrent estre de nécessité pour exécuter leur entreprinse; et avons depuis entendu des sauvages qu'ils estoyent en armes environ six cens hommes. Tost après trois de nos navires revenus à la rade, car *la Trinité*, nostre amirale, avoit esté emportée vers l'eau, le capitaine Jean Ribaut se délibéra avec ces trois d'aller trouver les Hespagnols, après avoir résolu en son conseil qu'il estoit nécessaire de se monstrer contre eux sur les eaux, sinon que nous voulussions encourir la perte de nos vaisseaux; car nos hommes estant à terre, rien ne les eust empeschés d'aborder nos navires et de les crocher, qui nous sembloit une perte intolérable, pour ce regard principalement; c'est à

savoir que n'aurions pour l'advenir commodité d'envoyer en France pour faire entendre à la majesté du Roy de l'estat de nostre entreprise. Par quoy le lundy dixiesme jour de septembre, trois heures après midi, le capitaine et lieutenant du Roy voulut revoir ses hommes, et après les avoir exhortez de bien faire pour le service du Roy, s'embarqua ensemble avec eux, prenant pour sa deffense non-seulement les soldats qu'ils avoyent nouvellement amenez, mais aussi les plus signalez de ceux qui tenoyent la place auparavant, nommément l'enseigne, caporal et sergent du capitaine Laudunière. Ce capitaine, ennuyé de n'avoir entendu nouvelles de France, et fasché d'estre privé de vivres, un peu auparavant que nous fussions là arrivez pensoit à retourner; et cependant ne se soucioit beaucoup si ceux de sa compagnie faisoyent chose aux sauvages de quoy leur bonne affection se destournast des François; ainsi il les permettoit forcer et amener prisonniers dans le fort, prendre et ravir leur mil et autres choses que la nécessité, ne peut estre sous aucune loy, laquelle leur commandoit. Et d'autant que le desir de se venger est naturellement planté au cœur de l'homme, mesmes aussi l'appétit commun à tous les animaux de se deffendre, son corps et sa vie, et de destourner les choses qui semblent apporter quelque nuisance, il ne faut douter que ce sauvage ne complotast et pratiquast avec l'Hespagnol comme il se pourroit délivrer de ceste gent, de laquelle il estoit et en son corps et en ses biens travaillé.

Le mardy onziesme de septembre, à huict heures du matin ou environ, lorsque nos gens estoyent assez près des Hespagnols, se leva un tourbillon de vent qui continua long-temps, avec grosses pluyes, éclairs et tonnerres, de sorte qu'à la fois l'air estoit comme en feu, et les parties effrayées des menaces du ciel s'escartèrent. Les nostres

trois navires furent contraints de ponger, et les autres, amiral et barque hespagnole, de faire le vent bon; et dura la malice de ce temps jusqu'au vingt-troisiesme jour de septembre. Or, les Hespagnols descendus à terre eurent assez loisir de nous espionner, et mesmes de s'informer des moyens qu'ils tiendroyent pour nous surprendre, estans bien advertis que nos forces estoyent sur les eaux, et que le reste qui estoit demeuré au fort estoit composé partie de malades encore altérez de l'air de la mer, partie aussi d'artisans, de femmes et de petits enfans, le tout montant au nombre de deux cents quarante ames, recommandés à la garde et diligence du capitaine Laudunière, qui ne se doutoit aucunement qu'aucune force peust venir par terre pour les endommager.

Parquoy, la garde levée pour s'en aller rafreschir, à cause du mauvais temps qui avoit continué toute la nuict, un peu devant soleil levant, la pluspart des nostres au fort dormans et en leurs lits le guichet ouvert, l'Hespagnol, ayant tracassé bois, estangs et rivières, conduit par le sauvage, et arrivé le jeudi vingtiesme jour de septembre au matin, temps fort pluvieux, entrent sans nulle résistance dans le fort et font une horrible exécution, de la rage et furie qu'ils avoyent conçue contre nostre nation. C'estoit lors à qui mieux mieux esgorgeroit hommes sains et malades, femmes et petits enfans, de sorte qu'il n'est possible de songer un massacre qui puisse estre esgalé à cestui-ci en cruauté et en barbarie. Aucuns des nostres les plus habiles, sortans de leurs lits, s'escoulèrent et se sauvèrent de vistesse dans leurs navires qui estoyent en la rivière, laissez du coronel à la garde de Jacques Ribaut, capitaine d'un navire nommé *la Perle*, et de Louis Ballard son lieutenant. Les autres surpris sautèrent par-dessus la palissade; singulièrement le capitaine Laudunière

se sauva par-là, avec celle qui le servoit à la chambre.

Je fus aussi surprins, allant à ma besogne le fermoir à la main; car sortant de la cabane je rencontray les ennemis, et ne trouvay autre moyen d'eschapper sinon tourner le dos et me haster au possible de sauter aussi pardessus la palissade; car j'estoye aussi poursuyvi de pas à pas d'une picque et pertizane. Et ne say comment autrement, sinon de la grace de Dieu, mes forces se redoublèrent; de moy, di-je, povre vieillard que je suis et tout gris. Toutesfois je sautay le rampart, ce qu'à loisir je n'eusse peu faire en rampant, car il estoit eslevé de huict à neuf pieds, et lors je me hastay de me sauver au bois; et comme j'estoye assez près de la rive du bois, à la distance d'un bon trait d'arc, je me retournay vers le fort et m'arrestay un peu de temps sur la coste, d'autant plus hardiment pource que personne ne me poursuivoit. Et comme de cest endroit tout le fort, mesme la basse-cour, me fut descouverte, aussi vi-je là une horrible tuerie qui se faisoit de nos gens, et trois enseignes de nos adversaires plantées sur les ramparts. Ayant donques perdu toute espérance de voir nos gens ralliez, je résignay tous mes sens au Seigneur, et, me recommandant à sa miséricorde, grace et faveur, je me lançay dans le bois; car il me sembloit que je ne pourroye trouver cruauté plus grande entre les bestes sauvages que celles des ennemis, laquelle j'avoye veu se desborder sur les nostres.

Or la misère et angoisse en laquelle je me trouvay lors pressé et enserré, ne voyant plus en terre moyen de salut, sinon que le Seigneur, de grace spéciale et pardessus toute opinion d'homme, me délivrast, me faisoit jetter soupirs et sanglots, et d'une parole rompue de tristesse crier ainsi au Seigneur: « O Dieu de nos pères et Seigneur de miséricorde, qui nous as commandé de t'invoquer mesmes

du profond des enfers et des abysmes de mort, promettant incontinent ton ayde et ton secours, montre-moy, pour l'espérance quc j'ay en toy, quel chemin je doy tenir pour venir à fin de ceste misérable vieillesse, plongée au gouffre de douleur et d'amertume. Au moins fay que, sentant l'effet de ta merci, l'asseurance que j'ay de tes promesses conçeues en mon cœur ne me soit arrachée pour l'appréhension de la cruauté de ses bestes sauvages et furieuses d'un costé, et de tes ennemis et les nostres d'autre, qui nous en vueulent plus pour la mémoire de ton nom qui est invoqué sur nous que pour autre chose. Ayde-moy, mon Dieu, assiste-moy, car je suis tant affligé que plus n'en puis. » Et cependant que je faisoye ce discours, traversant le bois fort espés et comme tissu de ronces et espines, au-dessous des hauts arbres, où il n'y avoit chemin ne sentier aucun, à peine avoy-je tracassé le chemin de demie-heure, quand je vins à entendre un bruit comme de pleurs et gémissemens d'hommes qui estoyent à l'entour de moy. Et m'avançant au nom de Dieu et en la confiance de son secours, je descouvri l'un des nostres, nommé le sieur de la Blonderie, et un peu arrière de luy un autre, nommé maistre Robert, assez cognu de nous tous, d'autant qu'il avoit charge de faire les prières en nostre fort. Tost après aussi nous trouvasmes le laquais du sieur d'Ully, le neveu de M. Lebeau, maistre Jacques Tousé et plusieurs autres. Et nous assemblez, conférions de nos misères en commun, et délibérions de ce que nous avions à faire pour sauver nos vies. L'un des nostres, assez estimé d'estre fort exercé en la leçon des Escritures Sainctes, proposa quasi en ceste manière :

« Frères, nous voyons en quelle extrémité nous sommes; quelque part que nous tournions les yeux, nous ne voyons que barbarie. Le ciel, la terre, la mer, les bois, les

hommes, bref, rien ne nous favorise. Que savons-nous si, nous rendans à la miséricorde de l'Hespagnol, il nous fera grace? Bien encor qu'il nous tue, ce sera pour souffrir un peu de temps. Ils sont hommes, et ce peut faire que, leur fureur appaisée, ils nous recevront à quelque composition. Autrement, que pourrions-nous faire? Ne vaut-il pas mieux tomber en la main des hommes qu'en la gueule des bestes sauvages, ou bien se laisser mourir de faim en ceste terre estrange? » Après qu'il eust ainsi parlé, la pluspart de nostre compagnie fut de son advis et loua son conseil, nonobstant que je remonstrasse la cruauté encore toute sanglante des adversaires, et que ce n'estoit point seulement pour une cause ou débat humain qu'ils avoyent exécuté d'une telle fureur leur entreprise, mais principalement pour l'advertissement qu'on leur avoit donné que nous serions de ceux qui se seroyent réformez à la prédication de l'Evangile; que nous serions lasches de regarder plustost aux hommes qu'à Dieu, qui fait vivre les siens au milieu de la mort et donne ordinairement son assistance lorsque l'espérance des hommes défaut. Aussi alléguoy-je quelques exemples de l'Escriture à propos de Joseph, de Daniel, d'Elie et des autres prophètes, mesmes des apostres, comme de sainct Pierre et le sainct Paul, qui tous ont été tirez hors d'affliction, voire par moyens extraordinaires et estranges au sens et à la raison de l'homme. « Son bras, disoy-je, n'est amoindri ni affoibli aucunement; sa main est toujours une. Ne vous souvient-il point, disoy-je, de la fuite des Israélites devant Pharao? Quelle espérance avoit le peuple d'eschapper des mains de ce tyran puissant et cruel? Il leur marchoit quasi sur les talons; devant eux ils avoyent la mer, aux deux costez les montagnes inaccessibles. Quoy donc! celui qui a ouvert la mer pour faire la voye à son peuple,

et pour puis après engloutir ses ennemis, ne pourroit-il nous conduire par les lieux champestres de ce pays estrange ?»

Quoique je tinse tels propos, six de la compagie suyvirent la première proposition et nous abandonnèrent pour se retirer à la part de nos ennemis, espérans trouver grace devant eux ; mais ils cognurent incontinent et par expérience quelle follie c'est de se fier plus aux hommes qu'aux promesses du Seigneur; car estans sortis hors le bois, comme ils descendoyent au fort, ils furent incontinent saisis des Hespagnols et traittez à la façon des autres; ils furent donc esgorgez et massacrez, et puis trainez au bord de la rivière, où les autres tuez au fort estoyent par monceaux.

Les Hespagnols somment les François qui restoyent de se rendre. Les François le refusent. Les autres deschargent leur rage sur les morts.

Je ne veuil pas ici me taire de un exemple d'extreme cruauté. Jaques Ribaut, capitaine de *la Perle*, tenoit ses navires à l'ancre, à cent pas près de ceste boucherie, où il receut beaucoup de ceux qui eschappèrent de ceste tuerie. Or, les Hespagnols, ayans le cœur gros à cause de leur victoire et acharnez à partuer le reste des François, braquèrent les canons du fort contre les navires et batteaux. Mais à cause du temps pluvieux et que les canons aussi estoyent mal apprestez, ils ne firent aucun dommage à nos gens; mais ils firent marcher une trompette jusqu'à eux pour les sommer de se rendre. Et quand ils virent que cela ne les intimidoit aucunement, ils envoyèrent un de leurs hommes jusques aux navires, mettant en avant l'autorité de dom Pèdre Malvendo, coronal de

leur compagnie, pour composer avec nos gens, à telle condition qu'ils quittassent les navires et qu'ils se retirassent avec les batteaux, leurs bagues sauves, aux autres navires qui estoyent bas à l'embouchure de la rivière, distant du fort environ deux lieues. A quoy nos gens respondirent qu'ils n'entendoyent qu'il y eust aucune guerre entre eux; que depuis six mois ils avoyent receu du Roy commandement pour faire ce voyage; que tant s'en faut qu'il fust entrepris pour faire tort ou exaction à aucun, quand il leur estoit expressément deffendu de Sa Majesté, et mesmes de son amiral, de ne faire descente en aucune terre d'Hespagne, ni mesmes en approcher, de peur de les offenser. « Nous avons gardé et observé inviolablement le commandement du Roy, et ne pouvez dire contre nous que nous ayons esté cause du massacre que vous avez fait de nos hommes, contre tout usage de guerre, ce qui nous fait saigner le cœur et de quoy pourrez bien vous ressentir en temps et lieu. Quant au navire que vous demandez, vous auriez plustost nos vies, et où vous nous voudriez parforcer, nous employerons le moyen que Dieu et nature nous a donné pour nous défendre. »

L'Hespagnol retourné rapporta que nos gens ne s'esmouvoyent pour rien, ains qu'ils estoyent délibérez de se bien deffendre. Lors ceste furieuse troupe rejetta sa colère et sanglant despit sur les morts, et les exposèrent en monstre aux François qui restoyent sur les eaux, et taschoyent à navrer le cœur de ceux desquels ils ne pouvoyent, comme ils eussent bien voulu, démembrer les corps; car, arrachans les yeux des morts, les fichoyent au bout des dagues, et puis avec cris, hurlemens et toute gaudisserie, les jettoyent contre nos François vers l'eau.

Quelques François eschappez du massacre gaignent le rivage de la mer et rencontrent quelques-uns de leurs compagnons.

Quant à nous qui demeurasmes au bois, nous continuasmes à traverser, tirans à nostre jugement au plus près de la mer; et comme il pleut à Dieu conduire nos pas et dresser nos voyes, bientost nous parvinsmes à la croupe d'une montagne, et de là commençasmes à voir la mer; mais il y avoit encore grande distance, et, qui pis est, le chemin que nous avions à tenir se monstroit merveilleuscment estrange et difficile. Premièrement la montagne de laquelle descendre il nous estoit nécessaire estoit de telle hauteur et si roide qu'il n'estoit possible à homme, en descendant, se tenir debout; et jamais n'eussions osé nous mettre à descendre, sans l'espérance que nous avions de nous contretenir par les branches des buissons, qui estoyent fréquens sur le costeau de la montagne, et, pour sauver la vie, n'espargnans point les mains, lesquelles nous avions toutes gastées et sanglantes, mesmes les jambes, et quasi tout le corps deschiré.

Or, descendus que nous fusmes de la montagne, nous perdismes la veue de la mer, à cause d'un petit bois qui estoit contre nous, planté sur une petite coline; et pour aller au bois il nous falloit traverser une grande prée toute de vase et de fondrière, converte de roseaux et autre sorte d'herbes fort estranges, car le tuyau estoit dur comme bois et les feuilles nous découpoient pieds et jambes jusques au sang, estans toujours en l'eau jusques au fourc. Et qui redoubloit nostre misère et calamité, la pluye tomboit tellement du ciel sur nous que, comme en un déluge, nous estions tout ce temps-là entre deux

eaux ; et plus nous marchions avant, et plus aussi nous trouvions l'eau profonde. Et lors, pensant bien estre au dernier période de nostre vie, nous embrassasmes l'un l'autre, et d'affection commune nous commençasmes à soupirer et crier au Seigneur, accusans nos péchez et recognoissans sur nous la rigueur de ses jugemens. « Hélas ! Seigneur, disions-nous, que sommes-nous plus que povres vermisseaux de terre ? Nos ames toutes altérées de douleur se rendent entre tes bras. O Père de miséricorde et Dieu de charité ! délivre-nous de ce pas de la mort, ou, si tu veux qu'en ce désert nous tirions le dernier souspir de la vie, assiste-nous, à ce que la mort, de toutes choses la plus terrible, nous venant saisir, ne nous estonne davantage; mais que nous demeurions fermes et stables au sens de ta faveur et bienvueillance, que nous avons tant et tant esprouvé à cause de ton Christ, pour donner lieu à l'esprit de Satan, esprit de désespoir et de deffiance ; car soit que nous mourrions, nous protestons maintenant devant ta majesté que nous voulons mourir à toy ; soit que nous vivions, ce sera pour raconter tes merveilles au milieu de l'assemblée de tes serviteurs. »

Nos prières faites, nous marchasmes à grand peine droit au bois, tant que nous arrivasmes près d'une grosse rivière qui couloit au milieu de ceste prée. Le canal estoit assez estroit, mais fort profond, et l'eau y couloit de grande vistesse, d'autant que tout ce champ pendoit vers la mer. Ce fut une autre augmentation de nos angoisses, car il n'y avoit homme des nostres qui osast entreprendre à passer la rivière à la nage ; mais en ceste conclusion de nos pensées, quant à trouver moyen de passer outre, il me souvint du bois que nous avions laissé derrière nous ; et après avoir exhorté mes frères à patience et à continuer à bien espérer du Seigneur, je retournay au bois et

couppay une longue perche avec un fust d'un fermoir assez grand qui me demeura en main dès lors que le fort fut pris, et retournay aux autres qui m'attendoyent en grande perplexité. « Or çà, dis-je, frères, essayons si Dieu, par le moyen de ce baston, nous voudra donner quelque avantage de parfaire nostre chemin. » Lors nous couchasmes la perche dessus l'eau, l'un des nostres, et chacun à son tour, et la tenant par le bout et entrant dans l'eau, portoit la perche quant et soy. Et au milieu du canal, comme nous en perdions la veue, la poussasmes de force assez près de l'autre rive, où il print terre à l'aide des cannes et autres herbes qui estoyent à l'autre bord, et à son exemple passasmes aussi un à la fois; mais ce ne fut pas sans grand péril et sans boire beaucoup de ceste eau salée, voire et tellement que, nous venans à l'autre bord, nous avions le cœur tout espoussseté, et estions ainsi affadis comme si nous eussions esté à demi-noyez. Après que nous fusmes revenus et que nous eusmes repris courage, tendans toujours à ce bois que nous avions remarqué proche de la mer, la perche mesme nous fut nécessaire à passer un autre bras d'eau qui ne nous donna pas moins de fascherie que le premier; mais, graces à Dieu, nous le passasmes et entrasmes le soir dedans le bois, où demeurasmes la nuict en grande crainte et tremblement, estànt debout contre les arbres; et combien que nous fussions travaillez tant et plus, si n'avions-nous pas la volonté de dormir; car quel pourroit estre le repos des esprits en telle frayeur! Mesmes nous vismes aussi, environ le point du jour, une beste grande comme un cerf, à cinquante pas près de nous, qui avoit la teste grosse, les yeux flamboyans et sans silles, les oreilles pendantes, ayant les parties de derrière éminentes. Elle nous sembla monstrueuse à cause de ses yeux fort étincellans et grands à merveille, laquelle

toutes fois ne s'approcha de nous pour nous faire aucune nuisance.

Le jour venu nous sortismes du bois et revismes la mer, à laquelle nous aspirions, après Dieu, comme au seul moyen de sauver nos vies; mais nous fusmes de rechef faschez et troublez, car nous apperceusmes un pays de marests et lieux fangeux, plein d'eau et couvert de roseaux comme celui que nous avions passé le jour précédent. Nous marchasmes donc au travers de ceste prée, et assez près de la route que nous avions à faire nous apperceusmes parmy les roseaux une troupe de gens que nous estimions estre de prime face nos ennemis, qui fussent là venus pour nous coupper chemin. Mais quand nous eusmes veu de près qu'ils estoyent désolez comme nous, nuds et effrayez, nous entendismes incontinent qu'ils estoyent de nos gens. Aussi estoit-ce le capitaine Laudunière, sa fille de chambre, Jaques Morgues de Dieppe, François Duval de Rouen, le fils de la Couronne de fer de Rouen, Nicaise de la Crotte, Nicolas le menuisier, la trompette du sieur de Laudunière et autres, qui tous ensemble faisoyent le nombre de vingt-six hommes. Sur la délibération de ce que nous avions à faire, deux de nos gens montèrent au coupeau de l'un des arbres, le plus haut, et descouvrirent l'un de nos petits navires, qui estoit celui du capitaine Maillard, auquel ils donnèrent signal par lequel il fut adverti que nous avions besoin de son secours; lors il nous fit arriver sa petite barque. Mais pour approcher du rivage, il nous estoit nécessaire de traverser des roseaux et autres deux rivières semblables à celles que nous avions passé le jour précédent; à quoy nous furent grandement utiles et nécessaires la perche que j'avoye couppée l'autre matin et deux autres, desquelles ceux du sieur de Laudunière avoyent fait provision, et vinsmes assez près

de la barque. Mais le cœur nous faillit et de faim et de travail, et fussions demeurez là, si non que les matelots nous eussent presté la main, qui se monstrèrent fort secourables, et nous portèrent les uns après les autres jusques dans la barque, et nous rendirent tous au navire, où nous fusmes bien et chèrement receus. Ils nous donnèrent pain et eau, et après avoir mangé nous commençasmes petit à petit à reprendre force et vigueur; qui nous fut argument très certain de recognoistre le salut du Seigneur, lequel nous avoit sauvez contre l'espérance d'une infinité de dangers de mort, desquels nous avions esté environnez et assiégez de toutes parts, pour luy rendre graces et louanges à jamais. Nous passasmes ainsi toute la nuict, racontant les merveilles du Seigneur, et nous consolasmes les uns les autres en la souvenance de nostre salut.

Les François eschappez du massacre de la Floride s'en retournent en France. Ils donnent la chasse à un navire Hespagnol et arrivent à la Rochelle.

Or, le jour estant venu, Jaques Ribaut, capitaine de *la Perle*, nous aborda pour conférer avec nous de ce que nous pourrions faire, et du moyen que nous pourrions tenir pour sauver le reste de nos hommes et les vaisseaux. Et alors il fut remonstré le peu de vivres que nous avions, nos forçes rompues, nos munitions et apparats de deffense saisis, l'incertitude de l'estat de notre coronal, ne sachans s'il estoit eschoué en quelque coste, au loin arrière de nous emporté de la tourmente. Nous conclusmes donc que nous ne pourrions mieux faire que d'essayer à retourner en France. Et furent d'avis les plus grands de nostre compagnie de séparer en deux parties ceux qui

estoyent eschappés de la journée du fort, et que l'une demeurast en *la Perle*, et l'autre se retirast sous la charge du capitaine Maillard.

Or le jeudi vingt-cinquiesme jour du mois de septembre, nous partismes de ceste coste à la faveur d'un gros vent du nord, estans délibérez de nous retirer en France; et dès le premier jour nos deux navires furent tellement escartez que plus ne nous sommes entretrouvez sur les eaux.

Nous cinglasmes cinq cents lieues assez heureusement; et alors un matin, environ soleil levant, fusmes assaillis d'un navire hespagnol, lequel nous soutinsmes au possible et les canonnasmes d'une telle sorte que nous les rendismes sujets à nostre dévotion, et les batismes tellement qu'on voyoit le sang regorger par les naugères. Nous les tenions ainsi comme rendus et descendus tout bas, mais il n'y avoit aucun moyen de les cramponner, à cause du temps qui estoit fort impétueux; car il y avoit danger en les cramponnant s'entrefroisser, qui eust esté pour nous enfondrer et faire couler bas. Eux aussi, se contentans de ceste charge, nous donnèrent congé, et les laissasmes joyeux, remercians Dieu de ce qu'aucun de nous ne fust blessé en ceste escarmouche, ne tué, sinon nostre cuisinier. Le reste de nostre navigation ha esté sans aucune rencontre d'ennemis; mais nous avons esté fort tourmentez des vents qui nous ont maintesfois menacez de nous jetter à la coste d'Hespagne, qui eust esté le comble de nos malheurs et la chose que nous avions en plus grande horreur. Nous avons aussi enduré sur les eaux beaucoup d'autres choses, comme froid et faim; car il faut bien entendre que nous autres, qui estions eschappez de la terre de la Floride, n'avions pour tout vestement ou accoustrement, tant pour le jour comme pour la nuict, fors que la simple chemise ou quelque autre petit haillon qui estoit bien peu de chose

pour nous défendre à l'encontre de l'injure du temps. Et, qui pis est, le pain que nous mangions, nous le mangions fort escharcement, et estoit tout corrompu et gasté; mesmement aussi l'eau que nous avions estoit empuantie, de laquelle néantmoins nous n'avions pour tout le long de la journée que plein une petite tasse.

Ceste mauvaise nourriture ha esté cause que nous, estans descendus à terre, sommes tombés en beaucoup de diverses maladies, lesquelles ont emporté plusieurs des hommes qui estoyent en nostre compagnie. Et fusmes, pour la fin de ceste navigation périlleuse et lamentable, rendus à la coste de la Rochelle, où nous avons esté receus et traitez fort humainement et gracieusement des habitans du pays et de ceux de la ville, nous donnans leurs biens autant que nostre nécessité le requéroit, et assistez que nous avons esté de leur grace, nous avons eu assez de quoy chacun retourner en son pays.

Le capitaine Jean Ribaut, cerchant la flotte d'Hespagne pour la combattre perd la sienne. Il se rend à l'Hespagnol avec ses gens, qui les tuent de sang froid.

Nous avons dit de Jean Ribaut qu'il s'embarqua avec l'élite de nos soldats pour aller trouver les Hespagnols, et, les ayans cerchez par l'espace de cinq jours, ne les trouva pas; mais il rencontra l'amiral de son équipage, nommé *la Trinité*. Et résolu de continuer à deffendre la coste contre la descente des Hespagnols, ignorant ce qui nous estoit advenu au fort, entra dedans pour, selon la discipline ordinaire en mer, mieux commander à tous ses hommes. Le temps leur estoit fort fascheux, d'autant que le vent estoit merveilleusement impétueux, et pleuvoit incessamment. Le cinquiesme jour la tempeste se redoubla, et

pressa de telle sorte qu'onques ne se peurent garder d'estre eschouez à la coste, au-dessus de la rivière de May environ cinquante lieues. Les vaisseaux furent tous rompus et leurs munitions perdues; les hommes toutesfois vindrent tous à terre, réservé le capitaine Lagrange, qui se jetta sur un mast et fust englouti des eaux; homme entre les autres lequel est à regretter, tant pour le bon conseil et adresse qui estoit en luy qu'aussi pour les fruits de son amiable accointance, tant il estoit commode à dresser les hommes pour les rendre vertueux et semblables à luy.

Nos gens, alors estans sauvez à terre de la furie des ondes, se trouvèrent incontinent en une autre fascherie; car à la faim qui les tenoit ils n'avoyent aucun remède, sinon que ils le prinssent tel que la terre leur présentoit, c'est à savoir herbes, racines ou autres telles choses desquelles ils pensassent appaiser leur abboyant estomac. Il n'y avoit aussi de quoy satisfaire à leur soif, sinon des vieilles cisternes où l'eau estoit fort troublée; mesmement l'escume qu'elle jettoit pouvoit tant seulement au regarder faire des plus sains les plus malades. Néantmoins la rage de leur grande famine les emportoit à tout avaller, combien qu'il leur semblast fort estrange, et furent en telle misère l'espace de huict jours entiers.

Le neufiesme jour ils trouvèrent d'aventure une barque assez petite, et furent de cela aucunement recréez, espérans que par ce moyen ils pourroient faire entendre leur naufrage à ceux du fort. Or, entre eux et le fort il y avoit une distance de douze lieues par terre et cinquante par mer; et eust fallu qu'ils eussent traversé la rivière des Dauphins, qui est fort profonde et large environ d'un grand quart de lieue, par quoy sans vaisseau ce leur estoit une chose impossible de passer outre. Quand donc ils eu

rent recouvré la barque, ils la calfaldèrent de leurs chemises en lieu d'estouppes.

A donc le capitaine Jean Ribaut, de sa grace et modestie accoustumée, en appella plusieurs de son conseil, et leur fit environ telle remonstrance : « Compagnons et amis, il n'y a moyen de continuer la vie en telles misères et calamitez; la mort nous seroit plus à souhaitter que de vivre estans chargez de telles afflictions, sinon que nostre bon Dieu nous ha donné la foy de sa providence pour attendre le secours tel qu'il luy plaira nous donner, et cependant c'est à nous d'employer tout nostre entendement, si nous pourrons trouver l'issue de ces angoisses. Je suis d'avis qu'il y en ait quelques-uns d'entre nous, lesquels, par ceste petite barque, tendent par devers le fort, afin d'advertir nos gens qu'ils nous viennent donner secours en ceste extrême nécessité. » Et sur-le-champ jettant grosses larmes, commença à invoquer le nom de Dieu, se prosternant à terre, et tous ceux aussi de sa compagnie. Les prières estans faites, ils commencèrent à regarder qui seroit le plus idoine à faire le voyage, et nommèrent Thomas Levasseur, de Dieppe, à qui Jean Ribaut donna charge qu'au plus tost il fist entendre à nos gens en quel désastre ils estoyent tombez ; et allèrent avec luy Vincent Simon, Michel Gonor et autres, jusques au nombre de seize. Nos gens, comme j'ay dit ci-devant, estoyent du costé de la rivière au-delà du fort, et le jour mesme virent de l'autre costé, vers le fort, une trouppe d'hommes en armes, l'enseigne desployée. Après qu'ils eurent cogneu par conjectures, autant qu'ils en peurent prendre en telle distance de lieu, que c'estoyent Hespagnols, nos François en telle abysme d'angoisse, pour extrême recours, envoyèrent à la nage quelques-uns de la compagnie pour leur faire offre

de se rendre leurs vies sauves ; les déléguez furent reçus de prime face assez humainement.

Le capitaine de ceste compagnie hespagnole, lequel se faisoit nommer Vallemande, protesta, en foy de gentilhomme chevalier et chrestien, de sa bienveillance envers les François, mesmement aussi que c'estoit la façon qui avoit esté de tout temps pratiquée en la guerre, que l'Hespagnol victorieux se contentast, à l'endroit du François principalement, sans passer plus outre, exhortant en truchement, afin que tous fussent persuadez de ceste belle promesse, que jamais il ne voudroit faire faute en cest endroit, de quoy les nations se puissent en après ressentir. Et prestement fit accoustrer une barque en laquelle il commanda qu'il y eust cinq Hespagnols qui entrassent dedans, et qu'ils passassent outre à nos gens ; ce qu'ils firent. Or, estans passez, et la harangue faite de la part du capitaine Vallemande, le capitaine Jehan Ribaut entra des premiers en la barque avec les autres, jusques au nombre de trente, qui fut reçu de Vallemande assez humainement ; mais les autres qui estoyent de sa compagnie furent menez assez loin arrière de luy et liez tous deux à deux les mains derrière le dos.

Alors le reste des nostres passoit trente à la fois, cependant que Vallemande faisoit entretenir de paroles feintes et simulées ce bon capitaine Jean Ribaut, lequel s'attendoit simplement à la foy de ce Vallemande à laquelle il s'estoit rendu. Or, les nostres estans tous passez furent ainsi liez ensemble deux à deux ; et comme ils estoyent tous ensemble, François et Hespagnols, et cheminoyent vers le fort, le capitaine Jehan Ribaut et autres, et nommément le sieur d'Ottigny, quand ils virent ainsi les nostres estans couplez ensemble, commencèrent à changer de couleur et dechef se recommandèrent à la foy dudit sieur de Valle-

mande, qui les asseuroit, leur disant que ces liens estoyent seulement pour les mener jusques au fort en asseurance, et que là il leur tiendroit ce qu'il leur avoit promis. Et comme ils estoyent assez près du fort, il commença à s'enquérir de ceux qui estoyent matelots, charpentiers de navire, canonniers et autres, lesquels seroyent utiles aux offices de la marine ; lesquels estans choisis, se trouvèrent le nombre de trente hommes. Et bientost après voici une compagnie du fort, laquelle compagnie venoit à l'encontre de nos gens, lesquels on faisoit marcher arrière du sieur de Vallemande et de sa compagnie, ainsi comme on feroit un troupeau de bestes, lequel on chasseroit à la boucherie. Lors, à son de fiffres, tabourins et trompes, la hardiesse de ces furieux Hespagnols se desbande sur ces povres François, lesquels estoyent liez et garottez. Là c'estoit à qui donneroit le plus beau coup de picque, de hallebarde et d'espée, de sorte qu'en demi-heure ils gagnèrent le champ et emportèrent ceste glorieuse victoire, tuans ceux-là vaillamment qui s'estoyent rendus et lesquels ils avoyent receu à leur foy et sauvegarde.

Or, durant ceste cruauté, le capitaine Jehan Ribaut fait quelques remonstrances à Vallemande pour sauver sa vie ; mesmes le sieur d'Ottigny, se jettant à ses pieds, l'appeloit de sa promesse; mais tout cela ne leur servit de rien; car, leur tournant le dos, marcha quelques pas arrière d'eux, et l'un de ses bourreaux frappa par derrière d'un coup de dague le capitaine Jean Ribaut, tellement qu'il le fit tomber par terre, et puis bientost après redoubla deux ou trois coups, tant que il luy eust osté la vie.

Voilà quel ha esté le traitement que les nostres (lesquels s'estoyent rendus sous ombre de bonne foy) ont receu de l'Hespagnol; et pour combler leur cruauté et barbarie, ils ont rasé la barbe du lieutenant du Roy pour faire

monstre de leur expédition, et l'ont bientost après envoyée à Séville, ainsi comme aucuns de nos matelots, réservez et employez pour ce mesme voyage, nous ont ces jours passez fidèlement raconté, nommément Christofle le Breton, du Havre-de-Grace, lequel s'est secrettement retiré de Séville à la ville de Bordeaux, et s'est fait porter par les navires de Bordeaux à Dieppe. Et pour le trophée de leur renommée et victoire, desmembrèrent le corps de ce bon et fidèle serviteur du Roy, et firent de sa teste quatre quartiers, lesquels ils fichèrent en quatre picques, et puis les plantèrent aux quatre coins du fort.

Voici où finit le petit discours du voyage de la Floride, rédigé au vray par ceux qui s'en retirèrent. Ce qui s'en suyt, nous l'avons ouy acertener à un gentilhomme gascon et à d'autres qui avoyent aussi veu la Floride : c'est à sçavoir que ces massacreurs et bourreaux d'Hespagne, pour couronner leur sanglante tragédie par quelque notable exploit, firent faire un beau grand feu de joye, et ayans entassé là-dessus tous ces corps de hommes, de femmes et de petits enfans, les réduisirent en cendres, disans que c'estoyent des meschans luthériens qui estoyent venus infecter ceste nouvelle chrestienté et y semer des hérésies. Et quant au capitaine Jean Ribaut, ils lui escorchèrent la peau du visage, avec la barbe, qu'il avoit fort longue, les yeux, le nez et les oreilles, et envoyèrent le masque ainsi défiguré au Pérou, pour en faire leurs monstres.

Au reste, il couroit lors un bruit que plusieurs tiennent encore aujourd'huy pour véritable, à savoir, que ceste entreprinse ne fut pas plustost faite qu'il y eut des messagers secrets en campagne pour advertir l'Hespagnol qu'il aiguisast ses couteaux, parce que la pluspart de ceux qui passoyent en Floride estoyent des huguenots, pertur-

bateurs du royaume et ennemis du Roy; que ce seroit une belle dépesche et que la France n'y perdroit guères.

Si cela est vray ou non, je m'en rapporte à ce qui en est et aux pensionnaires d'Hespagne.

Comment que ce soit, il est bien certain que le feu Roy Charles neufiesme, importuné par les plaintes des vefves, des orphelins et des parens de ceux qui avoyent esté massacrez, en demanda raison et justice au Roy d'Hespagne, et que ledit Roy d'Hespagne désavoua le fait et en fit faire informations en la Nouvelle-Hespagne. Cependant ceux qui estoyent morts estoyent morts; et les massacreurs ne laissoyent pas de se promener et de faire la piaffe en Hespagne et ailleurs, jusqu'à ce qu'il survint d'autres affaires et une pluye qui lava ce sang-là, et ne s'en parla plus. Cependant il n'ha pas été en la puissance des Hespagnols, ny ne sera jamais, d'effacer la souvenance de cest acte de la mémoire des hommes ny de la présence de Dieu, auquel ce sang si meschamment espandu demande encore aujourd'huy vengeance.

Quant à la Floride, encore qu'elle semble aujourd'huy perdue pour les François, tant y ha que leur nom et leur mémoire y est encore tant aimée, à cause des courtoisies qu'ils ont exercées envers ces povres barbares (je réserve la violence dont le capitaine Laudunière et ses gens usèrent par nécessité), que, s'ils y alloyent encore, ils y seroyent mieux venus que jamais. Et de fait, ils en ont encore si bonne souvenance que, quand quelqu'un arrive à leur bord, la plus belle caresse qu'ils lui savent faire, c'est de lui dire : Du fond de ma pensée... ou : Bienheureux est quiconques sert à Dieu volontiers... C'est comme luy demander le mot du guet pour savoir s'il est François ou non, à cause que les François estans dans ce pays-là, leur apprenoyent à prier Dieu et à chanter des pseaumes, ou

bien ils ont retenu les deux ou trois mots de ces Pseaumes-là pour les avoir ouy souvent chanter à nos gens. Si vous en voulez savoir davantage, allez le chercher, car c'est tout ce qu'ils en savent. Et au reste, quand ils peuvent rencontrer quelqu'un qui entend le mot du guet et qui parle françois, ils le caressent comme leur allié et luy font toute la chère qu'ils peuvent, au lieu que quand ces rotizze d'Hespagnols y vont, ils les aiment tant qu'ils les voudroyent volontiers avoir mangez, parce qu'au lieu de leur chanter : Du fond de ma pensée... ou : Estant assis, ils ne savent respondre qu'à coups de pistole.

REQUESTE

AU ROY

FAITE PAR LES FEMMES VEFVES, ENFANS ORPHELINS, PARENS ET AMIS DE SES SUJETS QUI ONT ESTÉ CRUELLEMENT MASSACREZ PAR LES HESPAGNOLS EN LA FRANCE ANTARTIQUE, NOMMÉE LA FLORIDE.

Sire, il y ha une infinité de povres et misérables personnes, femmes vefves et enfans orphelins, tous vos sujets et vassaux, qui se présentent aux pieds de Vostre Majesté, les larmes aux yeux, avec l'entière obéissance et naturelle subjection qu'ils vous doivent, et portans en leur main, devant vostre excellence et grandeur, un pitoyable discours de leurs très justes complaintes et doléances, ou plustost le triste spectacle ou pourtrait visible de leurs pères, leurs maris, leurs enfans, leurs frères, leurs neveux, cousins et alliez, jusques au nombre de huict ou neuf cens hommes que femmes et enfans, quasi tous massacrez et taillez en pièces en la terre de la Floride par le capitaine Pétremclaude et ses soldats hespagnols.

Et d'autant que l'outrage du faict est assez odieux et trop vilain de soy-mesme, et que le sang de vos povres sujets ainsi traistreusement respandu crie vengeance devant Dieu, c'est à Vostre Majesté, Sire, de considérer s'il vous plaist, que comme il vous ha establi pour souverain Roy et baillé l'obéissance de tant de peuples en main pour les

régir par bonnes loix et les maintenir et défendre sous vostre sauvegarde, aussi les povres supplians n'ont autre attente et recours (après Dieu) qu'à implorer vostre aide et protection, et supplier très humblement Vostre Majesté de leur tendre la main, les redresser et soustenir, mesmement au temps que la playe saigne encore de leurs angoisses; bref, leur assister avec telle douceur et consolation que l'embrassement du père apporte à ses propres enfans, ou le bon visage du maistre à ses affectionnez et fidèles serviteurs. Et de faict, leurs plaintes ne sont moins dignes de commisération et piété que la cruauté de Pétremclaude, Hespagnol, est contraire à toutes factions de la guerre et à toutes loix et ordonnances qui jamais ayent esté receues de Dieu ne des hommes. Et pour vous le faire entendre en particulier, Vostre Majesté, Sire, est bien informée que vos sujets ont esté envoyez par vous en ladite Floride sous vostre authorité, et suivant vostre commandement exprès et par vertu de vos lettres patentes, en forme de commission et congé, portées par Jean Ribaut. Lesdits vassaux, arrivez audit lieu de la terre de la Floride, ont esté furieusement envahis par cinq navires hespagnols, dont le plus grand estoit du port de huict cens tonneaux et les autres de moyen port; les gens desquels ont premièrement pris le fort qui avoit esté construict en vostre nom par les François, et les hommes, femmes et enfans trouvez dedans ledit fort ont esté par lesdits Hespagnols tuez et meurtris sans les prendre à merci. Au contraire, monstroyent les corps des petits enfans transpercez, plantez au bout de leurs picques, et secondement ont fait tuer et massacrer ledit Ribaut et toute sa compagnie, de sept à huict cens hommes, contre l'asseurance et la foy qu'ils luy avoyent promise de leur sauver la vie, les ayans liez bras et mains par derrière, appelans vos sujets mes-

chans bougres, ladres, larrons françois, et le tout en la présence et devant les yeux dudit Ribaut. Lequel, pour l'horreur dudit massacre, se vouloit approcher dudit Pétremclaude pour se mettre en sa protection, et néantmoins ledit Pétremclaude l'avoit repoussé et fait tuer à l'instant par un de ses soldats, qui lui bailla un coup de dague dans le corps par derrière, duquel coup ledit Ribaut tomba par terre; et estant tombé, ledit soldat luy bailla encore un coup dedans le corps par devant, en sorte que ledit Ribaut demeura mort en la place. Et ce fait, ledit soldat luy coupa la teste, luy raza le poil de la barbe et partit la teste en quatre quartiers, qui furent plantez sur quatre picques au milieu de la place où les autres François estoyent morts. Finalement, ledit capitaine hespagnol envoya une lettre au Roy d'Hespagne, et fit enclore dedans ladite lettre le poil de la barbe dudit Ribaut; que Pétremclaude avec ses gens, faisant recevoir une honte avec telle bravade aux serviteurs d'un Roy si puissant et si renommé, veut bien qu'on entende qu'il aime peu l'honneur et craint encore moins la force et la rencontre du maistre. Vostre Majesté, d'autre part, n'ignore pas que, pour mieux triompher d'une méchanceté et redoubler l'outrage de ce crime tant exécrable, mesmes après la mort, on s'est joué et fait comme une moquerie de la teste et du poil de celuy qui n'estoit rien moins que vostre lieutenant-général, et que le papier d'une missive a servi de plat pour faire un présent du poil de sa barbe.

Toutesfois c'est chose incroyable qu'un Roy ne prince chrestien, ne payen quelconque, voulust avouer ledit Pétremclaude pour un faict de cruauté si barbare et qui surpasse la rage et fureur des tigres et lions, et d'autant plus exécrable que l'exécution s'en est faite en plein

jour de paix, à trefve et appointement d'amitié, sans guerre ouverte de vostre part contre autre nation ne seigneurie quelconque. Et néantmoins les Hespagnols y ont mis la main, voire sur les lieux et personnes qui de rien ne touchent ni appartiennent à autre qu'à vostre sceptre et couronne, sinon que Pétremclaude voulust dire que la force d'un estranger ha lieu contre le Roy pour usurper ce qui est vostre, ou s'approprier la puissance de commander en vostre place, ou bien se donner l'autorité des lettres, et le regard ou soin de chastiment et correction sur eux, comme Dieu vous a commis pour subjets, avec un lien si estroit de subjection, d'obéissance et naturelle affection envers vous, que plustost ils mourroyent de mille morts que de condescendre à l'opinion de changer de maistre, ni baisser le col sous la merci d'autre joug à nouvelle principauté.

Si donques Pétremclaude est désavoué, son maistre n'a que dire qu'il n'en fait ou vous laisse faire la justice, avec satisfaction ou réparation telle qu'à vous appartient, vous remettant et quittant au surplus la jurisdiction et possession de ladite terre de la Floride, qui de longtemps vous estoit occupée et emparée par vos subjets, en vostre non et sous le titre et authorité de vostre sceptre et couronne. Joinct que vosdicts subjets n'y ont pas esté chassez ni rédigez comme fugitifs ou forbannis, mais comme ambassadeurs, et officiers et ministres de Vostre Majesté, et tels recogneus et advouez par vos lettres patentes de commission dudict Ribaut, tenu et réputé en ceste part comme vostre personne mesmes. Et combien que telle indignité soit attroce de soy-mesme, si est-ce qu'elle redouble quand elle demeure impunie, et cela augmente le déshonneur et estend le scandale plus loin quand les meurtriers, violateurs de la foy publique, sont

impunément soustenus et nourris en leur malice et authorisez.

Ce que vostre débonnaireté, Sire, ne voudra jamais faire, ains embrassera le fait et la querelle de ses povres sujets ainsi injustement outragez au préjudice de toutes loix, avecques si grande cruauté qu'il semble que ce soit pour dissoudre les liens de toute société humaine et rompre l'ordonnance de Dieu; si bien que ledit Pétremclaude voudroit par sa ruse faire perdre toute occasion de modestie, quand jusques à l'extrême la patience est blessée.

Les Cartaginois et peuples Affricains ont receu grand blasme et vitupère de rompre leur foy contre tout propos, quand l'occasion s'est offerte à leur avantage. Les Romains ont tellement tenu la leur que mesmement ils la gardoyent à leurs propres ennemis. Pleust à Dieu qu'on peust donner aujourd'huy telle louange à Pétremclaude et à ceux de sa maison, qui se sont légèrement dispensez de rompre leur foy et promesse, jurer par hypocrisie, en abusant du nom de Dieu, comme pour le faire compagnon de leur traistre desloyauté ! Que si Dieu se sert quelquefois des meschans et leur lasche la bride pour accomplir la mesure de leur forcenerie, comme les Cananéens, il n'est pourtant sujet à la force des hommes; ains comme il est plus fort que tous, aussi il fortifie les plus foibles et nous solicite et poursuit de faire nostre devoir, afin de n'oublier la rigueur de sa justice et vengeance sous ombre de sa douceur et miséricorde. Tant y ha que, comme en un mesme acte les crimes et forfaits des hommes se déclarent et la justice de Dieu se produit, ainsi l'advertissement leur est propre de ce qui est dit que Dieu besongne aux cœurs des méchants comme il luy plaist, et néantmoins leur rend selon leur desmérite.

Sire, vous avez ouy quels gémissemens et regrets,

quelles larmes et plustost quels derniers soupirs accompagnent le triste souvenir de nostre misère et calamité, le piteux discours et progrez de l'audacieuse et scandaleuse entreprise de Pétremclaude, les marques de son injustice et tyrannie resprouvée par toutes les loix, les tristes vestiges de son infidélité et trahison, le mespris intolérable qu'il ha fait de vostre authorité et grandeur; bref, le meurtre et cruauté commise à l'encontre de vos serviteurs et subjects, tous ou la pluspart vertueux et vaillans capitaines, gens d'honneur et bonne renommée, gens qui estoyent pour servir de muraille vive à l'entour de Vostre Majesté et faire teste et frontière à tous ennemis de vostre Estat; parquoy, s'il fut jamais mémoire d'humaine compassion et miséricorde, les supplians espèrent que Dieu par sa bonté en touchera si vivement vostre cœur, que Vostre Majesté se voudra ressentir de nos justes doléances et pitoyables complaintes, embrassera nostre fait pour en rendre justice, et pour cest effect nous tendra la main de sa faveur et protection, qui sera une œuvre de pitié digne de vostre vocation est un effect de charité envers vos propres sujets, pour adoucir l'amertume de leurs afflictions et tesmoigner leur innocence à toute la chrestienté. Et par ce moyen, serez aimé et receu de toutes nations non-seulement comme Roy, mais comme père de vostre peuple.

FIN.

EXTRAIT DES REGISTRES

DES LETTRES

ESCRIPTES PAR M. DE PÉTREMOL

DURANT SA CHARGE D'AGENT A LA PORTE DU GRAND-SEIGNEUR.

EXTRAIT DES REGISTRES

DES LETTRES

ESCRIPTES PAR M. DE PÉTREMOL

DURANT SA CHARGE D'AGENT A LA PORTE DU GRAND-SEIGNEUR (1),

AU ROY.

SIRE,

J'espérois que le seigneur Vicentio Justiniani deust estre porteur de la présente; toutesfois voyant qu'il différoit de jour en jour son partement, où pour ses affaires particulières qu'il a de par deçà, ou attendant, comme il le dict, commodité de passage par mer, ne pouvant supporter le travail et incommodité de la terre, mesmement en ce temps d'hyver, je n'ai plus voulu différer à vous escrire la response que le Bassa nous a faicte par commandement du Grand-Seigneur, sur la demande de la liberté du capitaine Cigalla; qui est, Sire, que Sa Haultesse pour

(1) Adrian de Pétremol, greffier civil et criminel du bailliage de Troyes, accompagna l'ambassadeur de France en Turquie, et à la mort de ce dernier demeura chargé des affaires en ce pays depuis 1561 jusqu'en 1566. Sa correspondance, dont nous publions un extrait, existe à la Bibliothèque royale, *Manuscrit, suite de Mortemart*, n. 11.

le présent ne pouvoit délivrer un si insigne et grand corsaire comme estoit ledict Cigalla, qui avoit faict infinis maulx et dommages non-seulement aux Turcqs, mais aussi à quelques-ungs de la chrestienté qui leur estoient amys; car, le délivrant, il pourroit encore faire pis, à l'exemple de don Sanche de Léna, qui ne fut plustost parti d'icy, où pour avoir la liberté avoit promis et juré de ne porter jamais armes contre les Turcqs, qu'il s'embarqua sur les gallères de Naples, plus prompt à leur faire dommage et se venger de sa prison qu'il n'estoit auparavant; et qu'il espéroit certainement que, pour ce refus avec causes si justes, Vostre Majesté ne diminueroit en rien de l'amitié que vos prédécesseurs Roys ont porté à cest empire; car pour le seul respect de ladicte amitié et intelligence, le Grand-Seigneur, vous aimant, Sire, d'une affection paternelle, avoit faict refus de choses qu'il jugeoit pouvoir estre dommageables non-seulement à Sa Haultesse, mais à Vostre Majesté. Sur quoy ayant fait response au Bassa que ce refus n'estoit le premier, ni le second, ni le troisième qu'ils avoient faict à Vostre Majesté en chose de petite conséquence; et que, quand il sera besoing de les requérir de quelques secours, comme par le passé les feuz Roys de France ont faict, qu'à plus forte raison il le nous déniroit, veu que non premièrement ils avoient dénié la liberté aux pauvres François qui contre raison et debvoir se trouvent icy esclaves; et après la liberté de don Alvaro de Sande, que Vostre Majesté avoit si instamment demandée par le chevalier Salviaty, aymans mieux en gratifier l'empereur que Vostre dicte Majesté; davantage le secours d'argent que le seigneur colonel Sampetro, Corse, vint icy demander lorsque la France estoit plus affligée de ses troubles et tumultes intestins; et maintenant, après tant de dillatations et belles paroles, se refuser à la liberté d'un

seul homme vieil et estropié et désormais inutile, qui se vouloit rachepter oultre la faveur de Vostre Majesté, de ses propres deniers, estoit signe manifeste du peu d'affection qu'ils desiroient porter aux affaires de Votre Majesté; et que si la volonté du Grand-Seigneur estoit dès le commencement ferme et résolue de ne délivrer ledit Cigalla, il pouvoit aussi aisément, il y a deux ans, faire la même réponse que à présent, sans jusqu'à ceste heure nous entretenir de belles parolles et promesses. Il me dit que ceste amitié n'estoit en rien diminuée de leur costé, et que le Grand-Seigneur estoit austant ou plus amy de Vostre Majesté qu'auparavant, et que en toutes choses qui concernoient l'honneur et le profit de Vostre Majesté et de ceste commune intelligence, que le Grand-Seigneur emploiroit toutes ses forces pour monstrer à un chacun combien il désire vous estre amy; et qu'il aydera plustot Vostre dicte Majesté d'une bonne et grosse armée, comme il a faict par le passé les prédécesseurs Roys vos ayeul et père, avec très grands fraiz et danger, que de donner la liberté à un ennemy; et que à plus juste raison ils auroient occasion de leur plaindre de nous et dire que nostre amitié est refroidie, que nous n'avons d'eux, tant pour la paix que le feu Roy Henry, de bonne mémoire, traicta avec le Roy d'Espaigne, leur ennemy perpétuel, que parce que depuis que Vostre Majesté a succédé à la couronne elle n'a encore envoyé icy homme visiter le Grand-Seigneur avec quelque petit présent, ne fut-il que d'un orloge ou d'un panier de fruict, en signe d'amitié et de bénévolence, comme est la coustume et usage entre les princes et comme ont faict et usé vos prédécesseurs; et que si le chevalier Salviaty ou le colonel Sampetro, Corse, et de nouveau le seigneur Vincentio Justiniani, fussent venuz avec tels signes, faci-

lement ils auroient emportez aultres fruicts de leur demande qu'ils n'ont pas faict; et qu'il n'estime pas tant les présens pour besoin qu'ilz en ayent, ny pour la grandeur du présent, que pour estre signe d'amitié, d'autant qu'ilz se délectent eux-mesmes autant ou plus à en faire et présenter que d'en recevoir; toutesfois que cela n'a en rien esmeu le Grand-Seigneur à faire tel refuz. Considérant que Vostre Majesté, dès son arrivée à la couronne, a eu assez d'aultres choses à démesler en vostre royaulme pour le pacifier et appaiser de troubles et dissentions; mais que premièrement il auroit refusé la liberté de don Alvaro, tant parce qu'il avoit toujours esté ennemy de Vostre Majesté, et puis combattant contre l'estendart de Sa Haultesse, que parce que leur loy ne permettoit point de délivrer un tel homme sans grande et évidente utilité et proffict du public et empire, comme à la parfin il avoit esté mis en liberté, en paix faisant avec l'Empereur Ferdinand avec bonnes et profitables conditions. Sur la demande du colonel Sampetro, Corse, le Grand-Seigneur avoit assez amplement répondu et satisfaict par ses lettres à Vostre Majesté, et espéroit qu'à l'endroict de Vostre dicte Majesté ses excuses auroient trouvé lieu; et pour le dernier refuz, qu'on en debvoit plustost accuser la disgrace du capitaine Cigalla que la bonne affection que le Grand-Seigneur vous porte, Sire, car non-seulement les choses susdittes ont empesché sa liberté, mais aussi l'exclamation d'une femme turque qui, par continuelles prières et importunes requestes au Grand-Seigneur, redemande deux filles siennes que le feu grand-prieur de France, lorsqu'il estoit au service de la religion de Malte, avoit prises et présentées l'une à la Royne et l'autre à madame la duchesse de Savoye. De quoy par plusieurs foys j'ay escrit à Vostre Majesté, et prié d'en vouloir escrire un

mot au Grand-Seigneur, pour response de la demande qu'il me faict journellement, que lesdictes filles ou turques ou chrétiennes soyent renvoyées à leur mère. Ceste mesme exclamation et importunité de femme a empesché que le Bassa, ainsi qu'il dict et affirme, n'a pu délivrer le reste des pauvres esclaves françois soubz la puissance du Grand-Seigneur. Quand à la dilation et retardement du sieur Vicentio Justiniani, le Bassa m'a dict que l'affection qu'il avoit de vous pouvoit faire quelque service dans ceste demande, outre le désir qu'il avoit que ledict Cigalla fust mis en liberté en avoit esté la principale cause; car sachant que dès le commencement le Grand-Seigneur en faisoit quelque difficulté, il espéroit avec le temps trouver Sa Hautesse si à propos et en si bonne volonté, que facilement il accorderoit ceste demande, mais qu'à son grand regret il n'avoit pu rien profiter. Ce sont, Sire, les propres parolles que le Bassa m'a tenues quand je luy ai demandé la response susdicte et les causes du refuz, par lesquelles Vostre Majesté, par son prudent conseil, pourra considérer l'honneur des seigneurs de cet Empire, et, voulant continuer ceste intelligence et amitié, les moyens propres et dont il convient user pour la maintenir et la rendre plus grande et plus forte qu'elle n'a esté jusqu'à présent, pour au besoin en tirer quelque profit et utilité; mais pour autant qu'après tant de refuz quelques-uns pourroient estre d'opinion qu'on ne fist dorénavant si grand compte de ceste amitié comme on a faict par le passé, ou qu'on l'abandonnât du tout comme inutile, mesmement estans en paix avec le Roy d'Espagne et autres princes circonvoisins; et que lors ceux-cy seroient possible contraints d'envoyer vers Vostre Majesté et la requérir de ce qu'autrefois nous les avons requis, et cognoistroient tost ou tard combien vostre amitié leur a

esté utile par le passé, et, la perdant, les inconvéniens qui leur en pourroient advenir. Je dis, Sire, succinctement et en brief ce que j'ay peu apprendre de ceste amitié depuis trois ans et demi que je suis icy au service de Vostre Majesté, et par ce moyen mesme je rendrai en partie compte de la charge que luy a pleu me commettre; ce que je désirois faire long-temps a, si le son des armes et les dissentions et emotions civiles eussent donné quelque lieu aux affaires externes. Deux principaux poincts ont esté cause de contracter ceste amitié avec le prince et Grand-Seigneur, encores qu'il soit discordant de nostre religion et de nos façons de faire, et l'ont maintenue jusques aujourd'huy; l'nn pour en tirer secours et profict, l'autre pour la seureté du traffic des marchands. Quand au premier, on ne peut nier que par le passé vos prédécesseurs Roys, Sire, n'en ayent tiré plusieurs grandes armées, et qu'à l'advenir, quand le besoing et la nécessité le réquerroit, on ne peust faire le semblable, et combien qu'on peust dire et alléguer qu'elles ont esté plus de dommage que de profict, et quand les feuz Roys eussent employés l'argent qu'il coustoit à les faire venir et entretenir, et à faire bastir forces gallères à Marseille et aultres ports, ils eussent peut-estre obtenu plusieurs victoires que l'insolence et l'avarice des Turcqs et le désir de butiner leur ostoit des mains; car il est facile à croire que premièrement toute la Pouille, le royaume de Naples, la Corse, et peut-estre toute la rivière de Gennes, se seroient renduz à la dévotion et obéissance de vostre couronne, si l'insolence et la peur d'estre faicts proye et esclaves des Turcqs ne les eussent divertis. Toutesfois quand on considérera la petite despense qu'on y a faicte, au regard de celle qu'on eust esté contraint de faire, armant les vaisseaux à Marseille ou aultres ports; davantages com-

bien ces armées ont diverty et esté cause de séparer en plusieurs et divers endroictz les forces de l'empereur Charles-Quint, et depuis du Roy d'Espagne; finalement que vos prédécesseurs Roys, Sire, ont toujours mieux aimé, pour espargner leurs subjets et les garder au besoin et à la nécessité, se servir des forces étrangères que des leurs propres, il sera facile à cognoistre que, combien que lesdictes armées ne nous ayent pas apporté grand proffit, toutesfois qu'elles n'ont esté du tout inutiles ne dommageables; et encore que à présent Vostre Majesté soit en paix et amitié avec tous ses voisins, et qu'il semble que par ce moyen ceste intelligence demeure inutile; quand pour en attendre ou requérir secours, nonobstant avoir içy un seur appuy et fondement, est moyen très propre de contenir tous vos voisins en amitié; quand ils considéreront que, outre les forces grandes de vostre royaume, encores ce Grand-Seigneur seroit prest de secourir et ayder Vostre Majesté de toute sa puissance, toutes et quant fois qu'il en sera requis. Le second poinct et cause de faire maintenir ceste amitié, est le trafficq libre qu'ont les marchands, non-seulement de vostre royaume, mais aussi de toute la chrestienté, soubs l'ombre des ailes de Vostre Majesté, par tous les pays et terres de ce Grand-Seigneur, duquel on ne peut nier qu'il n'en revienne un grand et évident proffit, et que lesdicts marchands ne soient aussi seurs et ne puissent aussi librement contracter avec toutes sortes de personnes comme de leurs maisons et en quelqu'autre pays de la chrestienté; et combien quelquesfois il leur soit donné quelque facherie, cela ne provient que de l'avarice des ministres ou par l'insolence du vulgaire; mais ils n'ont pas plustost ouvert la bouche pour s'en plaindre, que le Grand-Seigneur ne face chastier les délinquans. Encores une infinité de pauvres chres-

tiens de toutes nations et qualitez, soubs l'ombre et faveur de Vostre Majesté, viennent seurement en ce pays, spécialement les pauvres gens de religion, tant du Saint-Sépulcre que de ceste ville, lesquelz n'ont autres recours ou refuge qu'aux pieds de Votre Majesté, et ayde de vos ministres, qui sont ici résidens; et quand toutes occasions cesseroient, ceste seule pour estre annexée est suffisante à induire Vostre Majesté à faire estime de ceste amitié de la maintenir comme vos prédécesseurs Roys ont faict, et pour peu de chose faire bien, et secourir et ayder tant de peuples et nations chrestiennes. Sire, le plus propre et seul moyen d'entretenir et augmenter ceste amitié et intelligence, considérer l'humeur et nature de ceste nation, consiste en un seul poinct, qui est que Vostre Majesté, comme elle a toujours promis, envoye par-deçà quelqu'homme digne et expérimenté aux affaires pour y résider ambassadeur, avec quelques petits présens, tant audict Grand-Seigneur que ses principaux ministres, affin d'apaiser leur immensuré désir de présens avec peu de chose et leur retrancher toute occasion de se plaindre de nous; car ils ne nous peuvent aujourd'huy objecter autre chose, sinon que nous comparoissons icy les mains vides, et qu'il n'y a si petit prince ou seigneur chrestien, ou turcq, qui n'apporte quelque présent de ce qui croist ou se faict en son pays ou seigneurie; et je m'asseure, pour l'expérience que j'en voy journellement, quand Vostre Majesté y envoyra de telle sorte, que toutes les graces, faveurs ou secours qu'elle sçaura demander au Grand-Seigneur luy seront accordées et qu'il ne restera en ce pays un seul esclave françois qui soit en la puissance du Grand-Seigneur; car de ceux qui sont aux particuliers, il ne faut poinct faire compte de les pouvoir ravoir sans rachapt; et que si Vostre Majesté n'y envoye quelqu'un les mains

pendentes, ainsi qu'ils appellent, ce sera tousjours à recommencer, et ne gagnera non plus à ses demandes qu'ont fait par le passé le chevalier Salviaty, le colonnel Sampetro, Corse, et le seigneur Vincentio Justiniani, outre la déréputation de vos affaires et ce qu'en peuvent penser les autres princes qui tiennent icy leurs ministres, lesquelz nous y voyant mal volontiers, parce que la grande lumière amortit la moindre, cherchent tous les moyens de nous déposséder de ce lieu et degré, nous rendre odieux et lever tout crédit et authorité, affin qu'ilz puissent eux seuls jouir du proffict et honneur qu'ils y prétendent. Sire, il y a trois ans et demi que, quand Vostre Majesté me commanda de demeurer icy pour luy faire service, après la mort du feu sieur Dolu, semblablement promit au Grand-Seigneur que dans peu de jours elle envoyroit un ambassadeur absolu pour résider à ceste Porte. Et parce que les troubles survenus en vostre royaume ont esté cause que Vostre Majesté n'a peu sitost satisfaire à sa promesse; maintenant, Sire, que par la grace de Dieu la France est appaisée, il me semble que l'heure est venue que Vostre Majesté pourra maintenir ou plustost rafermir ceste amitié qui semble pour peu de chose aller en décadence, élise un homme digne et suffisant pour vous y venir faire service, non que je sois las de m'y employer, car pour vous faire service je suis nay et en iceluy désire mourir. Mais je considère que, pour les raisons susdictes, il est maintenant de nécessité, outre que facilement je seray excusé si, après avoir demeuré icy quatre ans, je demande congé et licence de Vostre Majesté, pour en quelque autre endroict m'employer en son service, et ce que je vous supplie, Sire, me vouloir accorder. Mais parce que j'ay cy-dessus parlé du désir que ces seigneurs ont d'estre présentez, il ne fault pas pourtant que Vostre Majesté estime que j'entende

de grandz et excessifz présens dont ont usé vos prédécesseurs Roys, car ceux-cy ne regardent pas tant à la valeur ou grandeur qu'à une certaine vaine gloire d'estre présentez. Le plus agréable présent que Vostre Majesté pourroit faire au Grand-Seigneur seroit de quelque bel orloge, de quelques bons chiens de chasse dont vous avez quantité en vostre royaume, parce qu'il se délecte fort de ladicte chasse, ou bien de quelque buffet d'argent doré, sans figures, ou de draps d'or ou de laine, qu'ils estiment sur toutes choses; et aux Bassas, semblablement quelques draps ou vaiselle d'argent, ou autre chose légère et toutesfois d'apparence. En somme, quatre ou cinq, ou au plus six mil escuz, que Vostre Majesté dépendra en présens, non-seulement reconfirmeront et raffermiront ceste amitié, mais aussi donneront la liberté à une infinité de pauvres François, lesquelz il est impossible autrement délivrer; et affin qu'il ne semble à Vostre Majesté que sans grande occasion je désire cecy, elle peut sçavoir qu'il n'y a année que les Vénitiens, outre le tribut ordinaire qu'ilz payent pour l'isle de Cipre, ne dépensent en présent, tant au Grand-Seigneur qu'à son premier bassa, quelquefois vingt-cinq et trente mil escuz. L'Empereur en faict de semblable; mais aussi tout ce qu'ilz sçavent et peuvent demander leur est accordé, et de semblables graces nous en sommes refusez par faute de présenter. Mais pour n'ennuyer Vostre Majesté de si long propos j'y feray fin pour venir aux occurrences particulières de ceste Porte. Depuis huit jours en ça il s'estoit eslevé en ceste ville un certain belistre qui disoit estre sultan Mustafa, fils de ce Grand-Seigneur, celuy que Sa Hautesse avoit faict estrangler en Asie, il y a environ dix ans, et s'estant insigné avec les janissaires et amazoglans, qui sont le principal nerf et force de cet empire, en avoit cor-

rompu plusieurs et probablement quelques-uns du commun populaire; et eut bien tant de présomption jeudy dernier, qui fut le septième du présent, de s'aller présenter au Grand-Seigneur lorsqu'il estoit à la chasse, luy voulant donner à entendre qu'il estoit son fils sultan Mustafa; mais il en fut mauvais marchand, car sur le champ le Grand-Seigneur luy fit coupper la teste; et ayant accusé quelques-ungs de ses complices et fauteurs, Sa Hautesse en faict punir jusques à présent quelques-uns des principaux et chercher de découvrir les autres. Depuis la mort du vray sultan Mustafa, cestuy-cy est le troisième qui, soubz ce nom autrefois tant aimé et révéré des janissaires, saphis et armée du Grand-Seigneur, s'est voulu eslever et impatroniser de ceste empire, et à la fin a eu un tel payement qu'eurent les deux premiers, dont le second, lorsque le Grand-Seigneur estoit en Asie, s'estoit eslevé en armes et mains fortes de plus de soixante mille personnes; et n'eust été qu'une grande partie de l'armée de Sa Hautesse estoit desjà retournée d'Asie et que le remède fust prompt à esteindre un si grand feu, facilement il se fust emparé de Constantinople. Davantage le Grand-Seigneur faict un fort grand appareil, tant de gallères que autres vaisseaux, pour passer chevaux et porter munitions, pour à ce renouveau faire quelque expédition et armée de mer; le commandement de gallères est de cent cinquante, et autres cent cinquante grandes gallères, ou mahommes qu'ilz appellent, sans les autres vaisseaux. Toutefois on faict divers jugemens du lieu où elle doit aller; qui s'estime pour Malte, qui pour la Pullia, mais la pluspart la juge pour l'isle Cipre; et qui augmente le soubçon, est que depuis deux ou trois ans ça le Grand-Seigneur a envoyé tousjours force munitions, tant d'artillerie que d'autres choses, nécessaires à un chasteau qu'il a faict bastir

en Asie à l'opposite de Cipre; et à ceste expédition le insistent fort tous les bassatz, horsmis le premier, mais surtout celuy de la mer, qui a espousé une des filles dn sultan Selim. Et facilement ceste grande armée qu'on prépare pourra sortir hors ce renouveau, si la vieillesse du Grand-Seigneur, qui doresnavant, par le conseil du seigneur Aly, premier bassa, ne cherche que repos, ne l'empesche, et la prudence des seigneurs vénitiens, auxquels touche l'affaire, ne l'en divertit. Sire, je supplie le Créateur conserver Vostre Majesté en toute prospérité et grandeur.

Constantinople, le 15 novembre 1564.

DE PÉTREMOL.

LETTRE

DE M. LE MARESCHAL

DE MONTMORENCY

A MGR LE DUC DE MONTPENSIER,

PRINCE DU SANG,

AU SUJET DE SA QUERELLE AVEC LE CARDINAL DE LORRAINE.

LETTRE

DE M. LE MARESCHAL

DE MONTMORENCY

A Mgr LE DUC DE MONTPENSIER,

PRINCE DU SANG,

AU SUJET DE SA QUERELLE AVEC LE CARDINAL DE LORRAINE (1).

Monseigneur, d'autant que le service du Roy requiert que vous, qui avés cet honneur d'estre prince de son sang et de sa maison, soyés adverti au vrai des choses qui passèrent lundy dernier là en ceste ville, entre M. le cardinal de Lorraine et moy, je n'ay voulu faillir vous escrire qu'il y a six mois et plus que j'ay dit, en présence des cardinaux, archevesques, évesques, chevalliers de l'ordre, seigneurs, gentils-hommes, présidens, conseillers, gens de tous estats, mesmes en présence d'aucuns serviteurs du sieur cardinal de Lorraine, que pour plusieurs bonnes et importantes raisons j'étois délibéré de ne souffrir entrer en mon gouvernement de l'Isle-de-France ledit cardinal, avec sa garde d'harquebuziers; et estant dimanche au soir arrivé bien tard en ceste ville, le lendemain matin j'allay au parlement, où j'ay déclaré que je ne pouvois ni ne devois comporter que ledit cardinal entrast en ceste dite ville avec garde d'arquebusiers, et, au contraire, que

(1) *Man. de Béthune*, vol. côté 8697, fol. 6, 8° c.

s'il y venoit sans garde, sous la protection du Roy et son lieutenant-général, qu'il y seroit le très bienvenu et que je donnerois ordre qu'il y seroit en toute seureté; mais aussi, s'il y venoit avec armes deffenduës, je luy ferois apprendre, comme à chacun, de se contenir dedans les limites de sa vacation et d'obéir aux éditz du Roy. Vous scavez bien, monseigneur, qu'il avoit bien quelques serviteurs en ceste compagnie pour l'en advertir; ce néantmoins, l'après-disnée, il ne laissa de partir de Saint-Denis et d'entrer en cestedicte ville avec la susdicte garde, et avec telle troupe que mes prévotz, que j'avois envoyés pour constituer prisonniers ceux qui trouveroient portans armes deffenduēs, m'advertirent qu'ils avoient trop de gens sur les bras et ne pouvoient exécuter mes commandemens. Parquoy à l'instant je y envoye quinze arquebusiers de ma garde, conduits par leur capitaine, lesquelz, soudain qu'ils furent apperceuz par les gens dudit cardinal, furent par eux environnés, leur présentant harquebuzes et pistolets à l'estomac, tellement qu'il me fut force de monter à cheval avec bon nombre de gentils-hommes de l'une et de l'autre religion; car, Dieu mercy, les uns et les autres m'obéissent volontiers en ce que je leur commande au nom et pour le service du Roy. Le train dudit cardinal fut par moi rencontré au coing de Saint-Innocent, et laissé passer tous ceux qui ne portoient armes deffendues. Mais quand j'apperceus arquebusiers et pistoliers, je m'advançay dans la rue Saint-Denis et leur feit faire commandement de mettre les armes bas; et pour ce que à ceste abordée, au lieu de m'obéir, un des arquebusiers dudit cardinal tira un des gentils-hommes de ma compagnie, tout ce qui fut rencontré armé fut de servir un peu plus rudement que je n'avois délibéré; toutesfois ne fust faite aucune offense à Ligneres, Lavallée, Crenay,

Ville-Gaignon, Fossé et autres, qui ne pourtoient armes deffenduës, et les feist préserver. Ledit cardinal se sauva dedans une maison aisée à forcer; mais pour ce que j avois en ma compagnie assez de gens qui ne l'aimoient guères, je outre passai et feist passer à toute ma compagnie ladicte maison, affin de luy donner moyen de se retirer à pied dedans son hostel de Clugny. Il n'y a homme de guerre qui sçaiche que c'est que de commander, ni homme de jugement, de quelque qualité qu'il soit, qui puisse excuser ledit cardinal d'avoir desdaigné le Roy, puisqu'il a tant esdaigné son lieutenant-général que d'entrer non-seulement en mon gouvernement, mais aussi en la ville capitale de ce royaulme, aveo armes deffenduës, sans m'en advertir. S'il avoit quelque congé, c'estoit à luy à me le monstrer et à moi à l'ignorer pour le lieu que je tiens. Et pour ce, mardi au soir il bailla au premier président, pour me monstrer, un congé qu'il a de faire porter à ses gens armes deffenduës, dez le mois de février dernier, signé Bourdin, de par la Royne, laquelle, usant de son accoustumée prudence et sagesse, ne luy a donné qu'un simple congé qu'on ne refuse ordinairement à tous ceux qu'on sçait avoir querelle; et soubs prétexte dudit congé ledit cardinal se veult attribuer garde d'arquebusiers et capitaine de sa garde, à quoi Sa Majesté, tant advisée qne chacun sçait, ne pensa oncques, d'aultant qu'elle feroit tort à messeigneurs ses enfans et à la maison de France, et pour ce que entre tous ceux qui sont naiz subjets du Roy, il n'y a que ceulx de ladite maison à qui il appartienne d'avoir garde en ce royaume, et à ceux qu'il plaist à Sa Majesté tant honnorer que de leur donner commandement sur les armes. Toutefois, voyant ledit congé, je n'en parlay point; seulement je dis que, quand ledit cardinal m'envoyeroit le nombre et le nom

de ses gens, ausquels il entend faire porter lesdites armes deffendues au gouvernement de l'Isle-de-France, en forme autentique, attachée audit congé d'huement collationné, j'en ordonnerois selon le deu de ma charge. Sur cela, il partit mercredy matin, deux heures avant le jour, avec des lanternes, et se retira à Meudon, où, et partout ailleurs où il ira en mon gouvernement; il ne luy sera souffert faire chose qu'il ne doive faire, pour faire obéir le Roy et révérer ses ministres, chacun selon son regard et vacation. Ce que je vous ay bien, monseigneur, voulu faire entendre, et supplier que monsieur le prince dauphin, vostre fils, me faire cet honneur de veoir pareillement cette lettre, d'autant que je honore et je révère tout ce que je doibts, et ne reconnois qu'une seule grandeur en France, qui est celle du Roy, et parconséquent celles de vous autres messeigneurs les princes de son sang. Je n'ygnore point les artifices dont sçavent user et daiguisier les matières, ceulx qui se veullent attribuer en France plus de dignité et grandeurs que les présentes loix et establissement d'icelluy ne lui permettent. Aucuns disent que ledit sieur cardinal avoit fiance au peuple de Paris, mais je l'ay trouvé en pleine rue Saint-Denis, et personne ne se bougea, respectant un chacun mes qualités, de quoy je m'asseure, monseigneur, que vous serez bien ayse, pour le bien que je scay que désirés en ce royaulme, qui ne tournera point aux troubles, s'il plaist à Dieu, auquel je supplie, après vous avoir présenté mes très humbles recommandations à vostre bonne grace, vous donner en santé, monseigneur, très heureuse, très bonne et longue vye.

De Paris, ce quinzième jour de janvier 1564.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

FRANÇOIS DE MONTMORENCY.

RESPONSE

DE M. LE DUC

DE MONTPENSIER

A M. LE M[al] DE MONTMORENCY (1).

Monsieur le mareschal, la lettre que vous m'avés écrite, du faict d'entre monsieur le cardinal de Lorraine et vous, a beaucoup demeuré par les chemins, pour ne l'avoir réçuë que d'hier au soir. J'en avois bien eu plustost advertissement tout autre que ne le faites; toutesfoys je m'en remettray à la vérité et prendray toujours à un bien grand plaisir l'état des affaires concernant le service du Roy, mon seigneur, et repos public, en estant le succes selon la volonté de Sa Majesté, et icelle obéie en ses édicts et commandemens. Je croy, monsieur le mareschal, que vous y avés pareille affection; mais il me semble si, au lieu d'assembler tant de gens en armes pour aller trouver monsieur le cardinal de Lorraine, vous lui eussiés mandé vostre délibération, qu'il se feust bien volontiers retiré de vostre gouvernement et de son voyage à Paris, et que ceste voye, propre et douce à ceux que sadite Majesté a honorez des premiers lieux et autorités de son royaume, estoit plus équitable et recommandable à vous, que j'en-

(1) *Man. de Béthune*, vol. coté 8697, fol. 11, r°.

tends et cognois pour d'autres actes bien advisé et de bon et sain jugement, que toutes ces rigueurs et recherches; estimant que, s'il y a quelque trait de mauvaise intention, qu'il provient d'aucuns que vous avés en vostre compaignie, qui ne veulent point de bien ne à luy ne aux siens; car pour le regard de son équipage, il n'est pas nouveau, l'ayant, depuis son retour en France, tel par le congé de sadite Majesté, qui luy a souffert quand il a esté près d'icelle. Tant de gens l'ont veu et sçavent que je n'en saiche guères qui en puisse douter, ne des justes occasions qui le font tenir ainsi accompagné, ne aussi de sa grande quantité et mérite, et qu'il ne soit bon et fidèle subjet et serviteur de la couronne, pour justement se plaindre, avec tous ses parans, d'avoir esté trop estrangement traité. Je ne vous diray point les alliances du Roy et des plus illustres maisons qui sont en celles dont il est issu, pour ce que je m'asseure que ne les ignorés point, ne que moi et mon fils ne soyons du nombre, pour nous montrer toujours à l'endroit d'eux comme le devoir de parenté et amitié nous y tient et oblige. C'est l'endroit de ma lettre que je voys finir pour prier Dieu, monsieur le mareschal, vous donner bonne santé.

D'Argenton, ce jour de febvrier 1564.

LOUIS DE BOURBON,
Duc de Montpensier.

L'HISTOIRE

DU

DIABLE DE LAON.

FÉVRIER 1565.

L'HISTOIRE

DU

DIABLE DE LAON (1).

De Laon, ce 8 février 1566.

Monsieur, l'occasion se présentant et ayant sçeu qu'estes à Paris, je n'ay voulu faillir vous faire, par ceste lettre, le discours de ce qu'il s'est faict en ceste ville digne d'estre publié par toute la chrestienté et digne qu'en soyés adverty. Le faict est que, depuis le jour de Toussaincts, une jeune femme aagée de seize ans (2), demeurant en la ville de Vervins en Tierasche, s'est trouvée possédée et fort agitée de malins esprits, lesquels, par quelques intervalles le jour et la nuict, se départoient d'elle pour la laisser manger, boire et dormir; et au partement, partant par la bouche de ladicte femme, qui lors a la langue tirée jusques au manton, ont soing de lui faire bailler à manger, commandoient aux père, mère et mary de ladicte femme de la faire manger, quelquefois déclarans le lieu où ils divertirent les tueries, voleries et autres meschans actes qu'ils ont incité des hommes perpétrer, et se sont trou-

(1) Bibliothèque du roi, Man. de Mesmes int. Mémoires des règnes de François II et de Charles IX, in-fol., tome II, n. 8677, page 8; et Man. originaux de Dupuy, vol. 86.

(2) C'était une fille, nommée Nicole Aubry.

vez beaucoup de leurs dicts véritables. Et par la mesme organe nommoient les personnes qui venoient voir ladicte femme par leurs noms et surnoms, déclarans en public ce que telles personnes avoyent faict en privé en leurs maisons ou ailleurs, et quelquefois déclaroient des choses si secrètes qu'on n'estimoit jamais qu'ellés feussent sçeues, mesmes à gens estrangers et non cogneus au pays. Durant le temps de l'Avent dernier, en cedit lieu preschoit un jaccobin de Vally, qu'on nomme de Mota, qui a faict plusieurs conjurations et commandemens auxdicts esprits malins de partir de ceste femme, ausquels ils faisoient responses qu'ils ne sortiroient pour luy; et parce que, quant lesdicts esprits partoient d'elle, ledict jaccobin l'admonestoit de son salut, et autres gens d'église, lesdicts esprits la rendoient sourde, muette et aveugle, de manière qu'il n'y avoit moyen de faire ouvrir les yeux ou la faire parler qu'en lui présentant la saincte hostie, qui feit faire audit jaccobin pareille expérience pour faire partir lesdicts esprits en vertu de la mesme hostie; laquelle présentant se départoient lesdicts esprits, mais soudain rentroient. Mais parce que tel faict dépend de l'estat et office de l'évesque, nostre évesque se transporta audict Vervins, où il feit lesdits expériences que ledit jaccobin; auquel lesdicts esprits firent responses qu'ils estoient plusieurs, et nommèrent leurs noms, et vindrent la nuict tourmenter nostredit évesque. Et de ce qui se feit audit lieu en pourroit parler et vous le faire entendre un docteur de la faculté de Paris, que l'on nomme M. Chausse, demeurant au collége de Lisieux, qui, avec un autre docteur de ceste ville, accompagna nostredit évesque.

Et voyant les parents qu'elle demeuroit toujours tourmentée, l'on l'a amenée en ceste ville; et passant par Nostre-Dame-de-Liesse, dict-on que illec la laissèrent et au-

cuns desdicts esprits, de manière qu'ils n'en restoient que deux ; et à la première adjuration qu'a faict en ceste ville nostredit évesque, luy a été confirmé par celuy desdicts esprits qui se nommoit Belzebuth. Parce que les huguenotsmaintenoient tout ce que dessus estre une imposture, pour laquelle descouvrir estoit besoin de changer de gardes à ladicte femme, elle fut par justice sequestrée ; et luy furent baillées gardes nouvelles, et des deux religions dix furent toute la nuit, le doyen de l'église, l'official et autres gens d'église, nostre lieutenant particulier, mon compagnon advocat, le bailly de l'évesque et autres notables personnes appelées avec eux, médecins et chirurgiens les plus experts, qui, durant qu'elle fut délaissée comme morte au partement du diable, par vertu de l'hostie présentée, feirent toutes les épreuves de leur art pour l'exciter, jusques à luy mettre des épingles dans les ongles de ses doigts, sans que pour ce elle eust aucun mouvement ; et à la seule présentation de la mesme hostie à sa bouche, elle reprint ses sens, louant Dieu. Et aucuns d'eux m'ont récité qu'ils virent, au partement du diable, un signe visible, comme d'une souris sortant de ses oreilles et trotant sur la main de ceux qui la tenoient, dont tous furent fort effrayez. Elle est rendue à l'évesque, qui puis quinze jours continue à jeusner et soy mettre en oraison, et faire annoncer et inciter par prédication le peuple à l'aider de jeusnes et oraisons à déchasser lesdicts esprits, faisant tous les jours procession et prières publiques ; esquelles processions on portoit ladicte femme, laquelle après l'on mettoit sur un échafaut pour ce érigé aprez la chapelle Nostre-Dame, au portail du chœur, en laquelle nostredit évesque chantoit la messe ; durant laquelle, à l'élévation du corps de Jésus-Christ, ladicte femme, tenuë de six ou sept des plus forts hommes que l'on pouvoit

choisir, malgré eux s'eslevoit droite, faisant mine si horrible que chascun en estoit effrayé; et la messe célébrée, procédoit aux conjuration et abjuration, respondant ladicte femme à icelles, mesme quelquefois prononçant ladicte femme aucuns mots avant nostredit évesque; et après avoir faict ce qu'il pouvoit par paroles, lui commandoit de laisser ladicte femme en vertu de l'hostie qu'il lui présentoit, faisant ladicte femme si espouvantable face et si défigurée qu'il n'est possible naturellement ce faire. Et en un instant demeuroit comme morte entre les bras de ceux qui la tenoient, ayant les bras, corps et jambes aussy roides que baston de bois, tournée à revers, sans qu'il fust possible luy faire plier les joinctures, fust des bras, fust des jambes, luy ouvrir la bouche ou les yeux, combien que ce faire se soyent forcez aucuns huguenots qui estimoient estre imposture; et par le seul attouchement de l'hostie sacrée que l'évesque luy présentoit à la bouche, sa bouche s'ouvroit et la recevoit, et après luy revenoient tous les mouvemens, fors d'un bras, qui demeuroit perclus et impotent. Finalement du jour d'hyer, septiesme dudict mois, continuant nostredit évesque ce que dessus, après plusieurs résistances, elle fut délivrée par la grace de Dieu, et revint son bras perclus, sain, selon le signe que luy avoit dict ledit esprit malin, et est encores ladicte femme fort malade de la fatigue qu'elle a endurée. Et ce jourd'huy s'est faict procession générale, où le corps de Jésus-Christ a esté porté en grande magnificence, remerciant Dieu, où nostredict évêque a chanté la messe à telle assistance et dévotion que l'on ne sçauroit souhaiter plus grande; qui n'a esté aux contentemens des huguenots, desquels bonne partie se sont départis pour reprendre la première et ancienne religion. Je vous puis asseurer ce que dessus pour y avoir plusieurs

fois assisté, et en feront témoignage plus de dix mille personnes. Je ne vous sçaurois, sans par trop long discours, réciter mille conjectures qui se sont présentées pour approbation de ce miracle si évident, comme aucuns estrangers flamens qui ont parlé à ceste femme estant possédée, qui leur faisoit response pertinente en haut aleman. J'ay veu un Aleman parler à elle en langage aleman, la femme lui respondre pertinemment en françois, et me disoit qu'il luy avoit dit en aleman qu'il estoit huguenot, et puis qu'il luy disoit qu'il ne l'estoit point et qu'il avoit menty. Puis luy dict en aleman que l'abbé de Saint-Vincent, qui estoit présent, parloit bien aleman; elle luy feit response qu'il ne sçavoit aucunement parler, mais qu'il faisoit semblant le pouvoir parler. Outre il n'y a quasi maison ou cloistre où il n'ait esté de nuict tourmenter aucuns de la maison, quelquefois hannissant comme un cheval, mesme en la maison épiscopale, hannir en mulet ou anesse, et le lendemain en donnoit tesmoignage.

J'espère que vous en sçaurez davantage par le tesmoignage qui en sera faict au Roy.

Articles, respondus par le ROY EN SON CONSEIL priué, sur la requeste presentée par plusieurs habitans de la ville de Bourdeaux, et Seneschaulcée de Guyenne, sur le faict de la Religion qu'on dict reformée.

Publiez en la Cour de Parlement audict de Bourdeaux, le 30. iour d'Auril, 1565.

A PARIS,

Chez Charles Perier, rue S. Jean de Beauuais, au Bellerophon.

1565.

RTICLES

RESPONDUS PAR LE ROY

EN SON CONSEIL PRIVÉ,

SUR LA REQUESTE PRESENTÉE PAR PLUSIEURS HABITANS DE LA VILLE DE BOURDEAUX ET SENESCHAULCÉE DE GUYENNE, SUR LE FAICT DE LA RELIGION QU'ON DICT REFORMÉE.

AU ROY.

Sire, vos très humbles et très obéissans subjects de la ville de Bourdeaux et pays de Bourdelois, qui sont de la religion qu'on dict réformée, vous remonstrent très humblement que jaçoit par vostre édict faict pour la pacification des troubles, et déclarations d'iceluy, vous ayez ordonné que chacun pourra seurement et librement aller aux lieux où l'exercice de ladicte religion est par vostre ordonnance estably, et au demeurant chacun pourra vivre en sa maison librement, sans estre recherché ne molesté, forcé ne contrainct pour le faict de sa conscience; et, pour mieux unir vos subjects, que tous seront réceuz à l'administration des villes et communautez, sans différence et distinction de religion, nonobstant tous jugemens, sentences et arrestz donnez au contraire, lesquels vous avez déclaré de nul effect et valeur,

toutesfois les maire et juratz des villes et autres magistratz, et à leur exemple plusieurs personnes privez, poussez d'un esprit turbulent et désobéissant à vos commandemens, emprisonnent, condemnent en amendes, saisissent les biens, et autrement molestent les supplians pour les choses qui leur sont par vous permises. Et d'autant que cela tend à l'infraction de vos édicts, violation de la protection et asseurance que vous avez donnée aux supplians, et par conséquent à la subversion de vostre Estat, ils supplient très humblement Vostre Majesté y pourveoir, et sur les articles qui s'ensuivent déclarer vostre vouloir et intention.

1. Premièrement ils vous supplient très humblement, Sire, que très estroictes inhibitions et défenses soyent faites aux maire et juratz des villes, et à tous les autres, d'emprisonner, molester ou inquiéter aucun pour chanter des psalmes ou cantiques privément et sans assemblées.

RESPONSE.

Permis de chanter les psalmes ès maisons privées, pourveu que ce ne soit en assemblée ne en lieu public. Et tous ceux qui pour raison de ce sont détenus prisonniers seront eslargis.

2. Que nul ne puisse estre contrainct de fournir le pain qu'on appelle beneist.

3. Ne porter par les temples le plat des aulmosnes que l'on baille aux pauvres.

4. Ne payer les deniers de confrairies.

5. Que nul ne soit molesté pour tenir ou vendre des livres de la Saincte-Escripture, commentaires et traictez sur icelle.

RESPONSE.

Sur les second, tiers, quart et cinq articles, nul ne sera contraint contre la liberté de sa conscience, suivant l'édict. Et si aucuns ont esté contraincts par prison ou vente de leurs biens, seront eslargis et leurs biens rendus.

6. Que nul ne soit contrainct parer ou tapisser le devant de sa maison lorsque les processions passeront.

RESPONSE.

Comme dessus, nul ne sera contrainct contre sa conscience, et seront les amendes rendues.

7. L'on commande des festes qui ne furent oncques solemnizées, pour l'observation desquelles l'on recherche les supplians en leurs chambres et maisons, combien que plusieurs de la religion romaine ayent leurs boutiques ouvertes ès mesmes jours; il vous plaise deffendre à tous magistratz et autres de rechercher aucun en sa maison soubz prétexte des viandes et observation des festes, pourveu que le tout se fasse sans scandale.

RESPONSE.

Les gens de mestier pourront besongner à huis clos en leurs maisons et boutiques, fors et excepté les jours de dimanche et festes solennelles, suivant la déclaration sur ce faicte et publiée.

8. Et ordonner que nul ne soit contrainct de faire serment sur le bras de sainct Anthoine, ne autre contraire à sa religion, et qu'au refus que feront les supplians de faire ledict serment ils ne puissent pour ceste occasion estre réferez à leurs parties.

9. Que quand les supplians obtiendront lettres de

vos chancelleries en récisions de contracts, ou pour estre relevez d'iceux, ils soyent tenus pour suffisamment dispensez des sermens apposez ausdicts contracts, sans demander autre dispense aux évesques ou curez, et que les juges ne les puissent débouter de leursdictes lettres à faute d'obtenir ladicte dispense.

RESPONSE.

Sur les huict et neuf articles, ne seront contrainots à faire serment contraire à leur religion, et les juges passeront outre, sans les astreindre à prendre aucune dispense de leurs prélats.

10. Qu'il soit très estroictement défendu à tous les magistrats et autres d'enlever les enfans des suppliàns pour les faire baptiser ailleurs qu'en l'église réformée.

Accordé.

11. Qu'il soit défendu aux seigneurs, pères, maris et maistres d'user de force ou contraincte pour le faict de ladicte religion.

RESPONSE.

Par l'édict il est défendu de forcer aucun en la liberté de sa conscience.

12. Que les reproches des troubles passez et autres, fondez sur le faict de la religion et choses qui en dépendent, soyent défendus soubs griefves peines, et les plaidoyers et actes contenants lesdicts reproches soyent rayez des registres, et défendu aux gentilshommes et autres de s'entrequereller et mettre la main aux armes pour raison de ce, à peine de la vie.

RESPONSE.

Par l'édict est enjoinct, d'oublier la mémoire du passé, et sera enjoinct à tous juges de punir les contrevenans.

13. Que en tous offices et charges tous vos subjects soyent indifféremment receus, sans avoir esgard à la diversité de religion, et sans ce que à l'entrée et réception desdits officiers aucuns soyent contraincts de faire serment ou acte contraire à sa conscience.

RESPONSE.

Les édicts et ordonnances seront gardez.

14. Et d'autant que, depuis la pacification et long temps après icelle, le procureur de la ville de Bourdeaux a requis, et les maires et juratz ont ordonné qu'en l'estat de maire, jurat, conseiller prudhomme, ou autre ayant fonction publicque, il ne sera esleu aucun qui ne soit de la religion romaine, et que par ce moyen l'administration des affaires estant demeurée par devers eux, cela est occasion de maintenir la partialité et division entre vos subjets, il vous plaise, Sire, casser ladicte réquisition et ordonnance, et ordonner qu'ils seront esleuz autant d'une religion que d'autre.

RESPONSE.

Sera procédé par élection, sans distinction de religion, et sans avoir esgard aux jugemens et arrests contraires.

15. Que les supplians seront appelez à toutes assemblées qui se feront pour la police, bourse des marchans, taxes, impositions et subsides, parce qu'il est advenu qu'en estant excluz ils ont esté grandement surchargez, dont y a infinies appellations interjectées.

RESPONSE.

Seront appellez indifféremment les ungs et les autres.

16. Pareillement que les supplians auront seur et libre accez au lieu où l'exercice de leur religion a esté par vous

ordonné; que les portes des villes et hostelleries leur seront ouvertes, vivres et autres choses nécessaires.

Accordé suivant l'édict.

17. Plusieurs insolences sont advenues de ce qu'aucunes personnes privées, qui cherchent occasion de mal faire à leurs ennemis, se sont témérairement et sans l'auctorité du magistrat ruez sur aucuns des supplians, soubs prétexte des presches ou autres supposées contraventions à vos édicts; il vous plaira, Sire, défendre, sur peines rigoureuses, toutes voyes de faict pour quelque couleur que ce soit, et ordonner que l'on se retirera par devers les juges à qui vous avez attribué la cognoissance desdictes contraventions, lesquels procèderont par les voyes ordinaires de justice.

RESPONSE.

Toutes voyes de faict sont défendues, et enjoinct aux magistrats de faire observer les édicts, à peine de s'en prendre à eux.

18. Ceux qui contreviennent à vos édicts se couvrent le plus souvent des arrests et jugemens ci-devant donnez contre les supplians, mesmement de ceux par lesquels le chant des psalmes est interdict et les supplians privez de l'entrée aux maisons de villes; il vous plaise, Sire, casser et adnuller lesdicts arrests, et faire défenses à tous de s'en aider ny les alléguer, sur peine d'estre punis comme contempteurs de vostre auctorité et infracteurs de vos édicts.

RESPONSE.

Le Roy déclaire nul tout ce qui a esté faict contre ses édicts.

19. Et générallement casser et adnuller tous jugemens,

coustumes, usances et statuts par lesquels les consciences des hommes peuvent estre forcées, contre la profession de la religion réformée et liberté permise par vos édicts.

RESPONSE.

Chacun demeurera en liberté de sa conscience.

20. Aucuns, pour provoquer le peuple à sédition, dient publicquement que, avant qu'il soit deux moys, tous ceux de la religion seront massacrez, et tiennent plusieurs propos mal sonnans de Vostre Majesté, dont y a informations, sur lesquelles vous plaira donner provision.

RESPONSE.

Les informations sont renvoyées aux juges des lieux, ausquels est enjoinct en faire justice.

21. Par attestation faicte par les commissaires envoyez en Guyenne, appert que la ville de Sainct-Macaire, ordonnée pour l'exercice de ladicte religion, est la plus incommode de toute la seneschaulcée, et que la plus grande partie des plus notables familles de la ville de Bourdeaux est de la religion réformée. A cette cause, et pour les inconvéniens qui peuvent advenir par l'absence et esloignement d'un si grand nombre de vos bons subjects, il plaira à Vostre Majesté, Sire, accommoder les supplians d'un lieu plus proche, auquel ils puissent aller et retourner en un jour.

RESPONSE.

Renvoyez au gouverneur pour y pourvoir, suivant les édicts et déclarations.

22. Pour les choses susdictes plusieurs sont prisonniers, autres ont payé grosses amendes, autres ont leurs

biens saisis; il vous plaira, Sire, ordonner que les prisonniers seront eslargis, les amendes rendues, et que main levée sera baillée des biens saisis pour les susdictes occasions, attendu que c'est contre vos édicts.

RESPONSE.

Toutes amendes adjugées contre la teneur des édicts seront rendues, et sera faicte main-levée des biens saisis et les prisonniers eslargis.

23. Les supplians, et avant les troubles, et durant iceux, et depuis la pacification, ont toujours obéy à vos édicts, et n'est advenu par leur moyen aucun trouble en la ville de Bourdeaux, par quoy il plaira à Vostre Majesté, Sire, en leur accordant le contenu aux susdicts articles, les maintenir en vostre protection et sauve-garde, et ils continueront de plus en plus à exposer leurs vies et biens pour vostre très humble service, et prieront Dieu pour l'augmentation de vostre prospérité et santé.

RESPONSE.

Tous subjects du Roy sont en sa protection, et leur deffend très estroictement, sur les peines des édicts, de se injurier ou mesfaire les uns aux autres.

Faict au conseil privé du Roy, tenu à Valence le cinquiesme jour de septembre mil cinq cens soixante-quatre.

Ainsi signé, ROBERTET.

Suivent la notification desdites réponses aux officials de l'ordre administratif et judiciaire du pays de Guyenne, et l'arrêt de leur enregistrement au parlement de Bordeaux.

RECIT D'UNE ENTREPRISE

FAITE EN L'AN 1568

CONTRE LA REINE DE NAVARRE

ET MESSEIGNEURS SES ENFANS.

RECIT D'UNE ENTREPRISE

FAITE EN L'AN 1565

CONTRE LA REINE DE NAVARRE

ET MESSEIGNEURS SES ENFANS (1),

PAR LEQUEL ON PEUT CONNOISTRE COMME DIEU S'EST MONTRÉ LEUR PROTECTEUR ET A MIRACULEUSEMENT SAUVÉ NOTRE ROY HENRY IV, DÈS SON ENFANCE, DE LA CONSPIRATION QUE SES ENNEMIS, AUTHEURS DES TROUBLES ET MISÈRES DE NOSTRE TEMPS, AVOIENT DÈS LORS JURÉE AVEC LE ROY D'ESPAGNE, A L'ENTIÈRE SUBVERSION ET RUINE DE LEUR MAISON ET DE CET ESTAT.

C'estoit la voix publique et toute commune qu'entre les propos mémorables que le grand Roy François, premier du nom, prononça en l'an 1547, avant que mourir, il donna conseil et avis à son fils, Henry deuxième, de faire élection des personnes qu'il devoit commettre au gouvernement des affaires de son royaume, et notamment l'advertit s'il se trouvoit de la maison de Guise qu'elle le mettroit en pourpoint et son peuple en chemise; paroles que l'on a deu prendre non seulement comme conseil salutaire pour la conservation de cet Estat, mais aussi comme un oracle, prophétie et commandement de père à fils, auquel pour n'avoir obéy tous ses enfans lé-

(1) Extrait des pièces justificatives des Mémoires d'État de Villeroy.

gitimes successeurs, tout le royaume et ses bons sujets, sont tombez en l'estat misérable que nous voyons aujourd'huy.

Ce grand Roy, prudent et sage, connoissoit dès lors l'ambition que couvoient ces princes lorrains, ayant sceu qu'ils faisoient falsifier leurs chroniques et généalogie, élevant l'eschelle de leur race jusques au ciel ou se figurans estre montez jusques au plus haut degré; par imagination ils songèrent estre descendus de Charlemagne.

Ce que toutesfois ils ont dissimulé pour un temps, tenans cette ambition couverte et comme morte, vivant le feu Roy Henry II, pour ce qu'estans venus à sa cour estrangers et avec peu de moyens, ils ne tendoient pour lors qu'à s'agrandir et s'accroistre d'estats, d'honneurs, de dignitez et de biens d'Eglise, pour puis après avoir moyen de parvenir plus facilement à leurs prétentions.

Mais incontinent après sa mort le masque fut levé, et s'apperceut-on aussitost que ces princes n'avoient point envie d'ensevelir n'y d'enterrer leur ambition en la sépulture de leur maistre, ains firent bien sentir qu'elle estoit encore vive et ardente; car succédant le Roy François II, et s'estans emparez sous son nom du total gouvernement et administration du royaume, ils se donnèrent tant de pouvoir, de crédit et d'authorité, qu'ils voulurent oster à l'advenir toute espérance de les en pouvoir jamais déposséder. Qui fut cause de les faire venir à cette présomption d'oser entreprendre la ruine de la maison très illustre de Bourbon, sçachant qu'elle estoit la plus proche de la couronne et qu'avec plus de forces que nulle autre elle pourroit faire teste et s'opposer à leurs desseins.

Parquoy s'adressans effrontément contre M. le prince de Condé, l'un des principaux et plus valeureux princes de sa maison, luy suscitèrent un procez criminel, à l'in-

struction duquel ils firent procéder de si grande furie que l'arrest et condemnation de mort furent aussitost forgez que le procez commencé, de sorte qu'il n'en restoit plus que l'exécution ; laquelle indubitablement fust advenue, ne se trouvant personne qui en osat parler ne qui pût rien faire pour le sauver, si nostre bon Dieu, qui donne promptement secours aux siens lorsqu'ils n'en espèrent plus des hommes, n'eust empesché miraculeusement l'effet d'une si détestable injustice, luy conservant la vie par l'événement inopiné de la mort subite dudit Roy François ; de laquelle bien que le bon prince, innocent du fait, toutesfois ayant laissé abuser de son authorité royale par ceux qui le possédoient, la divine justice le voulut ainsi punir, leur ostant par ce moyen le seul appuy de leur insupportable et tirannique domination.

Cette mort, recognue de tous estre venue de la main de Dieu, devoit abaisser leur orgueil et rompre du tout leur dessein, s'ils eussent eu quelque sentiment de sa crainte ; mais l'ambition estoit de trop long-temps attachée et enracinée dedans leurs ames pour l'en pouvoir arracher du premier coup.

Par quoy ils poursuivirent d'avancer leurs préparatifs, n'ayant perdu temps, pendant qu'ils avoient toute puissance, pour disposer le peuple de Paris à leur dévotion, faisant entendre que c'estoit pour soustenir et deffendre la religion catholique, apostolique et romaine; sous lequel masque ayans induit plusieurs gentilshommes, villes et communautez de ce royaume à faire ligue, ils attendoient tous les jours une occasion d'élever et construire l'œuvre qu'ils avoient désignée.

Or il advint par estrange désastre que le feu Roy de Navarre, chef de la maison de Bourbon, prince très généreux et de très louable mémoire, fut tué au siége de Rouen

d'un coup d'arquebuse, qu'on ne seut aucunement découvrir de quelle part il venoit.

Mais cet accident fut soigneusement remarqué par le cardinal de Lorraine et le duc de Guise, son frère, pour en faire leur profit quand l'occasion s'en présenteroit.

Et de fait, quelque temps après, ayans eu advertissement que le Roy d'Espagne, qui leur a toujours esté favorable, dressoit une armée contre les Mores, et que les trouppes espagnoles de Tezo, de Milan, de Naples et autres, qu'il faisoit venir d'Italie, devoient arriver à Barcelonne, ville maritime qui est assez près de Pau, où l'on disoit que la deffunte Reine de Navarre s'estoit retirée, et avec elle monseigneur le prince et madame la princesse ses enfans, ils jugèrent qu'il estoit temps de penser à leurs affaires et mettre la fin à l'œuvre.

Doncques sur ces deux occasions, tant de la mort du feu Roi de Navarre que du passage desdites trouppes espagnoles, le cardinal, qui avoit toujours les esprits tendus à remuer mesnage, estant de son naturel turbulent et factieux entre tous les Lorrains, se résolut, avec le duc de Guise son frère, de faire la guerre, et s'attaquer à bon escient à la maison de Bourbon, de laquelle, comme dit est, ils avoient dès long-temps conjuré la ruine, pour rendre le chemin libre à leur ambition.

Par quoy ayant exactement projetté leur dessein, tenans l'entreprise toute asseurée et le voulant exécuter en toute diligence, délibérèrent de dépescher exprès un personnage confident et advisé pour négocier cette affaire avec le Roy d'Espagne.

Et pour cet effet, entre tous ceux qu'ils élevoient, dont ils faisoient des pépinières pour semblables exécutions, ils firent élection d'un capitaine de la frontière de Béarn, nommé le capitaine Dimanche, auquel ils baillèrent in-

struction et mémoires nécessaires pour cette négociation, avec charge de prendre asseurance des seigneurs, gentilshommes et communautez des villes par où il passeroit; et à cette fin le duc de Guise lui bailla lettre de créance, mesmement au sieur de Monluc, d'Escars et vicomte Dortes, avec lesquels il avoit dès long-temps intelligence.

Ainsi le capitaine monte à cheval et part pour faire le voyage, auquel il séjourna assez longuement en Guyenne pour y faire ses menées, qui commencèrent à souhait, de sorte que lesdits sieurs, ensemble le capitaine du chasteau du Ha de Bourdeaux, promirent tous d'y apporter toute telle assistance et faveur que le sieur de Guise pouvoit désirer.

Bref, la partie en apparence estoit fort bien faite; mais ce grand Dieu admirable, qui sçait tout, qui voit tout, qui peut tout, connoissant qu'ils n'étoient poussez que d'une pure ambition, laquelle ne tendoit qu'à troubler le royaume et usurper la couronne, jaloux qu'ils abusoient de son saint nom et suscitoient son peuple sous faux prétexte de la sainte religion, bien qu'ils n'eust esté appelé en leur conseil, toutefois a fait paroistre qu'il en a voulu juger là sus de son thrône divin; car cependant que se faisoient ces voyages et pratiques, advint que le siége fut mis devant la ville d'Orléans, où le sieur de Guise fut tué, et la paix incontinent concluë et arrestée par le Roy Charles avec ceux de la religion prétendue réformée.

Ces deux accidens troublèrent fort le cardinal, mesmement le premier, de la mort du duc de Guise, son frère, laquelle, s'il eust eu conscience, ils eust reconnue venir du juste jugement de Dieu, qui le voulut ainsi oster de ce monde et par sa mort coupper le fil de sa maudite entreprise. Mais l'ambition, qui n'a les yeux ouverts que pour mirer au but de ses prétentions, aveugle à faire bien,

ne regarde point au jugement de Dieu. Parquoy ce bon catholique s'arresta sur le second poinct de la paix accordée aux huguenots, dont il se monstra fort indigné et print à prétexte, ce prétexte de susciter son nepveu, fils du feu sieur de Guise, pour le faire entrer en la place de son père, bien qu'il fust encores jeune d'ans. Toutefois, ayant fait son apprentissage à l'école du cardinal son oncle, il l'avoit desjà si bien instruit et rendu si docile à apprendre les préceptes de deffunct son père, qu'il devint incontinent maistre; chose qui luy fut très facile, car luy et ses frères tenoient cette inclination du berceau, pour avoir esté nourri en l'ambition naturelle des seigneurs de leur maison de laquelle ils faisoient estat comme d'un héritage paternel, ne présumans rien moins que d'estre nés capables d'aspirer à la couronne. Ainsi estant ce jeune duc de Guise en ses premiers ans, imbu, comme du faict de sa nourrice, de la hauteur de si hautes conceptions, puis après animé des songes du cardinal son oncle, qui le repaissoit d'une succession imaginaire de Charlemagne, ne manqua de cœur ny de volonté d'embrasser l'entreprise de si grande espérance.

A quoy le cardinal.... que son nepveu n'avoit encores les ailes assez fortes pour voler si haut, luy fit faire son premier vol et coup d'essay sous l'ombre de son manteau, qui couvroit tout et dispensoit tout, et à cette fin lui servit de conseil, d'instigateur, fauteur et conducteur, et fut cause que, suivant les brisées de son feu père, il se résolut d'écrire au capitaine Dimanche, qui estoit attendant ses commandemens à Bourdeaux, pour le faire passer outre et continuer le voyage qu'il avoit commencé.

Et pour ce luy envoya lettres confirmatives de la première dépesche que l'on luy avoit baillée à son partement, y adjoustant de plus l'occasion qui le mouvoit de trouver

sa paix naguères faite avec les hérétiques de très mauvaise odeur, d'autant qu'il désiroit maintenir et conserver par tout le royaume de France la religion catholique, apostolique et romaine, se promettant, sous le nom de saincteté, de persuader et induire le Roy d'Espagne pour le faire joindre à cette sanglante et maudite résolution; qui estoit telle qu'il estimoit estre nécessaire de commencer par la subversion et ruine de la maison et personne de la Reine de Navarre et de monseigneur le prince son fils; lequel venant du vray tige de France, il succédoit à cette couronne, combien qu'il fust lors bien éloigné selon l'apparence humaine, et estant nourry, comme on le nourrissoit, en la doctrine des hérétiques, ce seroit pour infecter et perdre tout le royaume d'hérésie.

Outres ces mémoires et considérations, il fit bailler au capitaine Dimanche lettres particulières de créance et adresse au duc d'Albe, grand-maistre et lieutenant-général des armées du Roy d'Espagne, tendantes à ce qu'il pleust à Sa Majesté catholique prendre cette cause en main et l'assister de partie des forces de son armée qui estoit toute preste à Barcelonne, afin de ravir et enlever la Reine de Navarre.... et les mener en Espagne.

De tout ce que dessus le capitaine avait la charge, de la part du sieur de Guise, d'offrir à Sa Majesté catholique les moyens et adresse de bien conduire l'entreprise et la faire réussir au désir et contentement de Sa Majesté, donnant espérance, en ce faisant, de rendre la querelle du royaume de Navarre ensevelie et du tout esteinte pour jamais.

A la vérité l'entreprise estoit spécieuse et en apparence facile d'exécuter, si Dieu, qui n'abandonne jamais les siens, n'y eust mis la main pour les conserver contre la rage, tirannie et cruauté des meschans, comme il fit, détournant cet orage, ainsi qu'on verra cy-après.

En cette façon, le capitaine Dimanche, suivant l'instruction et commandement à luy faits, partit de Bordeaux, s'acheminant droit à la ville d'Alpe, où le duc d'Alpe estoit allé pour se reposer, par le congé du Roy son maistre; avec lequel le capitaine ayant communiqué sa légation, après avoir séjourné plusieurs jours sur le lieu, le duc le dépescha, lui baillant lettres et adresse pour parler au Roy d'Espagne. Entr'autres il écrivit à dom Francez de Alba, pour luy faire donner entrée et le présenter au Roy, lequel estoit allé à Mouson, ville limitrophe, ordonnée pour tenir les Estats trois des royaumes d'Aragon, Catalogne et Valence, qu'on appelle à cette occasion les cortès de Mouson.

Or son chemin estoit de passer par Madrid, où arrivant ledit capitaine, Dieu voulut qu'il tomba malade d'une grosse fièvre continue; et estant en une hostellerie assez mal commode, s'informant de l'hoste s'il n'y avoit point quelque François des serviteurs de la Reine d'Espagne, luy fut dit y en avoir un logé près l'hostellerie, nommé Anne Vespier, son valet de chambre et brodeur; lequel estant recherché par l'hoste son voisin et requis de visiter un gentilhomme françois malade en sa maison, ledit Vespier, de son naturel officieux, y fut incontinent, le trouve en mauvais estat et fort mal accommodé à l'hostellerie; par quoy, meu de pitié et compassion à cause de la patrie, le fit emmener en son logis, où il fut très bien servy de toutes choses, mesmement le fait panser et secourir par le médecin et apoticaire de la Reine sa maistresse, de façon que dans peu de jours après il revint en convalescence par la diligence de Vespier.

Qui fut telle que, durant l'ardeur de cette fièvre, il se rendit si soigneux de bien traiter ce malade, non-seulement de remèdes propres et convenables pour sa guari-

son, mais aussi de toutes sortes de conserves et délicatesses dont y en avoit quantité en la cour de Madrid, et particulièrement prit si grande peine de luy donner plaisir et l'entretenir d'honnestes propos, afin d'alléger la violence du mal, que tous ces bons offices de charité coustumière, et de merveilleux pouvoir à gaigner le cœur des hommes, furent cause d'engendrer entre eux une cordiale bienveillance et vraye amitié.

Bref, ils se firent si bons amis qu'ils communiquoient familièrement et discouroient ensemble de plusieurs affaires sans aucun scrupule, mesme touchant nostre religion catholique, en laquelle se trouvans unis et de mesme opinion, ils en prirent une plus grande et ferme confiance l'un de l'autre.

De sorte que le capitaine, sur le temps de sa guérison et avant de prendre congé pour parachever son voyage, remercia fort Vespier de tant de bienfaits, de courtoisies et de bons traitemens qu'il avoit receus de luy, dont il se sentoit et luy demeuroit toute sa vie très obligé, et mesme jusques à luy dire qu'il le feroit très bien reconnoistre par M. de Guise, lequel l'avoit envoyé par-delà pour affaires de très grande importance.

Alors Vespier, oyant parler du duc de Guise, curieux de sçavoir ce que c'estoit, et jugeant que ce ne pouvoit estre qu'au préjudice du Roy et de la France, poursuivit de tenir ce propos, et entretint si bien le capitaine qu'il luy déclara enfin qu'il venoit de trouver le duc d'Albe, avec lequel il avoit communiqué et pris telle résolution qu'avant qu'il fust deux mois la princesse de Béarn et ses enfans seroient enlevez en Espagne et mis à l'inquisition.

Et afin de luy donner occasion d'adjouster foy à son dire, redemanda à Vespier une mallette qu'il lui avoit baillée en garde, en laquelle estoit son argent et ses pa-

piers; il luy monstra tous ses mémoires et lettres, tant celles du sieur de Guise au Roy d'Espagne, que celle que le duc d'Albe avoit écrite pour estre présenté à Sa Majesté catholique.

En quoy il faisoit paroistre quelque envie de vouloir attirer et employer ledit Vespier à sa négociation, se persuadant qu'à l'adventure il auroit moyen en son absence de luy donner advis de ce qui se passeroit, et pourroit servir à l'exécution de l'entreprise. De quoy Vespier s'estant apperceu, fut plus hardy à luy demander comment cela se pourroit faire; auquel il fit réponse que le Roy d'Espagne aideroit des forces qu'il avoit à Barcelonne, tant d'Espagnols, Allemans que Italiens, comme la vérité estoit qu'il y avoit dès lors une grande armée, de laquelle le capitaine faisoit estat que Sa Majesté catholique fourniroit huit ou dix mil hommes, lesquels il feroit marcher à petit bruit le long des montagnes de Foix, jusques à Pau, demeure de la Reine de Navarre, où il n'y avoit distance qu'environ trente ou quarante lieues, et que fort aisément l'entreprise réussiroit à souhait, avec l'intelligence et asseurance que le duc de Guise avoit de messieurs de Paris, qui promettoient l'assister de tout leur pouvoir, et des sieurs de Monluc, d'Escars, vicomte Dortes et capitaine du chasteau de Ha, lesquels s'estoient emparez de Nérac, du Mont-de-Marsan, de Bazas, de Bayonne et de Bordeaux, où estoient leurs compagnies et leurs forces, et avoient tous promis se tenir prêts de leur costé, tant pour saisir la Reine que pour lui oster le passage et l'espérance de pouvoir échapper de leurs mains. Mesmes le capitaine Dimanche dit qu'il passeroit à son retour par Thoulouze, pour y faire joindre le cardinal d'Armaignac et autres tenans les premiers lieux en la ville, desquels il ne se promettoit pas moins de faveur que des autres.

Sur quoy Vespier, ayant ouy et bien retenu ce discours, se présenta en soy-mesme d'un costé l'infidélité de tels François, et de sa part la fidélité qu'il devoit et a porté de tout temps au service de son Roy et de sa patrie, particulièrement au service de la Reine de Navarre et du Roy son fils, à présent régnant, pour estre né leur naturel serviteur et subjet en la ville de Nérac.

Par quoy il jugea que son devoir l'obligeoit de chercher les moyens qu'il pourroit tenir pour les advertir.

Et pour cet effet alla trouver à l'instant un de ses amis intimes, précepteur et grand-aumosnier de la Reine d'Espagne, auquel il raconta le fait, qui luy sembla si horrible et abominable que, désirant l'empescher de tout son pouvoir, comme il estoit très affectionné serviteur du feu Roy et Reine de Navarre, fut d'advis, pour authoriser ce bon œuvre et saint désir, de communiquer le tout secrettement à la Reine leur maistresse, qu'il sçavoit aimer uniquement la Reine de Navarre.

Ainsi s'en allèrent vers Sa Majesté, à laquelle Vespier récitant par le menu toutes les particularitez de ce fait si exécrable, elle l'ouït, en eut horreur, et dit la larme à l'œil : A Dieu ne plaise, mon maistre, que telle méchanceté advienne.

Sur ce il résolut, avec l'advis de son maistre, d'en écrire au Roy son frère et à la Reine sa mère, pour y remédier.

Et fut advisé d'abondant que Vespier sçauroit du capitaine où il logeroit à la cour de Mouzon, et sentiroit dextrement quel habillement il porteroit, afin d'en écrire et donner enseigne au sieur de Saint-Sulpice, ambassadeur pour le Roy près la personne du Roy d'Espagne audit Mouzon.

Et pour ce Vespier fit une lettre pour l'en advertir et

luy faire entendre bien au long et par le menu toutes les particularitez cy-dessus, afin qu'il eust entière connoissance du fait et l'œil ouvert à la venue du capitaine.

Pareillement fut advisé que le grand-aumosnier, son précepteur, lui écriroit de la part de Sa Majesté, pour luy faire entendre le désir qu'elle avoit d'empescher l'événement de si damnable conspiration.

Ce qui fut fait, et le pacquet porté par un Basque, laquais du grand-aumosnier, fort diligent, lequel il dépescha exprès à Mouzon pour advertir l'ambassadeur de tout ce que dessus, le suppliant, au nom de Dieu, tenir la main à rompre ce barbare dessein, et d'envoyer seurement les lettres de la Reine sa maistresse au Roy son frère et à la Reine sa mère, comme aussi d'en écrire à Pau, pour donner advis à la Reine de Navarre de se tenir sur ses gardes afin de n'estre surprise.

Le Basque fait si bonne diligence qu'il arrive heureusement à Mouzon un jour devant le capitaine Dimanche, de sorte que le sieur de Saint-Sulpice eut loisir de faire épier sa venue, comme il fit, découvrant à son arrivée que le Roy d'Espagne lui donna aussitost audience et parla à luy par trois diverses fois, la nuit seulement et à heure induë, signe qu'il y prenoit goust et que cette pratique luy plaisoit. Aussi avoit-il occasion d'y prester l'oreille, car on ne pouvoit lui faire ouverture de sujets plus agréable selon son humeur et de la disposition des affaires de son Estat, comme le capitaine eut loisir de luy bien faire entendre le tout, ayant tousjours esté conduit par dom Francez de Alba, lequel, par ce moyen, se mit tellement en grace du Roy son maistre qu'il luy donna depuis la charge d'agent en France, et tost après l'honora du tiltre d'ambassadeur près la persone du Roy Charles IX.

Or, afin que toutes ces choses fussent sçeuës et enten-

duës au vraye par le Roy Charles et la Reine sa mère, pour y donner ordre, le sieur de Saint-Sulpice dépescha en diligence son secrétaire, nommé Rouleau; lequel se rendant très affectionné en cette occasion, pour arrester le cours d'une trahison si malheureuse, arrivé qu'il fut à Bayonne, après avoir visité le vicomte d'Ortes, qui l'avoit particulièrement enquis de son voyage, sans en avoir néantmoins pu tirer aucune chose, prit aussitost congé de luy et se retira en son logis, où il fit un mémoire particulier pour servir d'advis, portant sommairement et au vray tout le contenu de la dépesche cy-dessus; lequel mémoire, enclos dans un pacquet bien cacheté, il envoya par homme exprès jusqu'à Pau, où il fut porté seurement, de sorte que la Reine de Navarre, advertie de la tragédie en laquelle on luy vouloit faire jouer un des principaux personnages, fit si bien son profit de cet advis que, Dieu l'assistant, elle eut moyen de pourvoir à sa seureté; et Rouleau, continuant son chemin en toute diligence, vint à Paris où il bailla à la Reine, mère du Roy, les lettres que la Reine d'Espagne sa fille écrivoit à Leurs Majestez, qui estoient de créance seulement sur le porteur. De laquelle après avoir ouy le discours entièrement, et comme le tout s'estoit passé à cet affaire, cette sage princesse demeura fort estonnée, et néantmoins ne vouloit, ou pour le moins feignoit ne le pouvoir croire, sans l'asseurance que Rouleau luy en donna, tant pour l'advertissement certain qu'en pouvoit avoir eu la Reine sa fille, que pour avoir veu luy-mesme le capitaine Dimanche entrer à dix heures du soir au logis du Roy d'Espagne, conduit, comme dit est, par le sieur don Francez de Alba.

Sur quoy la Reine mère envoya quérir le sieur de Laubespine, premier secrétaire d'estat, auquel elle fit de rechef conter le fait par Rouleau, qui fut cause que le

capitaine ne fut pris et attrapé par les chemins, comme il eust esté aisé de le prendre si on eust voulu, suivant l'advis que l'ambassadeur en avoit donné à Leurs Majestez, afin de voir tous les mémoires qu'il avoit et luy faire confesser la vérité de sa négociation.

Preuve qui eust esté très utile et très importante pour découvrir les secrettes menées et conspirations qu'on faisoit lors pour troubler le royaume et l'Estat ; mais la corruption des pensions d'Espagne estoit desjà entrée dans le conseil, qui détourna ce bon effet.

Feu monsieur le connestable, après qu'il eust eu communication de cette affaire par ledit Rouleau, en jugea très bien, disant en mêmes mots : « Puisque le sieur de Laubespine le sçavoit, que le compagnon seroit sauvé et qu'il n'en falloit plus parler. » Comme il advint, car le capitaine prit son chemin par autre voye que le grand chemin ordinaire, à son partement de Bourdeaux, et vint toutefois couvertement à Paris, où il fut reconnu avoir demeuré caché dix ou douze jours dans l'hostel de Guise, et quelque temps au monastère des Bons-Hommes, près le bois de Boulongne.

Néantmoins cet advertissement apporta ce fruit, que le voyage du capitaine Dimanche demeura infructueux au duc de Guise et aux siens, et que le Roy d'Espagne, qui pensoit desjà tenir et mener en triomphe la Reine prisonnière et ses enfans, à la fin se trouva les mains pleines de vent, et s'esprit de regret d'avoir perdu une si belle occasion de prendre pied en France et d'esteindre la querelle du royaume qu'il usurpe, laquelle luy demeure sur les bras plus lourde et plus vive qu'elle ne fut jamais. Voilà comment la fureur de l'horrible monstre que l'ambition de cette race ingrate avoit éclos s'évanouit par la grace et assistance de ce bon Dieu, nostre vray protec-

teur et deffenseur, qui se voulut servir de l'authorité de la bonne Reine d'Espagne, affection et bon conseil de son grand-aumosnier, vigilance et fidélité de Vespier, et de la soigneuse diligence de Rouleau, nonciateurs de la conspiration à eux miraculeusement révélée, pour rompre et renverser les méchans et pernicieux dessins du duc de Guise et ses confédérez, desquels la majesté divine a fait connoistre assez apertement à un chacun qu'il a voulu faire la justice et vengeance pour la fin misérable de leur vie.

HORRIBLES CRUAUTÉS

DES HUGUENOTS

EN FRANCE.

HORRIBLES CRUAUTÉS

DES HUGUENOTS

EN FRANCE (1).

La ville d'Engoulême, pressée par les huguenotz, leur fut enfin rendue par composition, mais à condition promise et jurée que les catholicques, tant ecclesiasticques qu'autres, y pourroient demeurer seurement, sans estre recherchez ni inquiétez. Toutesfois les héréticques, oblieux ou plutôt mépriseurs du serment qu'ilz avoient faict et accord solemnelement juré, sitôt qu'ils furent entrez en la ville, ils commencèrent à choisir quelques catholicques et les emprisonner. Entre lesquels fut frère Michel Grellet, de l'ordre de Saint-François et gardien du couvent de son ordre en ladite ville, qui fut appréhendé, et dès le lendemain pendu et étranglé à un arbre, en la présence de Gaspar de Coligny, lors admiral de France. Mais ce povre patient, souffrant très constamment la mort, advertit cet admiral, chef des rebelles, de sa propre ruine; puis ce martyr étant jetté pour être étranglé, toute cette fellonne trouppe s'écria par trois fois : Vive l'évangile.

Frère Jean Viroleau, lecteur dudit couvent, fut par eux

(1) Extrait d'un volume in-4°, intitulé : *Théatre des cruautes des Héréticques de nostre temps.* Anvers, chez Adrien Hubert, 1588. Rare.

Nous reproduisons la partie de cet ouvrage qui embrasse l'histoire de France pendant les années 1562 à 1566.

cruellement occis, luy ayant premièrement couppé les parties honteuses.

Frère Jean Avril, aagé de quatre-vingts ans, eut par eux la tête fendue d'une hallebarde, et puis son corps jetté dans un retraict.

Frère Pierre Bonneau, docteur en théologie, après avoir été par eux détenu huit moys prisonnier en grande misère, fut pendu à un arbre, près les murailles de la ville.

En la maison d'un bourgeois de la même ville, nommé Papin, ils enfermèrent trente personnes catholicques qu'ils firent mourir, mais par trois diverses espèces de cruels tormentz qu'ils inventèrent.

En premier lieu, ils en attachèrent une partie deux à deux, lesquels ils laissèrent languir, sans leur donner aucune chose pour vivre, afin que l'extrémité de la faim les contraignît se manger l'un l'autre, et ainsi moururent de faim avec extrême langueur.

En après, ils en étendirent d'autres sur des cordes fort bandées, pour les scier et fendre par le milieu, et les firent mourir en ce plus que barbare torment.

Finalement, ils en lièrent d'autres à des poutres de bois, et par derrière en allumèrent des petits feux, afin que, par long torment, peu à peu ils fussent ardés et consommez par feu.

Les huguenots qui étoient en garnison en la ville de Montbrun visitoient souvent une honnête et vertueuse damoiselle en sa maison à Marendat, près ladite ville. Elle, qui ne mancquoit de civilité, les y recevoit et traictoit avec autant qu'elle pouvoit de courtoisie, pour les entretenir, afin qu'elle et ses subjects ne fussent par eux molestez.

Mais ces barbares, dépouillez de toute humanité, un jour ayant souppé avec ladite damoiselle, la prindrent et

contraignirent monter en une chambre où, ayant allumé du feu, y mirent des paeles de fer, desquelles, toutes rouges de feu, en brûlèrent les plantes des pieds de leur bonne hotesse; puis, tournans les poinctes desdites paeles contre les jambes d'icelle, lui arrachoient la peau par éguillettes. La laissans ainsi tormentée, pillèrent sa maison et se retirèrent.

Maistre Jean Arnauld, lieutenant-général du Roy pour la justice à Engoulême, fut de ceux qui furent arrêtez après la prise de la ville. Ce bon juge, après avoir été fort mutilé et souffert beaucoup de misères, fut finalement étranglé cruellement par eux à sa propre maison.

Ils prindrent la veufve du feu lieutenant criminel en ladite ville d'Engoulême, aagée de soixante ans, femme vénérable, et, l'ayant attachée par les cheveux, la traînèrent inhumainement le long des rues.

En la paroisse de Chasseneuil, près Engoulême, ils prindrent un prêtre nommé maître Loys Fayard, homme, selon le rapport et témoignage des habitans du lieu, de fort bonne vie et vertueux exemple; ils luy mirent les mains dans une chaudière pleine d'huile toute bouillante, et à plusieurs foys, si souvent et longuement qu'enfin sa chair cuite et séparée des os tomba; et, non contens de si cruel torment, luy versèrent de cette même huille bouillante dedans la bouche, et eux voyants que ce martyr n'étoit encores mort, le harquebusèrent.

Ils prindrent un autre prestre nommé maître Colin Guillebant, vicaire de Saint-Auzanni, lequel, après lui avoir couppé les parties honteuses, ils enfermèrent dedans un coffre tout percé de trous de tairière; puis versèrent sur ce povre enfermé telle quantité d'huille toute bouillante qu'ils le feirent mourir en ce torment.

En la parroisse de Rivières, ils en prindrent encores un

autre, auquel tout vif ils arrachèrent la langue par dessoubs le menton, puis le tuèrent. Semblablement à un autre, nommé M. Jean Bachellon de Lanville, ils écorchèrent les piez avec fers chauds, puis luy coupèrent la gorge.

Maistre Simon Sicot, vicaire de Saint-Hilaire de Montier, homme vertueux, aagé de soixante ans, étant trahi par quelqu'un auquel il se fioit, fut mené prisonnier à Engoulême et mis à rançon excessive; laquelle ayant payée avec grande difficulté, le mirent, comme il pensoit, en liberté pour s'en retourner. Mais ce povre homme sorty par la porte Saint-Pierre, ces déloyaux envoyèrent après luy l'un d'entre eux, comme un bourreau, qui l'acconsuyvit sur le chemin et le prit; puis, luy ayant crevé les yeux, il lui tira la langue par dessoubz le menton.

Maistre Guillaume de Bricailles, et un autre prestre avec luy, furent pris par ces inhumains, puis penduz en une cave par chacun un pied; et, pour les continuer en plus long torment, ils leur baillèrent quelques foys à manger, jusques à ce que l'un fut expiré; puis tuèrent l'autre.

Ils prindrent un autre prestre de la parroisse de Beaulieu, nommé maistre Pierre, lequel ils enterrèrent tout vif jusques à la tête.

Maistre Arnauld Durandeau, vicaire de Fléac, aagé de quatre-vingts ans, fut par eux égorgé, puis jetté dans la rivière.

Un cordelier, aussi de même aage, après plusieurs reproches et injures à luy faictes, fut précipité vif des murailles de la ville.

Maistre Octavian Ronier, vicaire de Sainct-Cybard-d'Eaux, tomba entre les mains de tyrans sans mercy; auquel, lui ayans faict endurer une infinité de maux et villennies, ils attachèrent des fers de cheval aux pieds, puis le attachèrent à un arbre et le harquebusèrent.

Maître François Raboteau, vicaire de la parroisse de Foulcquebrune, fut aussy pris et attaché devant les bœufs pour tirer la charrue, où il fut si cruellement pioqué et fouëtté que finalement il mourut en ce tourment.

Ilz en harquebusèrent un grand nombre ; entre lesquels, par le commandement du capitaine Piles (1), furent Philippe du Mont, chirurgien, et Nicolas Guivée, drappier, attachez à un arbre, où, confessans constamment Jésus-Christ nostre Seigneur, selon l'instruction saincte qu'ils en avoyent receu par son Eglise catholicque, ilz moururent tirez d'harquebuses. Tellement qu'en ce diocese d'Engoulême, en moins de deux ans, furent martyrysez pour la foy chrétienne, tant de l'un que de l'autre sexe, tant prestres, gentilshommes, damoiselles que d'autres qualitez, plus de cent et vingt personnes.

En la ville de Houdan, au diocèse de Chartres, les hérétiques, ayans pris un prestre, le menèrent dans une église, où ilz le contraignirent de célébrer la messe en leur présence, pour s'en mocquer. Tandis que ce bon homme continuoit cette saincte action, ils le frappoyent par le visaige à coups de poing armez de gantelletz et luy donnoyent des coups de poignard par autres parties du corps. Cependant ce patient, ayant le visaige tout meurtry et le corps tout sanglant, continua l'action jusques à la communion ; lors luy arrachèrent des mains le prétieux corps de nostre Seigneur et le calice où étoit le sang prétieux, et, ayans jetté le tout par terre, le foulèrent aux pieds. Puis attachèrent ce bon prestre au crucifix et le harquebusèrent, tellement que luy, qui sacrifioit au Dieu

(1) Armand de Clermont, seigneur de Piles, gentilhomme du Périgord, et l'un des chefs des protestants. Il fut tué dans le massacre de la Saint-Barthélemy.

souverain selon son ordonnance, luy fut même sacrifié hostie plaisante en témoignage de fidélité.

Au village de Floran, près Saincte-Menehoud, les compaignies du capitaine Béthnne, ayans pris un prêtre, luy firent souffrir beaucoup d'injures et vilennies; il fut cruellement fouetté, puis le chirurgien des compaignies luy couppa les parties honteuses, et le firent ainsi mourir. Et ce villain bourreau se venta que c'étoit le dix-septième qu'il avoit accoutré de cette façon.

A Cléry, après avoir ruiné le dedans de l'église et pillé ce qu'il y avoit de précieux, tant reliques qu'autres choses servantes au service de Dieu, ils rompirent aussy la sépulture du Roy de France Loys onziesme de ce nom, brullèrent les os d'icelluy, comme voulants effacer sa mémoire. Mais ils n'ont épargné ailleurs les ancêtres du Roy de Navarre, leur chef, tant ils sont remplis d'inhumanité, ni semblablement la sépulture du conte Jean de Engoulême, lequel fut de très bonne et saincte vie.

En un villaige dit Pat, distant six ou sept lieuës d'Orléans, vingt et cincq catholicques, poursuiviz de ces forcenez, se sauvèrent dans l'église, n'ayans autre lieu de retraite. En ce nombre il y avoit quelques enfans, lesquels montèrent pour se sauver dans le clocher; mais les ennemis ayans bouté le feu à l'église, ces povres enfans, contraincts par la flambe qui les gaignoit et la fumée qui les étouffoit, se jettèrent en bas au-dehors, et, tombez entre les mains de ces tigres, furent par eux jettez dans le feu, où ilz finirent leurs jours.

Ils lièrent plusieurs prestres avec les licols de leurs chevaux et les traînèrent après eux.

A Sainct-Macaire, en Gascoigne, ils ouvroient les ventres des prestres, et peu à peu enrolloient les entrailles d'iceux entour de batons.

Au même lieu ils enterrèrent plusieurs prestres tous vifz, et à coupz d'épées taillèrent en pièces les petits enfans des catholiques.

En la ville de Mans, ilz prindrent un prestre fort aagé, luy couppèrent les parties honteuses, les feirent rôtir sur le gril, puis le contraignirent les manger; et, pour voir comme il les digéroit, luy ouvrirent l'estomach luy vivant et luy feirent ainsi finir ses jours.

Du temps que François du Cassé étoit lieutenant pour le Roy de Navarre en la ville de Bazas, en Gascoigne, deux de ses soldats, ayans forcé une femme vefve, la tirèrent couchée sur le doz et luy emplirent la partie honteuse de poudre à canon, y mirent le feu, ce qui luy feit crever le ventre et épandre ses entrailles dehors, et rendit en ce torment son innocent esprit à Dieu.

Le seigneur de Saincte-Colombe, le capitaine Gohas et un grand nombre d'autres gentilshommes, s'étant rendus par composition au comte de Montgommeri, qui les tenoit siégez, demeurèrent neuf mois ses prisonniers. Au bout de ce temps, qu'ils pensoyent sortir à condition de leurs rançons, ce comte leur fit un soupper, où il les festoya, comme il disoit, en amy; mais au partir de là, fit cacher gens en leurs chambres, lesquels de nuict les tuèrent tous, contre la foy publique jurée, les ayans receuz et du si long-temps gardé prisonniers.

En la ville de Montbrison, le baron des Adrets fit précipiter plusieurs catholicques du haut d'une tour fort haute en bas, et, de peur qu'ils n'échapassent, ses soldats, par son commandement, les recevoient en bas sur la poincte de leurs picques.

L'impudence et barbarie d'un huguenot fut telle qu'il se fit une chaine d'oreilles de prestres, laquelle il portoit

à son col publiquement et s'en glorifioit devant les chefs de l'armée.

Ilz couppèrent le nez, les oreilles et crevèrent les yeux à plusieurs prestres ministrants à Dieu.

Ilz fendirent un prestre par le ventre tout vif, en tirèrent les entrailles, y mirent de l'avoine et en firent une mangeoire pour leurs chevaux.

Les hérétiques de la ville de Nismes, en Languedocq, daguèrent de sang-froid un grand nombre de catholicques, et demy morts les jettèrent dans le puis de l'évesché, lequel est fort large et profond, et par deux fois l'en emplirent.

Jacques Sore, corsaire notable et remarqué pour ses cruautez entre tous les pyrates, étoit, comme il disoit, admiral de Navarre soubs l'authorité de Jeanne d'Albret, nommée Royne de ce royaume. Cetuy, voguant vers les isles de Madère et Canarie, découvrit quelque vaisseau portugais tirant vers l'Amérique, lequel il poursuivit, l'acconsuivit et aborda; là dedans il trouva quarante religieux de la société du nom de Jésus, lesquels s'en alloient prêcher l'évangille et planter la foy chrétienne entre ces payens de la terre brésilienne. Luy, écumant d'altération de ce sang innocent, meurtrit et fit meurtrir par les siens cette saincte compaignie, et les fit tous jetter dans la mer, les uns demy morts de coups de dague, les autres ayans les bras couppez, les autres après leur avoir fendu le ventre et arraché le cœur. Entre toute cette heureuse trouppe, il y eut le père Ignace, qui en étoit le chef, lequel, après avoir receu beaucoup d'injures et traits de la cruauté de ces barbares inhumains, fut jetté en la mer, tenant entre ses bras une image de la Vierge Marie, mère de nostre Sauveur, lequel il tint si ferme qu'on ne luy peut faire

lâcher, et rendit ainsi, avec ses compagnons, son heureux esprit à Dieu, couvert des ondes, avec plusieurs sacrez joyaux et sainctes reliques qu'ils portoient avec eux.

En l'an de nostre Seigneur 1567, au monastère des chartreux appellé Bourfontaine, situé au diocèse de Suession, troys moynes prestres et deux frères laiz furent tuez par les héréticques, qui avec violence entrèrent ledict monastère pour le piller, dont les noms icy s'ensuyvent :

Le vénérable père domp Jean Motot, un des procurateurs, qui, d'un coup d'harquebuse, a rendu son esprit à Dieu.

Le vénérable père domp Jean Meguen fut tué d'un coup d'harquebuse.

Le vénérable père domp Jean Avril, qui, passant dans l'église jusques à le grand-autel, navré d'un coup d'harquebuse termina sa vie.

Frère Benoist Levesque, lai, dispensier dudict monastère, estant près le chœur faisant sa prière pénitenciale, fut tué.

Frère Tibault, aussy lai, pour le zèle de Nostre-Seigneur, fut tué dans la sale.

Ces et les autres religieux prestres et laiz catholicques susdicts, n'estans pas gens qui manient des armes, mais qui, d'une patience très constante, ont souffert le martire, sont bien peu au regard de tous ceux qui par telles voyes de cruautez ont esté mis à mort en la plus grande partie des provinces, villes et autres lieux de France, sans parler de ceux qui, par horribles trahisons des adversaires, ont esté meurdris; entre lesquels je ne puis passer soubs silence la mort de feu très noble, loyal, vaillant et victorieux prince François de Lorraine, duc de Guise, la mort duquel, inventée à l'école de Beza, fut perpétrée par le malheureux trahistre et huguenot Jean Poltrot.

Telz et semblables exemples pourront être assez souffisants pour admoneter les saiges, en cognoissant l'arbre par ses fruicts, d'éviter le même mal, et aux iniques donner remors de conscience, s'il y a quelque espoir de repentance.

DISCOURS
DES TROVBLES AD-
VENVS EN LA VILLE DE
Pamies le 5. Iuin 1566.
Avec vn brief recit
des calamitez souf-
fertes l'Annee
precedente.

.·.

Imprimé nouuellement.

M. D. LXVII.

DISCOURS DES TROUBLES

ADVENUS

EN LA VILLE DE PAMIES

LE CINQUIESME DE JUIN 1566.

La ville de Pamies est située au pied des monts Pyrénées, sur la rivière d'Ariége, recognoissant de toute ancienneté le Roy de France pour souverain, et la Royne de Navarre, comme comtesse de Foix, pour dame, en partage toutesfois avec l'évesque. Elle n'est subjette à aucun gouvernement, ains exempte de tous subsides, comme tailles, emprunts ou garnisons du royaume, ce qui a esté tousjours confirmé par les prédécesseurs Roys, et nommément de Charles à présent regnant. Mais l'évesque, de la maison de Pélevé en Normandie, ne pouvant porter tels priviléges, tant en haine de la religion y installée dès l'an 1562 que pour le mescontentement qu'il avoit de l'obéissance rendue plus grande à la susdite dame qu'à luy, a taché de tout son pouvoir à troubler le repos de la ville, et de en luy ostant sa primeraine liberté par les moyens qui s'en suivent.

Chacun sçait que, pour mieux affoiblir ceux de la religion réformée, le dessein de leurs ennemis fut les priver des magistrats favorisans ce parti, ce qu'ils obtindrent par l'édit fait à Crémieux, contenant que, pour l'année

1565, seroit faicte double élection des estats concernans la police des villes, et icelle apportée vers sa majesté feroit chois du nombre accoustumé, de gens paisibles et non factieux. Et d'autant qu'en ce pays la police est déférée aux consuls, ceux qui exerçoient telles charges firent élection de douze personnes gens de bien, et ce par un conseil légitimement assemblé. Toutesfois l'évesque trouva moyen de présenter une autre élection de six personnes à sa dévotion, incapables selon toutes loix et coustumes de la ville, qui fut receue, le Roy estant à Bayonne, nonobstant toutes remonstrances et instante requeste que la Royne de Navarre en fit. Nous ne ferons pas difficulté de les nommer, pour ce que cela pourra servir à l'intelligence de ce discours.

Baudoin, Ryoupeirous, advocats; Hugues, médecin; Souchiech, la Brousse, Nyort, marchans.

Ces consuls estans receuz monstrèrent apertement le projet qu'ils avoyent faict de la ruine de ceste pauvre ville; car ils changèrent tous les officiers, en y mettant d'autres répréhensibles en toute leur vie, assirent gardes aux portes comme en temps d'hostilité, permirent dances publiques ez jours prohibez par les ordonnances, les blasphèmes impunis, jeux et autres dissolutions, au grand regret des bons habitans de la ville, tant d'une religion que d'autre. Ce remuement si soudain fut dur à supporter, toutesfois on l'endura patiemment; mais ils ne se contentèrent pourtant de ce commencement, ains assirent leur dessein à asservir leur république au gouvernement du Languedoc; ce qu'ils obtindrent, sous umbre d'un grand profit qui reviendroit aux finances, et de l'obéissance par ce moyen rendue des huguenots à leur dire séditieux. Ceste brèche si grande, comme un chacun la voit, fut supportée patiemment, attendant temps plus

calme à en avoir raison. L'évesque cependant faisoit entendre que la Royne de Navarre n'y avoit rien, veu qu'elle ne lui avoit donné secours l'année des troubles, suyvant le contract par lequel ses prédécesseurs évesques avoyent receu le comte de Foy en pareage. L'édit de ceste union fut publié en diligence, nonobstant toutes oppositions légitimes. Non contens de cela, firent entendre à M. Damville qu'il ne pourroit renger sous l'obéissance du Roy ni à sa dévotion la ville, qu'il n'y vint en personne pour y laisser garnison, ce que ledit sieur refusa de prime arrivée ; mais, par l'importunité des susdits et autres, il s'achemina, le 4 d'aoust 1565, vers la ville de Pamies, accompagné de huict cents chevaux et trois compaignies de fanterie pour sa garde, avec intention d'y laisser une compaignie de cavalerie et deux de pied, s'il n'eust receu commandement au contraire ; les compaignies vivoyent à discrétion l'espace de quatre jours. Je laisse à juger si ceux de la religion furent espargnez, veu mesme que, par les menaces des autres, ils s'estoyent retirez hors de la ville, tellement que M. Damville ne trouva homme qui peut respondre aux calomnies des catholiques. Il fit faire une dispute entre le ministre nommé de Geofroy et un jésuite, qui fut de peu de fruict, veu les menaces et le peu de support que le ministre y trouva, auquel n'estoit permis de librement parler. Tout cela néantmoins fut porté patiemment ; et toutesfois ne cessèrent ceux du party contraire à poursuivre la garnison, qu'enfin ils obtindrent, assavoir les compaignies de Barannau le jeune et de Gondelieu, qui entrèrent au commencement de novembre 1565. Durant quatre mois que la garnison y a demeuré, ceux de la religion ont esté tourmentez en diverses sortes et les autres en partie espargnez. Ils permettoyent vivre les soldats à discrétion, combien qu'ils leur eussent baillé

quatorze cents livres des deniers communs de la ville. Les chanoynes, d'autre part, taschoyent à les animer, les caressoyent par plusieurs banquets, et après leur persuadoyent de dancer parmi la ville au son du tabourin, pour avoir moyen de venir à quelque trouble. Toutes ces oppressions, et autres qui sont laissées à cause de briéveté, fûrent supportées, attendant responce de leur député, qui avoit esté dépéché en cour pour l'advis d'un conseil général.

Enfin Simon du Senier, qui avoit pris ceste charge, obtint exemption de la garnison, qui en départit avec grand mescontentement des catholiques, lesquels espéroyent de la recouvrer bientost par quelque sédition qu'ils essayeroyent faire; ce qu'ils taschoyent tous les jours par le moyen des dances qui se faisoyent le plus souvent au sortir du presche. Toutesfoys, voyant la modestie de ceux de la religion estre si grande qu'ils ne la pouvoyent esbranler, délibérèrent secrettement les priver de l'exercice de la religion; chose qu'ils avoyent desjà projettée lorsque de Paulo, président de Tholose, vint réintégrer les moines en leurs couvents; car il fit une information secrette comment l'exercice n'estoit en la ville le 7 mars, ayant son prétexte en ce que la peste avoit esté si grande, l'an des troubles, qu'on ne s'osoit assembler en grand nombre, combien qu'il soit plus que notoire la ville avoir esté tenue pour lors par force. Ils demeurèrent deux ans sans faire poursuite de ceste information, jusques à ce qu'on voulut vuider la procédure dudict président, apportée par appel au privé conseil; et sur-le-champ, parties non ouyes, fut dit par arrest que, veu l'enqueste faicte par M. de Paulo, estoit deffendu ne faires exercice dans la ville de Pamies autre que de la religion catholique; et sur ce commission fut dépéchée au

attache à M. Damville ou son lieutenant, tenir main forte à ce que l'arrest sortit son plein et entier effet. Ce fut environ le moys de febvrier que l'évesque obtint ceste provision; de laquelle estant advertis ceux de la religion, dépêchèrent du Senier avec une attestation de quatre-vingts hommes non partiaux, comment l'exercice estoit par force à Pamies le 7 de mars, pensans, veu la manifeste supplantation, pouvoir obtenir rétractation de l'arrest. Toutesfois, après longue poursuite, y ayant employé en vain la faveur de la Royne de Navarre, ne gaigna que des promesses; tellement qu'il fut contraint dire à la Royne que c'estoit proprement altérer l'édict, veu que la ville estoit des comprises en iceluy, voire qu'à grand difficulté l'arrest seroit exécuté sans trouble. Les ecclésiastiques et consuls ne firent semblant vouloir exécuter leur commission jusques au temps que la Cène de Pasques aprochoit. Ils la présentèrent donc le 28 de mars à Gabriel de Godomel, conseiller au présidial de Tholose, qui vint à Pamies le 30 dudit moys. On lui voulut présenter les causes de récusation pertinentes, mais il répliqua qu'il n'estoit que simple exécuteur. Le jour d'après, lui furent présentées les causes d'opposition, fondées sur l'édit de la paix et sur la nullité de l'arrest donné parties non ouyes, offrans de prouver ce que dessus par tourbes et miliers de personnes, demandans estre renvoyez pardevant Sa Majesté retenant leur possession. Il respondit comme dessus, et qu'il passeroit outre. Au troisiesme jour on releva appel de la chancelerie de Tholose, portant inhibition ne passer plus avant, nonobstant lesquelles fit publier à son de trompe, contre la coustume toutesfois, la teneur de sa commission et exécution. Le peuple se trouva en grande perplexité, ayant esté nourri de la parolle de Dieu, sans contredit, l'espace de six ans, et pu-

bliquement, voire qui avoyent employé leurs vies, le temps des troubles, pour la défence de leur ville. Cela fut cause d'assembler l'Eglise : les uns estoyent d'advis de ne céder la possession, attendu l'opposition formée légitime ; les autres, après avoir remonstré que la calamité du temps portoit que ceux de la religion n'estoyent escoutez, et qu'en autre temps on trouveroit bonne ceste procédure en un proçez commun, mais à ceste heure seroit réputée à rébellion et désobéissance ; enfin fut arresté qu'on attendroit le conseil des Eglises, pour lequel entendre un de leurs ministres nommé du Moulin fut député. La pluspart furent d'advis de continuer, et qu'il seroit difficile de recouvrer la possession légièrement quitée. Estant de retour, fut résolu, l'Eglise assemblée, contre l'advis néantmoins des pasteurs et quelques autres, qu'on cesseroit ; cependant qu'on envoyeroit mémoires en cour vers le susdict du Senier, qui poursuivroit d'estre réintégrez ; qu'on supplieroit la Royne de Navarre de s'y employer, et que par ceste obéissance on garderoit la ville d'estre ruinée. Les catholiques de la ville et des environs se promettoyent qu'en brief le mesme adviendroit par toute la France. Ceux de la religion, nonobstant tels troubles, pensoyent estre à la fin de leurs désastres, pour le terme qui écheoit le lundi de Pasques à changer les consuls, espérans, moyennant unes lettres du grand-seau obtenues, que d'autres en seroyent esleus plus paisibles. La commission fut adressée à Chauvet, conseillier en parlement à Tholose, l'un des moins reprochables qu'on peust choisir. Il vint à Pamies le dimanche ; le lundi, voulant faire assembler les électeurs, ne peut avoir ouverture de la maison de ville, pour ce que les consuls se tenoyent fors avec garnison de soldats forains, ayant fait un ravelin devant la porte et flanqué le mur.

Enfin, après longues protestations d'un costé et d'autre, ouvrirent la porte. Le commissaire leur fit sçavoir la teneur de sa charge, voire qu'il se contenteroit d'en eslire trois d'une religion et trois d'autre, à quoi promirent obéir; mais, à l'instant qu'il voulut procéder, dirent que de tout temps on avoit accoustumé, avant l'élection, célébrer une messe du Saint-Esprit en la maison de la ville; s'il la vouloit ouïr qu'elle se diroit bientost; combien que de mémoire d'homme elle n'eust esté dite qu'au grand temple. Le commissaire les creut et s'en alla dîner; ceux de la religion d'autre part n'y voulurent assister. Comme ils sortent, on leur ferme la porte, sans qu'il fut possible d'y rentrer du jour. Chauvet, voyant l'indignité et honte qu'il avoit receue, ne voulut passer outre, ce qui fut cause, craignant qu'il n'advinst quelque sédition, qu'il s'en retourna sans rien faire, se confitentant d'en avoir chargé son procez-verbal et les avoir assignez pardevant la personne du Roy. Les consuls se promettoyent cependant n'en sortir de l'année. On peut juger de ce que dessus qui sont les rebelles et désobéissans. Dès lors les factieux se sentans appuyez, et que justice n'estoit faite de ceste rébellion, se descouvrirent en telle sorte qu'on conneut en eux l'envie de venir aux mains, qui leur accreut lors principalement qu'ils entendirent la prise du sieur de Mombartier à Tholose, à raison de laquelle le peuple avoit les armes en main; car dès lors ils assirent gardes aux portes, qui ne laissoyent entrer homme de la religion avec l'espée. On entendit aussi que le chapitre avoit renforcé de garnison le mas Saint-Antonin (c'est un chasteau lez la ville appartenant à l'évesque), et ce par l'advertissement d'un chanoine. Environ ceste saison, une assemblée des ecclésiastiques, qu'ils appellent le senet, se

tint à la maison du consul la Brousse. Le vicaire-général remonstra que si saint Ambroise avoit mérité le souverain rang de louange pour avoir chassé les Arriens de son diocèse, que leur évesque n'en méritoit pas moins d'avoir mis hors de la ville ceste religion maudite; toutesfois qu'il estoit raisonnable le rembourser de seize cens livres qu'il avoit fournies à la poursuite; exhorta en outre les curez et vicaires de remonstrer aux seigneurs catholiques de leurs paroisses qu'ils ne permissent les huguenos en leurs terres, sur peine d'excommunication; pour le dernier qu'il recevoit plusieurs plainctes d'eux, et que, doresnavant *si non castè saltem cautè*. On luy respondit que, jusques à ce que les ministres fussent hors de la ville, n'estoyent délibérez contribuer; il réplique qu'en brief on auroit d'autres consuls qui les feroyent sortir par force ou par gré. Autres plusieurs propos furent tenus, ce qui donna grand souspeçon de quelque complot. On continuoit cependant les dances, dont en advint une sedition le dimanche dix-neufiesme de may, telle que nous la descrirons. Comme les dances passoyent par la rue des Jacobins, un garçon chaussetier de la religion jecta une pierre parmi ces dances, qui ne toucha toutesfois personne, dont telle frayeur les print qu'une partie courut à l'Oulmet (c'est un quartier séparé du corps de la ville); d'autres s'enfuyans en leurs maisons en sortirent un peu après avec leurs armes; mais ils n'en purent rien faire, d'autant que ceux de la religion avoient desjà appellé les consuls et viguier, qui apaisèrent le tumulte. A l'Oulmet n'en fut fait ainsi; car les catholiques surprindrent les autres, qui estoyent en petit nombre, et en blessèrent six, qu'ils eussent tuez si les magistrats ne fussent survenus bien accompagnez par ceux de la religion. On se contenta de

les avoir fait retirer dans leurs maisons, combien qu'on eust moyen de prendre vengence des blessez. Ceste sédition en telle yssue, comme l'avez entendu, donna occasion de grand licence aux catholiques, et disoyent tout haut qu'on ne se contenteroit plus de blesser; et dès lors commencèrent à tramer ce qu'ils ont depuis osé exécuter. Il est temps, en cest endroit, de réciter les causes du trouble dernier.

Alors que l'exercice de la religion n'estoit encores instalé en la ville de Pamies, les jeunes hommes d'icelle avoyent accoustumé se desborder en dances et autres dissolutions le lundy de la Pentescoste, avec enseignes desployées et tabourins batans; ils créoyent un pape, un empereur, un roy, un évesque, deux abbez, et avec cest équipage faisoyent leurs monstres par toutes les rues. Ceste coustume estoit assopie, tant par la prédication de l'évangile que du bon ordre des consuls précédens, si quelques gens turbulents ne l'eussent remise sus par l'adveu du chapitre et autres des principaux. Ils divisèrent la ville par quartiers, à chascun desquels esleurent un capitaine avec ses membres; les chanoines alors remplissoyent leurs maisons de soldats estrangers. Durban, gentil-homme de la montaigne, fit les monstres de ses subjets et leur faisoit entendre secrettement qu'ils les meneroit à Pamies. Le procureur de la Royne de Navarre, voyant ces préparatifs et craignant quelque trouble, présenta requeste à la cour de parlement de Tholose, par laquelle discouroit le dessein des catholiques et le scandale qui en pourroit advenir. La cour apointe que défenses seroient faites ne dancer ez jours prohibez et que les gardes seroient ostées des portes; commission fut adressée au premier juge royal pour enquérir des contrevenans. L'appointement fut intimé aux magistrats et

nommément au viguier. Sur l'heure les consuls se saisirent des enseignes que les autres faisoyent faire chez les tailleurs et firent publier les prohibitions susdites; ce qui irrita merveilleusement les factieux, et disoyent que, comme on preschoit secrettement, aussy ils danceroyent ou il cousteroit cinq cens testes. Dès lors on s'aperceut par conjecture qu'ils fortifioyent les Augustins, car on n'y laissoit entrer personne par la grand porte. Le lundy de la Pentecoste, suivant l'ancienne coustume, firent leur procession en un lieu qu'on nomme de Gratelauze; il y avoit des sergens de bande qui faisoient marcher les hommes en rang. A leur retour ils mirent en la place publique une image d'argent de saint Antonin, avec autres reliques, qui pouvoyent valoir six mille francs et plus, et ne les ostèrent jusques après vespres; chose bien dure à supporter à ceux de la religion qui avoyent leurs maisons ès environs. Toutesfois on y avoit pourveu; car personne ne passoit par ce lieu, voire que de ce jour on ne fit prières; les autres ne dancèrent aussi publiquement, ains chez le consul Souchiech. Mais le mardy au matin commencèrent leur dance devant la maison de ce consul et passèrent jusques à la rue de Villeneufe, en ordre de trois à trois, avec leurs ménestriers; ils portoyent tous la dague et des pierres en leurs poches. Quand ils sont à l'entrée de la place, qui est au bout de la rue, le viguier, accompaigné de six de ses amis, les rencontra; il s'adresse à un vieil homme nommé Jammounet Garaut, qui dançoit tout seul le premier et lui dit: « Vous savez la criée qui a esté faite de ne dancer les jours de feste. » Puis, parlant aux ménestriers: « Vous estes advertis des défences publiées ces jours passez; je vous prie, suivez-moi, et je vous donneray à disner. » Il pria aussi la troupe se retirer chacun en sa maison. Les ménestriers le suivent. Quand il fut au milieu

de la rue, un nommé Bichère, les enfans de Jammes d'Elière, le Carla et autres, commencèrent à crier : « Tue, tue, » au viguier; et soudain toute ceste troupe mirent les dagues au point, et à coups de pierre le contraignirent se retirer au logis du ministre du Moulin, entre deux portes, avec les ménestriers. Les six qui l'accompaignoyent se retirèrent en la maison prochaine de là, et ayans prins quelques rondelles descendirent pour reculer ceux qui l'assailloyent, et par ce moyen le viguier eut la vie sauve. Durant ce combat, en la maison du susdit ministre y avoit une assemblée de quelques voisins pour prier Dieu; comme ils entendent ce bruit, craignant qu'on ne les massacrast, se saisirent l'un d'une broche, l'autre d'une espée, d'autres de quelques bastons de lit, et sortent environ six hommes en rue. Les autres qui combatoyent prindrent cœur et mirent en route ceste troupe, qui avoit desjà recouvert des rondelles et longs bois comme à point nommé. En les poursuivant on print un prébendier qui portoit une halebarde, et y en eut environ six de blessez; ceux de la religion receurent plusieurs coups de pierre qu'on leur jettoit des fenestres. Cependant au quartier de l'Oulmet les catholiques s'efforcèrent de rompre les portes de trois maisons de ceux de la religion, à sçavoir : de Sartoris, Jean Boutié et Ferries; mais ils furent secourus par un soldat routier, nommé Merlin qui y accourut avec cinq hommes; on lui tira toutesfois deux harquebuzades des Augustins. Et comme un soldat sortit de ce couvent, prenoit sa mire sur lui, le montra au consul la Brousse; mais, tournant la face de l'autre costé, dit qu'il n'en voyoit rien. D'autre part le consul Souciech, appercevant que Merlin se renforçoit peu à peu, print une halebarde et fit retirer la populace, et aussitôt la sédition cessa. Bichère (duquel avons parlé) se pourmena le reste du jour au

long des murailles de la ville et autres rues escartées, accompagné de douze roudeliers, et disoit qu'avant qu'il fut long-temps se baigneroit au sang des huguenots jusques au coude. On vit bientost après les dizeniers aller par les maisons des catholiques, desquelles ceux qui pouvoyent porter armes se retiroyent aux Augustins et se munirent de vivres. Les consuls, d'autre part, arrestèrent plusieurs paisans qui estoyent venus au marché et les disposèrent aux maisons joignantes le couvent. Ceux de la religion se retirèrent en leurs maisons, se tenans cependant en leur garde. Les consuls, à la persuation du juge d'appeaux du conté de Foix et du procureur de la Royne de Navarre, envoyèrent appeller des principaux de la religion; mais comme on estoit près à résoudre des moyens de paix, Bichère monta à la maison de ville, accompagné de quarante ou cinquante hommes, et commença à crier que les huguenots vouloyent saisir les consuls, ce qui fut cause qu'on n'arresta autre chose pour ce jour, fors que lendemain on y reviendroit; ce qu'on fit. Car les consuls assemblèrent en leur maison de ville environ une vintaine des principaux, tant d'une religion que d'autre, qui discoururent des moyens de tenir la ville en paix; mais sur l'heure on s'advisa que les portes de la ville estoyent fermées, excepté celle qui regarde vers le chasteau de l'évesque, qui donna occasion de deffiance à plusieurs. En ce mesme temps du Senier fut de retour après avoir demeuré trois mois en cour sans obtenir qu'une commission pour enquérir si le septiesme mars la ville avoit l'exercice par force.

Le consul Nyort luy alla ouvrir la porte; estant descendu de cheval il monte à la maison de ville, leur remonstre qu'on ne parloit que de paix en France; qu'il estoit estonné des divisions qui estoyent en la ville; que si

on avoit quelque chose à démesler, qu'on le fit par papiers et non par armes. Comme il tient ce propos, il s'aperçoit d'un signe que le consul la Brousse faisoit à un soldat qui estoit derrière luy, ce qu'il luy causa de trouver moyen s'en retourner en son logis. Ceux qui estoyent assemblez enfin furent d'advis d'un commun accord que commandement seroit fait à son de trompe de vivre en paix, et de ne s'injurier l'un l'autre, ne dancer publiquement, ne faire assemblées illicites, ne porter armes par la ville, ne travailler ès jour de feste. Ces articles furent publiez aux trois quartiers de la ville, avec grand contentement et acclamation du peuple; mais quant on vint à l'Oulmet pour en faire autant, quelques vignerons s'approchèrent des consuls et autres magistrats qui faisoyent la crié, lesquels, en blasphémant à leur mode, dirent qu'ils danceroyent en despit de ceux qui en voudroyent parler, et d'une furie se ruèrent sur ceste compagnie qui estoit la plus grande part des catholiques, et la firent escarter. Les consuls faignirent de s'enfuir et en estre bien marris, mais ils se retirèrent en leurs maisons en lieu d'y mettre quelque ordre. La Brousse dit alors au viguier en fuyant: « Sauvés-vous ou vous estes mort. » Le juge de la ville escampoit d'autre part avec le consul Ryoupeirous, qui lui dit: « Les huguenots sont morts, car cinq cens hommes entreront ceste nuit aux Augustins. » Et faisant semblant en estre marry se retira au Mas, et le juge se sauva en quelque métairie. On cogneut que le consul avoit dit vrai, car la nuit suivante Rochebrune s'enferma en ce chasteau de l'évesque avec cent cinquante hommes, ne pouvant entrer en la ville. Après que les vignerons eurent fait escarter ceste trouppe, une douzaine d'harquebusiers sortirent du couvent, et tous ensemble essayèrent de rompre les portes de ceux de la religion, comme ils avoyent fait le jour

précédent. Ceux de dedans, craignant qu'on ne les massacrast, se deffendirent au commencement à coups de pierre, où il leur fust tiré plusieurs harquebusades; mais comme ils virent que nonobstant ce les ennemys ne cessoyent de tirer, deschargèrent quelque vieux pétart, duquel en blessèrent deux paisans, ce qui fut cause de faire reculer les autres, qui se mirent aux maisons des environs, desquels ils s'afustèrent à des canonières préparées de long-temps, afin qu'on ne secourut les maisons qu'ils avoyent assaillies. Peu après un advocat de la religion, nommé du Toq, voulut sonder s'il auroit moyen d'apaiser ce tumulte; mais comme il entroit à l'Oulmet fut blessé, et un serrurier qui estoit derrière luy, d'une harquebuzade tirée de la maison de Souciech. Ceux de la Religion de la ville entendant cet alarme accoururent aux armes, non prohibées toutesfois, pour secourir ceux de l'Oulmet, qu'ils sçavoyent estre les plus faibles; les uns saisirent les portes, qu'ils trouvèrent fermées, d'autres les carrefours des rues, et une bonne troupe va à l'Oulmet par divers chemins. Ceux qui vouloyent passer par la rue des Capeles trouvèrent empéchement à la maison de la Brousse, de laquelle, et autres des environs, leur fut tiré plusieurs coups de pierre et d'harquebuze. Quand ils virent qu'un consul mesme s'aidoit des armes prohibées, retournèrent quérir quelques armes à feu que les soldats de la garnison leur avoyent vendues ou baillées en garde, et à l'instant reviennent assaillir la maison. Comme ce combat s'eschaufe les autres qui estoyent allez à l'Oulmet passèrent un ruisseau à gué (qui sépare la ville d'avec l'Oulmet) et entrèrent par le derrière des maisons de ceux de la religion; d'autres, entrant par la grand porte, furent saluez d'harquebuzades de la maison de Souciech et de Nadalet; mais comme le dernier vouloit tirer un coup de pistole de

sa fenestre, fut tué par un harquebusier afusté. La Brousse, d'autre part, qui estoit assailli vivement, se sentant foible, escouta un sien beau-frère qui luy promettoit n'avoir nul mal s'il se tenoit en sa maison sans faire armes; ce qu'il luy promit pourveu qu'on luy en baillast asseurance. Comme son beau-frère s'approchoit avec un soldat qui commandoit pour lors, nommé Saint-Just, le neveu de la Brousse tira une harquebuzade à ce soldat, dont il mourut trois jours après. Comme il fut tumbé on commence de plus belle à assaillir, et alors une femme mit le feu à la porte, qui se print soudain à toute la maison, pour ce que il y avoit quelque quantité de pouldre. Cinq maisons des environs furent bruslées, ausquelles on ne peut mettre ordre pour le combat furieux qui estoit ez environs. La Brousse se voulant sauver tumba dans une ruete, où il fut achevé de tuer par quelques amis du soldat blessé. Ceux qui estoyent disposez aux carefours assaillirent le couvent des Carmes, pensant qu'il y eust garnison dedans, mais les moines s'enfuirent, dont en furent tuez trois. Semblablement du Senier fit une sortie pour trancher secours aux catholiques. Souciech, voyant la maison de son compagnon bruslée et celle de son voisin gaignée, s'acosta d'un sien gendre de la religion pour sçavoir si on luy voudroit sauver la vie, ce qu'on lui promit; et pour lors sortit de sa maison avec quarante-cinq hommes qu'il avoit, qu'on mena en seureté au chasteau. Plusieurs chanoines et autres bourgeois s'y firent conduire aussi par le viguier. On dépécha cependant vers M. de Joyeuse pour l'advertir de la vérité du trouble; ce fust du consentement de ceux qui estoyent au chasteau; mais le messager ne trouva que le seigneur de Rieux, qui promit d'en advertir M. de Joyeuse; ce qu'il fit, mais bien autrement que le messager ne rapporta avoir dit. Despuis que Souciech se fut rendu, on alla de maison à autre jus-

ques à la porte qui respond au Mas, sur laquelle furent tuez sept hommes qui la gardoyent; d'autres allèrent par la Caussade vers l'hopital de la Garide, qui faisoit grande résistance, où en fut tué deux ou trois. Les consuls, qui estoyent au chasteau, envoyèrent un homme aux Augustins pour prier le chanoine Durban, qui estoit dedans, de se rendre; mais comme un soldat, nommé Jean Faure, vouloit regarder si le messager revenoit, on luy tira une harquebuzade du couvent, dont il mourut deux jours après. Dès lors on se délibéra de mourir ou de vaincre, et fut renouvellé l'assaut contre le couvent et l'hopital; mais les catholiques cependant firent deux trous à la muraille de la ville et sortirent par là, ce qu'on n'aperçeut, pour ce que ceux de l'hospital faisoyent mine de combatre jusques à ce que Souciech descendit du chasteau pour parler à son compère Durban, qu'il trouva parti et environ trois cens hommes armez avec luy; les autres le suivirent bientost par la porte de Calioup. Quand ils furent sur le pont, ils rencontrèrent un cordonier qui revenoit de sa vigne, auquel ils baillèrent quatre coups de dague et le jettèrent à la rivière les mains liées; il fut trouvé mort deux jours après et porté à la ville. Après la retraite des catholiques on en trouva encore quelques-uns cachez qui avoyent porté les armes, qu'on tua à la chaude. Le couvent des Augustins fut pillé et les images rompues. Quant au corps de la ville, les catholiques se pourmenoyent parmy les autres sans qu'on leur fit dommage.

Après la victoire, les ministres firent les prières par tous les quartiers de la ville et exhortèrent le peuple de n'abuser de la délivrance que Dieu leur avoit donnée si merveilleuse; et de fait, les autres ont dit depuis qu'ils estoyent vingt contre un, et que s'ils eussent eu la victoire il ne fust eschappé ame de la religion. De ce pas on alla remédier

au feu qu'on esteignit sur le soir. Quelques-uns remarquèrent alors que dedans ceste maison de la Brousse toutes les inquisitions et monopoles depuis dix ans avoyent esté faits contre ceux qu'on appeloit luthériens, voire que lui-mesme avoit eu quelque cognoissance de la religion de laquelle il s'estoit révolté. On s'apperceut alors qu'une petite fille estoit morte dans le feu, que la mère ne peut sauver. Cependant le viguier avec le consul Soutiech s'en alla aux Cordeliers, où il n'y trouva que deux moynes qui dirent que leurs compagnons et quelques soldats s'estoyent sauvez par un trou qu'ils avoyent faict à la muraille de la ville; ces deux furent menez au chasteau. Le couvent fut aussi dissipé pour ce que le matin ils avoyent tiré quelques harquebuzades. Après on alla aux Jacobins; mais ils ne se voulurent rendre de ce jour; on pensoit qu'il y eût un capitaine avec des soldatz, car un moine se nommoit le capitaine Monberaut, qui despuis a laissé le froc; la nuict on y assist garde le mieux qu'on peut. On tient pour résolu que, si on eut assailly pour lors le chasteau de l'Evesque, il eût esté aisément emporté, car il n'estoit encore renforcé. Le lendemain on print les Jacobins, qui furent menez au chasteau; le couvent fut ruiné, pour ce qu'ils avoyent blessé un gentilhomme d'une harquebuzade. Ceste sédition fut cause de mettre en cervele plusieurs villes des environs, où on sema le bruit qu'on y avoit tué quatre cens hommes sans les femmes et petits enfans, ce qui fut mesme mandé par le parlement en cour. Plusieurs églises eussent été en grand danger, si la victoire que Dieu donna à ceux de Pamies n'eust amoly le cœur de leurs ennemis, comme à Tholose, à Chasteau-neuf-d'Harry, à Revel, ce qui donnoit apparente conjecture que le complot estoit général, confirmée plus avant

par un massacre fait à Foix, principale ville du comté, qui se passa comme il s'ensuit.

Durant les festes de la Pentecoste, les catholiques faisoyent leurs dances accoustumées, ausquelles ils monstroyent assez l'envie qu'ils avoyent de nuire aux autres, et encores plus le mardi, quand ils eurent cherché comment la sédition de ce jour avoit passé. Ils fermèrent lors les portes de la ville et commencèrent à porter les armes par les rues. Ceux de la religion leur offrirent de vuider la ville, ce qu'ils ne voulurent accepter; le mercredy ils furent advertis de l'alarme qui estoit à Pamies, tellement que pour ce jour ils demeurèrent coys en attendant l'issue; cependant les consuls armèrent les vignerons et ne leur permirent sortir de la ville pour aller au travail. Le jeudi, frère Poulvarel, augustin de Pamies, qui en estoit eschapé, vint à Foix; il raconta qu'on avoit tué tous les papistes, jusques aux femmes et petits enfans, et qu'il en faloit faire autant aux huguenots de la ville. Après ce rapport les enfans de Marchiandi se rendirent chefs de ce populas et d'une furie massacrèrent ceux de la religion qu'ils trouvèrent en rue, forcèrent les maisons et en tuèrent trente-cinq; ils eussent achevé, n'eust esté qu'en la grand rue ceux de la religion eurent moyen de s'assembler jusques à quarante-cinq; ils voulurent sortir par la porte Saint-Vincent, mais la trouvant fermée la rompirent à coup de coingnée; ils se retirèrent à la montaigne. On tient pour vray que, s'ils se fussent voulu mettre en défence, qu'ils eussent rembaré ce populas; mais ils craignoyent le chasteau, dont leur fut tiré deux coups de canon en sortant. Depuis on a sceu que les consuls avoyent adverti le pays d'Andorre pour se trouver à la ville il y avoit plus de huict jours, mesmes que le vendredi le capitaine l'Abat entra

avec deux cens harquebusiers de la valée de Barguilère, qui ne firent toutesfois mal à personnes, ains ostoyent ceux de la religion (qu'on avoit trouvez cachez en leurs maisons) d'entre les mains des meurtriers, et les menoyent au chasteau; le nombre des prisonniers fut de vingt-cinq et plus; les maisons aussi furent pillées la pluspart. Nous avions laissé à parler de Pamies. Après que les Jacobins se furent rendus, le jeudi, ceux de la religion, craignant qu'on ne les surprit, mirent ordre aux gardes et autres préparatifs pour se défendre; advertirent les circonvoisins de la cause du trouble, les priant leur donner secours; ceux qui n'estoyent asseurez en leurs maisons pour les menaces des autres y vinrent, tant pour leur retraicte que pour la défence de la ville. En après, du consentement de ceux qui estoyent au chasteau, on députa le Vivier, juge d'apeaux du conté, vers Sa Majesté, pour obtenir juges non suspects! Il emporta un procès-verbal signé des consuls, qui tesmoignoit la sédition avoir esté commencée par quelques factieux de la religion catholique; toutesfois il demeura douze jours par les chemins au lieu d'aller en poste, tellement que le courier de la cour de parlement de Tholose y fut plus tost, qui raconta le tout à son adventage. Après la sédition, voyant que la ville ne pourroit estre gouvernée, pour n'y avoir de magistrat, on supplia le seigneur de Solan, gentil-homme du comté, se transporter en la ville pour la tenir en paix. A son arrivée on fit défendre toutes insolences et port d'armes; la messe se continua au son de la cloche, les marchés et autres commerces furent ouverts. Ceux de la religion cependant ne voulurent attenter de prescher publiquement, ains dans une maison privée. Du Solan, avec d'autres gentils-hommes du pais, visita le fort des Augustins, où fut jugé que les fortifications ne pouvoient avoir esté faites

de huict jours. On vivoit au reste assez en paix ; mesmes on permit aux consuls sortir du chasteau pour exercer leur charge, jusques à ce que les nouvelles vindrent que la Valete et Scipion s'approchoyent pour garder les passages avec leurs compaignies de cavallerie, ce qui donna à penser; mais la Valete envoya de Rabe en la ville, pour leur faire entendre la charge qu'il avoit de M. Joyeuse pour pacifier toutes choses, et qu'il désiroit parler au Solan. Il lui respondit qu'en faisant retirer ses compaignies, fort suspectes aux habitans, il l'iroit trouver ; ce qu'il fit le lendemain, à une lieu de la ville, et accordèrent que le lendemain parleroyent ensemble au village d'Unzeint, où assisteroyent des principaux de la ville. Le jour d'après fut arresté entre les habitans qu'on obéiroit à la Valete, selon sa charge, qui consistoit en trois points, assavoir : que les prisonniers seroyent eslargis, les estrangers viendroyent, et les armes remises en la maison de ville en présence de quatre gentils-hommes, avec promesse qu'il se retireroit, attendant la bonne volonté du Roy ; de sa part il asseuroit faire bon rapport de leur obéissance et qu'il feroit eslargir par mesme moyen les prisonniers de Foix.

On exécuta tout ce que dessus, excepté que une partie des estrangers, pour n'estre asseurez en leurs maisons, ne bougèrent des logis de leurs parents ou amis. La cause de ceste crainte estoit un arrest de la cour de parlement de Tholose, qui commandoit à tous ceux du ressort se retirer chacun en sa maison dans trois jours, à peine d'estre massacrez par le peuple, ce qu'ils n'avoyent encores fait dans le terme. Les églises furent mal contentes de cest accord ; mais aussi bien la noblesse du Lauraguois avoit arresté de composer avec le séneschal de Tholose, chose qui eust esté autant préjudiciable que l'autre. Ce que

dessus ainsi passé comme l'avons descrit, on s'advisa d'un expédient pour tenir la ville en paix, en eslisant de nouveaux consuls, trois d'une religion et trois de l'autre. Ce moyen fut si propre que la ville recouvra sa première paix, et fut loisible à ceux qui s'estoyent absentez de rentrer en leurs maisons. Ces consuls requirent le juge des Alemans enquérir de la contravention aux édits advenue en la sédition, suivant ceste commission de la cour ottroyée la sepmaine avant la Pentecoste; il ouyt vingt et un tesmoins des catholiques, gens dignes de foy et non contrains, qui en général ont déposé les causes de la sédition estre telles que dessus. Quelques-uns mesmes d'entr'eux déposèrent que le complot estoit de massacrer ceux de la religion, et avoyent pour mot *Saint-Pierre;* que le chanoine Durban et la Brousse estoyent auteurs de ces menées. Ces inquisitions ont esté présentées, mais on en a fait peu de conte. On demeura cependant environ quatre jours en repos, jusques à ce qu'on fut adverti d'une commission adressée à M. Dafin, premier président de Tholose, et six conseilliers catholiques, pour enquérir des séditions tant de Pamies que de Foix, avec un mandement de M. de Joyeuse tenir main forte et mener le canon où besoing seroit.

On demanda sur ce conseil aux églises; leur advis fut user de récusation, et soudain envoyer vers Sa Majesté pour avoir autres juges non suspetes; qu'on se gardast de rien attenter contre les édicts; faisant ainsi, et qu'on les voulust forcer, se mettroyent en devoir de les maintenir; ceste parolle fut apportée par un gentil-homme digne de foy. Comme ces choses se demenoyent, on entend que M. de Joyeuse s'approche avec sa compagnie, celle de Scipion, et trois de pied du régiment de Sarreboux, comme il sont à Castelnau-d'Harri. Le comte de Carmain alla trouver M. de Joyeuse pour le prier y pro-

céder par justice et non par force; mais il revint sans rien faire. Un autre gentil-homme nommé d'Aguts, qui depuis a esté tué, le fut trouver à Villefranche de Lauraguois, lui remonstra que la noblesse trouvoit estrange ce qu'on procédoit par force et non par justice; mais il lui fut commandé suivre jusqu'à Tholose, et depuis on l'envoya à Pamies pour tenter à les faire condescendre à recevoir garnison. La noblesse d'autre part députa, à la solicitation de ceux de Pamies, les sieurs de Serignat et Voulpilieres pour advertir Sa Majesté de ce qui passoit; promirent cependant d'assister de secours en cas qu'on y procédast par force; qu'ils n'estoyent d'advis, jusques à ce qu'on entendit la volonté du Roy, laisser entrer garnison; qu'on parlast à MM. de Joyeuse et Valence, en leur monstrant les inquisitions faites par le juge. Selon cest advis la ville despécha en cour Jean de Rabonite, en poste, avec toutes ses instructions. Mais comme on pensoit que le tout fust conduit sans forme d'hostilité, le sergent-majour de Sarrelaboux entra en la ville le cinquiesme de juillet, et demanda quartier pour le train de M. de Joyeuse et trois compagnies de pied; les consuls respondirent la ville estre exempte de garnison, et qu'on ne la recevroit sans exprès mandement, duquel faisant apparoistre ils estoyent tous prests d'obéir. Ce sergent s'en alla fort mal content, et dit en sortant qu'on avoit envie de la guerre et qu'on la trouveroit. Un peu après Sarrelaboux vint jusques aux portes; les consuls firent semblable responce qu'au précédent. Enfin ils arrestèrent que le lendemain à huict heures il feroit apparoistre de sa commission; et comme il départoit, leur dit qu'ils avoient besoin de se défendre. Le peuple, oyant ces menaces et que desjà on pilloit toutes les métairies, que les compagnies estoient entrées dans le Mas si prochaines de

la ville, demanda instamment les armes aux magistrats pour garder la ville; les consuls, tant d'une religion que d'autre, leur baillèrent les armes et firent garde la nuict. Le jour d'après le capitaine Merlin, entendant qu'il y avoit plusieurs voleurs dans les vignes, se délibéra les en chasser; il print quarante soldats et se mit en embuscade, en laquelle le jour le surprit, qui fut cause d'estre descouvert de la cavalerie qui voltigeoit ès environ, qui lui donna la chasse jusqu'aux portes, en désavantageux parti, où fut tué un soldat d'Amians, et des autres un gendarme et un cheval. Le jour précédent et cestui-ci, on laissa sortir de la ville les catholiques avec ce qu'ils voulurent emporter, qui a esté grand préjudice, tant pour les contributions que pour le défaut de gens à fortifier, pour ce aussi que plusieurs ont prins les armes contre la ville. Après ceste escarmouche, environ les huict heures, Sarrelaboux envoya aux consuls une commission de M. de Joyeuse, qui portoit commandement de loger ses trois compagnies. On lui fit responce qu'ils n'obéiroyent que par l'exprès commandement du Roy, veu les exemptions qu'ils en avoyent obtenues les jours précédens; qu'ils avoyent donné preuve de leur obéissance au sieur de la Valete; qu'ils avoyent envoyé au Roy, duquel attendoyent sa volonté, à laquelle estoyent prets d'obéir. L'après-disnée il y eut une escarmouche à Cailloup, et ceux de la ville gardèrent que le pont qui leur estoit nécessaire ne fust coupé pour ce coup. Ce jour mesme on despécha aux églises, à la noblesse, qui firent responce qu'ils n'estoyent d'advis rien attenter jusques à ce qu'ils eussent responce de leur deputez, et qu'ils conseilloyent qu'on attendist le mieux qu'on pourroit leur venue. Ceste responce si maigre, selon les promesses précédentes, furent en esmoy à ceux de Pamies, sans lesquels ils eussent au-

trement pourvu à leurs affaires. Le lundi, sur les quatre heures du soir, y eut escarmouche à l'Oulmet, en ceste sorte. Ceux du Mas se monstrèrent par les jardins avec mine de combattre; Merlin sortit avec quinze harquebusiers et les alla attaquer. Mais il y avait embuscade de quarante harquebusiers, desquels ils se fust aisément garanti; mais la cavalerie, qui estoit embusquée derrière un tertre, décocha contre lui en grand avantage, et y fut tué lui sixième et trois de blessez, et des autres un. Ceux de dedans furent estonnez de ceste perte et délibérèrent dores-enavant de garder la ceinture des murailles et ne faire sorties. Deux jours après l'eau qui passoit par les fossez fut couppée, qui afoiblit de beaucoup la ville. Un soldat aussi fut tué hors la porte de l'Oulmet par cinq harquebusiers du Mas, qui s'estoient affustez dans un jardin. Il y eut d'autres escarmouches qui ne furent de grande importance, ausquelles des assiégeans en fut tué deux ou trois, avec quelques petites pièces de fer que ceux de la ville avoyent. Le dimanche quinziesme de juillet, ceux de dehors essayèrent de brusler le moulin du Pont-Neuf, et s'approchèrent de la douve du fossé environ quinze pas dans un jardin; mais ils furent contraints s'en retourner sans rien exploiter, pour la résistance qu'on fit dans le moulin et sur la courtine. On renforçoit cependant les murailles le mieux qu'on pouvoit de la despouille des couvens; on abatoit les jardins, on jettoit le feu aux maisons qui pouvaient empescher la descouverte. On tacha aussi de remettre l'eau par un des quartiers où elle passoit, mais ce fut en vain. La ville, au reste, nonobstant toutes réparations, estoit subjete à l'escalade en cinq ou six pars, tellement que les soldats furent tous en garde l'espace de trois semaines, d'autant qu'ils estoyent de jour à autre advertis des préparatifs

qu'on faisoit pour bailler l'encamisade. Le lundi, la Rose, maistre des requestes de la Royne de Navarre, vint en la ville avec lettre de ladicte dame, à ce qu'on obéist à M. de Joyeuse. D'autre part, aux Estats tenus au conté de Foix, furent éleus les vicontes de Rabat et Calmont, qui estoyent de la religion, pour remonstrer à M. de Joyeuse, lors séjournant à Tholose, le déguast que ses gens faisoyent au plat pays, luy supplier d'y procéder par justice et non par armes. Après avoir fait ces remonstrances, promirent audit seigneur de s'employer à ce que ceux de la ville obéissent. Ils vindrent donc avec la Rose, qui tous ensemble parlèrent à Sarrelaboux, de par M. de Joyeuse, après avoir obtenu trèves d'un costé et de l'autre; lui remonstrèrent qu'il ne devoit procéder par hostilité; que les habitans se plaignoyent des pilleries et violements de femmes que ces gens faisoyent, ce qui estoit cause de leur deffence et qu'ils n'avoyent obéy au commencement. Il respondit qu'il n'entendoit advouer ses gens en telle chose et ne pensoit que ce fust des siens, ains plutost d'autres compaignies du pays et les fugitifs de la ville. Il promit toutesfois de les faire cesser pourveu qu'on voulust obéir. Les susdits parlèrent aussi après aux habitans, leur remonstrant la volonté du Roy estre telle qu'ils obéissent à M. de Joyeuse; que la ville estoit foible, qu'enfin ne seroit qu'un fait particulier: qu'on les assiégerait si estroit qu'ils ne pourroyent sortir quand ils voudroyent; que s'ils obéissoyent, on leur promettoit qu'ils n'auroyent nul dommage ni aux biens ni aux personnes. Il leur fust respondu que, lorsque la Valete voulut faire preuve de leur obéissance, qu'ils l'avoyent monstrée; ce qu'ils eussent fait à Sarrelaboux, et par conséquent à M. de Joyeuse, si on leur eust faict apparoistre de la tenur du mandement du Roy par un seul double; que Sarrelaboux leur avoit déclaré

la guerre, tué des habitans, saccagé leurs biens; qu'ils ne pouvoyent moins faire que se défendre, et ne prétendoyent autre chose que d'avoir juges non suspects. Comme ces choses se passent, on entend que le sieur de Rambouillet est à Tholose, avec ample commission de Sa Majesté de pacifier toutes choses. En mesmes temps Rabonite, que la ville avoit députe le dernier, fut de retour, qui les advertit de la charge dudit seigneur, leur donnant bonne espérance de sa venue, comme il avoit promis à monsieur l'amiral prenant congé de luy; qu'on leur conseilloit lui obéir pour avoir moyen d'estre ouys en leurs justifications. Le sieur de Rambouillet entra en Mas le 20 juillet, où les viscontes le furent trouver; il manda d'autre part aux consuls qu'ils veinssent parler à luy en asseurance et qu'il se trouveroit à demy chemin de la ville. Il leur exhiba les lettres de créance du Roy; après remonstra qu'on trouvoit estrange que, le royaume estant en paix, une telle ville eust les armes au poing; leur demanda s'ils ne vouloyent pas obéir au Roy et recevoir les compagnies de Sarrelaboux, avec promesse de ne prendre rien que de gré à gré. Le premier consul luy respondit qu'ils n'avoyent prins les armes les premiers, ains leurs ennemis pour les massacrer; qu'au simple mandement du sieur de Valete les avoyent posées; qu'ils avoyent esté contrains les reprendre pour se garentir des violences de Sarrelaboux; au reste, qu'ils estoyent prests de faire ce qu'il leur commanderoit pour le service du Roy.

Un des assistans remonstra que les habitans le supplioyent affectueusement ne laisser les compaignies de Sarrelaboux en la ville, pour les oppressions qu'on en avoit receu; qu'ils estoyent prests d'en recevoir d'autres, et qu'on s'esmerveilloit de ce que ceux de Foix

n'estoyent aucunement recherchez comme eux. Il répliqua que, s'ils avoient une fois obéy, le Roy les escouteroit d'une lieue, autrement que, quand ils parleroyent à son aureille, ne les voudroit ouyr; quant à ceux de Foix, qu'il les iroit voir, et qu'il ne pouvoit bailler d'autres compagnies; mais qu'elles se gouverneroyent suivant les articles dressez à Tholose, qu'il monstra aux consuls; et les remit au lendemain. Le vendredi il ordonna que les estrangers, et autres qui voudroyent sortir, le feroyent dans le dizième jour, et leur seroit donné asseurance pour se rendre au Carla et autres lieux du conté avec leurs armes; promit, au reste, faire retirer les compaignies des environs et leur donner libre passage et envoya sur l'heure le visconte de Rabat en la ville pour faire obéir. Le dimanche donc 23 de juillet, à neuf heures du soir, on sortit de la ville au nombre de six cens harquebusiers. Il n'y eut pas grand bagage, car les femmes et enfans estoyent jà sortis à la première nouvelle de la venue de M. de Joyeuse. Le premier consul demeura en la ville avec six ou sept hommes de la religion seulement, qui n'avoyent esté au trouble, ensemble quelques bourgeoyses que le visconte fit retourner de la porte, les asseurant, sur sa vie, de leur honneur. Le lundi, à six heures du matin, la trouppe sortie de Pamies parvint au Carla et au Mas d'Azalis, petites villes du conté, fortes d'assiète.

Ce mesme jour, à dix heures, le sieur de Rembouillet, Sarrelaboux et ses compagnies entrèrent dedans la ville, enseigne desployée et tabourins batans. A leur arrivée, ils firent publier à son de trompe de ne prendre chose que de gré à gré, sur peine de la hart; tellement que, le mardy, pour contenance, firent bailler l'estrapade à deux vignerons qui avoyent pris par

force en une cave un flascon de vin. Le visconte de Rabat empeschoit alors le mieux qu'il pouvoit les pillages; mais, pour s'en despétrer à leur aise, luy firent accroire que les fugitifs tenoyent les champs en armes, et que, comme gouverneur du conté, il y devoit aller, ce qu'il fit; et y trouva trois ou quatre cens hommes parmy les rues de ces petites villes, qui n'avoyent de quoy disner. Durant son voyage, les maisons des absens furent pillées, jusques aux portes et fenestres, et n'y oublièrent les violences et autres actes propres à une ville de l'ennemy prise d'assaut; il n'y eut cave, jardin ni basse-court qui ne fut fossoyée le plus profond qu'ils peurent, et tout ce dessus fut fait au veu et sceu de ceux qui commandoyent, nonobstant les remonstrances et plainctes qui en furent faictes par les consuls. Le sieur de Rambouillet, en s'en retournant, passa à Foix avec quinze chevaux, où il appela les consuls, qui luy racontèrent le massacre à leur advantage, luy priant toutesfois n'avoir garnison, car ils vouloyent obéir au Roy; ce qu'on leur promit. Les soldats cependant faisoyent sortir hors de Pamies leur butin sans contredit pour le vendre à leur aise, comme on en trouva plusieurs chargés sur les chemins. Peu après M. de Joyeuse vint à Pamies, accompagné de cent chevaux; les consuls luy firent telle entrée qu'ils purent et luy monstrèrent tous tesmoignages d'obéissance; mais il leur dit qu'ils n'avoyent pas tousjours fait ainsi. M. Dafis et les six conseillers députez avec luy vindrent tost après; les consuls luy firent aussi la révérence, leur recommandans la ville; ils promirent qu'ils garderoyent le droit à un chacun et n'y procéderoyent par affection. Les veufves aussi, tant d'une religion que d'autre, se présentèrent devant eux pour avoir justice; semblablement on leur fit de grandes plaintes de pilleries qui avoyent esté

faites, dont il menaça Sarrelaboux qu'il ne sortiroit de la ville sans rendre conte des insolences qui y avoyent esté commises, ou qu'il le feroit pendre; mais ceste colère ne dura guères. Alors le procureur du Roy receut un rolle de cinq cents hommes pour leur faire le procez; à quoy les commissaires entendirent et ouyrent des témoins que le chanoine Durban, chef de la sédition, leur administroit, califiez de mesme sorte que luy. Ils ostèrent aussi de charge les consuls esleus durant le trouble et y remirent les précédens, combien qu'ils fussent répréhensibles en cest acte, comme il a esté dict. Toutesfois on trouva moyen de présenter les causes de récusation pertinentes, qui furent renvoyées au Roy. Cependant, la cavalerie estoit esparée ez environs de la ville, qui menoit indifféremment tous ceux de la religion, encores qu'ils n'eussent esté à Pamies, et, après les avoir reconnuz, les menoyent en prison; et le plus souvent les gens de cheval les laissoyent aller, afin que ceux de l'infanterie en eussent leur lipée quand ils retomboyent entre leurs mains. Les biens alors des absens furent mis en sequestre, et quand le temps des vendanges fut prochain, on permit aux femmes de rentrer dedans la ville, voire de recueillir le vin à leurs despens; mais on le leur saisit peu de temps après sans les rembourser. Les récusations furent enfin trouvées pertinentes au privé conseil, et furent déléguez trois conseillers catholiques et trois de la religion de ceste cour, avec le mesme président, pour instruire le procès. A l'instant, on fit conduire dix-huict prisonniers à Tholose; c'estoit environ le mois de septembre. Ces commissaires parfirent l'enqueste que les autres avoyent laissée et usèrent de recolement de tesmoins, entre lesquels n'y en a un seul qui ne soit répréhensible. Mais comme ceux de Foix entendent qu'on vouloit procéder contre eux, et

qu'il y avoit trois conseillers de la religion, les récusèrent. D'autre part, les absens de Pamies en firent de mesme envers les catholiques. Ces récusations furent de rechef envoyées au Roy, pour ce qu'en icelles quasi la cour estoit récusée en corps. Comme ces choses se passent, huict ou neuf prisonniers sortirent subtilement de la conciergerie par un pertuis qu'ils firent, et fussent tous eschapez, n'eust esté qu'une pierre tomba sur la maison du maistre des œuvres, qui donna l'alarme bien chaude au Tholosains. Ce fut un peu avant la Toussaints. Les récusations furent enfin jugées pertinentes, et fut dit par arrest du privé conseil que la cour de parlement de Tholose seroit interdite, et que, pour l'instruction de ce fait, trois ou quatre conseillers de Paris seroyent commis. Mais, comme on espéroit quelque soulagement de ceste expédition, elle fut rétractée de tous points; car les commissaires précédents furent confirmez, et enjoint à la cour d'en juger définitivement, en assignant la cause de ce changement si soudain à la solicitation de l'évesque et à faute de n'avoir tenu quelque promesse à ceux qui s'en mesloyent. Ceste rétractation fut apportée en diligence; et, comme on vouloit commencer à procéder, quatre autres prisonniers eschappèrent en telle sorte. La geolière avoit estendu du fil à une galerie; comme ils eurent espié ceste commodité, le soir d'après ils nouèrent les escheveaux l'un dans l'autre et descendirent par là dans la rue, et se sauvèrent en quelques maisons de leurs amis, jusques à ce qu'ils eurent commodité de sortir de la ville. Après l'arrest rétracté, les commissaires allèrent à Foix, ou ils enquirent contre trente ou quarante hommes; mais il n'en a esté faict autre chose depuis. Quant au fait de Pamies, enfin s'en suivit arrest de la cour, par lequel les fugitifs sont convaincus de crime de lèze-majesté, dé-

quels cinquante en furent condamnez à estre pendus en effigie aux portes de la ville et villages des environs, autant de condamnez à estre pendus où ils seroient trouvez, le reste bannis et les biens confisquez, desquels en sera distrait 10,000 francs pour estre employez à la réparation des couvens, à la récompence des veufves, et à faire prier Dieu pour l'ame des meurtris; défence à toute personne de leur aider de vivres, de logis ou autre support, sur peine d'estre atteints de mesme crime, avec puissance de mener le canon et forcer les places ausquelles se seroyent retirez; que l'arrest sera gravé en bronze dans la place publique de la ville de Pamies pour estre à perpétuelle mémoire. Ils en firent pendre quatre alors desquels l'un estoit malade le temps de la sédition. Dès lors, voyant que tous moyens ordinaires estoyent fermez pour avoir justice, on tascha d'obtenir abolition générale; mais, comme on espéroit en obtenir quelque bonne issue, il advint que le sieur de Monluc fut commandé pour faire poser les armes à deux gentilshommes du conté de Foix, asçavoir du Solan et Roquemantel, qui avoyent querelle ensemble, et, pour ce faire, il leva trois cents harquebusiers sous la charge du capitaine Tilladet. Quand ils eurent exécuté leur commission, ce Roquemantel dressa une entreprise avec eux contre ceux de Pamies qui s'estoyent retirez aux Cabanes, donnant à entendre que les bandoliers qui avoyent suivi le parti de son ennemy estoyent avec eux.

Il faut entendre en passant pourquoy ceux de Pamies estoyent sortis de ces petites villes où ils avoyent demeuré tout l'hiver. Après que l'arrest de la cour fut publié, d'autre part que M. de Monluc eut ceste commission, la Royne de Navarre, craignant que par occasion ses villes ne fussent saccagées, commanda aux fugitifs du vuider le

conté et s'en venir en Bear, où ils seroyent. Ceste départie leur fut fort griève, tant pour ce qu'ils s'éloignoyent des moyens pour estre secourus par leurs amis, qu'aussi pour l'importance d'abandonner le conté. Ces considérations furent cause qu'une partie se retira au haut des montagnes et nomméement au village des Cabanes, où ils furent accompagnez par M. Martin Tachart, jadis ministre au Val d'Angrogue et depuis à Montauban. Estans donc en ce lieu environ une trentaine, ils receurent quelque advertissement de l'entreprise; toutesfois, en dilayant à se retirer de jour à autre, furent surpris sur la diane, le 26 de may 1567, par quatre ou cinq cents arquebuziers et quarante chevaux; deux soldats y furent tuez, qui se mirent en défence, et trois de prisonniers; des leurs en fut tué un; les maisons du village et autres par où ils ont passé furent pillées. Tachart cependant avoit eu loisir de se sauver lui deuxiesme, mais ils furent pris par deux paisans et conduits incontinent à la troupe. Tilladet le mena en triomphe par Foix, avec un bonnet blanc et des patenostres au col, et se retirèrent chez l'évesque de Couzerans, d'où ils firent courir le bruit qu'on mettroit ce ministre à rançon, qui fut cause que ses parens et les églises s'en mirent en peine; mais ils avoyent dit cela à ce qu'on ne se raliast pour l'enlever par les chemins; car ils le menèrent par eau à Tholose, où, après longues procédures, le parlement l'a fait exécuter, sous umbre qu'il avoit esté pris avec des condamnez qui portoyent armes prohibées. Comme ceux de Pamies poursuivent l'abolition par tous moyens qu'ils peuvent, elle leur fut accordée au mois de juin, toutesfois avec réserve d'une vingtaine des principaux qui seroyent choisis des plus coupables par le parlement de Tholose, lequel néantmoins a faict responce que tous méritoyent punition, et qu'ils supplioyent Sa Majesté de con-

firmer leur arrest. Depuis voyant qu'on ne pouvoit tenir promesse de quelque somme offerte à ceux qui s'en mesloyent, pour ce que ceux qui la devoyent emprunter estoyent réservez, on a advisé de poursuivre l'abolition générale et redoubler le présent qu'on avoit promis; mais leur puissance est fort petite, car il y a quinze moys qu'ils sont hors de leurs maisons, et ont perdu les fruits de deux années, despendu ce qu'ils avoyent peu sauver, voire espuisé tous leurs amis par emprunts. Ils ne trouvent en oultre moyen d'emprunter si grande somme pour ce qu'ils sont condamnez, et mesmes quand ils retourneroyent en leurs maisons ils n'y trouveroyent que les paroies nues; tellement que la misère en laquelle ils sont constituez les contraint de mettre ce discours en avant, tant pour monstrer la justice de leur cause que supplier tous ceux qui aujourd'huy sont en repos de leur aider de conseil et autre support pour avoir moyen d'obtenir justice qui leur a esté si long-temps fermée, ou bien pour avoir abolition, puisqu'on les juge si coupables sans les ouir en leurs justifications. Que si les hommes ne veulent prendre leur cause en main, ils sont délibérez d'attendre en patience, espars comme il sont par les montagnes, l'issue que Dieu y donnera.

FIN.

LE PROIECT ET CALCVL FAICT par le commandement du Roy, de la grandeur, longueur et largeur de son Royaume, pays, terres, et seigneuries.

Par lequel on peut voir combien vaudroit le reuenu du Roy en payant vingt liures tournois pour chascune Ville, Cinq sols pour feu, douze deniers tournois pour chascun arpent ou acre de terre, et douze deniers tournois, de Mil liures de traffique pour chascun marchand.

M. D. LXVI.

LE PROJECT ET CALCUL

FAICT

PAR LE COMMANDEMENT DU ROY

DE LA GRANDEUR, LONGUEUR ET LARGEUR DE SON ROYAUME, PAYS, TERRES ET SEIGNEURIES.

En obéissant à la royalle, impérialle et souveraine Majesté du Roy nostre sire, qui est de raison; lequel, ainsi comme bon prince sage, discret et bonne conscience, remply de sang naturel et acquis, ayant veu et considéré par raison vive et naturelle qu'il seroit bon de sçavoir la grandeur, longueur et largeur de son royaume, et aussi le nombre de ses archeveschez, éveschez, duchez et quantes villes, villaiges et feux il y a; et lesquels sont ordinairement, pour y donner ordre selon le droict et raison, au profit de son peuple, a voulu iceluy estre arpenté et mesuré. Ce que faict a esté, par le commandement dudict seigneur, par nous Loys le Boulenger, comme il s'en suit.

PREMIÈREMENT.

Nous avons esté par ledict royaume, de long et de large, environné et circuy de tous costez, et justement mesuré, et avons trouvé que, depuis Sainct-Jean-du-Lis, près les monts Pyrénées, jusques à Genève, près le mont Sainct-

Bernard, y a deux cens lieues; et depuis Bernicques, assavoir vers la mer Occéane, vers septentrion, jusques à Marseille, assez vers la mer Méditerranée tirant vers le midy, traversant le royaume de France, sont deux cents lieues un quart, l'un comportant l'autre. Et pour ce qu'iceluy royaume n'est rond ny quarré, il contient huict cens lieues, qui sont en tout quatre millions de pas de tour dudict royaume, le pas contenant quatre paulmes, et chascune lieue contenant six mil pas de long et de large. Et pour ce audict royaume sont quarante mil lieues, et par ce chacune lieue et carrée de tous costez, et en chacune lieue sont cinq mil arpens de terre, qui sont en tout en iceluy royaume deulx cens millions; car ainsi l'avons mesuré justement.

Et pour ce qu'audit royaume sont plusieurs forests, rivières, chemins, lieux et pays inutils, nous en rabattons la moitié; partant, reste cent millions d'arpens de terre tous fertils, qui pourront payer au Roy douze deniers par arpent, qui montent pour le Roy chacun an cinq millions de livres.

Audit royaume avons trouvé douze archeveschez, quatre-vingts éveschez, dix-huit duchez, quatre-vingt-seize contez, contenant six mil lieux et villages bien habitez et bien fournis, vingt-cinq millions de feux et lieux, qui pourront payer, l'un portant l'autre, cinq solz par feu, qui monteroyent six millions deulx cens cinquante mille livres.

Audict royaulme y a pour le moins deux millions de marchands de toutes sortes de marchandise, qui pourroyent payer chascun marchand, une foys par an, de mil livres, douze deniers tournoys, qui monteroyent pour le Roy sept cens dix mille livres.

Et avons trouvé et justement calculé que le nombre des

feux, arpent de terre et marchandise, vallent en tout douze millions de livres pour chascune année.

Audict royaume sont six vingts mille villes et villages bien habitez et fertiles, lesquelles pourroyent payer, les bonnes villes portant les foibles et les riches portant les povres, vingt livres tournoys, qui monteroyent pour le Roy chacun an douze millions de livres. Si besoin estoit et le bon plaisir du Roy fust, on pourroit lever des calculations cy-dessus, à sçavoir : ès vingt livres pour chascune desdictes villes, cinq sols pour feu, un sol pour arpent de terre et douze deniers pour chacun marchand, le tout ensemble par chascune année, pour le Roy, vingt-quatre millions de livres.

Prenez des deux calculations laquelle qu'il vous plaira, car toutes deux sont justes et calculées au vray; et quand il plaira au Roy, lesdicts deniers se pourront lever en dix jours, en luy remonstrant l'industrie par nous déclerée, laquelle est bonne et subtile, sans faire tort à personne. Et quand il plaira au Roy ainsi le faire et commander, il pourra lever la moitié plus d'argent qu'on ne faict aujourd'huy, et plus amiablement, et sera son peuple supporté de la moitié.

S'il plaist audict seigneur l'exécuter, onques Alexandre, Julles-César ne Charlemagne ne furent tant renommez pour la chose publicque; mais un insatiable et avaritieux genre de harpies et sansues régnant aujourd'huy parmy la France trouveront cecy mauvais, d'autant que leurs estats et pilleries (je di de la plus grand part) seroyent du tout anéanties, ayans accoustumé de vivres sans labeur et travail.

Le bon plaisir du Roy soit faict.

FIN.

Ordre et police

VE LE ROY ENTEND
STRE DORESNAVANT
gardé et obserué en sa ville de
Paris, pour la seureté et con-
seruation d'icelle.

A PARIS,
Par Rob. Estienne, Imprimeur du Roy.
M. D. LXVII.
Auec priuilege dudict Seigneur.

ORDRE ET POLICE

QUE LE ROI ENTEND ESTRE DORESNAVANT GARDÉ ET OBSERVÉ

EN SA VILLE DE PARIS,

POUR LA SEURETÉ ET CONSERVATION D'ICELLE.

Toutes personnes entrans en ladicte ville seront interrogez doucement d'où ils viendroyent et la part où ils vont loger, et pour quelle occasion ils entrent en ladicte ville, et quand ils en voudront ou pourront partir, et ce, par le capitaine, lieutenant ou enseigne qui feront la garde desdictes portes. Toutes personnes indifféremment seront visitez quand ils entreront ou sortiront; et là où ils auront aucuns paquets et lettres addressants aux Majestez du Roy et de la Roine, ou de messeigneurs les princes, mareschaux de France ou gouverneurs de provinces, n'y sera touché aucunement; et pour le surplus, y sera advisé par le capitaine ou chef de ladicte porte, pour s'enquérir et voir, si besoing est, s'il y auroit aucunes lettres, mémoires ou paquets contre le service du Roy et de la ville, pour incontinent en advertir Sa Majesté ou son lieutenant général, ou bien messieurs de la ville.

Toutes armes qui seront trouvées cachées ou recelées, entrans ou sortans ladicte ville, seront confisquées par les gardes desdictes portes.

Toutes personnes ne pourront sortir de ladicte ville sans congé et passeport de leurs Majestez, ou de son lieutenant général, ou desdicts sieurs de la ville.

Tous courriers entrans en ladicte ville seront conduicts par devers leurs Majestez, son lieutenant général ou lesdicts sieurs de la ville, si ce n'est quelque grand seigneur qui soit recogneu et qui ne doive, par honneur, estre arresté.

Que tous gentils-hommes, soldats et autres portans armes, voulans entrer en ladicte ville, seront admonestez eux retirer au camp du Roy, suyvant les proclamations qui en ont esté faictes, si mieux ils n'aiment laisser lesdictes armes à la porte, ainsi que cy-dessus est déclaré.

Que tous chariots, charrettes ou chevaux et charges de marchandises, et non de vivres, entrants dedans ladite ville, qui n'auront certificat ou passeport de ce qui sera dedans lesdictes charges, seront conduicts par un ou deux des soldats bourgeois desdictes portes jusques au logis, pour estre baillez en garde à l'hoste, afin de ne souffrir ouvrir, désembaler et descharger sans qu'il y ait quelques-uns présents, pour certifier s'il n'y a aucunes armes ou choses prohibées et défendues. Et pareillement ne pourra sortir hors ladicte ville aucun chariot, charrette ou charge de cheval ou d'hommes, s'ils ne sont pareillement recogneuës par certificat ou passeport, fors et excepté les charges de vivres pour mener au camp et armée de Sa Majesté, et non autrement.

Sera faict recherche particulière dedans les maisons de ceulx de la religion nouvelle, pour sçavoir ceulx qui sont entrez en ladicte ville depuis le jour de la bataille, et qui s'estoyent absentez durant les troubles, pour les faire vuider hors ladicte ville ; voulant aussi sadicte Majesté que ceulx de ladite religion qui ont tousjours demouré en

ladicte ville, et ne s'en sont absentez pendant le siége, y demourent et vivent, sans qu'il leur soit faict aucun tort et desplaisir en leurs personnes ny biens; desquels néantmoins sadicte Majesté voulant sçavoir le nombre, a enjoinct au prévost des marchands et eschevins de ladicte ville, faisants ladicte recherche, en dresser une liste portant leur qualité, pour la luy rapporter.

Faict au conseil tenu à Paris le trentiesme novembre mil cinq cens soixante-sept.

Signé : CHARLES.

Et au-dessous,

DE LAUBESPINE.

LETTRE

ESCRIPTE PAR

LE SIEVR DE DAMpiere, Gentilhomme, suyvant M. le Duc de Rouanois, grand Escuyer de France, à Madame la Duchesse sa femme : par laquelle il se voit la façon dont ledict grand Escuyer a esté pillé, prins et emmené de sa maison, par ceux qui portent les armes contre le Roy.

Imprimee sur l'original.

A LYON,
PAR MICHEL IOVE.
M. D. LXVIII.



LETTRE

ESCRIPTE

PAR LE SIEUR DE DAMPIERE,

GENTILHOMME, SUYVANT M. LE DUC DE ROUANOIS, GRAND ESCUYER DE FRANCE,

A MADAME LA DUCHESSE SA FEMME.

Madame, il me desplaist fort de vous advertir d'un inconvénient et traison la plus grande du monde advenue à monseigneur de Rouanois (1); c'est que arsoir, sur l'entrée de la nuict, un huguenot appelé Coulombiers, Normant, qui suit M. d'Andelot, vint à la porte de ce chasteau, qu'il trouva fermé, et feit dire à mondict seigneur que, s'il luy plaisoit, il luy diroit volontiers trois ou quatre paroles de la part dudict sieur d'Andelot, pour le service du Roy; ce que mondict sieur eut agréable. Et commanda à la Mothe, son maistre d'hostel, luy aller ouvrir, sur un rapport qu'ils n'estoyent que trois ou quatre, qui se trouva faux, car il en entra à la foule jusques à quinze, armez de deux pistoles chacun; qui soubs couleur de quelques nouvelles qui estoyent vrayes, et que mondict

(1) Claude Gouffier, duc de Roanez, grand-écuyer de France, mort en 1570.

sieur sçavoit fort bien, et beaucoup d'honestes propos de fausse hypocrisie, d'un commandement que ledict Coulombiers avoit d'exempter les terres de mondict sieur et conserver tout ce qui luy appartenoit, ils intermettent leurs propos pour manger un peu, car ils disoyent qu'ils avoyent fort grand faim et soif. L'on leur en donne. Cependant mondict sieur se pourmenoit soubs une grande gallerie basse peincte, et m'envoya quérir à la chambre de messieurs, qui estoyent malades, et me dict que ledict Coulombiers l'estoit venu saluer de la part de mondict sieur d'Andelot, qui luy avoit commandé d'exempter tous ses subjects du passage que son armée devoit faire le lendemain, et qu'il luy avoit à dire quelque chose d'importance pour le service de Sa Majesté, touchant le bien d'une paix. Je luy respon qu'une paix seroit bien bonne, mais de la venir chercher si tard et armé, qu'il n'y avoit aucune apparence, et qu'il estoit bon que tous nous qui estions à sa suyte nous armissions d'armes pour les faire sortir ou nous garder de surprinse; ce que mondict sieur, allant à la bonne foy, ne trouva pas bon, d'autant que c'eust été leur donner une supicion qui les eust peu garder de desgorger beaucoup de choses qu'ils avoyent sur leur cueur, qu'il tireroit bien d'eux par belles parolles, et qu'autrement les effrayeroit. Sur ce, ayant ledict Coulombiers souppé, vint avec sa troupe luy faire de grandes révérances, disant qu'il le remercioit très humblement de ce traictement et qu'il estoit son très humble serviteur, comme mondict sieur d'Andelot luy avoit commandé de luy dire, et beaucoup de bonnes choses. Et l'ayant tiré à part, tousjours le genouil ployé et le chapeau au poing, il luy compte quelques controuvés propos, après lesquels il feignit avoir une grosse querelle avec un autre huguenot appelé Hugueville, et qu'il craignoit une surprise au sor-

tir de céans, et par apparence monstroit avoir une grande frayeur de son ennemi ; toutesfois, que s'il devoit perdre la vie, il se retireroit jusques à son quartier, qui estoit un village à une lieue de céans, appelé Noizay. Alors il prend congé et sort du chasteau, demandant ses chevaux qui estoyent hors d'une autre porte qui fait séparation du village à une grande court qui estoit devant le pont-levis, par l'ouverture de laquelle porte il entra un bon nombre d'autres huguenots approchans de la porte du chasteau, qui estoit encores empeschée de trois ou quatre d'entre eux qui feignoyent avoir laissé tomber leurs manteaux, qui donnèrent ouverture aux survenans, qui tous en flotte rentrent. Cependant mondict sieur, les cuidant dehors et moy près de luy, se trouve environné de cette grosse troupe, et ledict Coulombiers fait protestation qu'il est bien marri d'avoir charge de lui faire entendre la vérité de sa venue, qui est que monsieur le prince désire de le voir, et que M. d'Andelot, dans une heure, seroit à luy pour luy parler de quelque chose de bon. Se voyant mondict sieur surprins, il cogneut trop tard qu'il n'y avoit point de foy à ces religieux, comme il leur sceut bien dire. Pour abbréger, estans saisis des clefs des portes, le bonnet tousjours au poing, ils le menèrent en sa chambre. La force leur demeure ; leurs advenues sont toutes fournies de grosses troupes, comme au pas de leu trois cornettes, et dans le village jusques à deux cens chevaux, et aux environs trois cens. La nuict se passe avec force corps de garde, et crioyent à toutes heures que, s'il y avoit aucun de nous qui levast l'œil et feit semblant de tirer, qu'ils le tueroyent. Mondict sieur, veu ce danger, aussi que nous estions nuds, il est fait prisonnier, et couchèrent jusques à dix-huict hommes dans sa chambre. Le matin ils le hastèrent de se lever environ les six heures. Ils luy deman-

dent combien il avait d'argent et le contraignent à ouvrir sa bouette, et disoyent : « Ce n'est pas le tout, monsieur, il faut jusques à cent mille francs, et faut tout monstrer, monnoyé et non monnoyé. » Après leur avoir dict qu'il n'y avoit que cela, il referme sa bouette et prend les clefs. Ils le prient bien fort d'aller au mesme équipage qu'il avoit accoustumé par les champs ; les mulets chargéz par leur commandement, les coffres garnis sans rien laisser, mesmes toute sa vaisselle d'argent, après qu'ils se sont saisis de son armeurie, de laquelle ils ont enlevé tout ce qu'ils ont voulu; et ont chargé les meubles sur force charrettes, rompu et mal pris tant de belles choses que c'estoit pitié, et n'ont rien laissé que ils n'ayent enlevé, ne petit coffre que les serrures n'ayent esté rompues. Dieu sçait si le cœur nous faisoit mal à voir ces désordres. Ils le pressent tant que le bon sieur, sans prendre du vin, et les autres bien saous, a esté contrainct monter à cheval; et luy avoyent changé le harnois de son troquenart, luy offrant pour monture une petite hacquenée de cinq sols, ce que mondict sieur print fort mal à gré, et voulut avoir une hacquenée noire des siennes, qui luy fut à la fin baillée par grande importunité. Les pauvres gentilshommes siens qui l'ont suyvi ont estez montez sur des haridelles, et ces maistres savetiers sur les meilleurs chevaux. Lusinge, les deux Leynes, la Mothe, Sacrulare, Vincence, Federic, l'Argentier, Raymond, l'ont suyvi avec tous ses valets de chambre, cuisiniers, sommeliers, lavandiers et pallafreniers, et un page seulement, car les autres sont demeurez à pied; et beaucoup de gens de bien qui estoyent céans, pour le service de mondict sieur, se sont trouvez à pied.

Avant que partir ils ont contraint monseigneur à leur signer une promesse qui dit ces mots : « Je soubssigné pro-

mets payer à monsieur le prince dix mille escus sol pour le rachat de ma maison ; je promets aussi de représenter trois de mes enfans qui sont de présent malade, lesquels il a mis en ma garde. Faict à Oyron, le 20 septembre 1568. »

Voylà, madame, le vray texte de la cédule et promesse. Quand à mademoiselle de Leynes et moy avons prins congé de luy, ce a esté un regret pire que la mort ; et dict qu'il ressembloit le bon homme Job, et que Dieu luy donnast patience. Il m'a commandé, la larme à l'œil, de avoir pitié de ses pauvres enfans, qu'il a recommandez bien fort à mademoiselle de Leynes, qui en est merveilleusement soigneuse, et me dict qu'il avoit grand regret de voir ainsi sa maison perdue et du tout en tout pillée. Aussitost qu'ils se sont escartez de cinq cens pas pour acheminer mondict sieur, j'ay faict lever le pont et les portes bien closes, et avant qu'il nous vienne surprise sur messieurs voz enfans, je y auray perdu la vie, et si peu de gens que j'ay céans avec moi. Messieurs voz enfans se portent beaucoup mieux, et espère que, à l'aide de Dieu, dans huict jours ils auront recouvré toute leur santé ; ils n'en auront que le mal qui est passé. Mondict sieur, au départ, m'a dict : « Dampierre, ces pauvres enfans sont vostres ; ayez pitié d'eux pour l'honneur du pauvre père, et sains et malades menez-les où vous voudrez ; je les vous donne et remets ma pauvre maison en vos mains. » La maison et enfans seront conservez de façon que à ce coup eux et vous cognoistrez comme je suis fidèle serviteur.

Or, madame, je ne vous dy pas ce qu'il est expédient de faire pour la prison de mondict sieur, qui s'en va avec ceste troupe droict à la Rochelle. M. le comte de Montgommery l'est venu prendre à une lieue d'icy et l'a conduict à sa disnée de trois lieues, à un village appelé Bore, et se rencontrera à la souppée avec M. d'Ande-

lot. Ce sont les nouvelles que M. de Sazay a apportées sur les trois heures après midy de ce jour, qui nous a asseurez de sa santé avec toute patience. Vous estes si sage dame que sçaurez bien pourvoir à tout selon la nécessité du malheur, vous résolvant, comme chrestienne, avec une grande constance, à la volonté de Dieu, qui esprouve les siens de fort près. Je donneray ordre, avec ledict siéur de Sazay qui est icy, à tout le mesnage de ceste maison, à la garde d'icelle, à la santé de mesdicts sieurs voz enfans, lesquels, suyvant vostre commandement, quand ils se porteront fort bien, je conduiray la part où il vous plaira m'ordonner.

Madame, je supplie le Créateur qu'il vous donne, en toute parfaicte santé, très longue et heureuse vie.

A Oyron, ce lundy au soir, vintiesme de septembre 1568, en grand haste.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

DAMPIERRE.

Madame, j'ay appris, depuis la présente escripte, que si ces gens de bien eussent failly à leurs entreprises de la façon que dessus, que avant un peu devant jour nous eussions eu toute la force de beaucoup aux portes de céans, que, pour n'estre point tenable, nous eust apporté un saç et ravage pire la moitié que celuy qui est advenu; car il n'y a rien si certain que M. d'Andelot s'est logé deux jours à Thouars, exprès, avec toutes ses troupes, pour ceste entreprise, et n'a rien esté faict que par son commandement; car il l'a dict de sa propre bouche à M. de la Giraudière, que nous avons envoyé par devers luy avec un des gens dudict Coulombiers.

LE VRAY

Discours de la Bataille

donnée (PAR MONSIEVR) le 13. iour de Mars, 1569. Entre Chasteauneuf et Iarnac : (ou est tombé mort le Prince de Condé) Auec le roolle des mortz, prisonniers et blessez.

De l'Imprimerie de Guillaume de Nyuerd, Imprimeur ordinaire du Roy, et Libraire à Paris, tenant sa boutique en la court du Palais.

AVEC PRIVILEGE.

LE VRAY DISCOURS

DE LA

BATAILLE

DONNÉE PAR MONSIEUR, LE TREIZIÈME JOUR DE MARS 1569,

ENTRE CHASTEAUNEUF ET JARNAC.

Monseigneur le duc d'Anjou et de Bourbonnois, filz et frère de Roy, et lieutenant-général de Sa Majesté, représentant sa personne par tout son royaume, pays, terres et seigneuries de son obéissance, ayant, durant cest yver dernier, empesché, avec l'armée et forces qu'il avoit, que le prince de Condé avec les siens, soit par le moyen du passage des rivières, qu'il a tenté par plusieurs fois, ou par terre, ne s'allast joindre avec le prince d'Orenge, qui lors estoit entré dedans ce royaume avec une grosse et forte armée, auroit non-seulement gardé ledict prince de Condé de passer, mais poursuivy ès lieux où il estoit et faict tout ce qu'il a été possible pour essayer de le combattre ; ce qu'il n'auroit peu, tant à cause des retraites qu'il avoit à son avantage, l'incommodité de l'yver et mauvais temps qu'il faisoit, que pour estre le païs environné de plusieurs rivières où il falloit passer ; tellement que ledict prince d'Orenge, se voyant hors de toute espérance du passage dudict prince de Condé, fut contrainct

de se retirer et rompre son armée. Et lors mondict seigneur se délibéra d'entrer dedans le pays de leur conqueste, pour les aller forcer et combatre, et s'achemina droit à Confolant, où il passa la rivière de Vienne, et de là par deux fois celle de Charente pour se rendre à Vertueil, où il fut adverty que les ennemis prenoient celuy de Sainct-Jean-d'Angely, Xainctes et Coignac, pour passer ladicte rivière de Charente, en délibération d'aller du costé de Gascongne, pour se joindre avec des forces que les vicomtes leur amenoient, et de là s'acheminer par le Languedoc, et, passant par Viverays, se rendre en Bourgoigne et Lorraine, pour trouver le duc des Deux-Ponts, qui faisoit levée pour eux d'un bon nombre tant de gens de cheval que de pied. Sur quoy mondict seigneur, encores qu'il fust du costé de la rivière où ilz estoient, advisa de la repasser, et s'en alla à l'entour de la ville d'Angoulesme, qu'ilz tiennent et ont fortifiée, et en laquelle ilz ont laissé bonne et forte garnison, pour leur coupper ledict chemin d'aller en Gascoigne. Et comme il arriva à l'endroict dudict Angoulesme, trouva que partie desdictz ennemys estoient desjà acheminez à Barbezieux et à Archiac, lesquelz, désespérez de leur entreprise, retournèrent soudain à Coignac et sur la dicte rivière. Et tout sus l'heure mondict seigneur partit, et avec extreme diligence, et faisant fort grandes traictes avec son armée, vint prendre un chasteau qui est entre ledict Coignac et Angoulesme, nommé Chasteauneuf, où commandoit un Ecossois qui a esté autrefois archer de la garde du Roy, avec un bon nombre de soldatz, ausquelz mondict seigneur prenant ledict chasteau donna la vie. Et tout soudain et en fort grande diligence fut commandé de refaire le pont dudict Chasteauneuf, qui avoit esté rompu, et un autre à basteaux à l'endroict qui avoit esté advisé. Et ce pendant que

l'on y besongnoit, mondict seigneur marcha le lendemain, qui estoit le vendredy unzième du présent mois, avec l'armée, droict audit Coignac, espérant de trouver partie des ennemis encores deçà ou les y attirer; et où ilz n'y voudroient venir, cela serviroit pour recognoistre la ville quand l'occasion se présenteroit de l'assaillir; aussy pour mettre en doubte lesdicts ennemis de ce que mondict seigneur avoit volonté de faire, et qu'ilz pensassent qu'il ne deut point retourner audict Chasteauneuf passer l'eau. Et estant là il decouvit que l'armée dudict prince délogeoit dudict Coignac par l'autre costé de la rivière, et vint ce jour-là coucher audict Jarnac; et mondict seigneur retourna coucher audit Chasteauneuf, et fist huict lieues avec toute l'armée, soit à l'aller ou au retour, tant pour faire haster lesdictz deux ponts, qui ont esté faitz audict Chasteauneuf, que pour faire passer toute l'armée.

Mais les ennemis, le lendemain, qui estoit le samedy douzième de ce moys, avec toute leur armée, se vindrent présenter sur un lieu hault, qui est sur le passaige, tellement que, n'ayans peu estre les pontz parachevez, monseigneur ne peust desloger ce jour-là dudict Chasteauneuf, et ledict prince, avec sadicte armée, coucha à une lieue et demie de l'autre costé de ladicte rivière. Et ce voyant commanda mondict seigneur que toute son armée commençast à passer dès la minuict sur lesdictz deux ponts, chacun régiment en son ordre et à l'heure qui leur fut ordonné.

Ce que fut exécuté avec telle diligence et promptitude que la place qui est sur la montaigne viz-à-viz se trouva gaignée des nostres, en laquelle les ennemys commençoient desjà à y venir par l'un des bouts; lesquelz, voyants que les nostres l'avoient desjà gaignée, se retirèrent à un quart de lieue de là et prindrent leur place de bataille près d'un village fort advantageux et très difficile, à cause

d'un lieu éminent qu'il y avoit et d'un ruisseau qui estoit devant eux, où il y falloit aller à la file et l'un après l'autre ; et estans ainsi lesditz ennemis, ilz s'arrestèrent et se toindrent ferme là sans bouger.

Ce que voyant mondict seigneur, feit incontinent descendre toute son armée à une plaine qui se trouva devant eux, et soudain fut l'escarmouche attachée bien roide et serrée, de telle façon qu'ils furent contraincts de quicter le ruisseau, faisans retirer leurs gens de pied, lesquelz ils couvroient avec de grosses troupes de cavallerie jusques à un autre lieu sur le bord d'un étang et autres ruisseaux qu'il y avoit. Et passa soudain l'armée de mondict seigneur le mieux qu'elle peut, estans tousjours les ennemis attachez à la queue par les nostres jusques à la chaussée dudict estang, où ceux desdicts ennemys qui se retirèrent derrière furent soustenus de leurs harquebuziers, et y eut une escarmouche fort grande et plusieurs charges qui y furent faictes. Mais enfin, voyant que les ennemis avoient l'advantage en repoulsant les nostres souvent et rudement, estant leur armée en lieu fort avantageux, mondict seigneur feit incontinent recognoistre un chemin à main droicte, lequel, encores qu'il fust assez difficile, se trouva le plus aisé, et feit marcher toute son armée de ce costé-là, et alors ils abandonnèrent la chaussée. Et en ce même temps fut commandé à un régiment des reystres de passer sur ladicte chaussée pour estre à leur flan, ce qu'il feit. Et lesdicts ennemis, ayans tourné la teste droict à nostre armée qui passoit, vindrent à la charger fort vivement, où les premiers des troupes de mondict seigneur furent renversez, et néantmoins si bien soustenuz qu'après avoir duré le combat quelque temps mondict seigneur y arriva avec toute sa troupe, et les chargea si furieusement que le prince de Condé et plusieurs seigneurs,

capitaines et gentils-hommes des leurs, furent tuez et prins prisonniers, et le reste se mist à fuyr au grand galop. Et se voulans par fois rallier, ils furent poursuivys si vivement qu'ils n'en eurent le moyen ny le loisir; et comme ils fuyoient, et estans toujours poursuivys par mondict seigneur avec son armée, arriva ledict régiment des reystres qui avoit passé sur ladicte chaussée, lequel, avec le reste des nostres, poursuivit et exécuta la victoire trois lieues durant.

Et mondict seigneur, après avoir aussi poursuivy la victoire deux grandes lieues avec ses troupes, et luy estant rapporté que plusieurs desdicts ennemis, tant de cheval que de pied, avoient pris la main gauche et s'estoient retirez dedans Jarnac, marcha soudain avec l'artillerie pour prendre ladicte ville et chasteau, laquelle il leur feit abandonner; et ceux des ennemis qui y estoient se retirèrent par le pont qu'ils rompirent après eux, et ne peurent se sauver si promptement, estans poursuivys de si près comme ilz estoient, qu'il fut tué là une partie de leur infanterie. Et dès le soir mesmes mondict seigneur logea audict Jarnac, tant pour rassembler son armée que pour sçavoir qu'estoient devenus l'amiral, Andelot son frère, et les principaux qui restoient avec eux, où luy fut rapporté que les nostres avoient poursuivy lesdicts amiral et Andelot jusques à Xaintes, qui est à huict grandes lieues du lieu où la bataille a esté commencée, et que bien près de ladite ville la cornette dudict amiral fut prinse, et l'homme qui la portoit amené en vie prisonnier, et que lesdicts amiral et Andelot, qui estoient sous ladite cornette, se sauvèrent dedans ladicte ville, estans bien montez, comme ils estoient.

L'armée de mondict seigneur et celles des ennemis commencèrent à se veoir et prendre les advantages les uns

sur les autres dès le dimanche treizième de ce présent mois, au soleil levant, et dura le combat et poursuite des ennemis, de la bataille que mondict seigneur a gaignée, jusques à six heures du soir.

Faict au camp de Jarnac, le lundy quatorzième jour de mars mil cinq cens soixante-neuf.

Signé, HENRY.

Et plus bas, FIZES.

Le roolle des morts, prisonniers et blessez le jour de la bataille, le dimanche treizième jour de mars mil cinq cens soixante-neuf, entre Chasteauneuf et Jarnac.

LES MORTS.

Le prince de Condé.

L'un de ses écuyers italien.

Monte-Jan de Bretaigne, capitaine d'une cornette de cavalerie.

Le seigneur de Champdenier, riche de quinze mille livres.

Chatellier Portault, capitaine d'une cornette, qui est celui qui tua Charry, et qui fit venir Casimir l'année passée, et voulut faire tuer la Royne.

Stuart, Escossois, qui tua monsieur le connestable (la journée de la bataille donnée près Sainct-Denys), et qui avoit entrepris de tuer leurs Majestez.

Les deux Mimbrés du Maine.

Capitaine Chaulmont.

Jenissac.

Bussière.

Renti.

Vives, cornette du prince de Navarre.

Sainct-Brice, voleur, près d'Orléans.

Sainct-Preu, près Sanserre.
Guytinière.
Chevalier Goulène.
Vilernon.
Préaulx, maréchal des logis du prince de Navarre.
Les deux Vendeuvres, de Nyvernois.
La Fontaine, qui est à Andelot.
Beaumont, qui blessa M. de Nevers.
Vaudoisy.
Baron.
La Paillère.

PRISONNIERS.

La Noue de Bretaigne.
Pons de Bretaigne.
Corbouzon, lieutenant du prince de Condé.
L'enseigne dudict prince.
Spondillan, cappitaine des gardes dudict prince.
L'évesque de Comminges, frère bastard du prince de Navarre.
L'enseigne du comte de La Rochefoucault.
L'enseigne de l'admiral.
Lanauroie, qui couchoit à la chambre de l'admiral.
Un Provençal, lieutenant des Mouvans.
Le comte de Choisy Saincte-Mesme.
Le baron de Roigny de Normandie.
L'aisné de Clermont d'Amboise.
Coignée.
La Barbée.
La Roche-Mesneul de Bretaigne.
Broutière, cousin de Castel-Pers.
Lavaillé du Perche.
Le baron de Montandré.

La Loue de Vendosme.

Belleville Languillière.

Fontenaille, coronal d'un régiment de gens de pied.

Lamotte-Jousseau.

Le jeune Chaulmont, sieur de la Forse.

Collené le jeune, escuyer de La Rochefoucault.

Ravillier.

Tillay de Poictou, fauconnier du Roy.

Le jeune Vigny de Nyvernois.

Fresselou, maître d'hostel du sieur de Lavardin.

Leboys de Merilles.

Le mareschal Nueil.

Il y en a encores plusieurs prisonniers qui ne sont dedans ce mémoire.

Le jeune Chemerault est revenu de visiter les régimens, et dict en avoir trouvé soixante dont il n'a apporté les noms, et ne les sçait pas.

Son frère aisné est aussi allé ès autres régimens, et après qu'on les aura apportez à monseigneur, comme il a expressément commandé, il les envoyra au Roy.

FIN.

ARREST
DE LA COVRT DE
PARLEMENT CONTRE GAS-
part de Colligny, qui fut Admi-
ral de France, mis en huict lan-
gues, à sçauoir, François, Latin,
Italien, Espagnol, Allemant,
Flament, Anglois et Escoçois.

A PARIS,
Par Iean Dallier Libraire, demeurant
sur le Pont S. Michel, à la Rose
blanche.

1569.

Auec privilege du Roy et de sa Court de Parlement.

ARREST

DE LA

COURT DE PARLEMENT

CONTRE GASPART DE COLLIGNY,

QUI FUT ADMIRAL DE FRANCE.

EXTRAICT DES REGISTRES DU PARLEMENT.

Veu par la court les charges et informations faictes à la requeste du procureur-général du Roy à l'encontre de messire Gaspart de Colligny, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de Chastillon, admiral de France et de Bretaigne; décret de prinse de corps décerné sur icelles, adjournement à trois briefz jours; les trois defaux obtenuz sur iceux contre ledict de Colligny; les demandes et conclusions dudit procureur-général, avec tout ce qui a esté mis et produict par devers ladicte court, et tout considéré;

Il sera dict que lesdictz defaulx ont esté bien et deuement obtenuz, et que, au moyen et par vertu d'iceulx, ladicte court a adjugé et adjuge audict procureur-général tel proffit.

C'est assavoir qu'elle a débouté et déboute ledict de Colligny de toutes exceptions et deffenses qu'il eust peu

dire, proposer et aléguer contre les demandes et conclusions dudict procureur-général, l'a déclaré et déclare crimineulx de majesté au premier chef, perturbateur et violateur de paix, ennemy de repos, tranquillité et seureté publique, chef principal, autheur et conducteur de la rébellion, conspiration et conjuration qui a esté faicte contre le Roy et son Estat.

A privé et prive ledict de Colligny de tous honneurs, estatz, offices et dignitez; l'a condamné et condamne à estre pendu et estranglé à une potence, qui pour ce faire sera mise et dressée en la place de Grève, devant l'hostel-de-ville de Paris; son corps mort illec demourer pendu l'espace de vingt-quatre heures; après porté et pendu au gibet de Montfaulcon, au plus hault lieu et éminent qui y soit, si pris et appréhendé peult estre, sinon par figure et effigie. Seront les armoyries et enseignes dudict de Colligny arrachées et traynées à la queue de chevaulx par ceste ville et faulxbourgs de Paris, et autres villes, bourgs et bourgades où elles se trouveront avoir esté mises en son honneur, et après, rompues et brisées par l'exécuteur de haulte justice, en signe d'ignominie perpétuelle. A déclaré et déclare tous ses biens féodaulx, tenus et mouvans immédiatement de la couronne de France, réunis, retournez et incorporez au domayne d'icelle, et tous ses autres fiefs et biens, tant meubles que immeubles, acquis et confisquez au Roy, sur iceulx biens confisquez les parties intéressées préalablement satisfaictes et récompensées.

En outre, ladicte court a déclaré et déclare les enfans dudict de Colligny ignobles, vilains, roturiers, intestables et infames, indignes et incapables de tenir estaz, offices, dignitez et biens en ce royaume; lesquelz biens, si aucuns en ont, ladicte court a déclaré et déclare acquis au Roy. Faict icelle court inhibitions et deffences à toutes personnes

de quelque estat, qualité et condition qu'elles soient, de recevoir, receler ou retirer ledict de Colligny, luy bailler confort, ayde, faveur, alimens, ny eau, ny feu; ains leur enjoinct le dénoncer et mettre ès mains de justice, sur peyne d'estre déclarez faulteurs et complices dudict de Colligny, rebelles au Roy et crimineulx de majesté.

Et a ordonné et ordonne ladicte court que, à celuy ou ceux qui représenteront ledict de Colligny et le mectront ès mains du Roy ou de sa justice, sera donnée et délivrée la somme de cinquante mil escuz d'or soleil, à prendre sur l'hostel de ceste ville de Paris et aultres villes de ce royaume; et encores que celuy ou ceulx qui représenteront ledict de Colligny fussent adhérens et complices de la rébellion et conspiration contre l'Estat du Roy et son royaulme, néantmoins, oultre le don des cinquante mil escus, leur sera l'offense par eux commise pardonnée, quictée et remise, sans qu'ilz en puissent estre aucunement poursuyviz, ny eux ny leur postérité.

Prononcé en jugement, l'audience tenant, et exécuté par figure, les armoiries traynées par les carreffours de ceste ville et faulxbourgs de Paris, à queues de chevaulx, et rompues par l'exécuteur de haulte justice, le treizième jour de septembre mil cinq cens soixante neuf.

Signé, MALON.

ARREST

CONTENANT INTERPRÉTATION DU PREMIER

DONNÉ ET EXÉCUTÉ

CONTRE GASPART DE COLLIGNY.

EXTRAICT DES REGISTRES DE PARLEMENT.

Sur la requeste faicte par le procureur-général du Roy, qui a remonstré que, par l'arrest de mort du treizième de ce moys, donné contre Gaspart de Colligny, cy-devant seigneur de Chastillon, chevalier de l'ordre du Roy et admiral de France, exécuté ledict jour par figure, avoit esté ordonné que, à celluy ou ceulx qui représenteroient ledict de Colligny au Roy ou à justice, seroit donnée et délivrée la somme de cinquante mil escuz d'or soleil, à prendre sur l'hostel de ceste ville de Paris et aultres villes de ce royaume, et, encores que celuy ou ceulx qui représenteroient ledict de Colligny fussent adhérens et complices de la rébellion et conspiration contre l'Estat du Roy et son royaulme, néantmoins, oultre ledict don de cinquante mil escuz, leur seroit l'offense par eulx commise pardonnée, quictée et remise, sans qu'ilz en peussent estre aucunement poursuyviz, ni eux ny leur postérité; et parce que par ledict arrest estoit simplement ordonné que ledict prix seroit baillé et ladicte grace faicte à ceulx qui représen-

teroient ledict de Colligny, sans exprimer mort ou vif, plusieurs seroient entrez en double et difficulté, si, en représentant ledict de Colligny mort et non vivant, ledict prix seroit baillé et ladicte grace faicte suivant ledict arrest, requéroit ladicte court interpréter ledict arrest; la matière mise en délibération.

La court, en interprétant ledict arrest du treizième jour de ce présent moys, a déclaré et déclare que, à celuy ou ceux qui rendront ou représenteront ledict de Colligny au Roy ou justice, vif ou mort, de quelque qualité, condition, nation ou party qu'ilz soient, subjectz du Roy ou estrangers, domestiques, familliers ou non dudict de Colligny, auront et leur sera donnée et délivrée la somme de cinquante mil escuz d'or soleil, à prendre sur l'hostel de ceste ville de Paris et autres villes de ce royaume, et, outre ledict don, jouiront de la grace, pardon et impunité portée par ledict arrest. Et sera ce présent arrest leu et publié à son de trompe et cry public par les carrefours de ceste ville et faulxbourgs de Paris, et autres villes, bourgs et bourgades de ce royaume, à ce que aucuns n'en prétendent cause d'ignorance.

Publié à son de trompe et cry public par les carrefours de ceste ville et faulxbourgs de Paris, le vingt-huictiesme jour de septembre 1569.

Signé, MALON.

ARTICLES
ACCORDEZ PAR LE GRAND

SEIGNEUR EN FAVEUR DV ROY ET DE ses subiects à mesire Claude du Bourg, Cheualier, sieur de Guerine Conseiller du Roy et Tresorier de France, pour la liberté et seureté du trafficq, commerce et passage es pays et mers de Leuant.

A TOVRS.
de l'imprimerie de Pierre Regnard demourant au Coing de la Rue du Boucassin
1570.
Auec priuilege du Roy.

ARTICLES

ACCORDEZ

PAR LE GRAND-SEIGNEUR

EN FAVEUR DU ROY ET DE SES SUBJECTS,

A MESSIRE CLAUDE DU BOURG, CHEVALIER, SIEUR DE GUERINE, CONSEILLER DU ROY ET TRÉSORIER DE FRANCE, POUR LA LIBERTÉ ET SEURETÉ DU TRAFFICQ, COMMERCE ET PASSAGE ÈS PAYS ET MERS DE LEVANT.

SULTAN SELIN,

FILS DE SULTAN SOLIMAN, ROY.

Seing sacré, nom très haut, habitation des Roys, seing beau des Roys du monde, et puis avec l'aide de Dieu ce commandement est tel qui s'ensuit. Est à noter que, en l'original du présent traicté, et au milieu du précédent et subséquent article, le seing du Grand-Seigneur est faict et escrit en lettres d'or.

Je, qui suis Roy des Roys, Seing du peuple et des princes de la face de la terre, donateur des couronnes de la mer Blanche, Noyre, des pays de la Grèce, Asie, Arabie, et d'autres pays qui avec nostre trenchante et victorieuse espée sont conquis et renduz avec la grace de Dieu,

soient pour ceste cause observez. Et nous estant tout cela notifié en nostre très heureux siége et grandissime nostre empire (comme chose à nous encores très agréable) les avons acceptez, et en oultre concédé et accordé ceste présente nostre capitulation, prochaine de justice. Et si avons protesté et ordonné que, tant en Alger comme en autres nosdits pays et citez, que si quelque chose a esté prinse desdits marchans de France, soit pour le regard dudict Joseph que pour aultre occasion (réservé seullement ladicte première prinse), le tout soit restitué à leurs patrons et maistres. Et qui contreviendra à nostre dict commandement (estant du gré très haut) certainement sera chastié. Et pour s'estre, lors de la prinse desdictes marchandises, le dict Joseph trouvé grandement débiteur en divers lieux, de ceste heure-là ses créditeurs se sont saisiz et emparez desdictes marchandises; au moyen de quoy ne nous a esté possible les faire rendre et restituer à leursdicts maistres. Et sans cela n'y eust eu aucune dilation ny difficulté, mais en estoit ladicte restitution très certaine ausdicts marchans. Par ainsi peuvent venir en tout temps, en toute liberté et seureté, par tous noz pays et citez, ports et havres, les dessusdits galions et autres vaisseaux; car tant, et si longuement, que les pactes d'amitié ont esté par eulx observez, de nostre part encores leurs personnes, deniers, vaisseaux, robbes, marchandises, qui pour raison dudit commerce, ou pour aultre occasion, venoient en nosdicts pays et citez, n'ont esté empeschez, ne molestez, ny parvenuz en aucun dommaige. Et tout de mesme promettons que d'icy en hors, et sans aucun doubte, ne seront-ils empeschez ne offensez.

1. Si, par adventure, la mer, la fortune, leur apportoit quelque nécessité, ou aultrement en aultre besoing,

voulons que ceulx qui se trouveront lors présens, comme gens de nos vaisseaux impériaulx que aultres, leur donnent tout secours et ayde, et que le chef et lieutenant desdicts galions soit pour cause de l'honneur de capitaine observé et honnoré, leur faisant avec leurs deniers administrer toutes provisions et choses nécessaires, sans permettre ou laisser permettre que à aucun deux soit faict aulcun empeschement.

2. Si ladite mer boutoit en terre leursdicts vaisseaux, noz juges ordinaires et autres leur presteront tout aide, et les marchandises et deniers qui se sauveront leur seront justement renduz sans aulcun destourbier ne fascherie. Et que cela soit observé tant par mer que par terre, en l'endroit desdicts François qui cheminent pour leurs affaires en nosdits païs, se contenantz pacifiquement en leurs termes.

3. Par ainsi, les marchans et hommes de ce pays-là, leurs interprètes, peuvent venir tant par mer que par terre, en nos païs et citez, pour vendre, achepter, faire trafficq de marchandise. Et après avoir payé par eulx, tant à l'aller que venir, les dasses ordinaires, selon les coustumes d'entre nous, voulons que des capitaines et patrons qui cheminent en noz mers, ne aussi des aultres peuples de noz armées, tant à eulx, leurs hommes, robbes et deniers, ne soit donné aucun trouble ne fascherie.

4. Au cas que aulcun desdicts François se trouve débiteur ou en quelque autre sorte feust coupable et s'enfuist, a esté accordé que la debte sera demandée au propre débiteur, et que nul aultre sera prins ne demandé pour luy, ne pour le délinquant prins aultre innocent.

5. Advenant le decès d'aulcun d'eux, nul fera empeschement à ses biens et deniers, mais seront baillez à celuy à qui ilz seront délaissez par testament; et s'il mouroit

sans tester, lesdicts biens et deniers, du consentement des consulz, seront baillez à un compaignon du décédé, estant du pays de France ou des lieux submis à la France.

6. Lesdicts consulz, interprètes et marchans faisans achapt ou ventes de marchandises en nosdits pays et citez, advenant qu'en cela soit question de seureté, pleige, recognoissance ou d'aultre chose raisonnable, voulons que lesdicts, seuretés, promesses et recognoissances soient escriptes et enregistrées au registre du juge ordinaire du lieu, ou bien qui s'en prenne instanses ou obligation, à ce que, quand il interviendra quelque différent, l'on puisse avoir recours ausdicts registres ou instrumens, et que à cela soit distinctement creu et adjousté foy. Et ne se trouvant l'un ou l'autre de ces deux là, mais seullement une demande pour examiner témoings, à esté arresté que, pour le temps qui ne se trouvera, comme dit est instrument passé par lesdicts juges ordinaires, ou aulcune chose enregistrée en leursdictz registres, semblables causes ne seront escoutées, ne contre la raison permis faire faulte.

7. Et parce que bien souvent aucuns font des cavillations ou faulses accusations contre lesdictz marchans françois, disans qu'ils ont vitupéré les Turcz, produisant faulx tesmoings, pour seullement tirer argent desdicts accusez, dorénavant lesdictz accusateurs seront rebutez et chassez, sans permettre molester ny fascher lesdictz François contre la noble raison.

8. Advenant qu'il se trouve esclaves françois ou qui se soient submis à la France, et que leurs consuls certifient estre François, voulons que semblables esclaves et leurs maistres, ou du moins leurs procureurs, soient incontinent mandez et envoyez à nostre très haulte court et

suitte, en ce qu'en icelle leurs causes soient veues et entendues.

9. De France et des lieux à elle submis, les hommes qui habiteront nosdits pays et citez, mariez ou non mariez, faisans trafficq de marchandise ou autre exercice, de ceux-là ne sera demandé tribut.

10. Et port et havres d'Alexandrie, Tripoly de Sirie, Alger et autres lieux où sont establis leursdicts consuls; advenant qu'ils les veuillent changer et mettre en leurs places personnes dignes de tels offices, nul y fera empeschement.

11. Et quand il s'intentera quelque procès ou débat avec lesdicts François, et que pour la décision d'iceluy ils iront devant le juge ordinaire, et que lors le propre interprète desdicts François ne se trouvera présent, iceluy juge n'escoutera lesdicts différans; mais estant ledit interprète et truchement en service d'importance, sera attendu jusques à son retour. Aussi ne fault-il qu'ils facent cavillation, disans ledit interprète n'estre présent, et ne l'entretiendront, ains le prépareront.

12. Si lesdicts François ont débat et différand l'un avec l'autre, leurs ambassadeurs et consuls, selon leurs consciences, décideront lesdits différens, sans que nul aye à les empescher.

13. Si les fustes des coursaires font esclaves lesdictz François, ou les portent vendre bien au loing, comme en la Grèce ou Natolye, voulons que, quand lesdits esclaves seront retrouvez, qu'avec toute instance se face diligence de sçavoir en quelle main ils sont, de qui l'on les a euz, et qu'ils soient contraints de les trouver et représenter, et tout de mesme celuy qui les aura venduz; et si c'est soubz le nom de coursaire et que ledit coursaire est

trouvé et prins, qu'il soit chastié ; au cas que ledit esclave soit véritablement trouvé François ; et si ledit esclave s'est fait Turcq, qu'il soit libre, le laissant aller, et s'il est encores sous sa foy chrestienne, qu'il soit de nouveau consigné au François.

14. Les vaisseaux de France, selon la coustume et les canons, après la recherche faicte à Constantinople, partent et s'en vont au destroit des Chasteaux, et là devant iceux se fait une autre recherche, et cela faict l'on leur donne licence de partir. Mais maintenant qu'avons esté advertis que, contre lesdictes observances et anciens canons, lesdits vaisseaux se recherchent encores en Gallipoly, partant voulons que, selon lesdicts anciennes coustumes, lesdicts vaisseaux soient seulement recherchez audit destroits des Chasteaux, et que de là en hors ilz continuent leur voyage.

15. Quand nos armées, galères et vaisseaux, qui marchent sur la face de la mer en nosdictz pays et citez, trouveront en mer les vaisseaux et navires de France, voulons que les uns avec les autres facent caresses et amitié et ne ce facent aucun dommaige ne offence.

16. Voulons aussi que toutes les choses contenues et escriptes en la nostre très haulte capitulation accordée et baillée aux Vénitiens, qu'elles soient et demeurent encores certifiées en faveur des François; et que contre nostre puissante raison et très haute capitulation, nul ne l'empesche et donne moleste.

17. Que les dessusdicts galions et autres vaisseaux, dès lors qu'ilz seront venus en nosdicts pays et citez, soyent gardez et conservez, et s'en retournent avec toute liberté et seureté; et advenant que leurs robbes ou deniers se trouvent déprédez, soit faicte toute instance et diligence

à ce que cela vienne en lumière et que les délinquans (quelz qui puissent ou veuillent estre) soient chastiez comme il se requiert.

18. Nos lieutenans-généraux de nos provinces, gouverneurs, capitaines nos esclaves, les juges ordinaires des lieux, dassiers maistres, capitaines de noz vaisseaux impériaux et d'autres vaisseaux voluntaires, croyront la présente nostre très haulte capitulation, et au contraire d'icelle n'iront ne monstreront le visaige. Et de nostre part, cependant que lesdicts François auront le pied ferme à la droicte voye, et à nostre amitié; nous encores, sur la promesse des choses cy-dessus narrées, acceptons ladicte amitié, et jurons que, par le vray nutriteur et créateur du ciel et de la terre, et par les ames de mes anciens et grands géniteurs et de mondict père, que, encores de ceste nostre part et contre nostredicte promesse, ne sera faicte aucune chose; et cecy saiche tout le monde. Et à ce très grand et sacré seing doibt prester foy et créance. Escript en la ville et cité de Constantinople, au commencement de la lune de Kuinamayel, l'an neuf cens soixante dix-sept, et de Christ 1569, au mois d'octobre.

Traduction faicte à l'original estant en langue arabicque, signé dudit Grand-Seigneur, par Dominico Olivesy, soubssigné, truchement et interprète du Roy en ladicte langue.

Ainsi signé, Dominico Olivesy.

FIN.

DISCOVRS

SVR L'ESPOVVAN-
table et merueilleux desborde-
ment du Rosne dans et à len-
tour la ville de Lyon, et sur
les miseres et calamités qui y
sont aduenues.

A LYON,
Par Benoist Rigaud.

1570.

Auec permission.

MERVEILLEUSE INONDATION

ET DESBORDEMENT

DU ROSNE,

ADVENUE TANT A LYON QU'AU PAYS CIRCONVOISIN, ADJACENT AUDIT FLEUVE, LE SAMEDI 2 SEPTEMBRE 1570.

L'histoire est nommée par Cicéron autrement mémoire publique, et ce non sans cause; car son propre estant de raconter choses veues, et mesmes par celuy qui les met par escrit, estimant le présent discours au nombre de ceux qui sont dignes d'estre retenus, pour estre très véritable et autant miraculeux comme subit et espouvantable, ne trouve estrange, ami lecteur, si j'en ay fait un traité, tant pour le profit particulier d'un chacun que pour le bien aussi de la postérité, afin que, par l'aspect d'un tel miracle, entrans en nous-mesmes, nous admirions la puissance de Dieu en ses œuvres, et la postérité en le lisant apprenne à le craindre et révérer. Je t'advertis cependant que ce ne sont choses ouyes d'autres ny entendues, et desquelles tu puisses avoir quelque doute, mais veues et piteusement contemplées par celuy qui te les descrit, et qui en a, Dieu grace, au mieux qu'il luy a esté possible, évité la furie.

L'an doncques mil cinq cens soixante et dix, le samedy

deuxième jour du mois de septembre, sur les onze heures avant la minuict, le temps estant assez trouble et nébuleux, le Rosne (fleuve fort violent et impétueux, et un des grands de l'Europe, qui, tirant sa source des Alpes, passant par le lac Leman et s'escoulant par la Savoye, Dauphiné et une grande partie du Languedoc et Provence, enfin se jette en la mer) se déborda si subitement et avec telle impétuosité, non-seulement en la partie de Lyon adjacente audit fleuve et contiguë, mais aussi par une grande partie du pays plat circonvoisin, qu'il n'y a mémoire d'homme qui se puisse souvenir de semblable. J'accorderay bien qu'on l'a veu desborder, s'enfler pour les pluyes ou neiges fondues, faire quelque dommage au pays, mais non si violentement et d'une telle vitesse. Je laisse donc à penser quelle frayeur et espouvantement a donné telle violence et ravage à ceux qui ont esté surpris, quelle compassion et crainte aux spectateurs et contemplateurs. Toute personne de bon jugement, par le récit de ce qui s'en suit, n'en jugera guères moins. Chacun librement demouroit aux champs, chacun y résidoit en toute seureté et sans crainte; le marchand à sa marchandise, l'artisan à sa besongne prenoit plaisir, le laboureur à sa charrue, le vigneron à la vigne s'occupoit; voire il n'y avoit celuy qui, ayant doute de ce subit accident, intermist et cessast son occupation, et qui n'eust jugé resver celuy qui l'eust voulu prédire. Le pasteur au champ après son troupeau ne le craignoit; le bestail aussi ne s'en doutoit; les arbres (si ainsi faut dire) n'attendoyent telle ruine. D'austre costé, qui estoit celuy en la ville qui eust pensé au moindre des maux qui y sont advenus et qui n'eust jugé devoir advenir plustost une ruine totale du monde que de voir ce qui s'y est fait? Qui eust espéré aussi de voir les maisons assiégées par

les eaux, et depuis s'espandre par la ville d'une façon autant piteuse que merveilleuse? Cependant sur les unze heures (comme dit est) le pays plat fut tellement surpris et occupé par l'impétuosité de l'eau, qui de toutes parts s'escouloit, qu'il n'y eust celuy qui eust à grand peine loisir de se sauver, d'autant que, depuis ledit temps jusques au lundy ensuyvant à trois heures, le Rosne avec son impétuosité toujours creust. Le peuple par la ville de tous costez criians miséricorde, déplorans leur présente calamité, courans de ça de là, et ne trouvans lieu seur pour s'arrester et prendre leur haleine, n'eust incité à pleurer et gémir? Ceux qui habitoyent aux champs, gaignant le toict des maisons et tenans leurs enfans entre les bras, n'eussent-ils point émeu à compassion? Le bestail périssant en l'eau et ne sachant de quel costé tirer, ne t'eust-il fait pitié? Les arbres mesmes fléchissans, et par l'impétuosité de l'eau renversez, ne t'eussent donné quelque mauvais présage. Plusieurs inondations d'eau sont advenues depuis le monde créé, mais il s'en trouvera peu de si pitoyables que ceste-cy; et voylà pourquoy quelques idiots et ignorans, non asseurez de la promesse de Dieu, attendoyent devoir advenir quelque second déluge et inondation d'eaux. Les autres aussi, s'estimans quelque peu plus sages, affermoyent le bas de la ville tant seulement devoir périr pour je ne sçay quelle occasion imaginée en leur cerveau. Et afin que tu sois mieux informé de ce fait, je te feray un brief récit de la situation de la ville. Lyon tient partie de la montagne, partie du plat pays. Du costé de la montagne, il regarde le pays de Forest et a pour ses bornes la Saone, fleuve fort doux et non impétueux, sur lequel il y a un pont qui joint les deux parties de la ville. Du costé du plat pays, il a son aspect sur le Dauphiné, duquel il est séparé par le Rosne,

et conjoinct par un pont fort ample finissant à un bourg nommé la Guillotiere, tellement que ceste partie est presque enclose du Rosne et de la Saone, qui a esté aucunement cause au peuple de plus grande frayeur et espouvantement. Doncques, pour revenir à nostre propos, le Rosne commençant a inonder le bas de la ville et petit à petit à l'occuper, plusieurs des habitans s'enfuyant gaignoyent la montagne avec tel effroy que je ne sache celuy à qui, voyant ceste pitié, les cheveux ne fussent dressez en la teste. Les autres plus constans, évitans la furie de l'eau, se sauvoyent de rue en rue, quittans leurs maisons, meubles et autres choses prétieuses, comme si plus ils n'en eussent eu affaire. Les autres aussi, surpris par l'impétuosité, se jettoyent à travers l'eau avec ce qu'ils pouvoyent emporter et sauver. D'autre costé, on n'oyoit que regrets et pleintes, les uns de leurs femmes, les femmes de leurs maris ou enfans accablez sous les maisons qui trébuchoyent ou noyez; autres de leurs parens, amis ou voisins, pour les voir en peine; les uns aussi de leurs maisons ou métairies abatues par la violence de l'eau; les autres de leur bestail submergé et perdu. Et ce qui d'avantage esmouvoit un chacun à compassion, les pauvres gens de village se sauvans au mieux qu'il leur estoit possible de leurs maisons submergées, les uns fort pauvrement, les autres avec ce qu'ils avoyent peu retirer et conserver; autres aussi portans leurs enfans entre les bras, les uns vifs, les uns morts. O misère! ô calamité! ô temps fort déplorable! Voir plusieurs en grande langueur et détresse, et eslongnez de toute aide et secours misérablement périr; pauvres petits enfans dans leur berceau, agitez et poussez de çà de là, crier miséricorde; quelques villages cachez sous l'eau, maisons tomber, fondre et s'abbaisser; bestail languissant transir et mourir; terres par

l'inondation gastées; le laboureur se désespérant pour estre frustré de son attente, n'est-ce chose fort pitoyable et digne de la mémoire d'un chascun? Si puis-je bien asseurer que messieurs de la justice et du corps de la ville ont pourveu si promptement et si diligemment à tel désastre qu'il ne se pourra dire qu'aucun soit péri par leur négligence et faute, ni de ceux qui y pouvoyent survenir; car d'y avoir espargné chose qui fut en leur puissance, je ne sache celuy qui s'en osast plaindre, ains qui ne die les avoir veus en merveilleux devoir, soit à secourir de vivres ou quelques ustensiles les pauvres assiégez, soit à faire trainer basteaux et autres choses nécessaires, soit à inciter un chacun à s'y employer; tellement qu'il n'y avoit celuy qui eust cheval ou aide à ce convenable qui ne l'y employast, et qui ne s'esposast à tout danger et péril pour supporter les affligez et les recueillir, les vieux aux jeunes, les jeunes aux vieux, les riches aux pauvres, les pauvres aux riches; et le singulier et extreme devoir auquel chacun s'est monstré donnera suffisante preuve de l'humanité et bonne affection de tous les habitans. Et entre autres le soing, diligence, peine et affection et compassion de M. de Mandelot, gouverneur en ladite ville, et d'autres chefs et gentilshommes, est grandement à noter, qui, oublians (par manière de dire) le rang et degré qu'ils tenoyent, espris de très grande pitié, sans crainte d'aucun péril ny danger, tourment ny fascherie, sauvans de l'impétuosité de l'eau indifféremment ce qui leur estoit possible, donnoyent un merveilleux exemple à tout le peuple de leur magnanimité et d'une humanité très remarquable. Les voir dans l'eau par dessus les sangles des chevaux, mouillez et harassez, avec une merveilleuse peine sauver les femmes et petits enfans, et ce le plus doucement qu'il leur estoit possible, n'estoit-ce signe

de grand courage? Les voir lamenter, plaindre, aider et secourir ceux que desjà l'eau tenoit enfermez et enclos, et n'espargner chose qui fut en leur puissance, n'est-ce chose digne de louanges? Plusieurs grans personnages et braves chefs jadis ont acquis quelque renom pour avoir délivré leurs villes d'extreme danger; mais, au jugement d'un chacun, à plus grande occasion sera célébrée la mémoire du sieur de Mandelot pour le singulier devoir où il s'est employé; mais estant trop foible d'esprit pour traiter ceste matière, la laissant à quelque autre, je continueray qu'onques ne fut veue pareille misère et pitié, oncques ouy pareil désastre et dégast, oncques leue calamité tant piteuse et déplorable, bref impétuosité d'eaux si véhémente. Je m'efforcerois de dire ici les causes et raisons du desbordement pour complaire aux curieux, mais d'autant qu'elles sont incertaines et difficiles à juger pour la variété des opinions, je les laisseray au jugement d'un chacun; si est-ce qu'une infinité de maisons abbattues, plusieurs villages tout entiers ruinez, un grand nombre d'arbres desracinez, quelques ponts rompus et emportez, force bestail noyé, et (qui pis est) beaucoup de personnes submergées, déclarent, ce me semble, un extreme courroux et jugement de Dieu. Cependant le Rosne, continuant toujours son impétuosité, et d'heure en heure s'augmentant, déploya si asprement sa furie que, s'estant saisi de quelques rues de la ville, entrant partout et dissipant ce qu'il pouvoit rencontrer, jettant beaucoup de maisons par terre, où mesmes (chose fort pitoyable) plusieurs hommes, femmes et petits enfans furent surpris et accablez, et une infinité de meubles et autres biens perdus et gastez. Outre ce, le pont basti sur ledit fleuve, fort toutesfois et puissant, fut tellement esbranlé de la violence que quelques arches tombèrent, et une infinité d'arbres sous

et à l'entour dudit pont. Or, il n'y a guères lieu où plus évidentes marques et plus piteuses apparoissent de ce desbordement et de sa violence terrible qu'en la Guillottière, bourg fort beau auprès dudit pont; car, outre une infinité de marchandises, de chevaux et bestail perdus, la ruine de presque toutes les maisons feroit bien telle pitié que je ne sache cœur si dur qui ne s'amolist au seul aspect de tel dégast : si trouvé-je fort merveilleux qu'il n'est demeuré maison aucune qui ne soit ou peu ou prou offensée, et qu'on puisse dire exempte de mal. Jugez donc maintenant quelle a peu estre l'impétuosité et le dommage qu'il aura fait vers Vienne, Valence, Sainct-Esprit, Avignon et autres païs par où il passe, desquels tous les jours nous ayons piteuses nouvelles. D'autre costé, il s'estendit tellement par le plat pays qu'à une demie lieue de largeur et d'avantage il n'y eust village et bel édifice ny métairie qui n'obéist et succombast à sa violence, et qui peust aucunement subsister, jusques mesmes à trainer quant et soy une grange pleine de foin avec les bœufs attachez au ratelier, chose non jamais ouye. Un grand volume ne suffiroit à descrire les misères et calamitez qu'il a causé. Doncques si la Saone (fleuve duquel je t'ay parlé), quittant ses bornes, eust changé sa douceur et lénitude en pareille impétuosité et desbordement, qui n'eust jugé tout devoir abysmer et fondre, qui n'eust estimé ceste partie basse estre en extreme danger de périr? bref, qui n'eust eu opinion que les dieux vouloyent abysmer ceste ville par eau, comme du temps de Néron par feu, quand elle estoit bastie sur la montagne, comme la voulant rinstaurer au lieu où jadis elle estoit? Le Rosne enfin, se joignant avec la Saone vers la place de Confort et y courant d'une impétuosité merveilleuse, excita aussi un merveilleux effroy et crainte à un chacun, et donna

occasion à plusieurs, qui se tenoyent asseurez, de craindre et de se douter de quelque chose sinistre et prodigieuse. Et, à dire vray, les maisons pleines, l'eau violente partout et tousjours croissant, les basteaux courans par la ville, ne prédisoyent rien de bon. Ceux qui voyoyent quelques ruines faites par l'eau craignoyent qu'autant ne leur en advint, et tel voyoit son voysin en peine qui n'en espéroit guères moins. Au reste, le lundi sur les trois heures après la minuict (selon l'advis d'un chacun), les eaux commençans à descroistre et le Rosne à abbaisser sa fureur, les rues à se vuider, les maisons aux champs à apparoistre, la terre à se descouvrir, les arbres à se monstrer, la pitié ny la misère ne fut guères moindre qu'alors que la violence de l'eau régnoit. Bien est vray que chacun se resjouissoit pour se voir hors de danger, pour se voir délivré de telle inondation; mais l'estat auquel toutes ces choses estoyent faisoit aucunement souvenir du *déluge* qui escheut du temps de Noë; car, alors les eaux abbaissées, la terre estoit toute déserte, sans habitans, sans bestail, hormis ce qui estoit dans l'arche. J'en diray presque autant estre advenu au païs où ce déluge a exercé sa furie.

Premièrement, on ne pouvoit juger que estoyent devenus une infinité d'hommes, femmes et petits enfans, habitans dudit plat païs, si l'eau les avoit emportés, si les maisons tombées sur eux accablez; davantage on ne voyoit que ruines ou bien petite apparence de maisons où peu auparavant il y avoit eu beau bourg ou village, place nette où naguères métairie ou quelque bel édifice, lieu plein de bourbe où beaux prés, lieu desgarni d'arbres qui en estoit bien fourni, places remplies de toutes immondices qui peu auparavant servoyent d'esbat à un chascun. Hélas! ceux qui couroyent pour tascher à sauver quelque

peu de leur bien, et ne trouvant que lieu vuide, n'eussent-ils fait pitié? Or, escoute ce qui surmonte tout en pitié, et à qui oyant, combien que tu eusses un courage d'Hercules ou de quelque géant impiteux, les cheveux hérissonneront de crainte en la teste. Le père venant pour trouver son enfant, et ou le voyant tout mort ou l'estimant emporté par l'eau, que estoit-ce? le mari sa femme, la femme son mari, le fils le père, le frère la sœur, la sœur le frère, le voisin son voisin. Car le desbordement fut si subit (comme j'ay dit), et le païs tellement surpris, que plusieurs se cuidant sauver demeurèrent par les chemins. Beaucoup aussi, ne se doutans et s'asseurans en leurs maisons, enfin furent accablez; autres aussi à qui le chemin de sauveté, pour avoir été obstinez, fut clos. Au reste, la contenance de ceux mesmes qui alloyent voir les ruines estoit pitoyable, soit en déplorant quelque homme de qualité, soit en regrettant quelque bel édifice ou lieu de plaisance, soit aussi pour quelque chose particulière qu'ils voyoyent pour lors ruinée. Cependant l'action et la contenance du peuple, et sa merveilleuse contrition pour se voir affligé de la main de Dieu, tesmoignera à tous peuples sa singulière dévotion; car outre le devoir ordinaire pour avoir repentance de ses fautes, fut célébrée, le dimanche après ledit déluge, une procession générale conduite et menée d'un merveilleux ordre, y assistant premièrement monsieur le gouverneur, puis messieurs de la justice et du corps de la ville, suivis de tout le reste du peuple, avec telle dévotion qu'il n'y avoit celuy qui, pour tesmoigner sa grande affection, ne portast son cierge. Or, Dieu nous fasse miséricorde et nous préserve à jamais de tel péril et danger!

FIN.

LETTRES DE MONSIEVR DE

MONLVC, CHEVALIER DE l'Ordre, Cappitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances : escriptes au Roy touchant le gouuernement de la Guyenne.

Avec la responce de sa Maiesté audict Sieur de Monluc.

A LYON,
PAR MICHEL IOVE.

M. D. LXXI.

LETTRES
DE M. DE MONLUC,

CHEVALIER DE L'ORDRE, CAPPITAINE DE CINQUANTE HOMMES D'ARMES DE SES ORDONNANCES,

ESCRIPTES AU ROY, TOUCHANT LE GOUVERNEMENT DE LA GUYENNE.

SIRE,

J'ay tant tardé à vous faire mes doléances pour ma grande indisposition, et que l'on m'a tenu celé que vous m'aviez osté le gouvernement de Guyenne; et s'ils eust pleu à Votre Majesté attendre seulement deux moys, vous eussiez trouvé qu'après avoir estabii la paix j'estoys résolu d'envoyer très humblement vous supplier d'y pourveoir, à cause de ma vieillesse et grande blessure, et alors, sans me diffamer, vous aviez légitime argument d'y pourveoir; mais de la sorte que Vostre Majesté a fait, avez monstré évidemment à tout le monde que me l'oustiez pour avoir forfaict, ou bien pour les armes ou pour mauvaise versation que j'aye faict sur vos finances, et par ce moyen mon honneur est en danger d'estre mis en dispute par tout ce royaume, ce que je ne pense avoir mérité. Et si suis bien empesché (comme seront beaucoup d'autres) à deviner d'où peut procéder vostre malcontentement; si c'est

pour vous avoir souventesfois supplié d'y pourveoir d'un autre, pour l'empescbement que j'avoys pour lors de vous y faire service, vous m'avez depuis commandé de le re prendre. Ce n'est pas aussi pour avoir pensé que j'aye touché à vos finances, car vous ne voudriez pas m'avoir puny pour un crime duquel vous ne pouvez pas encores estre asseuré, et si veux tant espérer en vostre bonté et prudence que n'auriez facilement presté l'oreille à telz rapports si esloignez de vraysemblable ; car, pendant que j'ay esté icy vostre lieutenant, il y a eu tousjours des commis de l'extraordinaire ; il y a eu vos receveurs généraux et autres officiers de voz finances qui ont rendu leurs comptes, et si j'eusse esté trouvé dans leurs papiers, l'on n'eust pas failly de rayer les parties qui auroyent esté mal couchées, ne jusques icy n'avez point esté en peine de les faire valider ; comme aussi ne se trouvera-il point que je me sois jamais tant advancé que de toucher à vos deniers, non-seulement en ceste province, mais aussi à Sienne et en Tuscane, où j'avoys plus de commodité d'en prendre que je ne pouvoye avoir par deça ; et mesme il vous pourra souvenir que, m'ayant faict cest honneur, depuis troys ans, d'ordonner que la pension que je fay à M. le cardinal de Guyse, de six mil livres, seroit prinse sur l'espargne, je ne me suis oncques voulu aider de ladicte dépesche, tant s'en faut que j'y voulusse mettre la main sans vostre congé ; et de tout cela pourrez-vous estre esclaircy au retour des commissaires que vous envoyez par deça, lesquels, je m'asseure, ne rapporteront point mon nom couché dans leurs papiers. Et quoy qu'il en soit, il n'y avoit rien de vérifié contre moy, et n'est pas à croire que vostre malcontentement soit procédé de cela. Mais si c'est pour opinion que j'aye commis quelque faute au faict des armes, ceste opinion seroit bien contraire à celle que vous aviez quand

vous m'escrivistes par troys ou quatre foys que j'avoys reconquise et conservée la Guyenne, et m'asseure que vous n'avez pas oublié les causes pourquoy vous me voulutes honnorer d'un titre si digne et si honnorable ; car il vous souviendra (comme j'espère) que ce fut parce que, aux premiers troubles, Tholose, qui avoit esté combatue troys jours et gaignée par les deux parts, à ma venue fut délivrée, et ceux qui l'avoyent combattue, pour seulement m'avoir veu, furent mis en route, prins et punis comme ilz avoyent mérité, de sorte qu'encores aujourd'huy ladicte ville me tient pour conservateur de leurs vies, biens et honneur de leurs femmes. De mesme diligence et de bonheur fut incontinent par moy secourue la ville de Bordeaux, où je me rendis au partir de Tholose, en deux jours et deux nuicts, et combatti et mi en route en chemin les trouppes qui s'estoyent eslevées pour empescher le passaige. Et ayant délivré Bordeaux de mesme danger que Tholose, sans séjourner que deux jours, je passay la rivière avec six vingts chevaux, estimant que M. de Burye me viendroit trouver, comme il fit ; mais ce fut quatre heures après le combat, et trouva que j'avoys desfaict unze enseignes de gens de pied et sept cornettes de gens de cheval, conduictes par M. Duras. Et après ceste victoire, ledit sieur de Burye et moy allasmes assiéger Monségur, qui fut battu et guaigné d'assault, comme aussi fut Pené d'Agenoys. Depuys je prins Lectore en deux jours, pour que le feu capitaine Monluc avoit surprins quatre cens hommes de la garnison de ladicte ville, qu'il avoit tous taillez en pièces. Et incontinent, sans séjourner ny m'arrester jour ne nuit, je suyvi M. de Duras de si près que je le contraigni de venir au combat avant que nos gens de pied y pussent arriver, et à peine donnay-je loisir à M. de Burye d'y venir à temps pour s'y trouver ; et succéda si heureu-

sement qu'une poignée de gens défirent vingt-troys enseignes de gens de pied et unze cornettes de cheval. Et au partir de là je vous envoyai dix compagnies de gens de pied espaigolz qui ne vous avoyent de rien servi, mais bien servirent-ils à la bataille de Dreux, comme aussi firent dix compagnies de Gascons que je vous envoyai par le capitaine Charry; et vostre pays de Guyenne demeura repurgé de tous troubles et séditions, et n'y avoit homme qui osast lever la teste, sinon pour vostre service, de sorte que avec bonne et juste cause me donnaste-vous ce tiltre d'avoir reconquis et conservé vostre pays de Guyenne. Et quant aux seconds troubles, j'avoys assez adverty longtemps avant Vostre Majesté et celle de la Reyne de ce que depuis vous veiste advenir; et bien que par vostre commandement me fut escript par deux ou troys foys que j'estoys fort mal informé, si ne laissai-je pas de me pouvoir pour me garder d'estre surpris. Et le mesme jour *que les* troubles survindrent à Paris, sans que j'en fusse aucunement adverty, et la propre veille de la Sainct-Michel, m'allai jetter dans Lectore, et si bien à propos que, la nuict suivante, y survindrent six cens hommes qui débvoyent entrer dans le chasteau par la fausse porte. Et après avoir conservé la ville en vostre obéissance, et saichant que vous auriez besoing de secours, comme vous me mandastes après, je fis telle diligence d'assembler des hommes qu'en vingt-neuf jours, après ledict jour de Saint-Michel, je vous envoyai douze cens chevaux et trente enseignes de gens de pied, qui furent conduicts par moy jusques à Limoges, et de là par les sieurs de Terride, Gondrin et de Monsalles. Et bien qu'il semblast à beaucoup de gens de la Guyenne demourit en proye aux viscontes qui avoyent beaucoup de forces, toutesfoys mon retour leur donna si bien à penser qu'ilz ne gaignèrent rien sur

moy, ne sur vostre pays. Et avec si peu de gens que je peus ramasser, j'allis depuys en Xaintonge, et à mon arrivée ceux qui estoyent eslevez à Marennes furent défaictes par le sieur de Madoillan et le séneschal de Bazadoix, lesquels se raslièrent avec M. de Pons et prindrent Marennes, les isles d'Oléron et d'Allevert. De mesme diligence fut reconquise l'isle de Ray par mon nepveu de Leberon que j'y avoys envoyé, et s'il vous eust pleu me faire bailler ce que m'aviez mandé, tant d'argent, d'artillerie que d'autres munitions, j'eusse prins peine de vous reguaigner la Rochelle avant la paix que vous feistes en ce temps-là. Et quant aux derniers troubles il est vray qu'ils survindrent au temps que j'estois malade et sortois du danger de mort, mais je ne laissis pas pourtant de me mettre aux champs et d'assembler le plus de gens que je peux, à pied et à cheval; et ayant esté adverty que les trouppes de Languedoc, de Provence et de Daulphiné s'approchoient de ce pays, j'allis au-devant pour les combattre, accompaigné de M. de Lavalette, de M. d'Escars, et de plusieurs autres cappitaines de voz ordonnances; et les approchis de si près que si le maistre de camp de leurs trouppes, nommé le cappitaine Moreau, n'eust esté prins, nous estions tous desfaits; car outre que la rencontre estoit en lieus où les chevaux ne pouvoient aucunement se tenir, ils nous eussent combatus six contre un, d'autant que nous ne pouvions estre plus de deux mil cinq cens hommes, et ils estoyent plus près de vingt mil hommes que autrement. Et de tout cecy peuvent tesmoigner M. de Lavalette, d'Escars et autres cappitaines, qui tous furent d'avis que le meilleur que nous pouvions faire estoyt de nous tirer de là. Et comme nous estions tous d'avis de costoyer les ennemis pour les tenir en bride et pour essayer de prendre quelque avantage sur eux, le jeune Monsalles apporta lettres de

Vostre Majesté à tous les capitaines de marcher vers M. de Montpencier, et a moy de m'en retourner, ce que je fi, tant pour ma maladie que pour conserver le pays, comme j'ay toujours faict tant que les forces ont esté en mes mains. Après, estant à Cahors, où j'estoys allé pour combattre les viscontes, je fus adverty que Pille estoit vers Agennois avec un grand nombre de cavallerie, et cuydant le surprendre je marchi jour et nuict pour le combattre; ce qui fust advenu, n'eust esté que le sieur de Fonteuilles et le capipitaine Monluc, avec quelques sallades, rencontrèrent cinq ou six cornettes dudit Pilles, et les chargèrent de telle roideur qu'ils les mirent en routte, qui fut cause qu'il passa la mesme nuict la rivière de Dordoigne et se retira en grande diligence vers leur camp. Et quant à la venue du comte Mongommery, l'on sçait que, au partir du Mont-de-Marsan, que j'avoye assiégé, assailli et prins dans deux heures, M. le mareschal d'Ampeville, pour les entreprinses qu'il avoit en Languedoc, en amena toutes les forces et ne me laissa que ma compaignie, celle du sieur de Fonteuilles et celle de M. de Gondrin, et cinq enseignes de gens de pied, desquelles je me servy pour la deffense de Lectore, de Flurence, d'Agen et de Villeneufve. Et bien que ledict sieur mareschal eust rappelé depuis les deux compagnies de Gondrin et de Fonteuilles, et que je fusse demeuré seul avec la mienne, je ne laissai pourtant de m'aller jetter dans Agen lorque le camp des princes y approcha, et ne fu secoru que du sieur de Fonteuilles qui m'y amena sa compagnie, duquel lieu ledict camp des princes fut souvent endommaigé. Et d'autant que lesdicts seigneurs avoyent fait faire un pont sur la Garonne, pensant yverner en ce pays et faire du pays du Condomoys et d'Agennoys comme d'une ville, je leur rompy leur pont et je leur my si bien en pièces qu'ils n'en sceurent jamais

recouvrer que deux batteaux, avec lesquels ils repassèrent la rivière; mais ce fut avec tel loisir que, s'il eust pleu à Vostre Majesté envoyer tant soit peu de forces, l'on les eust bien gardez de s'assembler; et pour autant que, pendant que lesdicts princes estoyent par deçà, l'on s'estoit saisy de quelques chasteaux du pays d'Agenois, je les reprins tous soubs vostre obéissance. Et depuis il vous pleust me commander d'aller faire la guerre au pays de Béarn, et bien qu'il fust mal aisé de recouvrer des gens parce que l'on tenoit la paix pour faicte, si est-ce qu'en moins de quinze jours je mis aux champs quarante-cinq enseignes de gens de pied et bien six cens sallades, et résolu d'aller en Béarn et de contraindre Montamat de venir au combat ou de luy prendre les villes les unes après les autres, comme l'on peut bien juger qu'il feust advenu; car ayant commencé à Rabastens, comme il estoit nécessaire pour les raisons que vous ay cy-devant escriptes, bien que ce fust la plus forte place de Guyenne, je l'emportis en huict jours, où je servis de pionnier, de canonnier, de soldat privé et cappitaine; et faisant les approches j'y pensis perdre mon filz, le capitaine Monluc, qui fut blessé tout auprès de moy, comme aussi fut le capitaine Pancillac. Et quant ce vint au jour de l'assaut, voyant que les deux premières trouppes n'alloyent pas à l'assaut comme j'eusse peu désirer, je vins moy-mesme sur la bresche, accompaigné du capitaine Gohas et du vicomte Duza, et suyvy de cent ou six vingts gentilshommes, desquelz il y en eut quarante-deux blessez de coups d'arquebouzades, et je fu du nombre, en tel lieu que j'en porteray toute ma vie la marque. Et encores que ce faict d'armes, rapporté avec plusieurs semblables que j'ay faicts durant le règne du Roy vostre père et grand-père, ne m'eust rien faict espérer davantage de ce que j'avois accoustumé d'en désirer, qu'es-

toit un bon gré et un remerciement desdicts seigneurs Roys, mes maistres, toutesfois j'avois occasion de penser que Vostre Majesté en tiendroit quelque peu de compte davantage, et que représenteriez devant vos yeux un vieux soldat de soixante-dix ans, vostre lieutenant-général, par deçà, et qu'en commandans aux autres, sans s'approcher du combat, pouvoit satisfaire au debvoir de sa charge; toutesfois, pour le désir qu'il avoit de vous rendre victorieux en toutes vos entreprinses, il s'estoit mis au rang des moindres fantassins et en danger de mort, et plusieurs gentilshommes avoyent couru mesmes périls, s'estimans honnorez de suyvre l'un des plus anciens soldatz de France. Je pensoys aussi que vous pourriez considérer que comme aux premiers troubles les premières victoires vindrent de ma main, aussi en ces derniers troubles vous avois-je fait victorieux au dernier faict d'armes qui avoit esté fact en ce royaume. Mais comme j'attendois au moins une lettre telle que vous avez accoustumé d'escrire au moindre cappitaine de ce royaume, la longue attente ne m'a apporté sinon que j'ay entendu que vous m'aviez osté le gouvernement, et, qui pis est, sans m'en avoir faict escrire une seule parole, de sorte que plustost ay-je veu venir celuy qui me doit succéder que d'avoir esté averty qu'on m'avoit despouillé, et au temps que par une loy universelle par tout vostre royaume vous aviez remis en leurs estatz, honneurs et charges ceux qui en avoyent esté privez, je puis dire que, par une loy particulière faicte pour moy seul, je suis desmis de la charge que j'avois soustenue avec les armes en main. Mais quant bien l'on m'auroit mis en pourpoint, si demeureray-je toujours vestu d'une robbe honnorable, qu'est telle que j'ay porté les armes cinquante-un ans pour le service de vostre couronne, et commandé quarante-neuf. L'on accordera tous-

jours que je me suis trouvé en autant de combats, de batailles, de rencontres, entreprinses de nuict et de jour, assautz, prinses et défences de villes, qu'homme qui soit aujourd'huy en l'Europe, et pour tel suis-je cognu par tous les estrangers. Je puis dire avec la vérité (et la gloire en soit à Dieu et aux Roys qui m'ont employé) que, soit pour mon bonheur, soit pour autre occasion, que je ne fu onques desfait en lieu où j'aye commandé, et n'ay attacqué jamais les ennemys que je ne les aye battus. Plusieurs gens de bien tesmoigneront aussi du debvoir que je fi aux batailles de Pavye, de la Biccoque et de Cerizolles, où je menoys toute l'arquebouserie; tesmoigneront aussi en quelle réputation me tenoit le feu sieur de Lautrect, pour m'avoir veu en sa présence combatre entre Bayonne et Fontarabie, et depuys pour l'avoir suyvy, avec charge de gens de pied, au voyage qu'il fit en Lombardie et royaume de Naples, où je fu blessé de quatre harquebousades. Il y a encores des gens de bien qui sont vivant, qui seront recordz du devoir que je fi quand la terre d'Oye fust prinse, estant maistre de camp de toutes les bandes françoyses. Autres tesmoigneront en quel rang me tenoit le feu sieur prince de Melphe et feu M. le mareschal de Brissac, pour m'avoir veu en Piedmont, à toutes les heures et à toutes les occasions, et de nuict et de jour, hazarder ma vie pour vostre service. Comme aussi plusieurs pourront tesmoigner que, le jour qu'advint la disgrace de noz gens en la basse Boillogne, je demeuris seul avec petit nombre au combat, et à l'heure que feu vostre père, de recommendable mémoire, pensoit que tout fust perdu, je sortis en despit des Angloys et rapportis vingt-deux drapeaux des nostres qui avoyent esté prins, et n'en fut perdu qu'un. Si M. de Guyse estoit en vie, il ne céleroit ce qu'il me veid faire à la prinse de Thionville, comme aussi ne

fera pas M. le mareschal de Vieilleville, et pourra tesmoigner si ce ne fut pas moy qui prins la tour, par laquelle tour s'ensuyvit la perte de la ville. Tous les capitaines estrangers d'Italie, d'Espaigne et d'Allemaigne, m'honorers toujours du debvoir que je fis au siége de Sienne, où j'étois lieutenant du feu Roy vostre père, et depuis en mesme charge en Tuscane, où je n'ay perdu rien, ains fuz toujours victorieux sur les ennemys; et en fuz tellement recognu par le feu Roy vostre père qu'outre qu'au retour de Sienne il me donna l'ordre, qu'estoit lors une marque de grand et notable service, il me donna la conté de Gaure pour en jouir toute ma vie, laquelle, depuis et après la mort dudict sieur Roy, me fust ostée à la réduction de vostre domaine, et si ne fi onques semblant de m'en douloir. Tout cecy vous ay-je voulu représenter, Sire, parce que, peut estre, vous ne l'aviez pas entendu, et qu'en parlant de moy devant Vostre Majesté l'on m'a tenu en autre rang que je n'avoys mérité. Parfoys l'on a parlé de moy comme si j'eusse esté un larron; parfois disoit-on que je n'avois rien faict qui vaille depuis trois ans. Et en cela vous faisoit-on plus de tort qu'à moy, Sire, car tous les languages du monde ne me sauroient oster l'honneur que j'ay acquis et à vous, Sire. L'on vous a par importunité induit à faire chose que, je crain, pourra servir d'un mauvais exemple à gens de mon mestier, d'autant que ceux qui ont esté appellez aux charges depuis quelque temps, et qui désirent parvenir par l'exercice des armes, craindront à mon exemple que les services des longues années, et la gloire et la vertu acquise par tout le monde, ne pourra tant leur aider que feront à leur nuire les langues de ceux qui voudroyent quelque jour les reculer. Il me reste, Sire, pour la fin de ma longue et prolixe lettre, vous supplier très humblement si, recevant un tel coup de fortune, j'ay

esté contrainct de m'en plaindre et douloir à vous et non à autre; ay esté contrainct de ce faire, tant pour me faire cognoistre à Vostre Majesté mieux que je n'avois esté par le passé, et aussi pour vous supplier très humblement que, d'icy en avant, quand on vous importunera de traicter mal ou moy ou autres de voz bons serviteurs, vous veuilliez tousjours réserver une oreille pour celuy qui sera accusé avant que vous résoudre à faire chose qui puisse l'intéresser. Quant est à ma part, pour le désir que j'ay de vous voir tousjours prospérer, je suis très aise si, en ces derniers troubles, vous avez esté si bien et si heureusement servy en tous les endroicts de vostre royaume, par tous ceux que vous avez employez, qu'ayant moy par deçà conservé les villes et le pays, ayant battu les ennemis quand j'ay eu le moyen de les combattre, ayant prins les villes d'assault avec grand' danger de ma vie, encores l'on puisse dire que je n'ay rien faict qui vaille; si vous supplieray-je très humblement de croyre qu'il n'y a homme en vostre royaume qui m'ait passé bonne volonté. Et puisqu'ainsi vous plait, je me retire, n'ayant autre marque de mes peines et services depuis cinquante-un ans que six harquebousades, qui serviront à me ramentevoir tous les jours l'humble et affectionnée dévotion que j'ay eue à faire très humble service à voz prédécesseurs, comme aussi l'auray-je semblable toute ma vie à l'endroit de Vostre Majesté.

Sire, je supplie le Créateur en toute félicité vous donner très heureuse et très longue vie.

D'Agen, ce vingt-cinquiesme de novembre mil cinq cens septante.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

B. de Monluc.

Et au-dessus : Au Roy.

RESPONCE

DU ROY

A LA PRÉCÉDENTE LETTRE DUDICT SIEUR DE MONLUC.

Monsieur de Monluc, encores que ne deviez aucunement ignorer les occasions qui m'ont meu de donner à mon cousin le marquis de Villars la charge de mon lieutenant au gouvernement de Guyenne, en l'absence de mon frère le prince de Navarre, toutesfois, ayant veu par la lettre qui m'a esté baillée de vostre part, par le seigneur de Leberon, que vous en estes encore en doute, j'ay bien voulu vous en esclarcir par la présente. Vous savez donques comme, lorsque vous me fistes entendre ne pouvoir, par l'indisposition de vostre personne, continuer ladite charge de lieutenant audit gouvernement, d'autant qu'elle estoit pleine de peyne et de travaux, et que vous me fistes prier vous en descharger et la commettre à quelqu'autre, je me résoluz à l'heure mesme vous accorder vostre requeste, considérant de quelle volunté et affection vous me remettiez ladite charge entre les mains, meu du regret que vous aviez de n'y pouvoir continuer le service que vous m'y aviez fait, qui vous mettoit en crainte qu'iceluy mondict service ne se fist ainsi qu'il estoit requis. Dès l'heure mesme j'y en eusse envoyé un autre; mais comme il est bien difficile de faire promptement choix et élection de personne capable pour luy

donner ladicte charge, je vous escrivy depuis que je vous priois vouloir encores continuer à la faire, comme aussi vous avez fait à mon contentement; pour cela néanmoins la délibération que j'avois prinse de vous en soulager ne m'estoit aucunement changée ny passée. Considérant bien que les causes qui vous avoyent contraint de me prier vous en descharger alloient s'augmentant, spécialement pour le regard de vostre indisposition, laquelle ne s'amende pas ordinairement avecques le temps en ceux de vostre aage, à ceste cause, aussitost qu'il m'a esté possible, j'ay despéché ledict marquis de Villars pour aller faire ladicte charge, et vous prie ne croire que je l'aye faict par aucun malcontentement que j'aye de vous, car vous m'avez trop fidèlement et bien servy, mais pour les raisons susdictes et à vostre seule requeste, vous tenant tout asseuré que j'auray à jamais toute souvenance de voz longs et grands services, desquels, si ne pouvez recevoir la récompense condigne, voz enfans achèveront d'en cueillir le fruict, joinct qu'ils sont tels, et m'ont jà si bien servi, que d'eux-mesmes ils ont mérité que l'on face pour eux ce que je seray bien aise de faire quand l'occasion s'en présentera. Priant Dieu, monsieur de Monluc, vous avoir en sa garde.

Escript à Villars-Costeretz, le quinziesme jour de décembre mil cinq cens septante.

Signé, CHARLES.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

Et au-dessus : A Monsieur de Monluc, chevalier de mon ordre.

DISCOURS SVR LES CAVSES DE L'EXTREME CHERTE QUI EST AVIOURDHUY EN FRANCE, ET SUR LES MOYENS D'Y REMEDIER.

DISCOURS
SVR LES CAV-
SES DE L'EXTREME
CHERTE QUI EST AV-
iourdhuy en France, et sur
les moyens d'y
remedier.

A PARIS,
A l'Oliuier de Pierre l'Huilier,
rue S. Iacques.
1574.
Avec priuilege du Roy.

AVERTISSEMENT.

La pièce suivante, aussi recommandable par sa rareté que par les faits intéressans qui y sont contenus, doit être en partie attribuée à Jean Bodin ; on y trouve du moins des passages entiers empruntés à l'opuscule de ce dernier intitulé *Discours et réponse aux paradoxes de Malestroit touchant l'enchérissement de toutes choses*. Malestroit avait prétendu qu'on se plaignait à tort en France de la cherté des denrées, attendu que rien n'y était enchéri depuis trois cents ans. Bodin réfuta victorieusement ces assertions et indiqua les moyens de remédier au mal. Nous avons extrait de ces deux pièces tout ce qui pouvait servir à compléter celle que nous donnons.

DISCOURS

SUR LES CAUSES

DE L'EXTRÊME CHERTÉ

QUI EST AUJOURD'HUY EN FRANCE,

ET SUR LES MOYENS D'Y REMÉDIER.

La cherté de toutes les choses qui se vendent et se débitent au royaume de France est non-seulement aujourd'huy si grande, mais aussi tant excessive que, depuis soixante-dix ou quatre-vingts ans, les unes sont enchéries de dix fois et les autres de quatre, cinq et six fois autant que lors elles se vendoient, ce qui est bien aisé à prouver et vérifier en toutes, soit en vente de terres, maisons, fiefs, vignes, bois, prez, ou en chairs, laine, draps, fruicts et autres denrées nécessaires à la vie de l'homme.

Pour venir à la preuve de cela et commencer par les vivres, il faut seulement regarder aux coustumes de toutes les provinces de la France, et on trouvera qu'en la pluspart d'icelles les adveuz font foy que la charge de mestail (1), celle de seigle, celle d'orge et celle de forment, sont évaluées et taxées à moindre pris qu'on ne vend aujourd'hui la dixiesme partie d'icelles, et qu'un chappon, une poulle, un chevreau et autres choses dues par les

(1) *Métail* ou méteil, blé moitié froment moitié seigle.

subjects aux seigneurs, sont au dixiesme, voire au quinziesme, évaluées à meilleur compte qu'on ne les vend à présent. Les coustumes d'Anjou, de Poitou, de la Marche, de Champaigne, de Bourbonnois, et plusieurs autres, mettent la poulle à six deniers, la perdrix à quinze deniers, le mouton gras avec la laine à vingt sols, le cochon à dix deniers, le mouton commun et le veau à dix sols, le chevreau à trois sols, la charge de fourment à trente sols, la charge de foin pesant quinze quintaux à dix sols, qui sont dix botteaux pour un sol, le botteau pesant quinze livres. Par la coustume d'Auvergne et Bourbonnois, les douze quintaux estoient estimez dix sols, le tonneau de vin trente sols, le tonneau de miel trente-cinq sols, l'arpent de bois deux sols six deniers, l'arpent de vigne trente sols de rente, la livre de beurre quatre deniers, l'huille de noix autant, le suif autant. En plusieurs autres coustumes la charge de mestail est de vingt-cinq *sols*, celle de seigle à vingt-deux sols six deniers, celle d'orge à quinze sols. En d'autres coustumes, le septier de fourment est à vingt sols, le seigle à dix sols, l'orge à sept sols, l'avoine à cinq sols, la chartée de foin de douze quintaux à dix sols, prise sur le pré à cinq sols; la charté de bois à douze deniers, l'oye à douze deniers; la chaire entière du mouton, sans laine, à trois sols six deniers; le mouton gras, avec la laine, à cinq sols; le chevreau à dix-huict deniers, la poulle à six deniers, le connil à *dix* deniers, l'oyson à six deniers, le veau à cinq sols, le cochon à dix deniers, le paon à deux sols, le pigeon à un denier, le faisan à vingt deniers. Voilà quant aux vivres, qui sont aujourd'huy douze et quinze fois plus chers. Et quant aux courvées et journées des manouvriers, nous voyons, par les coustumes arrestées et corrigées depuis soixante ans, que la journée de l'homme en esté est

taxée à six deniers, en hyver à quatre deniers, et avec sa charrette à bœufs à douze deniers. Peu auparavant la journée de l'homme estoit à douze deniers, celle de la femme à six deniers.

Quant aux terres, la meilleure terre roturière n'estoit estimée que au denier vingt ou vingt-cinq[1], le fief au denier trente, la maison au denier cinquante. L'arpent de la meilleure terre labourable au plat païs ne coustoit que dix ou douze escus et la vigne que trente ; et aujourd'huy toutes ces choses se vendent trois et quatre fois autant, mesmes en escus pesans un dixiesme moins qu'ils ne pesoient il y a trois cents ans. Par là on peut cognoistre combien les choses sont haussées de prix depuis soixante ans; ce qui en outre se peut aisément vérifier par la recherche des adveuz de la chambre des comptes, par les contracts particuliers et par ceux du trésor de France, par lesquels on verra que les baronnies, comtez et duchez, qui ont esté annexez et réunis à la couronne, vallent aujourd'huy autant de revenu qu'elles ont esté pour une fois vendues. Il y a plusieurs historiens qui disent que Humbert Dauphin de Viennois, environ l'an 1349, vendit son païs de Dauphiné au Roy Philippe de Valois, lors régnant, pour la somme de quarante mille escus pour une fois, et dix mille florins chacun an sa vie durant, avec quelques autres pactions, à la charge que le premier fils des Rois de France, héritier présumptif de la couronne, s'appelleroit Dauphin, attendant ladite couronne durant la vie de son père. Les autres disent, et mesmes il appert par quelque contract, que ledit Humbert donna ledit païs de pur don audit Roy Philippe, à la susdite condition, avec quelques réserves durant sa vie. Mais s'il vendit ledit païs, le pris de la vendition est si petit qu'aujourd'huy le païs vault le revenu autant que la somme se monte. Bien faut-

il penser que mettant la condition susdite, que le premier fils des Rois s'appelleroit Dauphin, il en fit meilleur marché qu'il n'eust faict autrement. Tant y a que puisque c'est vendition, elle est à si vil pris que c'est presque donation.

Le mesme Roy Philippe de Valois achepta du Roy Jacques de Majorque la ville de Montpeslier pour la somme de vingt-cinq mille florins d'or; et dans ladite ville il y a aujourd'huy cinquante maisons, dont la moindre se vendroit presque autant ou pour le moins cousteroit autant à bastir.

Herpin, comte de Berry, voulant aller à la guerre de la Terre-Saincte avec Godeffroy de Buillon, vendit son comté au Roy Philippe, premier du nom, pour la somme de cent mille sols d'or; et aujourd'huy ledit pays qui, par le Roy Jean, fut érigé en duché en faveur de Jean son troisiesme fils, qui en fut le premier duc, vault presque autant de revenu.

Guy de Chastillon, comte de Blois, deuxiesme du nom, l'an 1391, vendit à Louys, duc d'Orléans, frère du Roy Charles sixiesme, ledit comté pour la somme de cent mille florins d'or. Il y en a qui disent que ce fut Marie de Namur, sa femme, qui, aymant d'une amour déshonneste ledit duc d'Orléans, luy donna ledit comté; mais que, pour couvrir ses amours et sa donation d'une honneste couverture, elle fit passer un contract de vendition.

Qu'on regarde à plusieurs maisons, terres, fiefs, seigneuries, arpens de terres, de bois, de vignes, de prez, et d'autres choses ausquelles on n'a rien augmenté depuis soixante ans; aujourd'huy elles se vendent six fois autant qu'elles furent lors vendues. Une maison dans une ville, à laquelle il n'y a ny rente ny retenu, qui se vendoit, il y a soixante ans, pour la somme de mille escus aujourd'huy se vend quinze et seize mille livres, encore

qu'on n'y aye pas faict depuis un pied de mur ny aucune réparation. Une terre ou fief, qui se vendoit lors vingt-cinq ou au plus cher trente mille escus, aujourd'huy se vend cent cinquante mille escus. Bien est vray que on me pourra dire que lors ceste terre ne valoit que mille escus de ferme est maintenant elle en vaut six mille; mais je respondray à cela qu'aujourd'huy on ne fait pas plus pour six mille escus qu'on faisoit lors pour mille, car ce qui coustoit lors un escu en couste aujourd'huy six, huict, et dix et douze.

Chacun voit ceste extreme et excessive cherté, chacun en recoit une grande incommodité, et aucun n'y remédie. Il y a plusieurs causes d'icelle, dont la principalle est celle qui est comme mère des autres, qui est le mauvais ordre donné aux affaires et à la police de la France. La première cause de celles qui sont engendrées de celle-là est l'abondance de l'or et de l'argent qui est en ce royaume; ceste abondance produit le luxe et la despense excessive qu'on fait en vivres, en habits, en meubles, en bastimens et en toutes sortes de délices. Le dégast et la dissipation des choses est une autre cause, lequel procède de ladicte abondance; car là où est l'abondance, là est le dégast. Les monopoles des fermiers, marchans et artisans, est la troisième cause. Quant aux fermiers et marchans, il se voit clairement qu'estans aujourd'huy presque tous biens, tant ceux du Roy que des particuliers, baillez à ferme, lesdits fermiers et marchans arrent les vivres devant qu'ils soient recueillis, puis les serrent, et en les serrant engendrent la disette et la cherté, et en après les vendent à leur mot. La quatriesme cause est la libéralité dont nos Rois ont usé à donner les traittes des bleds et des vins, et autres marchandises, pour les transporter hors du royaume; car les marchans, advertis de l'extreme cherté

qui est ordinairement en Espagne et en Portugal, et qui souvent advient aux autres lieux, obtiennent, par le moyen des favoris de la cour, des traittes pour y transporter lesdits bleds, le transport desquels nous laisse la cherté. La cinquiesme cause est le pris que les Rois et princes ont donné aux choses de plaisir, comme aux peintures et pierreries, qui ne s'achètent qu'à l'œil et au plaisir, lesquelles aujourd'huy se vendent dix fois plus qu'elles ne faisoient au temps de noz anciens Rois, pour ce qu'ils n'en tenoient compte. La sixiesme sont les impositions et maletostes mises sur toutes denrées, et les tailles excessives imposées sur le peuple. La septiesme sont les guerres civiles de la France, qui ont mis le feu et la guerre partout, apporté l'insolence et l'impunité de brusler et saccager et dissiper tout. La huitiesme est le haussement du prix des monnoyes. La neufiesme est la stérilité de cinq ou six années que subsécutivement nous avons euës, avec la dissipation de la guerre, qui sont deux causes jointes ensemble depuis ledit temps.

Voilà toutes les causes, ou pour le moins les principalles qui nous ont amené l'extreme cherté que nous endurons, lesquelles nous déduirons particulièrement l'une après l'autre.

La première cause doncques de la cherté est l'abondance de l'or et de l'argent, qui est en ce royaume plus grande qu'elle ne fut jamais, de quoy plusieurs s'esbahiront, veu l'extreme pauvreté qui est au peuple ; mais en cela il faut dire le vieil proverbe : c'est qu'il y a plus d'or et d'argent qu'il n'y eust jamais, mais c'est qu'il est mal party. Et pour prover mon dire par vives raisons, il faut considérer qu'il n'y a que six vingts ans que la France a la grandeur et la longue estendue qu'elle a maintenant. Et si on veut regarder plus haut, comme du temps du Roy sainct

Loys et dessoubs après, les Roys de France ne tenoient mer en leur puissance et n'avoient nulle province ny ville sur la mer, ains ne tenoient que nombril de la Gaule, qui encore estoit guerroyé, débattu et oppressé par les Anglois et par plusieurs petits seigneurs particuliers, qui estoient comme Rois en leur poignée de terre. Les duchez de Guyenne et de Normandie, et le comté de Poictou et la coste de Picardie estoient possédées par l'Anglois; la provence avoit son conte, la Bretaigne son duc, et le Languedoc estoit détenu par les Roys de Majorque; voilà quant aux païs maritimes. Les autres païs loing de la mer, comme la Bourgogne, avoit son duc particulier, le Dauphiné son dauphin, l'Anjou, le Poictou, la Touraine, le Maine, l'Auvergne, le Limosin, le Périgort, l'Angoulmois, le Berry et autres, estoient à l'Anglois, et les autres duchez, comtez et seigneureries de la France estoient tenus ou par lesdits Anglois, ou par princes ou seigneurs particuliers, qui ne permettoient que les Rois prinssent en leurs terres aucune chose que les devoirs ordinaires; encores quelques-uns les empeschoient de les prendre. Lors doncques il n'y avoit nul trafic sur la mer qui nous apportast en ce royaume l'or ny l'argent des païs estrangers, ains estoient les François contraints de manger leurs vivres et d'user entre eux de la première coustume des hommes, qui estoit de permuter avec leurs voisins, à ce qu'ils n'avoient point ce qu'ils avoient, comme de donner du bled et prendre du vin.

Mais pour revenir à ce que nous avons dit, qu'il n'y a que six vingts ans que la France est en la grandeur qu'elle a, nous n'irons point plus haut ny plus avant que ce temps-là, et redirons que devant icelny les provinces cy-dessus nommées n'estoient point aux Rois de France, ains avoient les seigneurs que nous avons dit; et les terres que nos

Rois tenoient en leur puissance estoient si tourmentées des guerres continuelles, que tantost les Anglois, tantost les Flamans, et tantost les Bretons, et tantost les divisions des maisons d'Orléans et de Bourgogne faisoient, qu'il n'y avoit pas un sol en France ; il n'y avoit aucun trafic ny commerce qui nous apportast l'or ny l'argent. L'Anglois, qui, comme nous avons dit, tenoit les ports de la Guyenne, de la Normandie et de la Picardie, et qui avoit les ports de la Bretaigne à sa dévotion, nous fermoit toutes les advenues de la mer et les passages d'Espagne, de Portugal, d'Angleterre, d'Ecosse, de Suède, de Dannemarch et des Allemagnes. Les Indes n'estoient encore cogneues, et l'Espagnol ne les avoit encore descouvertes. Quant au Levant, les Barbares et les Arabes d'Afrique, que noz ancestres appeloient Sarrasins, tenoient tellement la mer Méditerranée en subjection que les chrétiens n'y osoient aller, s'ils ne se vouloient mettre en danger d'estre mis à la cadène; nous n'avions aucune intelligence avec le Turc, comme nous avons du depuis que le grand Roy François nous l'a donnée. L'Italie nous estoit interdite par les divisions et querelles des maisons d'Anjou et d'Arragon. Donques, nous ne trafiquions en lieu du monde sinon entre nous; mais c'estoit seulement de marchandise à marchandise, comme de bled à vin et de vin à bled, et ainsi des autres; car d'or et d'argent il ne s'en parloit point, veu que nous n'avons mine ny de l'un ny de l'autre, que bien peu d'argent en Auvergne, qui couste plus à affiner qu'il ne vault.

Aussi, alors le François ne s'amusoit point au trafic ny au commerce, ains s'adonnoit seulement à labourer et cultiver sa terre, à nourrir du bestail et à tirer de sa mesnagerie toutes les commodités qui luy estoient nécessaires, comme le bled, le vin, les chairs pour sa nourri-

ture, les laines pour faire ses draps, les lins pour faire ses toiles et ainsi des autres. Mais considérons quelles commoditez sont venues à la France depuis six vingts ans. L'Anglois a esté chassé des Gaules; nous sommes devenuz maistres de toutes les terres qu'ils tenoient de deçà; la Bourgogne, la Bretaigne et la Provence se sont attachées à nostre couronne; les autres païs y sont aussi venuz. Le chemin nous a esté ouvert pour trafiquer en Italie, en Angleterre, en Escosse, en Flandre et par tout le septentrion; l'amitié et intelligence entre le Grand-Seigneur et noz Rois nous frayé le chemin du Levant. Le Portugais et Espagnol, qui ne peuvent vivre sans nous venir mendier le pain, sont allez rechercher le Pérou, le goulfe de Perse, Indes, l'Amérique et autres terres, et là ont fouillé les entrailles de la terre pour en tirer l'or et nous l'apporter tous les ans, en beaux lingots, en portugaises, en doubles ducats, en pistolets et autres espèces, pour avoir noz bleds, toiles, draps, pastel, papier et autres marchandises. L'Anglois, pour avoir noz vins, noz pastels et nostre sel, nous porte ses beaux nobles à la rose et à la nau, et ses angelots; l'Allemant nous porte l'or de quoy nous faisons noz beaux escus; et toutes autres nations de l'Europe nous apportent or et argent pour avoir les commoditez que nostre ciel et nostre terre nous apportent et qu'ils n'ont pas, et mesmement le sel que nous avons en Xaintonge, le meilleur du monde pour saller, et qui excède en bonté, en valeur, en longue garde, celuy de Lorraine, de Bourgongne, de Provence et de Languedoc. Outre ceste cause de l'abondance d'or et d'argent, procédente de l'augmentation du royaume de France et du trafic avec les estrangers, il y en a une autre, qui est le peuple infini qui depuis ledit temps s'est multiplié en iceluy, depuis que les guerres civiles d'entre les maisons d'Orléans et de Bourgongne furent assopies et que les

Anglois furent rencoignez en leur isle. Auparavant, à cause desdites guerres qui durèrent plus de deux cents ans, le peuple estoit en petit nombre, les champs par conséquent déserts, les villages despeuplez, et les villes inhabitées, désertes et despeuplées; les Anglois les avoient ruinées et saccagées, bruslé les villages, meurtri, tué et saccagé la plus grande partie du peuple, ce qui estoit cause que l'agriculture, la trafique et tous les arts méchaniques cessoient. Mais, depuis ce temps-là, que la paix longue, qui a duré en ce royaume jusques aux troubles qui s'y sont esmeuz pour la diversité des religions, le peuple s'est multiplié, les terres désertes ont été mises en culture, le païs s'est peuplé d'hommes, de maisons et d'arbres; on a défriché plusieurs forests, landes et terres vagues; plusieurs villages ont esté bastis, les villes ont esté peuplées, et l'invention s'est mise dedans les testes des hommes pour trouver les moyens de profiter, de trafiquer et d'avoir de l'or et de l'argent.

De ces commoditez donques est venue en France l'abondance de l'or et de l'argent, qui apporte la cherté; car comme l'or et l'argent des estrangers nous est venu enlever noz denrées et marchandises par la commodité de la mer et par la subtilité et manigance du trafic, l'or et l'argent sont venuz abonder en nous. La pluspart de noz marchandises s'en sont allées en païs estrangers, et ce qui nous est resté s'est enchéri, tant pour la rarité que pour le grand moyen que nous avons commencé d'avoir, estant tout certain que l'abondance de l'or et de l'argent rend les hommes plus libéraux, et si, ainsi faut dire, plus larges à donner plus d'une chose et à acheter plus hardiment et plus souvent, et que là où il y a moins d'or et d'argent, là se vendent moins les choses; ce qui est aux païs où il n'y a point de commerce, ou là où il n'y a pas

grand peuple, et que les habitans, à faute de trouver à qui vendre leurs fruicts, soit à faute de ports et de rivières et de peuple, ou pour ce que chacun en a pour soy, sont contraints de les vendre à vil prix. Mais où il y a abondance d'or et d'argent, et de peuple et de trafic, comme Paris, Venise et Genes, là se vendent les choses chèrement; je entends des vivres et autres choses nécessaires à l'homme, comme le bled, le vin, la chair, non des choses de plaisirs et non nécessaires, comme les parfums, les soyes et les petites babioleries des merciers, desquelles il y a une infinité de pauvres artisans qui vivent et qui sans cela mourroient de faim en quelque païs barbare, comme en Basque, en la Basse-Gascongne ou en Basse-Bretaigne, pour ce que personne n'acheteroit de ces vanitez, à cause de la faute d'argent qui y est et la barbarie du peuple, qui ne veut rien avoir que ce qui est nécessaire. C'est doncques l'abondance d'or et d'argent qui fait que tout s'achète, et qui est une principale partie de la cherté de toutes choses.

Mais après avoir allégué plusieurs raisons péremptoires de la cherté procédante de l'abondance de l'or et de l'argent, prouvées par les exemples des venditions et des achats, venons à d'autres, qui monstreront combien la France estoit jadis desnuée d'argent.

Noz anciens Rois se sont si souvent trouvez en telle nécessité d'argent qu'à faute de ce ils ont perdu de belles entreprises et occasions. Quelquefois ils ont voulu prendre le centiesme, puis le cinquantiesme de tous leurs subjets, pour iceux vendre au plus offrant, pour avoir de l'argent, tant le peuple estoit pauvre qu'il estoit contraint d'endurer qu'on vendist une partie de son bien à faute de pouvoir trouver de l'argent.

Le Roy Jean estant prins prisonnier à la journée de Poictiers et mené en Angleterre, son fils Charles, duc

de Normandie, et depuis Roy soubs le nom de Charles le quint, assembla à Paris les trois estats pour avoir de l'argent pour racheter son père; et voyant ledit Roy que ny sondit fils ne pouvoit obtenir, ny ses bons serviteurs impétrer, ny son peuple donner aucune somme d'argent, luy-mesme y vint en personne; et quelque prière et remonstrance qu'il fist à sondit peuple, il ne peut trouver argent pour la rançon à laquelle l'Anglois l'avoit mis, et fut contraint s'en retourner en Angleterre pour trouver moyen de la faire modérer, et cependant attendre qu'on luy feist deniers. Quelque temps devant que ledit Roy fust prins prisonnier, il se trouva en grande nécessité, par laquelle il ne peut jamais trouver sur son peuple soixante mille francs d'or, que quelques-uns ont voulu évaluer à escus.

Aussi nous lisons en nòz histoires qu'à faute d'argent on fit monnoye de cuir avec un clou d'argent; et si nous venons à notre aage, nous trouverons qu'en six *mois on* a trouvé à Paris plus de quatre millions de francs, et chasque année en tire-on plus que jadis le revenu de la France ne valoit en six ans; ce qui vient de l'abondance de l'or et de l'argent qui est en ladite ville, de la bonne volonté des Parisiens envers leur Roy, et de sa nécessité extrême. On dit que l'année 1556 valut au Roy Henry quarante millions de francs, lorsqu'il fit tous ses officiers de France alternatifs. Il n'y a en France recepte générale qui ne vaille aujourd'huy trois, quatre et cinq fois plus que elle ne valoit jadis; la Bretaigne ne valut jamais au duc d'icelle plus de trois cens mille livres; aujourd'huy elle en vaut plus d'un million, sans compter les aydes et les deniers qui proviennent de la vente des offices dudit païs. On peut juger le semblable des autres. Le comté d'Angoulmois ne fut baillé au comte Jean, fils puisné du duc Loys d'Orléans, que pour quatre mille livres de rente en assiette,

et aujourd'huy il vaut plus de soixante mille livres. Ledit duc Loys eut pour son appannage le duché d'Orléans, et les comtez de Valois et d'Angoulmois, pour douze mille livres de rente, et regardons combien cela vault aujourd'huy davantage. Voyons l'aage de Charles septiesme, auquel la France (comme nous avons dit) despouilla son enfance et commença de croistre en sa grandeur; il ne feit jamais valoir son royaume qu'à un million et sept cens mille livres. Son fils, Louis unziesme, ayant augmenté sa couronne des duchez de Bourgongne et d'Anjou, et des comtez de Provence et du Maine, print trois millions plus que son père; de quoy le peuple se sentit si foulé qu'à la venue de Charles huictiesme, son fils, à la couronne, il fut ordonné, à la requeste et instance des estatz, que la moitié des charges seroient retranchées.

Depuis, la Bretagne estant venue à la couronne, plusieurs nouvelles impositions ont esté mis sur le peuple, et les anciennes, comme les tailles, les aydes et les gabelles, sont augmentées; ce qui est un signe très évident d'abondance d'argent plus grande qu'elle n'a autrefois esté.

Il y a encores deux autres causes de ladite abondance, dont l'une est la banque de Lyon (1), du profit de laquelle les Luquois, Florentins, Genois, Suisses et Alle-

(1) La banque de Lyon avait été fondée par le cardinal de Tournon à son retour d'Italie, en 1543. Il avait vu les Vénitiens et les Génois créer une banque d'emprunts à cinq pour cent; il conseilla à François Ier d'emprunter à huit pour cent. A peine les lettres-patentes furent-elles expédiées que les étrangers vinrent à l'envi fournir des fonds à cette banque. Les bachas et marchands de Turquie y placèrent plus de cinq cent mille écus. Cette banque, après avoir eu de bons résultats pendant quelques années, ne contribua pas peu dans la suite au désordre des finances. L'empereur et le roi d'Angleterre ayant porté l'intérêt à dix et douze du cent, Henri II le porta à seize en 1554. L'intérêt excessif fit perdre la confiance, et les étrangers trafiquèrent avec les particuliers. De là naquirent une foule de procès qui né-

mans, affriandez, apportent une infinité d'argent et d'or en France. L'autre cause est l'invention des rentes constituées sur la ville de Paris, lesquelles ont alléché un chacun à y mettre son argent; bien est vray qu'elles ont faict cesser le trafic de la marchandise et les arts méchaniques, qui auroient bien plus grand cours s'ils n'estoient diminuez par ce trafic d'argent qu'on faict. Voilà donc plusieurs raisons et exemples de l'abondance de l'or et de l'argent de ce royaume, de laquelle procède une partie de la cherté et haut pris de toutes choses.

Le dégast est la seconde cause de ladicte cherté, lequel procède de l'abondance et dissipe ce qu'on devroit manger, et de là procède ladite cherté; car s'il faut commencer par les vivres, pour puis après venir aux bastimens, aux meubles et aux habits, nous voyons qu'on ne se contente pas, en un disner ordinaire, d'avoir *trois services* ordinaires, premier de bouilly, second de *rosty* et le troisième de fruict; et encores il faut d'une viande en avoir cinq ou six façons, avec tant de saulses, de hachis, de pasticeries, de toutes sortes de salemigondis et d'autres diversitez de bigarrures, qu'il s'en fait une grande dissipation; là où, si la frugalité ancienne continuoit, qu'on n'eust sur table en un festin que cinq ou six sortes de viandes, une de chacune espèce et cuittes en leur naturel, sans y mettre toutes ces friandises nouvelles, il ne s'en feroit pas telle dissipation et les vivres en seroient à meilleur marché. Et bien que les vivres soient plus chers qu'ils ne furent onques, si est-ce que chacun aujourd'huy se mesle de faire festins, et un festin n'est pas bien fait s'il n'y a une infinité de viandes sophistiquées pour aiguiser l'apétit

cessitèrent, sous Charles IX, les créations de la juridiction des juges et consuls de commerce.

et irriter la nature. Chacun aujourd'huy veut aller disner chez le More, chez Sanson, chez Innocent et chez Havart (1), ministres de volupté et despense, qui, en une chose publique bien policée et bien réglée, seroient bannis et chassez comme corrupteurs des mœurs (2).

Et est certain que si ceux qui tiennent les grandes tables, et font ordinairement festins et banquets, modéroient et retranchoient la superfluité, et qu'au lieu de quatre plats ils se contentassent de deux, ou, au lieu de vingt mets, de dix, et que, pour quatre ou six chappons ils n'en missent que la moitié, ce seroit un gain de cent pour cent, et doublement des vivres, au grand profit du public. Le semblable se peut dire du vin, l'usage duquel, ou plutost l'abuz, est plus commun en ce royaume qu'en nul autre. On blasme les Allemans pour leurs carroux et grands excès en leur manière de boire, et néantmoins ils sont mieux réglez pour cet égard que nous; car en leurs maisons et ordinaire, il n'y a que les chefs des maisons qui boivent du vin, et quant aux enfans, serviteurs et chambrières, il leur est osté.

Le Flammant, l'Anglois et l'Ecossois usent de bière; le

(1) Célèbres traiteurs du temps. Bodin dit que les valets payaient chez le More un écu par tête, et les maîtres deux écus.

(2) Un édit de 1563 régla le nombre des plats qui pouvaient couvrir la table. « Pour toutes sortes d'entrées, y est-il dit, il n'y aura que six plats, en chacun desquels ne pourra avoir qu'une sorte de viande ; et ne seront lesdites viandes doublées, comme, pour exemple, ne se pourront servir deux chapons, deux lapins, deux perdrix. Quant aux poulets et pigeonnaux, se pourront servir jusques à trois, allouettes une douzaine, etc.

« Le tout sur peine aux infracteurs et contrevenans de deux cens livres d'amende pour la première fois, et quatre cens pour la seconde, applicables par moitié à nous et au dénonciateur. »

Il est inutile d'ajouter que jamais de telles ordonnances ne furent pleinement en vigueur.

Turc s'est entièrement privé de l'usage du vin, mesmes l'a introduit en religion. Ils sont grands, puissans, martiaux et exempts de plusieurs maladies causées par le fréquent usage du vin. Au contraire, qu'en France nous voyons le vin est commun à tous, aux enfans, filles, serviteurs, chambrières, chartiers et tous autres; et où anciennement on estoit seulement curieux de garnir le grenier, maintenant il faut remplir la cave; dont advient que la quantité des bleds est diminuée en France par moitié, d'autant que le bourgeois ou laboureur, qui avoit cent arpens de terres labourables, est contraint en mettre la moitié en vignes. Cest abuz est de tel poix que, si bientost n'y est remédié par quelque bon réglement, tant sur l'usage du vin que quantité de vignes, nous ne pouvons espérer que perpétuelle cherté de grains en ce royaume.

Venons aux bastimens de ce temps, puis aux meubles d'iceux. Il n'y a que trente ou quarante ans que ceste excessive et superbe façon de bastir est venue en France; jadis noz pères se contentoient de faire bastir un bon corps d'hostel, un pavillon ou une tour ronde, une bassecourt de mesnagerie, et autres pièces nécessaires à loger eux et leur famille, sans faire des bastimens superbes, comme aujourd'huy on fait, grands corps d'hostel, pavillons, cours, arrière-cours, bassecourts, galleries, salles, portiques, perrons, ballustres et autres. On n'observoit point tant par dehors la proportion de la géométrie et de l'architecture, qui en beaucoup d'édifices a gasté la commodité du dedans; on ne sçavoit que c'estoit que faire tant de frises, de cornices, de frontispices, de bazes, de piédestales, de chapiteaux, d'architraves, de soubassemens, de caneleures, de moulures et de colomnes; et, brief, on ne cognoissoit toutes ces façons antiques d'architecture, qui font despendre beaucoup d'argent et

qui le plus souvent, pour vouloir trop embellir le dehors, enlaidissent le dedans. On ne sçavoit que c'estoit de mettre du marbre ny du porphyre aux cheminées, ny sur les portes des maisons, ny de dorer les festes, les poutres et les solives; on ne fesoit point de belles galleries enrichies de peintures et riches tableaux; on ne despendoit point excessivement comme on fait aujourd'huy en l'achat d'un tableau; on n'achetoit point tant de riches et précieux meubles pour accompagner la maison; on ne voyoit point tant de licts de drap d'or, de velours, de satin et de damas, ny tant de bordures exquises, ny tant de vaisselle d'or et d'argent; on ne faisoit point faire aux jardins tant de beaux parterres et compartimens, cabinets, allées, canals et fontaines. Les braveries apportent une excessive despence, et ceste despence une cruelle cherté; car des bastimens il faut venir aux meubles, afin qu'ils soient sortables à la maison, et la manière de vivre convenable aux vestemens, tellement qu'il faut avoir force vallets, force chevaux, et tenir maison splendide et table garnie de plusieurs mets. Outre ce, chacun a aujourd'huy de la vaisselle d'argent; pour le moins la pluspart ont des couppes, assiettes, esguières, bassin, autres menuz meubles, au lieu que noz pères n'avoient pour le plus, j'entends les plus riches, que une ou deux tasses d'argent. Ceste abondance de vaisselle d'or et d'argent, et des chaines, bagues et joyaux, draps de soye et brodures avec les passemens d'or et d'argent, a fait le haussement du pris de l'or et de l'argent, et par conséquent la cherté de l'or et de l'argent qu'on employe en autres choses vaines, comme à dorer le bois et le cuivre, ou l'argent, et celuy qui se devoit employer aux monnoyes a esté mis en dégast.

La dissipation des draps d'or, d'argent, de soye et de

laine, et des passemens d'or et d'argent et de soye, est très grande; il n'y a chappeau, cappe, manteau, collet, robbe, chausses, pourpoint, juppe, cazaque, colletin ny autre habit, qui ne soient couverts de l'un ou de l'autre passement, ou doublé de toile d'or ou d'argent. Les gentilshommes ont tous or, argent, veloux, satin et taffetas; leurs moulins, leurs terres, leurs préz, leurs bois et leurs revenuz, se coulent et consomment en habillemens, desquels la façon excède souvent le pris des estoffes en broderies, pourfileurs, passements, franges, tortis, canetilles, recameures, chenettes, bords, picqueures, arrièrepoins, et autres pratiques qu'on invente de jour à autre; mais encore on ne se contente pas de s'en acoustrer modestement et d'en vestir les lacquais et les vallets, que mesmes on le découppe de telle sorte qu'il ne peut servir qu'à un maistre; ce que les Turcs nous reprochent à bon droit, comme nous appellans enragez, de gaster, comme en *despit de la* nature et de l'art, les biens que Dieu nous donne. *Ils* en ont sans comparaison plus que nous; mais sur la vie, que on osast en découpper. Autant en advient-il pour la drapperie et principalement pour les chausses, où l'on employe le triple de ce qu'il en faut, avec tant de ballaffres et chiquetoures que personne ne s'en peut servir après. Outre ce, on use trois paires de chausses pour une, et, pour donner grace aux chausses, il faut une aulne d'estoffe plus que il ne falloit auparavant à faire une cazaque. Et bien qu'on aye fait de beaux édits sur la réformation des habits(1), si est-ce qu'ils ne servent de rien; car puis qu'à la cour on porte ce qui est deffendu, on en portera partout, car

(1) Sous Henri III, après que la loi somptuaire eut défendu les étoffes d'or et d'argent, la vanité des grands se dédommageait en faisant porter aux laquais des livrées de soie. Les dames portaient des robes faites à Milan, du prix de cinq cents écus en façon, sans or ni pierreries.

la cour est le modelle et le patron de tout le reste de la France; joinct aussy qu'en matière d'habits on estimera toujours sot et lourdeau celui qui ne s'acoustrera à la mode qui court (1). Doncques il faut conclure que de tels dégasts et superfluitez vient en partie la cherté des vivres et des autres choses que nous veyons; sur quoy il ne faut passer soubs silence beaucoup de choses qui se font au grand détriment d'une chose publique; car, pour entretenir ces excessives despenses, il faut jouer, emprunter, vendre et se desborder en toutes voluptez, et enfin payer ses créanciers en belles cessions ou en faillites; voilà comment la cherté nous provient du dégast.

Les monopoles des marchands, fermiers et artisans, sont la troisiesme cause de la cherté; car, premièrement, quant aux artisans, lorsqu'ils s'assemblent en leurs confrairies pour asseoir le pris des marchandises, ils enchérissent tout, tant leurs journées que leurs ouvrages, dont par plusieurs ordonnances lesdites confrairies ont esté ostées; mais comme en France il n'y a pas faute de bonnes lois, aussi n'y a-t-il point faute de la corruption et contravention à icelles.

Et quant aux fermiers et marchans, on voit ordinairement que, dès que les bleds se recueillent, les marchans vont par païs et arrent et achètent tous les bleds; et mesmement depuis quatre mois cela s'est veu, que les marchans ont enlevé, arré et retenu tous les bleds et toutes les granges des champs. Ils ont veu que les deux ou trois années précédentes ont esté presque aussi stériles

(1) « Laquelle mode, ajoute Bodin, nous est venue d'Espagne, tout ainsi que la vertugade, que nous avons empruntée des Mauresques, avec tel advantage que les portes sont trop estroistes pour y passer; qui est bien loin de l'ancienne modestie de nos pères, qui portoyent les accoustremens unis et pressez sur le corps, rapportans la beauté et proportion des membres. »

que ceste-cy, et que sur leur stérilité est survenue la guerre de la dernière année, qui a pourmené le gendarme et le soldat impunément et licentieusement par tout le royaume, et qui a non-seulement mangé mais dissippé ce peu qui restoit des reliques de ladite stérilité. Ces deux accidens ont ruiné tellement le païsan que depuis trois ans il s'est engagé année sur année, et principalement depuis la feste de Pasques dernière a esté réduit en telle nécessité qu'il n'a vescu que d'emprunts, ayant emprunté le bled au pris que le boisseau ou le setier, ou autre mesure (et selon la coustume des lieux) se vendoit lors au marché le plus prochain de son domicile. Il a pareillement emprunté l'argent, le drap, la toile et autres choses, à icelles rendre en bled ou à payer à la valeur susdite, espérant (comme l'apparence de l'année dernière a esté fort belle jusqu'au mois de juing) que sa récolte luy donneroit les moyens de payer ses deptes, d'avoir du bled pour semer et pour vivre tout le reste de l'année. Mais qui a veu jamais une plus mauvaise récolte ny une année plus stérile? Le pauvre païsan en plusieurs endroits n'a pas recueilly sa semence; et quant aux vignes, qui est une pauvre richesse, là où il y en a les païsans se sont engagez de mesme, et y a eu si peu de vin qu'ils n'ont pas de quoy payer leurs debtes; tant s'en faut qu'ils puissent en avoir de quoy achepter du bled pour vivre ny pour semer. Les deux ordinaires minières de la vie des hommes sont les bleds et les vins, car les autres moyens ne sont si ordinaires; voilà donc le païsan ruiné. Il faut qu'il paye le marchant son créancier et qu'il luy donne bled pour bled, ou la valeur d'icelluy au pris qu'il se vendoit lorsqu'il luy emprunta; l'espace de six mois il n'a mangé bled qu'il n'ayt emprunté; il a vescu, et n'a pas récolté du bled ou du vin pour en payer les quatre. Outre ce, il faut qu'il vive et passe le reste de ceste année,

qui ne fait presque que commencer, et faut qu'il sème. Nonobstant tout cela, le marchant se fait payer, prend le bled du païsan, ne luy en laisse pas un grain pour vivre ny pour vendre aux marchez ordinaires, lesquelz demeurent vuides; car aucun n'y porte du bled que bien peu, et celuy qui y est porté est desjà si cher qu'on prévoit bien qu'il sera, devant le commencement du mois de may prochain (si on n'y met ordre) aussi cher ou plus qu'il a esté l'année dernière, pour ce qu'il n'y en aura plus à vendre; car cependant les marchans, qui ont leurs greniers pleins de bleds, guettent ceste faulte et disette pour vendre les leurs à leur mot. On dira qu'il faut qu'il y ait des marchans de bled, autrement seroit empescher le commerce; à cela y a response que, lorsque l'abondance est telle qu'il n'y a cherté ny danger d'icelle, on peut tolérer les marchans de bleds; mais, en temps de cherté le commerce du bled, achapt et revente d'iceluy, n'apportent sinon augmentation de pris au détriment du public; car celuy qui l'a bien acheté cent le veut vendre cent cinquante, et bien souvent doubler et tripler le pris de son achapt.

La quatriesme cause de la cherté sont les traittes, desquelles toutesfois nous ne nous pouvons passer; mais il seroit nécessaire d'aller plus modérément en l'ottroy d'icelles. Chacun sçait que le bled en France n'est pas si tost meur que l'Espagnol ne l'emporte, d'autant que l'Espagne, hormis l'Arragon et la Grenade, est fort stérile, joint la paresse qui est naturelle au peuple d'icelle. D'autre part, le païs de Languedoc et de Provence en fournit presque la Tuscane et la Barbarie, ce qui cause l'abondance d'argent et la cherté du bled; car nous ne tirons quasi autres marchandises de l'Espagnol que les huilles et les espiceries, avec des oranges; encores les meilleurs drogues nous

viennent de Levant. La paix avec l'estranger nous donne les traittes, et par conséquent la cherté, qui n'est si grande en temps de guerre, durant laquelle nous ne trafiquons point avec l'Espagnol, le Flamant et l'Anglois, et ne leur donnons ny bled ny vin, et à ceste occasion il faut qu'ils nous demeurent et que nous les mangions. Lors les fermiers en partie sont contraints de faire argent; le marchant n'ose charger ses vaisseaux, les seigneurs ne peuvent longuement garder ce qui est périssable, et conséquemment il faut qu'ils vendent et que le peuple vive à bon marché. En temps de guerre donc, que les traittes sont interdites, nous vivons à meilleur prix qu'en temps de paix. Toutefois les traittes nous sont très nécessaires, et ne nous en sçaurions passer, bien que plusieurs se soient efforcez de les retrancher du tout, croyans que nous pouvons vivre heureusement et à grand marché sans rien bailler à l'estranger ny sans rien recevoir de luy, ce qui sera déduit cy-après en l'article des moyens de remédier à la cherté. Et n'y a qu'une faute aux traittes; c'est que, sans considérer la stérilité des années et l'extreme dissette des bleds, on les donne aussi libéralement que si les grains en rapportoient six vingts, comme jadis on a veu en Sicile; là où si on les donnoit avec considération de la saison, elles nous apporteroient plusieurs grandes commoditez, et si elles nous enlevoient le bled et le vin, en récompense elles nous rendroient à bon marché plusieurs choses dont nous avons besoing et qu'il faut nécessairement avoir de l'estranger, comme les métaux et autres que nous déduirons cy-après.

La cinquiesme cause de la cherté provient du plaisir des princes, qui donnent le prix aux choses; car c'est une règle générale en matière d'Estats que non-seulement les Roys donnent loy aux subjets, ains aussi changent les

mœurs et façons de vivre à leur plaisir, soit en vice, soit en vertu, soit ès choses indifférentes ; ce qui mérite un long discours qui pourroit estre accompagné de plusieurs exemples. On a veu que, parce que le Roy François premier aimoit fort les pierreries (1), à l'envy du Roy Henry d'Angleterre et du Pape Paul troisième, de son règne tous les François en portoient. Depuis, quand on vit que le feu Roy Henry les mesprisa, on n'en vit jamais si grand marché ; maintenant qu'elles sont aimées et chéries de noz princes, chacun en veut avoir et elles haussent de prix.

La sixiesme cause de la cherté provient des impositions mises sur le peuple; en quoy il faut premièrement excuser la calamité du temps et les guerres que les rebelles de ce royaume ont suscitées contre le Roy, qui, pour les soustenir, a esté, contre son bon et clément naturel, contraint de charger de quelques impositions son peuple, lequel doit espérer une descharge d'icelles quand Sa Majesté aura purgé son royaume des divisions qui y ont jusques icy esté; et doit le peuple avoir considération à cela, comme pour sa bonté et patience accoustumée il a eu jusques icy. Les charges donc, qui sont survenues sur les calamitez des guerres, et sur cinq ou six années qui subséquutivement ont esté stériles, sont si grandes que le pauvre laboureur n'a plus aucun moyen de les supporter; il n'a (comme il a esté dit) ny bled pour vivre, ny pour semer, ny pour payer ses debtes. S'il a du bled pour semer, il n'a point de chevaux pour labourer; car ou les collecteurs des tailles les luy enlèvent pour le payement d'icelles, ou le soldat, auquel tout est permis, les luy volle,

(1) « Si bien que le Roy François ne voulut jamais que le Roy d'Angleterre eust M. Budé, quelque requeste qu'il en fist ; et si aima mieux payer soixante-douze mil escus soleil d'un diamant que le Roy d'Angleterre l'emportast sur lui. » *Bodin.*

ou il est contraint de les vendre pour n'avoir moyen de les nourrir. Ainsi les terres demeurent à estre semées à faute de semence, et à labourer à faute de chevaux ; et n'estans les terres ensemencées, il n'y a point de bled, et de là vient la cherté ; et celles qui le sont apportent peu, comme a esté dit, pour ce qu'à cause de la pauvreté du laboureur elles n'ont les façons nécessaires et accoustumées.

La huictiesme cause est la stérilité et infertilité des cinq ou six années que subséquemment nous avons eues par tout ce royaume, ès quelles nous n'avons recueilly ni bled, ny vin, ny foin, que bien peu ; et ce peu qui s'est recueilly a esté dissipé par la guerre, et les chairs pareillement ont été dissipées, et l'engeance d'icelles mangée et perdue ; de façon que la dissipation fréquente, par la fréquence des guerres, venant sur la fréquente stérilité de plusieurs années, estant jointe à la stérilité présente, est cause de ladite cherté.

Voilà les huict causes les principales de nostre cherté, avec lesquelles nous pourrons mettre le haussement du pris des monnoyes et les changemens particuliers qui ordinairement adviennent et qui font enchérir les choses de leur pris ordinaire, comme les vivres en temps de famine, les armes en temps de guerre, le bois en hyver, les ouvrages de main, comme peintures, et la quinquaillerie, aux lieux où il ne s'en fait pas ; mais ces choses particulières ne sont pas considérables au cas qui s'offre, qui est général. Icy on pourra mettre en avant que, si les choses alloient en enchérissant, en partie pour le dégast, en partie aussy pour l'abondance d'or et d'argent, et pour les causes susdites, nous serions enfin tous d'or, et personne ne pourroit vivre pour la cherté. Cela est bien vray ; mais il faut considérer que les guerres et calamitez, qui ordinairement adviennent aux choses publiques, ar-

restent bien le cours de la fortune, comme nous voyons que jadis noz pères ont vescu fort escharcement par l'espace de cinq cens ans, sans cognoistre que c'estoit que d'avoir vaisselle d'argent, ny tapisseries, ny autres meubles exquis, ny sans avoir tant de friandes viandes comme aujourd'huy nous en usons; et si on considère le pris des choses de ce temps-là, nous trouverons que ce qui se vendoit alors quinze sols aujourd'hui, en couste cent, voire davantage.

Donc, puisque nous sçavons que les choses sont enchéries et que nous avons discouru les causes de l'enchérissement, il reste maintenant à trouver les moyens d'y remédier au moins mal qui sera possible, sans vouloir blasmer aucunement ce que les magistrats ont fait jusques icy pour trouver quelque remède à ceste cherté, ny sans vouloir par trop imputer cela à la mauvaise police de la France. Et commencerons par l'abondance d'or et d'argent, laquelle, combien qu'elle soit cause du grand pris et haussement des choses, néantmoins c'est la richesse d'un païs et doit en partie excuser la cherté; car si nous avions aussi peu d'or et d'argent qu'il y en avoit le temps passé, il est bien certain que toutes choses seroient d'autant moins prisées et achepées que l'or et l'argent seroient plus estimés.

Quant au dégast et à la dissipation, tant des biens que des habits, on a beau faire et réitérer si souvent tant de beaux édits sur les vivres et mesmement sur les habits, sur les draps et passemens d'or et d'argent, si on ne les fait estroitement observer; mais on diroit que tant plus on fait de belles deffenses d'en porter, et de plus on en porte, et jamais elles ne seront bien observées ny exécutées, si le Roy ne les fait garder aux courtisans; car le reste du peuple se gouverne à l'exemple du courtisan en

matières de pompes et d'excez, et jamais n'y eut aucun Estat auquel la bonne ou mauvaise disposition ne découlast du chef à tous les membres. Mais ce dégast n'est rien à la comparaison de celuy que fait le gendarme et soldat, vagant et ravageant impunément toute la France; chose véritablement lamentable, et laquelle, entre toutes les causes de cherté, il faut cotter la principale; estant comme monstrueux de voir le François, contre tout droict et obligation naturelle, dévorer, piller, rançonner le François, et exercer sur luy cruauté plus grande qu'il ne feroit sur un estranger, un Barbare ou un infidèle. Le Roy mande sa gendarmerie et lève le soldat pour son service et pour conserver et garantir ses subjets de l'oppression de ses ennemis; mais tant s'en faut que le soldat face ce pour quoy il est levé, qu'au contraire, autant qu'il y a de soldats, autant sont-ce d'ennemis qui se licentient et desbordent par ce royaume, et mettent tout en proye comme en païs de conqueste. Si une troupe de deux cens soldats passe par un païs, ils y font un tel dégast qu'ils consumeront plus de vivres que ne feroient trois ou quatre mille hommes vivans à leurs despens, avec raison. Non contents de manger et dévorer au pauvre laboureur sa poulle, son chappon, son oyson, son veau, son mouton, sa chair salée, et luy consumer ses provisions, ils le rançonnent, battent, emportent ce qui se trouve de reste, et emmeinent ses chevaux, ou son bœuf, ou son asne, tellement que le pauvre homme, desnué de tous moyens, entre en un désespoir de se pouvoir plus remonter; où s'il essaye et vend à vil pris une pièce de terre, ou ce peu de meuble qui luy est resté, il n'a pas plus tost acheté une poulle, un oyson, un cheval, ou mis quelque chose en son grenier ou salloir, qu'incontinent il luy est ravy. Par ce moyen, estant desnué de tous biens, il se résoult de ne

plus nourrir de bestail; il délaisse son trafic, il quitte sa ferme, ou, s'il la continue, il ne peut labourer ses terres, et ce qu'il laboure est mal labouré, mal fumé et mal ensemencé; de sorte que la moitié des terres demeure en friche, et l'autre moitié est si mal cultivée qu'elle ne rapporte que le tiers et le quart de ce qu'elle rapportoit auparavant. Voilà les fruicts et effets des guerres civiles, lesquelles nous apportent ceste grande calamité et cherté, sans espérance ny apparence d'aucun profit. . . . . . .

Quant aux monopoles des marchans et artisans, qui s'assemblent en leurs confrairies pour asseoir le pris à leurs marchandises et à leurs ouvrages et journées, il faudrait deffendre lesdites confrairies, et suivre en cela ce qui fut, sur la deffense d'icelles, ordonné aux estats d'Orléans. Et pour parler des monopoles des marchans et fermiers qui portent la cherté du bled, nous suivrons en cest article les articles comprins en la belle et docte remonstrance que M. de Bailly, second président en la chambre des comptes, à Paris, a depuis quelques années faicte au Roy, et dirons que pour éviter la cherté du bled, qui a souvent cours en ce royaume, et empescher que les marchans fermiers (qui ne cherchent que leur profit) gardent et réservent trop long-temps leurs grains au grenier, comme ils sont coustumiers, attendant le temps cher à leur advantage, les ventes s'en feront d'an en an et au temps porté par l'ordonnance; et qu'à ce faire lesdits fermiers seront contraincts par les juges et officiers des lieux, afin que le pauvre peuple, qui a tant de peine et de travail à labourer et cultiver la terre, et duquel le Roy tire ses tailles, aydes et subsides, en puisse estre secouru pour son argent, et au temps porté par l'ordonnance, auquel le bled est volontiers le plus cher. . . . . .

Que, suivant les anciennes ordonnances des Rois, nul

estranger ne soit admis ny receu à enchérir et prendre les fermes du domaine, aydes et gabelle, ny à en estre associé, afin que le profit qui en pourra provenir ne sorte hors du royaume, comme il se voit qu'il en sort plusieurs deniers par le moyen des annates, banques et draps de soye, subsides des procez, imposition foraine, la douane de Lyon, fermes d'éveschez, abbayes et priorez, et autres moyens qui passent tous par la main des fermiers estrangers. Et outre ce, nous pouvons dire une chose qui advient ordinairement, et qui depuis naguères est advenue, comme nous avons cy-dessus dit; c'est que, dès que les bleds et les vins sont recueilliz, ou quelquefois devant, les marchans vont par les champs, arrent tous les fruicts, ou les achètent à beaux deniers, ou les prennent en payement de ce qui leur est deu par le pauvre paisan, et les serrent, et en les serrant en engendrent la disette, de laquelle vient la cherté, et après cela ils les vendent à leur mot quand ils voyent qu'on ne peut vivre sans passer par leurs mains. A quoy il faudroit remédier par rigoureuses ordonnances, deffenses et arrests, et empescher tels monopoles et qui portent un préjudice inestimable.......

Les fermes seules, sans les monopoles de ceux qui les tiennent, eussent bien peu servir d'une cause de la cherté. Il n'y a pas cinquante ans qu'en France il n'y avoit guères de gens qui donnassent leurs biens à ferme; chacun les tenoit en récepte, et surtout les Rois ne donnoient pas leur domaine et autres droicts à ferme de la façon avec laquelle on a depuis procédé; et quelques ordonnances qu'ayent cy-devant faites les Rois sur le fait, ordre et distribution de leurs finances, jamais n'ont voulu bailler tout le corps des receptes de leurs domaine à ferme, mais seulement le domaine muable et casuel, pour trois, six ou neuf années, ainsi qu'il a esté advisé pour le mieux, ains

les ont fait exercer et manier ès receptes pour la conservation de leurs droicts, qui ne gissent en daces ny intrades, comme ès autres pays, mais en cens, rentes foncières tenues feodalles, terres, prez, moulins, estangs et autres fermes particulières et émolumens de seigneuries directes; pour la conservation desquels droicts a esté trouvé utile et nécessaire qu'il y eust receveurs particuliers, pour en compter par le menu et tenir registre fidelle; afin aussi que les procureurs généraux de Leurs Majestez, en leurs cours souveraines et autres, ayent recours ausdits comptes, qui sont les seuls tiltres du domaine pour deffendre lesdits droicts, dont y a ordinairement plusieurs procez, pour ce que chacun s'essaye et s'efforce d'entreprendre sur ledit domaine et l'usurper; ce que la chambre des comptes à Paris a cy-devant amplement remonstré au Roy et à messieurs de son conseil, et les inconvéniens qui peuvent advenir en baillant ledit domaine à ferme, dont il semble estre raisonnable que, pour le bien de ce royaume et commodité des subjets du Roy, son bon plaisir fust ordonner, en faisant les baux à ferme dudit domaine, ce que cy-dessus a esté dit.

Quant aux traittes, elles nous seroient grandement profitables si on y alloit plus modestement qu'on ne fait. Chacun sçait que le commerce ès choses consiste en permutations, et quoyque veuillent dire plusieurs grands personnages qui se sont efforcez de retrancher du tout les traittes, croyant que nous pourrions bien nous passer des estrangers, cela ne se peut faire; car nous avons affaire d'eux et ne sçaurions nous en passer; et si nous leur envoyons du bled, vin, sel, saffran, pastel, papier, draps, toiles, graisses et pruneaux, aussi avons-nous d'eux en contr'eschange tous les métaux (hormis le fer), or, argent, estain, cuyvre, plomb, acier, vif-argent, alun, soulp

phre, vitriol, couperoze, cynabre, huilles, cire, miel, poix, brésil, ébène, fustel, gayac, yvoire, marroquins, toiles fines, couleur de couchenil, escarlatte, cramoisi, drogues de toutes sortes, espiceries, sucres, chevaux, saleures de saumons, sardines, maquereaux, molues; bref, une infinité de bons vivres et excellens ouvrages de main.

Et quand bien nous nous pourrions passer d'eux, ce que nous ne pouvons faire, encore devons-nous faire part à noz voisins de ce que nous avons, tant pour le devoir de la charité, qui nous commande de secourir autruy de ce qu'il n'a point et que nous avons, que pour entretenir une bonne amitié et intelligence avec eux. Bien seroit-il bon et raisonnable de deffendre le trafic des choses non nécessaires et qui ne servent que de volupté, comme des faulses pierres, des parfums et autres choses desquelles nous nous pourrions bien passer; mais il faudroit que, quant aux traittes des bleds, aucunes n'en fussent accordées ny octroyées ausdits marchans, fermiers et leurs associez, durant le temps de leurs fermes, afin que, par le moyen desdites traittes et intelligence desdites fermes et marchans, les bleds ne peussent estre transportez hors du royaume; et davantage, faire en sorte que les traittes ne fussent si libéralement accordées, comme elles sont, aux favorits de cour, mesme durant l'extreme cherté qui règne, afin que le transport de noz bleds ne nous amène une cherté excessive et dommageable au public.

Pour toucher le moyen de remédier à la cherté du pris des choses ausquelles les princes prennent plaisir, comme aux peinctures et pierreries, cela consiste en eux-mesmes; et, pour le moins, s'ils en veulent avoir beaucoup et se faire voir tous luisans en pierreries, ils doivent faire

deffense à leurs subjects d'en porter; mais c'est la coustume de France que le gentil-homme veut faire le prince, et s'il voit que son maistre se pare de pierreries, il en veut aussi avoir, deust-il vendre sa terre, son pré, son moulin, son bled ou son bois, ou s'engager chez le marchant. Les princes ne devroient tant reluire ny paroistre par pierreries que par la vertu; et sont assez cogneuz, respectez et regardez par leur rang et authorité, sans desirer d'estre davantage veuz par la lueur des pierres précieuses. Les grands princes de jadis ne s'en soucioient pas beaucoup; mais depuis ayant gousté les délices du monde, ils en ont voulu avoir en abondance et s'en parer, pensans par-là se rendre plus vénérables à leurs peuples. Cela est bon en eux, si les petits compagnons ne vouloient les en suivre en ceste despense, laquelle il faudroit deffendre bien estroittement, et lors on ne verroit pas tant de pierreries faulses qu'on en voit aujourd'hui, et si ne seroient pas si chères, pour ce qu'il n'y auroit guères d'hommes qui en achetassent.

Les impositions et gravesses mises sur le peuple, et les tailles excessives, aydent grandement à la cherté, comme il a esté dit cy-dessus, le remède desquelles aussi consiste en la bénignité du Roy, en laquelle nous devons tant espérer, qu'estans ostées les causes pour lesquelles il les a imposées, qui sont les guerres civiles et le payement de ses debtes, il en deschargera son pauvre peuple, qui de ceste espérance allége sa pauvreté. Et quant aux guerres qui ont enseigné au soldat l'insolence pour brusler, piller, ravager et dissiper, tout cela requiert de belles ordonnances militaires sur le réglement de la vie des gens de guerre.

La cherté de cinq ou six années que nous avons eues stériles l'une après l'autre, causées par les moyens cy-

dessus déclarez, peut estre corrigée, et y peut estre remédié par bonnes ordonnances sur la distribution, ordre, réserve, vente et taux des vivres, lesquels suppléront aucunement à ladite stérilité, et nous apporteront, sinon un grand marché de toutes choses, pour le moins meilleur que nous ne l'avons. Car il n'y eut jamais si grande stérilité ny disette de biens que la bonne police n'y ait suppléé; mais là où elle défaut, on pourroit avoir des vivres en abondance que la cherté y sera tousjours. Mais il y a un moyen, lequel, quand tous les autres cesseroient, nous peut seul oster la grande cherté et couper broche à tous monopoles; c'est qu'aux principales villes de chaque province on dresse un grenier public, dans lequel on pourra assembler telle quantité de bleds qu'on verra estre nécessaire pour partie de la nourriture des habitans de ladite province; lesquels greniers seront ouverts et le bled distribué au peuple à mesure qu'on verra la nécessité et que le marché ordinaire ne fournira plus, ou que le bled y sera trop cher par le monopole du marchant. Et où une ville se trouvera nécessiteuse, les autres villes seront teneus la secourir, et se pourront les eschevins, ou ceux desdites villes qui auront charge de la police, advertir souvent les uns les autres de la quantité et pris de leurs grains, et pourront contraindre tous gentilshommes, fermiers, marchans et autres, de vendre leurs bleds et n'en faire autre réserve que pour leur provision. Et si aucun marchant veut acheter des bleds en une province pour les transporter en l'autre, il sera tenu advertir les officiers de ladicte police de la quantité de bled qu'il veut acheter et du lieu où il le veut transporter, afin que lesdits officiers puissent donner advertissement aux autres de l'achapt, quantité, pris et transport desdits bleds. Par ce moyen, le gentilhomme, l'abbé, le fermier,

seront contraints de vendre leurs bleds au mesme pris qu'il se vendra au grenier public; le marchant ne pourra monopoler, les bleds seront conservez auxdits greniers publics. bien mesnagez et eschangez d'an en an ; tellement que si les moyens et remèdes à la cherté cy-dessus déduits sont pratiquez et joints avec ce dernier, nous ne pouvons sinon espérer une prompte abondance de toutes choses en ce royaume, lequel par ce moyen nous verrons florissant, craint, redouté, et remis en sa première splendeur, voire plus grande qu'il ne fut jamais. Voylà ce que nous pouvons dire des causes de la cherté et des moyens d'y donner un bon remède (1), après ce que, depuis cinq ans, en a bien doctement et encore plus amplement discouru M. Jehan Bodin, advocat en la cour, en un bel œuvre qu'il a fait, duquel nous avons tiré une grande partie de cestuy, avec quelques articles de la susdite remonstrance dudit sieur président Bailly, y ayans mis du nostre ce que nous a semblé convenable et propre à la matière que nous avions délibéré de traiter.

(1) « Je mettray encores ce point icy pour obvier à la charté des vivres; c'est que l'usage du poisson fust remis en tel crédit qu'il a esté anciennement, car il est tout certain que le peuple aurait bien meilleur compte du bœuf, du porc, du mouton et des saleures, et les volailles seroient à pris plus raisonnable. Nous avons cent millions de fontaines, ruisseaux, rivières, lacs, estangs, viviers pleins de poisson, et toutesfois on n'en mange qu'à regret et lorsque l'usage de chair est défendu, tellement qu'il y en a plusieurs qui aimeroyent mieux manger du lard jaune le jour de Pasques que d'un esturgeon ; qui est cause que le poisson demeure et la chair enchérist. » *Bodin.*

FIN.

DISCOURS

DU

MASSACRE FAIT A ORENGE

PAR LES CATHOLIQUES

AU MOIS DE FÉVRIER 1571 (1).

Les catholiques, encor esmeus de la guerre, ne pouvoyent prendre goust à la paix, et en divers lieux ne faisoyent que gronder et menacer. Les moins turbulens donnoyent respit à ceux de la religion pour deux ans, au bout desquels les villes de refuge se devoyent rendre. Mais quelques séditieux, ne pouvans si longuement patienter (pour n'avoir esté au conseil de la Royne mère et des siens), se remirent à leur train acoustumé. Ceux d'Orenge commencèrent. Or, afin que le tout soit mieux entendu, nous le déduirons un peu amplement. Quelques mois après l'édit de pacification, le Roy députa le mareschal de Danville, gouverneur de Languedoc, par ample commission et lettre de cachet à luy adressantes, pour réintégrer à pur et à plain le prince d'Orenge ès villes, chasteaux et terres de sa principauté et souveraineté d'Orenge, le tout suyvant le trentiesme article de l'édit

(1) Extrait des Mémoires de l'État de France sous Charles IX. Midlebourg, 1574.

dernier de pacification, portant que le Roy vouloit que ses cousins le prince d'Orenge et le comte Ludovic son frère fussent réintégrez en toutes les terres, seigneuries et jurisdictions qu'ils ont dans le royaume, ensemble de la principauté d'Orenge et de tout ce qui en dépend, et que doresnavant iceluy prince et son frère en jouyroyent, suyvant ce qui en avoit esté arresté par le feu Roy Henry et les autres Roys, comme ils faisoyent avant les troubles. Ledit sieur mareschal, ayant receu ce mandement des députez du comte Ludovic, accompagnez des plus apparens d'Orenge, tant d'une que d'autre religion, despescha le sieur de Sainct-Géran (attendant la commodité d'aller en personne à Orenge) pour commander au chasteau de ladite ville et faire rentrer ceux de la religion, qui, pour le refus des catholiques, demeuroyent aux champs; ce qui fut exécuté. Et quelques jours après, ledit sieur mareschal arrivé là fit appeler les officiers du prince et la pluspart des habitans, ausquels il fit plusieurs douces remonstrances, leur déclairant que la volonté du Roy estoit de garder son édit de pacification; que pour l'avenir ils oubliassent toutes injures, vivans en bonne paix les uns avec les autres. Pour cest effect, il remit entre les mains du prince toute sa principauté, restablissant par mesme moyen tous les officiers dudit prince, chascun en son endroit respectivement, pour faire leurs charges comme de coustume. Cela fut expédié le 15 décembre 1570. Cependant ledit mareschal ne voulut commettre le chasteau entre les mains du capitaine Crest, envoyé exprès pour cela par le comte Ludovic, et ce pour ne l'avoir trouvé (comme il disoit) de qualité requise pour garder une telle place. Mais en attendant que le prince ou son frère y eussent autrement pourveu, il y mit le capitaine Montmejan, luy commandant de tenir la place au

nom du prince jusqu'audit temps, et cependant donner toute aide et main forte à ce que les officiers du prince fussent obéis en exerçant leurs charges. Cela ayant esté déclairé publiquement et solennellement, comme est acoustumé en tels afaires, quelques officiers du prince rentrèrent en leurs charges, et ceux de la religion, suyvant le commandement dudit sieur mareschal, se retirèrent en leurs maisons sous la protection du Roy, d'autant que le chasteau n'estoit encore en la puissance du prince. Ils se comportoyent fort paisiblement, sans monstrer semblant aucun de se vouloir ressouvenir des injures passées, et vivoyent en toute concorde avec les catholiques, cerchans par tous moyens de nourrir la paix que Dieu leur avoit donnée; et pour monstrer le désir qu'ils avoyent de vivre en union avec les catholiques, leur auroyent proposé de se prendre en garde les uns les autres respectivement, au cas qu'il avinst mal aux uns ou aux autres. Pour cest effect, ceux de la religion se présentèrent en nombre de douze ou treize des principaux de la ville, pourveu que les catholiques voulussent, de leur costé prometre le semblable ; ce qu'ils refusèrent en présence des conseillers du prince et des consuls de la ville, qui estoyent sommez d'authoriser cela. Se voyans frustrez de leur offre, ils requirent leur estre permis d'acompagner les consuls de la ville avec les catholiques, le tout en nombre esgal et choisi par lesdits consuls ; les catholiques ne voulurent s'accorder à ceste requeste. Sur ce, lesdits de la religion, avertis que certaines menées secrettes se faisoyent de nuict par les catholiques, pour faire quelque massacre (comme avint puis après), se retirèrent vers la justice, y faisant appeler les consuls, afin qu'on y pourveust comme en temps de paix, sans vouloir user de voye de fait, se confians en la promesse dudit sieur mareschal, en

la protection du Roy et en l'authorité du prince et aimans mieux, en obéissant, souffrir les indignitez des catholiques que de faire tant soit peu de bresche à la paix, achetée par la mort de tant d'hommes et si solennellement jurée.

Pour remédier au danger éminent, ceux de la justice et les consuls firent publier, de la part du prince, qu'il estoit défendu à toutes personnes, de quelque religion ou qualité qu'ils fussent, de se trouver de nuict avec armes et sans lumière, sinon que ce fust pour acompagner les consuls, lesquels seuls (avec le juge ordinaire establi de par le Roy avant la réintégrande) avoyent charge et puissance d'aller de nuict avec armes, pour empescher les assemblées de part et d'autre; estoit pareillement défendu de ne chanter aucunes chansons diffamatoires. Cela fut publié en la ville, de plain jour, le dernier de janvier 1571. Ceux de la religion, ne désirans *que paix*, continuèrent à se contenir les nuicts en leurs maisons, sans en sortir; les catholiques, au contraire, par mespris du prince et de la publication faite en son nom, ne cessèrent les nuicts suyvantes de se pourmener par ladite ville, avec armes et en troupe, jettans des pierres aux fenestres de ceux de la religion, taschans par ce moyen d'irriter leur patience afin de venir à une sédition. Quand les catholiques apperceurent que leur furie ne pouvoit eschauffer ceux de la religion, finalement le second jour de fevrier, *ils firent* un dessein d'exécuter le massacre par eux machiné longtemps auparavant, ayans esté par le Contat et en divers lieux des terres du Roy, d'où ils avoyent tiré quelques soldats, les faisant entrer de nuict par petites troupes et lorsqu'on ne s'en donnoit garde, à cause de la fo[y] que les consuls de la ville avoyent promise à ceux de l[a] religion; entre lesquels le premier, nommé de Condes

avoit promis et asseuré ès mains de justice que nul n'entreroit de nuict en la ville, par le moyen des clefs d'icelle, lesquelles il tenoit pour lors entre ses mains.

Or, les catholiques, ayans lors trois festes de suite, empoignèrent incontinent ceste commodité pour frapper et piller aussi plus à loisir. Ils commencèrent un vendredy au soir à se saisir des portes et forteresses de la ville. Puis ayans introduit les susdits soldats estrangers, ils espièrent l'heure de minuict, pour avoir meilleur marché des povres gens couchez en leurs lits; et ayant mutiné la populace, vindrent droit au logis du sieur Prunier, thrésorier général pour le Roy en Dauphiné. En ceste maison estoyent pour lors Julian et de Bellujons, conseillier, avocat et receveur général du prince, avec six ou sept de leurs domestiques qui s'estoyent retirez là pour leur seureté. Sur ce, un nommé Jean Motet, l'un des chefs de la sédition, demanda ouverture de la maison, afin d'avoir ceux qui estoyent dedans. L'avocat respondit que ce n'estoit pas bien procédé de s'adresser aux officiers du prince à heure indue et en telle façon. Ces remonstrances mutinèrent davantage ce Motet, qui, poussant les autres séditieux, fit apporter grande quantité de fagots contre la porte et mettre le feu dedans, accompagnans ce cruel effort de menaces estranges et blasphèmes horribles. Incontinent les pierres et harquebuzades commencèrent à plouvoir contre les fenestres de ceste maison, combien que les consuls et juges de la ville eussent asseuré lesdits officiers du prince, deux ou trois heures avant ce tumulte, qu'il n'aviendroit aucun mal de la part des catholiques et que pour cest effet ils envoyent de faire la patrouille; ce qui endormit plusieurs.

Cependant le reste de la ville, rempli de la populace, retentissoit d'armes. Les capitaines des séditieux estoyent

Louis Guyant, dit le Cadet de Mignony, et Michel de la Baume. Il y avoit aussi des catholiques d'Avignon, du Contat et d'autres lieux, qui avoyent esté amenez par trois garnemens, nommez Bataillat, Villeneufve et Morichon. Tous ces mutins assemblez commencèrent à enfoncer portes et fenestres, et entrans dans les maisons massacrèrent furieusement plusieurs gens honorables; entre autres un jeune gentilhomme nommé Chabert, aagé de seize à dix-sept ans, nouvellement revenu de Paris où il avoit estudié, fut cruellement meurtry entre les bras de sa mère, laquelle ils firent estre tesmoin d'un si estrange spectacle. Plusieurs maris furent massacrez entre les bras de leurs femmes, les vieilles gens et les malades daguez dans les lits; les jeunes hommes, ayans receu quelques coups en leurs chambres, estoyent jettés tous nuds par les fenestres en la rue. Ils en estouffèrent et enfumèrent quelques uns; les autres, ayans esté blessez à mort de quelques coups, furent achevez les deux jours suyvans; *les maisons* pillées, les papiers et enseignemens desrobez, puis bruslez, les habillemens vendus publiquement à l'encan. Et pour le comble de cruauté exposèrent publiquement pour viande aux chiens les corps des massacrez, et ce en la place publique de la ville. Ils en prindrent quelque nombre qu'ils rançonnèrent estrangement, leur faisant donner une partie de leurs héritages, après avoir perdu leurs meubles, puis les contraignant d'aller à la messe les jours suyvans.

Ce massacre dura toute la nuict. Sur le matin les consuls vindrent parler aux officiers du prince, qui estoyent encor assiégez chez le thrésorier Prunier. Lesdits officiers, ayans remonstré aux consuls leur irréparable faute, les sommèrent de faire venir le capitaine Montmejan pour appaiser ces troubles et leur donner main forte, sui-

vant l'ordonnance du mareschal de Danville, qui pour cest effect l'avoit mis au chasteau, et qu'eux aussi de leur part avisassent de faire cesser une telle esmotion. Sur ce, les consuls allèrent vers le chasteau et députèrent l'un d'entre eux, nommé Poignety, pour parler à ce capitaine Montmejan, lequel fit responce qu'il ne vouloit abandonner la place, pour laquelle garder soigneusement il avoit esté commis par ledit sieur mareschal. Les autres consuls vont trouver les chefs des séditieux, lesquels respondirent qu'ils estoyent contens de faire quelque composition, à savoir que tous les estrangers faisans profession de la religion (tous gens qualifiez et honorables, habitans en la ville depuis dix ans avec la bonne volonté et permission du prince) eussent à sortir dedans le terme de deux jours, sans armes, et, avant que partir, payer une somme d'argent à ceux du Contat, conduits par lesdits Bataillat, Villeneufve et autres.

Les officiers du prince remonstrèrent ausdits consuls et capitaines massacreurs que la ville d'Orenge estoit composée de tant d'estrangers, gens de bien et d'honneur, qu'ils ne pouvoyent accorder ce point sans la ruine de la ville, au grand préjudice du prince et dommage de tout le pays; car tous les officiers du prince estoyent estrangers, comme aussi estoyent tous les advocats et procureurs, hormis un ou deux; la pluspart des bons marchans et les plus excellens artisans estoyent semblablement estrangers; et pourtant qu'il estoit bien nécessaire d'y aviser et bien tost. Ces remonstrances ne peurent fleschir les séditieux, qui, au contraire, présentèrent un catalogue de ceux qu'ils vouloyent chasser dans ce terme de deux jours. Par ainsi, les officiers du prince furent contraints de députer deux personnages, et finalement fut accordé comme les meurtriers voulurent, et ledit ac-

cord publié par les carrefours de la ville, le samedy troisiesme dudit mois de février.

Mais, nonobstant cest accord jugé et accordé solennellement, ils ne voulurent tenir promesse ; ains ayans par tel moyen fait sortir des maisons plusieurs qui estoyent cachez, continuèrent de meurtrir, violer et saccager, allans lesdits chefs des massacreurs par la ville, chascun avec un garçon marchant devant avec une espée sanglante jusques aux gardes. Et pour mieux descouvrir ceux de la religion qui s'estoyent retirez chez les voisins, afin d'éviter une telle furie, ces séditieux firent publier par la ville, de l'authorité desdits consuls, que toutes personnes qui avoyent chez eux aucuns de la religion eussent à les mettre en évidence, à peine de voir saccager leurs maisons. Aussi, pour n'en laisser eschapper pas un durant ces massacres, il y avoit tousjours garde aux ponts, ports et passages du Contat, pour tuer ceux qui se sauvoyent de ceste boucherie, et ce suyvant les ordonnances du cardinal d'Armignac, publiées en Avignon et par le Contat au mois de décembre précédent, et depuis estroitement observées à l'endroit de ces povres fugitifs, qui, s'estans retirez ès terres du Roy, estoyent menacez, et mesmes furent deschassez de Montélimard, à l'instigation des catholiques du Contat, lesquels s'en vantoyent publiquement.

Le dimanche 4 de février, troisiesme jour de ces *massacres*, environ les dix heures de nuict, un citoyen de la ville, nommé Jean de Lange, homme de marque ; pour beaucoup de vertus qui le rendoyent aimable et redoutable ; et qui avoit dès long-temps manié les affaires de la ville au contentement de chascun, au reste bien affectionné à la religion, fut tiré de sa maison avec ses trois fils, jeunes hommes de grande espérance, et conduits par

lesdits Cadet, la Baume, et autres chefs des massacreurs, qui faignoyent les conduire en lieu de seureté; mais estans un peu eslongnez de leur maison, furent, le pere et les deux fils plus aagez, cruellement mis à mort par les mutins, qui les attendoyent là de pied coy. Ces meurtriers avoyent promis leur sauver la vie, et sans cela ne les avoyent peu avoir dedans leurdite maison, quelques efforts qu'ils eussent faits, depuis les massacres commencez. Mais Dieu voulant descouvrir leur lascheté sauva miraculeusement le plus jeune d'entre leurs mains, lequel avec merveilleux souspirs et sanglots fut spectateur de ceste cruelle tragédie. Ces meurtriers, ainsi ensanglantez, retournent en la maison dudit de Lange, donnans à entendre à sa femme qu'ils avoyent mis en lieu de seureté (ils disoyent vray pour le regard de l'autre vie) ses mary et enfans. Elle, pensant que les corps d'iceux n'eussent receu dommage, leur donna à manger et à boire, puis à chascun quelque pièce d'argent; mais, avertie de leur trahison et fondant toute en larmes, elle leur dit : « Prenez, prenez maintenant tout ce qui est en la maison hardiment, puisque vous avez meurtry ceux qui en estoyent les justes possesseurs. »

Ces massacres et ravages ayans continué depuis le 2 de février jusques au 17, les meurtriers, convaincus en leurs consciences de tant de desloyautez et brigandages, se doutans bien qu'à l'avenir ils en pourroyent estre recherchez par le Prince et chastiez selon leur démérite, contraignirent plusieurs de la religion, qu'ils tenoyent prisonniers entre leurs mains dedans la ville, de tesmoigner selon leurs perverses volontez, et contre toute vérité, pour donner couleur à leurs massacres et saccagemens.

Il y a une petite ville en la principauté d'Orenge, nommée Courteson, en laquelle habitoyent quelques gens de

la religion. Les catholiques, ayans ouy les nouvelles d'Orenge, soudain prindrent les armes, se saisirent des portes et forteresses de la ville, faisans courir le bruit que c'estoit pour la commune seureté de tous; mais leurs desseins estoyent d'ensuyvre le chemin de leurs compagnons d'Orenge et du Contat. Aussi lesdits de la religion, s'appercevans bien qu'on aiguisoit les cousteaux pour les esgorger, deslogèrent de bonne heure et se sauvèrent çà et là.

Les autres villes d'alentour commencèrent à se mutiner. Les catholiques de Baignols, Nismes, Montelimar et Montpelier, et semblables endroits, commencèrent à lever l'oreille, pour faire quelque terrible mesnage; mais retenus par les gouverneurs, et voyans aussi que ceux de la religion qui estoyent parmi eux se tenoyent sur leurs gardes, avec délibération d'estre prudens aussi bien que patiens, mirent de l'eau en leur vin et se refroidirent quelque peu.

Les reschappez d'Orenge firent dresser une requeste contenant le discours sus-mentionné, et l'envoyèrent par leur député au comte Ludovic, qui pour lors estoit à La Rochelle, à celle fin qu'il luy pleust faire une bonne, briefve et exemplaire justice de ces massacres, et que pour cest effect il luy pleust déléguer quelques commissaires pour informer deuement des choses sus-mentionnées, sans acception de personnes, ains au contraire, si ceux de la religion se trouvoyent chargez en quelque sorte que ce fust, on les chastiast à la rigueur; qu'au réciproque les autheurs et exécuteurs de telles cruautez ne fussent espargnez. Outre plus, qu'il pleust audit sieur comte faire tant envers le Roy que ses sujets qui ont part à ce fait fussent chastiez, et donner ordre de faire réprimer ceux du Contat, lesquels se donnoyent ainsi licence de brigander et meurtrir avec impunité, voulans par ce

moyen troubler le repos public, commencer une guerre, et violer la paix qui a esté publiquement et si solennellement jurée de part et d'autre.

Alors que ce député arriva à la Rochelle, à savoir en mars, le mareschal de Cossé en estoit party avant le mois de février, avec tesmoignages et amples déclarations, des princes et de l'amiral, qu'ils ne désiroyent rien plus qu'un bon et ferme entretenement de l'édit de pacification. Mais ces nouvelles d'Orenge estans sceues et déclarées au long par ce député, devant la Royne de Navarre, les princes, l'amiral et bonne compagnie de gentilshommes de la religion, tous furent merveilleusement esmeus, tant pour la compassion qu'ils avoyent de ceux qu'on avait si cruellement traitez que pour voir si tost des troubles. Et tels massacres leur faisoyent craindre une nouvelle guerre, veu mesmement que le mareschal de Danville avoit mis au chasteau le capitaine Montmejan, qui s'estoit si peu soucié de remédier au mal, et outre plus avait refusé de mettre la place entre les mains de celuy qui y estoit envoyé de la part du prince pour en reprendre possession, suivant l'article de l'édit concernant ledit prince et son frère.

Le comte Ludovic despesche incontinent un gentilhomme vers le Roy, pour l'advertir de ce qui estoit passé; le prince d'Orenge fait le semblable, et par messages réitérez prie le Roy de faire faire justice des sujets de son royaume qui se trouveroyent attaints de ces meurtres et saccagemens; puis luy laisser, suyvant son édit, l'entière possession de sa principauté et de tout ce qui en dépendoit, commander au capitaine Montmejan de sortir et faire place à celuy qui y viendroit au nom du Prince. Les Princes et l'amiral prennent occasion, en joignant leurs lettres à celle du comte Ludovic, de prier le Roy d'aviser à l'observation de son édit, et réprimer de si bonne

sorte les coulpables qu'on entendist qu'il ne vouloit point favoriser les infracteurs de paix. Les catholiques avoyent aussi leurs solliciteurs, pour s'excuser et charger mesmes ceux de la religion. Finalement, après beaucoup d'instances, le prince est remis en plaine et entière jouissance de toute sa principauté d'Orenge; et pour cest effect le sieur de Berchon, gentilhomme sage, y vint, et print possession de la ville et chasteau d'Orenge au nom du prince. Cela exécuté, il fait publier de la part du prince qu'à l'avenir tous d'une et d'autre religion ayent à vivre paisiblement, suyvant l'édit, avec exercice libre des deux religions. Les autheurs et exécuteurs du massacre sus-mentionné commencèrent à gagner au pied, craignans ce qu'ils avoyent mérité. Or enfin, par les douces paroles du gouverneur, qui ne leur monstroit mauvais visage, ils reviennent dans Orenge. Ce gouverneur, qui estoit de la religion, se contenoit en telle sorte que mesme il s'abstenoit d'aller aux presches et favorisoit aucunement aux catholiques. Mais ayant attrapé les coulpables, il en fit bonne justice. En le temps du séjour de la Royne de Navarre à Bloys et à Paris, il mit la main sur le collet de plusieurs de ces meurtriers, qui furent exécutés à mort, estans suffisamment convaincus et confessans leurs cruautez. Les autres se sauvèrent de bonne heure, et furent leurs biens confisquez. Par ce moyen, ceux de la religion y demeurèrent en beaucoup plus grande seureté qu'auparavant. Et cela servoit au conseil secret, qui avoit permis à ce gouverneur de choisir des conseillers et juges des parlemens de Dauphiné et Languedoc pour instruire les procès et dresser les sentences; car ceux de la religion de tous ces pays s'asseurans par tel moyen d'avoir une ferme paix, il aviendroit qu'on les surprendroit plus aisément puis après.

MORT DE LIGNEROLLES,

GRAND MIGNON DU DUC D'ANJOU (1).

Le Roy avait descouvert au duc d'Anjou, son frère, sa délibération d'attrapper les princes et l'amiral aux nopces (2), à Paris, par le moyen du fort que Birague avoit desseigné; le duc d'Anjou l'avait révélé à Lignerolles, qui en ce temps-là estoit un des beaux fils et des plus favoris de la cour. Or, avint après que Briquemaut eust parlé au Roy, et s'estant retiré, le Roy, qui avoit fait sortir de sa chambre plusieurs gentils-hommes et courtisans qui l'accompagnoyent, commença à se despiter tout seul, et en se pourmenant tenir contenance d'un homme fort indigné. Lignerolles survient, et estant admis en la chambre pour avertir le Roy de quelque afaire, le trouvant tout esmeu de cholère, s'avança de lui demander tout doucement l'occasion de son mal-talent, et qu'il estoit aisé à juger que Sa Majesté estoit esmeuë. « Ventre Dieu, respondit le Roy, et qui ne serait en cholère? ce bougre de Briquemaut (il donnait coustumièrement ceste épithète à ceux qui le faschoyent) me brave, et me menace que je suis pour r'cntrer en guerre si je ne punis ceux de Rouen.

(1) Extrait des Mémoires de l'État de France sous Charles IX. Mildebourg, 1575, in-8°.

(2) *Aux nopces*. Il s'agit du mariage de Henri, roi de Navarre, avec la princesse Marguerite, qui fut célébré quatre jours avant la Saint-Barthélemy.

—Hé ! Sire, respond Lignerolles, et ne pourriez-vous attendre, sans tant vous fascher de cela, l'assaut et défence du fort ? » Or, Lignerolles disait cela pensant appaiser le Roy, et luy voulant faire sentir qu'il avait eu part au conseil, se montrant en cela aussi peu sage qu'il pensait estre habile homme. Le Roy oyant tenir ce langage, et se doutant d'estre découvert : « Quel fort ? répliqua-il. Mort-Dieu, je ne say que vous voulez dire. — Le fort, Sire, dit Lignerolles, du jour des nopces que savez. » Sur cela le Roy changea de propos et renvoya Lignerolles, qui s'avisa possible bien tard qu'il avait un peu trop parlé. Tost après le Roy fit appeler sa mère, luy demanda si elle avoit descouvert leur dessein des nopces, et que quelqu'un en avoit jà parlé. Mais trouvant que sa mère n'en avoit rien décelé, il fit venir le comte de Rets, auquel d'abordée (comme aucuns disent) il tint ce langage : « Petit vilain, par le sang Dieu, je t'ai fais trop grand, petit belistre ; mais je te feray si petit qu'on ne te verra pas sur terre ; tu descouvres mes secrets, bougre. » Il ajousta à cela autres semblables propos plains de furieuses menaces et de questions. Le comte de Rets, tout tremblant, répondit que jamais il n'avait pensé seulement d'en ouvrir la bouche, suppliant le Roy de le faire pendre s'il le trouvait menteur en cette réponse.

Le Roy, ne sachant lors que dire, s'en alla trouver le duc d'Anjou, son frère, et lui demande s'il avoit parlé à quelqu'un de cest afaire. Et comme son frère, en le suppliant de luy pardonner, luy eust confessé qu'il s'en étoit descouvert à Lignerolles, et non à autre, le cognoissant homme secret et de discours, afin d'en avoir son avis, pour mieux exécuter le cas : « J'ai bien connu, dit le Roy, qu'il en avoit ouy les nouvelles ; vous m'avez fait tort, qui me gardera de vous dire plus rien. Quant à

Lignerolles, c'est un sot; il faut qu'il meure; car, afin que vous le sachiez, je ne veux pas qu'il en ouvre jamais la bouche. » Le duc d'Anjou, conoissant que luy et Lignerolles avoyent fait chascun un pas de clerc, et qu'il n'estoit pas temps de bastir des excuses, ne sçeut dire autre chose, sinon qu'il ne s'y opposoit pas. Dès ceste heure-là, le Roy manda quérir son frère bastard le chevalier, luy commanda d'aller trouver le jeune Villequier, qui avoit quelque querelle avec Lignerolles, luy fournir six ou sept bons hommes pour suite, et luy dire, au nom du Roy, qu'il estoit un poltron s'il n'essayoit d'avoir raison de son ennemi. Le chevalier fit si bien son message qu'il laissa Villequier résolu, armé et accompagné de mesmes; mais Villequier, pour n'estre des plus hardis du monde, n'osa attaquer l'autre, ains se retira; qui fut cause que le Roy le fit appeler, et, luy ayant reproché sa couardise, luy défendit de se trouver jamais en sa présence s'il ne tuoit Lignerolles à ce coup; luy donna une bonne espée et l'arma luy-mesme de son jaque de maille, commandant au chevalier de luy donner plus seure compagnie qu'à la première fois, et leur dire que le Roy leur mandoit qu'ils eussent à dépescher Lignerolles à quelque prix que ce fust. Ce commandement fait, la partie fut dressée de nouveau, en laquelle le comte de Mansfeld, catholique, et autres, acompagnèrent Villequier, lequel, ainsi secondé, assaillit le povre Lignerolles et le blessa; et comme il s'enfuyoit, un autre luy donna une estocade à travers le corps, duquel coup il tomba par terre et mourut (1).

Soudain, les meurtriers s'estans retirez un peu à part,

(1) Ce fut à Bourgueil, en Touraine, que Lignerolles fut assassiné par Georges de Villequier, vicomte de La Guerche. Outre les motifs qu'on donne ici de ce meurtre, d'autres ont écrit que le roi fit tuer Lignerolles parce qu'il entretenait un commerce de galanterie avec la reine-mère.

divers bruits coururent sur l'occasion de ce meurtre. Les uns pensoyent simplement que Villequier, pour sa querelle particulière, avoit prins Lignerolles à son avantage, comme c'est une des vertus courtisannes de ne pardonner jamais, ains exterminer son ennemy par quelque moyen que ce soit. Les autres faisoyent courir le bruit que le duc d'Anjou mesmes, encor qu'il l'aimast, l'avoit néantmoins fait tuer pour avoir descouvert au Roy quelques menées dudit duc avec l'Espagnol. Aucuns estimoyent que le Roy l'avoit fait faire, non pour les causes sus-mentionnées, mais pour autant que Lignerolles gouvernoit en tout et par tout le duc d'Anjou; et craignoit le Roy (disoit-on) que ce Lignerolles ne fust un instrument quelque jour pour le tourmenter en diverses façons. Or, le Roy et la Royne faisoyent soigneusement courir ces bruits, afin de retenir ceux de la religion en ceste opinion que le Roy et son frère n'estoyent pas de bon accord, et que, par conséquent, le Roy seroit contraint favoriser ceux de la religion pour s'appuyer sur eux, afin de faire teste à son frère, que tous les catholiques portoyent. Il estoit temps aussi (ce leur sembloit) d'attirer l'amiral en cour, afin de pousser en avant ce mariage, et y attirer conséquemment la Royne de Navarre, les princes et les principaux de la religion. Il faloit haster ce point, afin de le faire marcher avec la guerre de Flandres, pour faire deux exploits en un coup.

DISCOURS

DE CE QUI AVINT

TOUCHANT LA CROIX DE GASTINES,

L'AN 1571, VERS NOEL (1).

L'an 1569, pendant la plus grande fureur des troisiesmes troubles, le parlement de Paris fit pendre et estrangler Nicolas Croquet, Philippes et Richard de Gastines, marchans honorables, pour autant qu'ils estoyent de la religion. Entre autres choses contenues en leur arrest, qui fut prononcé et exécuté le dernier de juin, audit an 1569, ce qui s'ensuit doit estre noté pour le discours suyvant. Ladite cour (de parlement) a ordonné et ordonne que la maison des cinq croix blanches, appartenant ausdits de Gastines, assize en rue Sainct-Denis, en laquelle les presches, assemblées et cènes ont esté faites, sera rompue, démolie et rasée par les charpentiers, massons et gens à ce conoissans, dont ladite cour convientdra. Et cependant a ladite cour ordonné et ordonne que le bois et serrures de fer qui proviendront de la démolition de ladite maison seront vendus, et les deniers qui en proviendront seront convertis et employez à faire faire une croix de pierre de taille, au-dessous de laquelle sera mis un tableau de cuyvre, auquel sera escrit en lettres gravées les causes pour lesquelles ladite maison a esté ainsi démolie et rasée; et servira la place de lieu public à jamais. Et

(1) Extrait des Mém. de Charles IX.

pour à ce pourvoir est prohibé et deffendu à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'ils soyent, d'y pouvoir faire bastir à perpétuité, sur peine de six mil livres parisis d'amende, appliquable au Roy, et de punition corporelle. Suyvant cest arrest, la maison des Gastines avoit esté entièrement rasée et à l'endroit d'icelle les Parisiens avoyent fait eslever une haute pyramide de pierre, ayant un crucefix au sommet, dorée et diaprée, avec un récit en lettres d'or sur le milieu de ce que dessus, et des vers latins, le tout si confusément et obliquement déduit que plusieurs estimoyent que le composeur de ces vers et inscriptions (on dit que c'estoit Etienne Jodelle, poète françois, homme sans religion et qui n'eut onc autre Dieu que le ventre) s'estoit mocqué des catholiques et des huguenots. Quelque temps après la publication de l'édit de pacification, les héritiers desdits de Gastines et ceux de l'église réformée de Paris, voyans ceste pyramide demeurer debout, expressément contre le trente-deuxiesme article d'icelui édit, en firent instance vers les princes et l'amiral, lesquels, voyans les choses encor esmues, furent d'avis de délayer. Finalement, l'amiral, estant en cour, fut sollicité d'aviser à ce point; ce qu'ayant considéré, remonstra au Roy le contenu en ce trente-deuxiesme article, qui porte que toutes marques, vestiges et monumens des exécutions faites contre ceux de la religion, tant vivans que morts, livres et actes diffamatoires contre leurs personnes, mémoire et postérité, seroyent ostez et effacez, et les places esquelles ont esté faites pour ceste occasion, démolitions ou rasemens, rendues aux propriétaires d'icelles pour en user et disposer à leurs volontez; prie le Roy de tenir sa promesse et faire démolir ceste pyramide, puis remettre les héritiers des Gastines en possession de leur bien. La Royne mèr

voyant que, si l'amiral tenoit roide, il faudroit acorder sa requeste et perdre aucunement la bonne grace des catholiques de Paris, dit qu'il seroit bon de faire cela sans sédition, et que, pour y obvier, faloit en avertir messieurs de Paris, afin qu'eux-mesmes y tinssent la main pour entretenir l'édit. Cependant fut arresté que ceste pyramide seroit abatue. Mais les Parisiens furent incontinent avertis de tout, et sur ce la ville députa quelques bourgeois, et l'université des docteurs, pour aller vers le Roy et moyenner que ceste croix ne fust mise bas, tant pour éviter les scandales (c'est-à-dire les massacres) qui s'en pouvoyent ensuyvre, que pour ne violer les arrest de la cour, qui est l'ame du Roy, ce disoyent-ils. On fait bon visage à ces députez, et pour cause; le Roy caresse les docteurs, les asseure de son affection envers l'église catholique romaine et doctrine d'icelle. Cependant on fait entendre à quelques-uns des principaux de Paris que, pour satisfaire à l'importunité de l'amiral et ne donner ouverture à nouvelles défiances, il faloit oster ceste pyramide, qui seroit transportée à Sainct-Innocent, ou elle seroit aussi bonne (et de plus grand profit pour les prestres) que chez les Gastines; qu'ils s'asseurassent que ce n'estoit point pour favoriser aux huguenots, comme ils le conoistroyent plus amplement. Suyvant cela, le conseil remonstre à l'amiral et aux députez de la religion que si on rompoit du tout ceste pyramide, il y auroit une sédition, et qu'il faloit acheter la paix avec ceste populace; mais qu'on feroit oster et transporter le tout au cemitière de Sainct-Innocent, et que par ce moyen seroit suffisamment satisfait à l'édit, les mots duquel furent bien débatus. Finalement, l'amiral, desireux de la paix, ne résista pas davantage, combien que, si la puissance eust esté en sa main de par le Roy, il se faisoit fort de retenir en bride les Parisiens et les faire

obéir, quelque mutins qu'ils fussent. Le conseil secret, au reste, estoit fort joyeux de ce différent, car il rendoit les Parisiens ennemis conjurez de l'amiral, sur le dos duquel on mettoit toute la rage; car on advertissoit les principaux catholiques que l'amiral faisoit tout, qu'il n'estoit possible luy contredire en cest endroit, d'autant que l'édit le favorisoit. Cependant on fit trainer cest affaire en longueur, tout expressément pour faire paroistre que l'amiral en estoit la seule cause; comme aussi luy et les députez le poursuyvirent tellement que, sur la fin de décembre 1571, ceste pyramide fut abatue de nuict par gens députez de la justice, à qui il falut commander plusieurs fois. Et, pour faire le tout plus seurement et éviter l'émotion de ce peuple qui adoroit les pierres et le bois, on choisit exprès un temps nébuleux, venteux et assez estrange; ce qu'un certain badin nommé Belleforest (qui s'est meslé de brouiller les annales de France) impute à un *fort grand* miracle. Toutes les pièces de la pyramide furent transportées en ce cemitière Sainct-Innocent, où le tout est demeuré debout, au grand proufit des prestres de ce lieu, ausquels les biens vindrent en dormant, ceste nuict-là. Le matin, le menu peuple, voyant ceste croix transportée, accourut de fureur et brusla une maison voisine, massacra un serrurier, puis alla sur le pont Nostre-Dame, où furent bruslez les meubles d'un des Gastines. Il y eut tel bruit que le palais demeura fermé tout ce jour et ceux de la justice cachez. Enfin ces mutins, qui ne savoyent bonnement à qui s'adresser, encor à demy forcenez, se retirèrent sans qu'aucune justice fust faite de tels ravages commis tout en public, au veu et au sceu de tout le parlement et autres magistrats qui sont là.

FIN DU SIXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES EN CE VOLUME.